

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DES POSTES ET DES
TELECOMMUNICATIONS

UNITE DE GESTION DU PROJET



LA COOPÉRATION
CAMEROUN - LA BANQUE MONDIALE
CAMEROUN-BANQUE MONDIALE

*Programme d'accélération de la transformation numérique du
Cameroun*

*Projet d'accélération de la transformation numérique au
Cameroun (PATNuC)*



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DES POSTES ET
TÉLÉCOMMUNICATIONS

UNITÉ DE GESTION DE PROJET

CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

PROGRAMME D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU CAMEROUN (PATNUC)

Source de financement : Banque mondiale

RAPPORT FINAL

Juillet 2021

Expert principal : M. TCHOFFO Benjamin
Expert d'appui n°1 : M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice
Experte d'appui n°2 : Mme TITU BENCHEP

RAPPORT FINAL

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	VI
LISTE DES TABLEAUX	IX
LISTE DES FIGURES	X
LISTE DES ANNEXES.....	XI
RESUME	XII
ABSTRACT.....	XVI
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION GENERALE	1
1.1. Contexte et justification du CGES	1
1.2. Classification environnementale du PATNUC	2
1.3. Objectifs, résultats attendus et portée de l'étude.....	4
1.3.1. Objectifs de l'étude	4
1.3.2. Résultats attendus	4
1.3.3. Portée de l'étude.....	5
1.4. Approche méthodologique utilisée	5
1.4.1. Méthodologie générale	5
1.4.1.1. Phase préparatoire	5
1.4.1.1.1. Revue documentaire.....	5
1.4.1.1.2. Confection des outils de collecte de données	5
1.4.1.1.3. Préparation des missions de terrain.....	5
1.4.1.2. Phase des missions de terrain	5
1.4.1.3. Phase d'analyse des données et de rédaction des rapports	5
1.4.2. Méthodologie spécifique par rapport aux résultats attendus.....	6
1.5. Maitre d'ouvrage du PATNuC.....	9
1.6. Structuration du rapport du CGES	9
CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DU PATNUC.....	10
2.1. Objectifs du PATNUC	10
2.2. Coût du PATNUC	10
2.3. Description détaillée des composantes du PATNUC	10
CHAPITRE 3 : CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	15
3.1. Instruments politiques.....	15
3.1.1. Politiques et stratégies transversales	15
3.1.1.1. Cameroun Vision 2035	15
3.1.1.2. Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30)	15
3.1.1.3. Politique nationale de décentralisation	15
3.1.1.4. Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT).....	16
3.1.2. Politiques et stratégies sectorielles	16
3.1.2.1. Axe de l'Environnement	16
3.1.2.1.1. Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE)	16
3.1.2.1.2. Stratégie 2020 du sous-secteur environnement et protection de la nature	16
3.1.2.2. Axe des postes et télécommunications/numérique.....	17
3.1.2.2.1. Plan de Développement du Secteur de l'Électricité Horizon 2030 (PDSE-2030)	17
3.1.2.2.2. Plan Stratégique Cameroun Numérique 2020	17
3.1.2.2.3. Stratégie nationale de développement des technologies de l'information et de la communication	17
3.1.2.3. Axe de l'Agriculture et du Développement Rural	17
3.1.2.3.1. Stratégie 2020 du sous-secteur élevage, pêches et industries animales.....	17
3.1.2.3.2. Stratégie de développement du secteur rural (SDSR)	18
3.1. Cadre juridique.....	18

RAPPORT FINAL

3.1.1.	Instruments juridiques internationaux ratifiés par le Cameroun	18
3.1.2.	Cadre juridique national	19
3.1.2.1.	Secteur du Numérique/postes et télécommunications	19
3.1.2.2.	Secteur de l'environnement	20
3.1.2.3.	Secteur des finances	21
3.1.2.4.	Secteur du travail	22
3.1.2.5.	Secteur des indemnisations	22
3.1.2.6.	Secteur des peuples autochtones	23
3.1.3.	Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale déclenchées ..	23
3.1.4.	Analyse comparative entre les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale et les dispositions nationales	26
3.2.	Cadre institutionnel	26
3.2.1.	Institutions au niveau national	26
3.2.1.1.	Institutions de gestion/pilotage du PATNUC	26
3.2.1.1.1.	Unité de Gestion du Programme (UGP)	26
3.2.1.1.2.	Comité de pilotage du Programme	27
3.2.1.2.	Administrations sectorielles	27
3.2.1.2.1.	Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL)	27
3.2.1.2.2.	Ministère des Finances (MINFI)	27
3.2.1.2.3.	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)	27
3.2.1.2.4.	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)	27
3.2.1.2.5.	Ministère de l'Élevage, de Pêches et Industries Animales (MINEPIA)	28
3.2.1.2.6.	Ministère du Commerce (MINCOMMERCE)	28
3.2.1.2.7.	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF)	28
3.2.1.2.8.	Ministère des Affaires Sociales (MINAS)	28
3.2.1.2.9.	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)	28
3.2.1.2.10.	Ministère des Marchés Publics (MINMAP)	29
3.2.1.3.	Opérateurs de réseaux et télécommunications	29
3.2.1.3.1.	Cameroon Telecommunications (CAMTEL)	29
3.2.1.3.2.	Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC)	29
3.2.1.3.3.	Agence de Régulation des Télécommunications (ART)	29
3.2.1.3.4.	MTN-Cameroon	30
3.2.1.3.5.	ORANGE-Cameroun	30
3.2.1.3.6.	NEXTEL-Cameroun	30
3.2.2.	Institutions au niveau régional	30
3.2.3.	Institutions au niveau local	30
3.2.3.1.	Comité Départemental de suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale	30
3.2.3.2.	Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)	30
3.2.3.3.	Chefferies traditionnelles	31
3.2.3.4.	Organisations de la Société Civile	31
CHAPITRE 4 : DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT RÉCEPTEUR DU PATNUC		32
4.1.	Aperçu général de l'environnement récepteur du PATNUC	32
4.2.	Zone soudano-sahélienne	33
4.2.1.	Milieu physique	33
4.2.1.1.	Climat	33
4.2.1.2.	Relief et sol	34
4.2.1.3.	Hydrographie	34
4.2.2.	Milieu biologique	34
4.2.2.1.	Flore et végétation	34

RAPPORT FINAL

4.2.2.2.	Faune	34
4.2.2.3.	Biodiversité et aires protégées/Valeur Universelle Exceptionnelle	35
4.2.3.	Milieu socio-économique et culturel	35
4.2.3.1.	Activités agricoles/agro-industrielles	35
4.2.3.2.	Habitat	35
4.2.3.3.	Genre et populations vulnérables.....	36
4.2.3.4.	Us et coutumes.....	36
4.2.3.5.	Sécurité dans la zone	36
4.3.	Zone des hautes savanes guinéennes	36
4.3.1.	Milieu physique	36
4.3.1.1.	Climat	36
4.3.1.2.	Relief et sol.....	36
4.3.1.3.	Hydrographie	37
4.3.2.	Milieu biologique	37
4.3.2.1.	Flore et végétation	37
4.3.2.2.	Faune	37
4.3.2.3.	Biodiversité et aires protégées/Valeur Universelle Exceptionnelle	37
4.3.3.	Milieu socio-économique et culturel	37
4.3.3.1.	Activités agricoles/agro-industrielles	37
4.3.3.2.	Habitat	37
4.3.3.3.	Genre et populations vulnérables.....	38
4.3.3.4.	Us et coutumes.....	38
4.3.3.5.	Sécurité dans la zone	38
4.4.	Zone des hautes terres de l'ouest	38
4.4.1.	Milieu physique	38
4.4.1.1.	Climat	38
4.4.1.2.	Relief et sol.....	38
4.4.1.3.	Hydrographie	39
4.4.2.	Milieu biologique	39
4.4.2.1.	Flore et végétation	39
4.4.2.2.	Faune	39
4.4.2.3.	Biodiversité et aires protégées/Valeur Universelle Exceptionnelle	39
4.4.3.	Milieu socio-économique et culturel	40
4.4.3.1.	Activités agricoles/agro-industrielles	40
4.4.3.2.	Habitat	40
4.4.3.3.	Genre et populations vulnérables.....	40
4.4.3.4.	Us et coutumes.....	40
4.4.3.5.	Sécurité dans la zone	40
4.5.	Zone de forêt à régime pluviométrique monomodale	40
4.5.1.	Milieu physique	40
4.5.1.1.	Climat	40
4.5.1.2.	Relief et sol.....	41
4.5.1.3.	Hydrographie	41
4.5.2.	Milieu biologique	41
4.5.2.1.	Flore et végétation	41
4.5.2.2.	Faune	41
4.5.2.3.	Biodiversité et aires protégées/Valeur Universelle Exceptionnelle	41
4.5.3.	Milieu socio-économique et culturel	41
4.5.3.1.	Activités agricoles/agro-industrielles	41
4.5.3.2.	Habitat	42
4.5.3.3.	Genre et populations vulnérables.....	42
4.5.3.4.	Us et coutumes.....	42
4.5.3.5.	Sécurité dans la zone	42
4.6.	Zone de forêt humide à régime pluviométrique bimodale	42
4.6.1.	Milieu physique	42
4.6.1.1.	Climat	42

RAPPORT FINAL

4.6.1.2.	Relief et sol	43
4.6.1.3.	Hydrographie	43
4.6.2.	Milieu biologique	43
4.6.2.1.	Flore et végétation	43
4.6.2.2.	Faune	43
4.6.2.3.	Biodiversité et aires protégées/Valeur Universelle Exceptionnelle	44
4.6.3.	Milieu socio-économique et culturel	44
4.6.3.1.	Activités agricoles/agro-industrielles	44
4.6.3.2.	Habitat	44
4.6.3.3.	Genre et populations vulnérables.....	44
4.6.3.4.	Us et coutumes.....	45
4.6.3.5.	Sécurité dans la zone	45
CHAPITRE 5 :	SYNTHÈSE CONSULTATIONS ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	
	ET DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES	46
5.1.	Synthèse des consultations publiques des parties prenantes.....	46
5.1.1.	Méthodologie utilisée	46
5.1.2.	Résultats des consultations publiques	46
5.1.2.1.	Résultats des réunions de consultations publiques	46
5.1.2.2.	Résultats des entretiens.....	47
5.2.	Analyse des parties prenantes	48
5.2.1.	Délégations régionales de ministères à Buea, région du Sud-ouest.....	48
5.2.2.	Opérateurs spécialisés en NTIC de la SILICON MOUNTAIN à Buea, Région du Sud-ouest	49
5.2.3.	Coopératives agricoles à Yaoundé, région du Centre	49
5.2.4.	Populations Baka a Mbandjô par Mayos, région de l'Est.....	50
5.2.5.	Établissements scolaires (primaires et secondaires) à Bertoua.....	50
5.2.6.	Délégations régionales de ministères à Bertoua, région de l'Est.....	51
5.2.7.	Populations du village Banekane	52
5.2.8.	Populations du village Baïgom, région de l'Ouest	52
CHAPITRE 6 :	IDENTIFICATION ET ANALYSE DES RISQUES/IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX & LEURS MESURES DE GESTION ..	54
6.1	Phase de planification et de mise en œuvre	54
6.2	Phase d'exploitation	62
6.3	Identification et analyse des risques/impacts cumulatifs	72
CHAPITRE 7 :	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	74
7.1.	Procédures à suivre pour les sous-projets.....	74
7.1.1.	Procédures de préparation et d'approbation des sous projets.....	74
7.1.1.1.	Objectifs.....	74
7.1.1.2.	Description détaillée des étapes	74
7.1.1.3.	Approche genre	77
7.1.1.4.	Violences Basées sur le Genre	77
7.1.2.	Procédures de consultation du public pour les sous-projets et diffusion de l'information	78
7.1.2.1.	Procédures de consultation du public.....	78
7.1.2.1.1.	Objectifs de la consultation du public	78
7.1.2.1.2.	Mécanismes et procédures de consultation.....	78
7.1.2.2.	Diffusion de l'information au public.....	78
7.1.2.3.	Cas spécifique des consultations lors de la réalisation des EIES/NIE/Audits E&S	79
7.2.	Analyse des capacités institutionnelles.....	80
7.3.	Arrangements institutionnels de mise en œuvre et de suivi du CGES	81
7.3.1.	Unité de Gestion du Programme (UGP)	82
7.3.2.	Comité de pilotage du Programme.....	83

RAPPORT FINAL

7.3.3.	Départements ministériels de tutelle et départements ministériels clés	83
7.3.4.	Comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES.....	83
7.3.5.	Communes traversées par le Programme.....	84
7.3.6.	Les entreprises de travaux.....	84
7.3.7.	Intermédiaires financiers.....	84
7.3.8.	Les ONG environnementales.....	85
7.3.9.	Bailleurs de fonds	85
7.4.	Programme de renforcement des capacités et d'assistance technique	85
7.4.1.	Renforcement des capacités.....	85
7.4.1.1.	Renforcement des capacités pour PATNUC	85
7.4.1.2.	Renforcement des capacités en suivi de la mise en œuvre des PGES	86
7.4.2.	Assistance technique	87
7.5.	Réalisation des audits socio- environnementaux et des autres documents de sauvegarde	88
7.5.1.	Réalisation des audits socio-environnementaux	88
7.5.2.	Réalisation des autres documents de sauvegarde	88
7.5.2.1.	Réalisation des PAR/PSR.....	88
7.5.2.2.	Réalisation des PPA	88
7.5.2.3.	Mise en œuvre du Plan de Gestion de la main d'œuvre.....	89
7.5.2.4.	Mise en œuvre du Système de Gestion Environnementale et Sociale pour les Intermédiaire Financiers.....	89
7.6.	Cadre de suivi-évaluation et de supervision du PATNuC	89
7.6.1.	Programme de suivi-évaluation du PATNuC.....	89
7.6.1.1.	Objectifs.....	89
7.6.1.2.	Indicateurs de suivi-évaluation.....	89
7.6.1.3.	Acteurs de suivi	89
7.6.1.4.	Rapports de suivi	90
7.7.	Mécanisme de gestion des plaintes et des griefs.....	90
7.7.1.	Typologie des plaintes	90
7.7.2.	Principales étapes de la gestion des plaintes au PATNUC	91
7.7.3.	Les acteurs de mise en œuvre du MGP	95
7.7.4.	Quelques mesures d'accompagnement	95
7.8.	Budget du CGES	95
CHAPITRE 8 : CONCLUSION GENERALE		98
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES		99
ANNEXES.....		101

RAPPORT FINAL

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

°C	: Degré Celsius
ACE	: Attestation de Conformité Environnementale
ACP	: États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AES	: Audit Environnemental et Social
AID	: Association Internationale de Développement
ANTIC	: Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication
ART	: Agence de Régulation des Télécommunications
BAD	: Banque Africaine de Développement
BM	: Banque Mondiale
CAA	: Caisse Autonome d'Amortissement
CAMTEL	: <i>Cameroon Telecommunications</i>
CARFAD	: Centre Africain de Recherches Forestières Appliquées et de Développement
CCE	: Certificat de Conformité Environnementale
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDC	: <i>Cameroon Development Corporation</i>
CES	: Cadre Environnemental et Social
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CIE	: Comité Interministériel de l'Environnement
CITES	: Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore menacées d'extinction
CNI	: Carte Nationale d'Identité
CNPS	: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
COVID-19	: <i>Coronavirus Disease-19</i>
CTB	: Coopération Technique Belge
CTD	: Collectivités Territoriales Décentralisées
CTE	: <i>Cameroon Tea Estates</i>
DAO	: Dossier d'Appel d'Offres
DD	: Délégation Départementale
DE4A	: <i>Digital Economy for Africa</i>
DSCE	: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
EAS/HS	: Exploitation et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel
E&S	: Environnementaux et Sociaux
EES	: Evaluation Environnementale et Sociale
EESS	: Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique
EHS	: <i>Environment, Health and Safety</i>
EIES	: Étude d'Impact Environnemental et Social
EPI	: Équipements de Protection Individuelle
EVE	: Eléments Valorisés de l'Environnement
FAO	: <i>Food and Agriculture Organisation</i>
FPI	: Financement des Projets d'Investissement
FY19	: <i>Financial Year 2019</i>
GIC	: Groupe d'Initiative Commune
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
GIEC	: Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GSM	: <i>Global System for Mobile Communication</i>
HEVECAM	: Hevea-Cameroun
HSE	: Hygiène-Sécurité-Environnement
IEC	: Information, Education, <i>Communication</i>
IF	: Intermédiaires financiers
IRAD	: Institut de Recherche Agricole pour le Développement
IRD	: Institut de Recherche pour le Développement

RAPPORT FINAL

IST	: Infection Sexuellement Transmissible
IUCN	: Union internationale pour la conservation de la nature
Kg	: Kilogramme
Km²	: Kilomètre carré
m	: Mètre
MGP	: Mécanisme de Gestion des Plaintes
MINADER	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	: Ministère des Affaires Sociales
MINAT	: Ministère de l'Administration Territoriale
MINCOMMERCE	: Ministère du Commerce
MINDCAF	: Ministère des Domaines du Cadastre et des Affaires Foncières
MINEDUB	: Ministère de l'Education de Base
MINEPAT	: Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPEDD	: Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable
MINEPIA	: Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESEC	: Ministre des Enseignements Secondaires
MINFI	: Ministère des Finances
MINPMEESA	: Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat.
MINPOSTEL	: Ministère des Postes et des Télécommunications
NES	: Normes Environnementales et Sociales
NIE	: Notice d'Impact Environnemental
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OIT	: Organisation Internationale du Travail
OMS	: <i>Organisation Mondiale de la Santé</i>
ONACC	: Observatoire National Sur les Changements Climatiques
ONG	: Organisations Non-Gouvernementales
OSC	: Organisations de la Société Civile
PAD	: <i>Project Appraisal Document</i>
PAP	: Personne Affectée par le Programme
PAQ	: Plan d'Action Quinquennal
PAR	: Plan d'Action de Réinstallation
PATNuC	: Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun
PDSE-2030	: Plan de Développement du Secteur de l'Électricité Horizon 2030
PEPP	: Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PGDEE	: Plan de Gestion des Déchets Electriques et Electroniques
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PHP	: Plantation du Haut Penja
PIB	: Produit Intérieur Brut
PICB	: Protecteurs Individuels Contre le Bruit
PID	: <i>Project Information Document</i>
PM	: Premier Ministère
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PNDP	: Programme National de Développement Participatif
PNGE	: Plan National de Gestion de l'Environnement
PPP	: Partenariats Public-Privé
PRSTIC	: Projet de Réforme du Secteur des Technologies de l'Information et de la Communication
PSR	: Plan Succinct de Réinstallation
PV	: Procès - Verbal
RT	: Responsable Technique
SDSR	: Stratégie de Développement du Secteur Rural

RAPPORT FINAL

SFI	: Société Financière Internationale
SIDA	: Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
SMIG	: Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNADDT	: Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SND30	: Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SOCAPALM	: Société Camerounaise de Palmeraies
SPM	: Spécialiste Passation de Marché
SPNP	: Société des Plantations Nouvelles du Penja
SSE	: Spécialiste en Sauvegardes Environnementales
SSS	: Spécialiste en Sauvegardes Sociales
SUDCAM	: Sud Cameroun Hévée SA
TAR	: Technologies Agricoles de Rupture
TDR	: Termes de Référence
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
UE	: Union européenne
UGP	: Unité de Gestion du Programme
UNICEF	: <i>United Nations of International Children's Emergency Fund</i>
USD	: <i>United States Dollar</i>
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZAE	: Zone Agro-Écologique

RAPPORT FINAL

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Eléments caractéristiques des autres outils de sauvegarde aux côtés du CGES	3
Tableau 2 : Coût du PATNUC.....	10
Tableau 3 : Description détaillée des composantes du PATNUC.....	11
Tableau 4 : Matrice de responsabilité	81
Tableau 5 : Coûts indicatifs des mesures du CGES et leur répartition annuelle.....	96

RAPPORT FINAL

LISTE DES FIGURES

Figure 1: présentation du cameroun par zones agro-écologiques	33
Figure 2: réunion de consultations publiques avec les opérateurs spécialisés utilisant le numérique (SILICON MOUNTAIN)	46
Figure 3: réunion de consultations publiques avec les responsables des établissements scolaires.....	47
Figure 4: entretien avec Monsieur le Délégué de la Délégation régionale du MINPOSTEL _ Sud-ouest.....	47
Figure 5: entretien avec Madame la Déléguée de la Délégation régionale du MINAS_ Est .	47
Figure 6: réunion de consultations publiques avec les opérateurs spécialisés utilisant le numérique (SILICON MOUNTAIN)	174
Figure 7: réunion de consultations publiques avec les responsables des établissements scolaires.....	174
Figure 8: réunion de consultations publiques avec les populations Baka.....	175
Figure 9: réunion de consultations publiques avec les entrepreneurs agricoles.....	175
Figure 10: entretien avec Monsieur le Délégué de la Délégation régionale du MINPOSTEL _ Sud-ouest.....	176
Figure 11: entretien avec le Chef service production animale de la de Délégation régionale du MINEPIA_ Sud-ouest	176
Figure 12: entretien avec Madame la Déléguée de la Délégation régionale du MINAS_ Es	176
Figure 13: entretien avec Monsieur le Sous-Directeur des affaires générales de la Délégation régionale du MINEDUB _ Bertoua	176

RAPPORT FINAL

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : termes de référence de l'étude	102
Annexe 2 : analyse comparative entre les normes environnementales et sociales de la BM et les dispositions nationales	109
Annexe 3 : programme des consultations publiques	119
Annexe 4 : lettre d'introduction du ministre des postes et télécommunications	122
Annexe 5 : outils de collecte des données	123
Annexe 6 : procès-verbaux des réunions de consultations publiques et leurs fiches de présences	133
Annexe 7 : fiches des personnes rencontrées	168
Annexe 8 : rapport détaillé des consultations des parties prenantes	173
Annexe 9 : matrices d'interrelations	177
Annexe 10 : matrice d'identification des impacts et leurs mesures	180
Annexe 11 : formulaire de selection environnementale et sociale des sous-projets	195
Annexe 12 : clauses sur les violences basées sur le genre et le travail des enfants	198
Annexe 13 : elements de contenu des TDR du spécialiste de sauvegardes environnementales	200
Annexe 14 : éléments de contenu des TDR du spécialiste de sauvegardes sociales	202
Annexe 15 : calcul du cout du renforcement des capacités en suivi de la mise en œuvre des PGES	204
Annexe 16 : fiche de plaintes	205
Annexe 17 : mécanisme de gestion des plaintes	206

RAPPORT FINAL

RESUME

Description du Programme et méthodologie de préparation, d'approbation et d'exécution des sous-projets

Le PATNuC dont le maître d'ouvrage est le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL), désigne le Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun. Il vise à poursuivre les réformes et les politiques dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), à améliorer les compétences numériques des citoyens, à promouvoir le développement d'applications et de services numériques et à accroître la portée et l'utilisation des services numériques pour stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat au Cameroun. Les objectifs de développement de ce Programme consistent à accroître l'inclusion numérique et l'utilisation de solutions agricoles numériques par certains acteurs de la chaîne de valeur agricole.

De manière spécifique, ce Programme vise à : permettre la mise en place de nouveaux cadres institutionnels, juridiques et réglementaires propices à la croissance du secteur numérique, le renforcement de la confiance numérique, la création de plateformes numériques et l'acquisition d'équipements pertinents pour un développement sécurisé et résilient des services numériques au Cameroun. Par ailleurs, il se concentrera sur la stimulation du marché local en facilitant l'accès à Internet et l'utilisation intégrative des TIC dans le tissu de développement économique du pays. Le PATNUC sera financé par la Banque Mondiale à hauteur de US\$ 100 millions, pour une durée de 5 ans.

Le PATNuC comporte quatre principales composantes à savoir :

- **Composante 1 : stratégie, politique publique et réglementation numériques pour l'inclusion et la transformation numériques.** Elle vise à mettre en place de nouveaux cadres institutionnels, juridiques et réglementaires propices à la croissance du secteur numérique ;
- **Composante 2 : connectivité numérique et inclusion.** Elle se concentrera sur la stimulation du marché local en facilitant l'accès et l'utilisation intégrative des TIC dans le tissu de développement économique du pays.;
- **Composante 3 : facilitation de la mise en œuvre de solutions basées sur les données dans le secteur agricole.** L'objectif de cette composante est de faciliter la mise en œuvre de solutions « *data-driven* » en agriculture, permettant au Cameroun d'étendre le développement de ses offres numériques et de booster l'innovation dans un secteur économique stratégique.
- **Composante 4 : gestion du programme et engagement des citoyens.** Cette composante financera la gestion et la coordination du Programme, y compris la passation des marchés, la gestion financière, le Suivi et l'Évaluation, ainsi que la gestion des sauvegardes environnementales et sociales.

Les principaux organes d'exécution/mise en œuvre du programme ainsi que leurs rôles et responsabilités sont les suivants :

- **L'Unité de Gestion du Programme.** Logée au sein du Ministère des Postes et des Télécommunications (MINPOSTEL), elle aura la responsabilité globale de la coordination et de la mise en œuvre du Programme ;
De manière spécifique, elle sera responsable de : i) la passation des marchés ; ii) la gestion financière ; iii) la gestion des risques environnementaux et sociaux (E&S) ; iv) le suivi et l'évaluation ;
- **Le Comité de pilotage.** Il sera créé, avec pour principale responsabilité d'assurer la supervision générale du programme durant sa phase de mise en œuvre, en plus de fournir des conseils et de donner une orientation stratégique. Il sera présidé par le Ministre des Postes et Télécommunication notamment les représentants de MINPOSTEL, Services du Premier Ministre, MINEPAT, MINADER, MINEPIA,

RAPPORT FINAL

MINDEVEL, MINFI, MINPROFF, CAA, ART, ANTIC, la Ligue Camerounaise des Consommateurs ;

- Les **Coordonnations Régionales**. Chaque Coordination Régionale pourra regrouper plusieurs régions administratives.

Il est recommandé que la préparation, l'approbation et l'exécution des sous-projets soient participatives et menées en collaboration avec les institutions locales et les communautés bénéficiaires afin d'atténuer, entre autres, les risques de conflits avec/entre les communautés.

Cadre réglementaire

La conception et la mise en œuvre du PATNUC doivent être régies non seulement par les exigences politiques et juridiques tant au niveau international qu'au niveau national mais également par les institutions.

L'engagement du Cameroun dans la protection de l'environnement est marqué par la ratification de plusieurs textes internationaux constitués des dispositions environnementales intégrées dans les textes juridiques des secteurs de l'agriculture, eau, énergie, etc. Le Cameroun dispose ainsi d'une législation spécifique aux évaluations environnementales. D'une manière globale, la loi N° 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement stipule en effet en son article 17 que « le promoteur ou le maître d'ouvrage de tout projet d'aménagement, d'ouvrage, d'équipement ou d'installation qui risque, en raison de sa dimension, de sa nature ou des incidences des activités qui y sont exercées sur le milieu naturel, de porter atteinte à l'environnement est tenu de réaliser, selon les prescriptions du cahier des charges, une étude d'impact permettant d'évaluer les incidences directes ou indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et des incidences sur l'environnement en général ».

De même, le PATNUC doit respecter les exigences des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale. Toutes les dix (10) NES sont déclenchées.

Sites de mise en œuvre du PATNUC

Le PATNUC sera mis en œuvre dans tout le Cameroun, tant dans les zones urbaines que rurales, bien qu'il soit principalement axé sur les zones rurales. On distingue cinq grandes zones agro-écologiques aux caractéristiques spécifiques, il s'agit de :

- La zone soudano-sahélienne.** Elle se trouve au Nord du pays et est comprise entre le 8 e et 13 e degré de latitude Nord. Elle s'étend de l'Adamaoua aux rives du Lac Tchad sur environ 100 000 km², soit plus du 1/5e de la superficie du Cameroun. Du point de vue administratif, elle correspond aux régions de l'Extrême-Nord et du Nord ;
- La zone de hautes savanes guinéennes.** Elle se situe entre le 4ème et le 8ème degré de latitude Nord. Vaste d'environ 123 000 Km², elle couvre les régions de l'Adamaoua et une partie des régions de l'Est et du Centre ;
- La zone des hauts plateaux de l'Ouest.** Cette zone, située entre le 5 e et 7 e degré de latitude Nord et entre le 9°45 et 11°15 de longitude Est, couvre une superficie de 31 192 km². Elle correspond aux régions de l'Ouest et du Nord- Ouest ;
- La zone forestière humide à régime pluviométrique monomodale.** Encore appelée zone littorale, elle couvre la bande de 364 km qui longe le littoral de la frontière nigériane au nord à la frontière équato-guinéenne au sud. Elle couvre les Provinces du Littoral et du Sud-Ouest ;
- la zone forestière humide à régime pluviométrique bimodale.** Elle couvre une superficie de 165 770 km et s'étend entre le 2^e et le 4^e degré de latitude Nord. Elle couvre les régions du Centre, Sud et Est.

Consultations menées

RAPPORT FINAL

Le présent CGES a fait l'objet des consultations publiques notamment au mois de mai 2021 dans les lieux suivant :

- Buea (région du Sud-ouest) ;
- Bertoua, Mayos et Mambélé (région de l'Est) ;
- Yaoundé (région du Centre) ;
- Bangangté et Foumbot (région de l'Ouest) ;
- Maroua (région de l'Extrême Nord) ;
- Santa (région du Nord-Ouest).

Ces consultations publiques avaient pour objectifs : i) d'informer les participants et recueillir leurs points de vue, attentes et perceptions sur les activités qui devront être mises en œuvre dans le cadre du PATNUC dans la zone ; ii) d'identifier avec eux les impacts négatifs et positifs qui pourraient résulter de la mise en œuvre et le fonctionnement du PATNUC, ainsi que des mesures d'atténuation pour les effets négatifs et d'optimisation pour les effets positifs.

Impacts et risques pertinents

Les principaux impacts ¹et risques ²pertinents identifiés sont les suivants :

Impacts positifs :

- Création d'emplois ;
- Augmentation des recettes fiscales de l'État ;
- Création des opportunités d'affaires et augmentation des revenus.

Impacts négatifs et risques pertinents :

- Augmentation de la délinquance juvénile et dépravation des mœurs
- Augmentation de l'exercice illégal de l'activité postale ;
- Augmentation de la cybercriminalité ;
- Pollution par les déchets électroniques et électriques.
- Déplacement involontaire ;
- Risques élevés de marginalisation des populations autochtones ;
- Prolifération des Violences basées sur le genre,
- Mauvaise gestion de la main d'œuvre mobilisée dans le cadre du Programme ;
- Prolifération des plaintes de toute sorte (main d'œuvre, y compris VBG ;
- Non fiabilité des paiements ;
- Non prise en compte des aspects socio-environnementaux par les intermédiaires financiers ;
- Non-respect des exonérations fiscales accordées aux startups du secteur des NTIC ;
- L'ineffectivité d'adressage au Cameroun ;
- Abus de confiance ;
- Irrégularité de la fourniture de l'énergie électrique ;
- Corruption.

Procédures d'analyse, de sélection et d'approbation des sous-projets

Les sous-projets à mettre en œuvre sont dans la catégorie des projets à risque « substantiel », les instruments d'évaluation socio-environnementale auxquels le projet pourrait avoir recours sont :

- Le formulaire d'examen environnemental et social et la grille de contrôle environnemental et social ;
- L'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) Sommaire ;
- La Notice d'Impact Environnemental et Social (NIE).

¹ Conséquence certaine d'une activité sur les éléments de l'environnement.

² Probabilité d'occurrence d'une conséquence d'une activité sur les éléments de l'environnement

RAPPORT FINAL

La procédure de sélection des sous-projets comprend : la soumission des sous-projets ; leur évaluation socio- environnementale et leur approbation.

Plan de Gestion environnementale et Sociale (PGES)

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale présente de manière concrète la façon dont les aspects socio-environnementaux seront mises en œuvre dans les sous-projets dont le nombre, les sites et les caractéristiques environnementales et sociales restent encore inconnus.

Les mesures stratégiques dans le cadre du Programme sont :

- Le renforcement des capacités du personnel de l'unité de Gestion du Programme (UGP) sur le cadre environnemental et social de la Banque mondiale ;
- Le renforcement des capacités des autres agences gouvernementales sur le suivi de la mise en œuvre du PGES ;
- L'assistance technique aux communautés ;
- La réalisation des EIES et NIE ;
- La réalisation des audits socio-environnementaux.

Afin d'assurer l'effectivité de la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre du CGES, le suivi-évaluation se fera sur la base des indicateurs objectivement vérifiables.

Plusieurs types de conflits sont susceptibles de surgir dans le cadre de la mise en œuvre du PATNUC. Pour prévenir et parvenir à la gestion efficace de ces plaintes et griefs en matière de gestion environnementale et sociale, un mécanisme qui repose essentiellement sur les pratiques locales existantes doit être mis en place.

En définitive, le budget global estimatif prévu pour la mise en œuvre des mesures du présent CGES est de **2 370 300 000 (deux milliards trois cent soixante-dix millions trois cent mille) FCFA**, soit **4 389 444 USD**. Il est bien entendu que ce coût comporte le coût de mise en œuvre de tous les autres outils de sauvegardes à savoir le CPR, le CPPA et le SGE-IF.

RAPPORT FINAL

ABSTRACT

Project description and methodology for the preparation, approval and execution of sub-projects

PATNUC stands for Program for the Acceleration of the Digital Transformation of Cameroon. It aims to pursue reforms and policies in the Information and Communication Technology (ICT) sector, improve the digital skills of citizens, promote the development of digital applications and services, and increase the access and use of digital services to stimulate employment and entrepreneurship in Cameroon. The development objectives of this program are to increase digital inclusion and the use of digital agricultural solutions by selected actors in the agricultural value chain.

Specifically, this programme aims to: enable the establishment of new institutional, legal and regulatory frameworks conducive for the growth of the digital sector, the strengthening of digital trust, the creation of digital platforms and the acquisition of relevant equipment for a secured and resilient development of digital services in Cameroon. In addition, it will focus on stimulating the local market by facilitating Internet access and the integrative use of ICTs in the country's economic development fabric.

PATNUC is financed by the World Bank to the tune of US\$ 100 millions for a duration of five (0) years.

PATNUC has four main components, namely

- **Component 1: digital strategy, public policy and regulation for digital inclusion and transformation.** This first component aims at enabling the establishment of new institutional, legal and regulatory frameworks conducive for the growth of the digital sector, digital trust, creation of digital platforms and acquisition of relevant equipment for the secured and resilient development of digital services in Cameroon;
- **Component 2: digital connectivity and inclusion.** It will focus on stimulating the local market by facilitating access to and the integrative use of ICTs in the country's economic development fabric. Its specific objective is to promote the expansion of digital networks in rural areas by focusing on underserved localities, mainly through Public-Private Partnerships (PPPs) to improve mobile broadband services in these localities. This component will also improve last mile connectivity to key public entities such as hospitals, schools and local administrations. This component will also look at supply-side interventions such as the purchase of international bandwidth, digital equipment and training for key public entities;
- **Component 3: facilitation of the implementation of data-driven solutions in the agricultural sector.** The objective of this component is to facilitate the implementation of data-driven solutions in agriculture, enabling Cameroon to expand the development of its digital services and boost innovation in a strategic economic sector. This component will focus on strengthening Disruptive Agricultural Technologies (DAT) for agricultural transformation by scaling up the development of DAT solutions to improve business linkages and added value through increased use of DAT solutions by targeted rural communities. The component also aims to strengthen public DAT innovation ecosystems and digital capacity building in rural areas;
- **Component 4: project management and citizen engagement.** This component will finance project management and coordination, including procurement, financial management, monitoring and evaluation, and management of environmental and social safeguards.

The main institutions involved in the program and their roles and responsibilities are as follows:

RAPPORT FINAL

- the Project Management Unit. Hosted within the Ministry of Posts and Telecommunications (MINPOSTEL), it will have the overall responsibility for the coordination and implementation of the program ;

Specifically, it will be responsible for: i) procurement; ii) financial management; iii) environmental and social (E&S) risk management and; iv) monitoring and evaluation.

- the Steering Committee. It will be established with the main responsibility for the overall supervision of the program during its implementation phase, in addition to providing advice and strategic direction;

it will be chaired by the Minister of Posts and Telecommunications and will include representatives of MINPOSTEL, the Prime Minister's Office, MINEPAT, MINADER, MINEPIA, MINDEVEL, MINFI, MINPROFF, CAA, ART, ANTIC, the Cameroonian Consumers Association.

It is recommended that the preparation, approval and implementation of sub-projects be participatory and conducted in collaboration with local institutions and beneficiary communities in order to mitigate, among other things, the risks of conflicts with/among communities.

Regulatory framework

For development to be sustainable, the design and implementation of PATNUC must be governed not only by political and legal requirements at both the international and national levels, but also by institutions.

Cameroon's commitment to environmental protection is marked by the ratification of several international texts consisting of environmental provisions integrated into the legal texts of the agriculture, water, energy and other sectors. Cameroon thus has specific legislation on environmental assessments. Generally, law N° 96/12 of 5 August 1996 on the framework law on environmental management stipulates in its article 17 that " The promoter or owner of any development, labour, equipment or project which may endanger the environment owing to its dimension, nature or the impact of its activities on the natural environment shall carry out an impact assessment, pursuant to the prescription of the specifications. This assessment shall determine the direct or indirect incidence of the said project on the ecological balance of the zone where the plant is located or any other region, the physical environment and quality of life of populations and the impact on the environment in general"

Similarly, the PATNUC must meet the requirements of the World Bank's Environmental and Social Standards (ESS). All ten (10) ESS are triggered.

The implementing agencies of PATNUC are MINPOSTEL and MINADER/MINEPIA

Description and analysis of the initial state of the project sites and their environment

The PATNUC will be implemented throughout Cameroon, in both urban and rural areas, although it is mainly focused on rural areas. Cameroon is subdivided into five main agro-ecological zones with specific characteristics:

(i) The Sudano-Sahelian zone. It is located in the north of the country and lies between Latitudes 8 and 13 degrees (⁰) north. It extends from the Adamawa to the shores of Lake Chad over some 100,000 km², approximately more than one-fifth of the surface area of Cameroon. Administratively, this zone corresponds to the Far North and North Regions;

(ii) The Guinean high savannah zone. It is located between the Latitude 40 and 80 North. It covers the regions of Adamawa and part of the East and Centre regions;

(iii) The Western Highlands zone. This zone, located between the latitude 50 and 70 North and between Longitude 9°45 and 11°15 East, covers an area of 31,192 km². It corresponds to the West and North-West Regions.

RAPPORT FINAL

(iv) The humid forest zone with a monomodal rainfall regime. Also known as the littoral zone, it covers the 364 km strip along the coast from the Nigerian border in the north to the Equatorial Guinea border in the south. It covers the Littoral and South-West Regions;

(v) The humid forest zone with a bi-modal rainfall regime. It covers an area of 165,770 km and extends between the Latitude 20 and 40 North. This zone covers the Centre, South and East regions.

Consultations conducted

This ESMF has been subject to public consultations, notably in May 2021 in the following places:

- Buea (South West Region) ;
- Bertoua, Mayos et Mambélé (Eastern Region);
- Yaoundé (Centre Region) ;
- Bangangté and Foumbot (West Region).
- Maroua (Far North) ;
- Santa (North West Region).

The objectives of these public consultations were: i) to inform participants and get their views, expectations and perceptions on the activities to be implemented under the PATNUC in the country; ii) to identify with them the negative and positive impacts that could result from the implementation and operation of the PATNUC, as well as mitigation measures for the negative impacts and enhancement measures for the positive impacts.

Relevant impacts and risks

The main relevant impacts and risks identified are the following:

Positive impacts :

- job creation ;
- increase in state tax revenues ;
- creation of business opportunities and increased revenues.

Relevant negative impacts and risks:

- increase in juvenile delinquency and moral decadence;
- increase in the illegal exercise of postal activities ;
- increase in cybercriminality ;
- electronic waste (e-waste) pollution.
- unreliable payments ;
- non-compliance with tax exonerations granted to start-ups in the ICT sector;
- the ineffectiveness addressing of places in Cameroon³ ;
- breach of trust ;
- irregularity in the supply of electrical energy ;
- corruption.

Procedures for analysis, selection and approval of sub-projects

The sub-projects to be implemented are in the category of "substantial" risk projects, the socio-environmental assessment instruments that the project could use are:

- Environmental and social review form and environmental and social checklist;
- Environmental and Social Impact Assessment (ESIA)
- Environmental and Social Management Plans (ESMP).

³ Inappropriate naming of places and buildings (streets, building and houses) in Cameroun.

RAPPORT FINAL

The environmental and social review form and the environmental and social checklist will identify and assess the environmental and social impacts that may occur as a result of the proposed sub-project activities. They are completed during the conception of the sub-project.

The socio-environmental review form will help in the initial selection of PATNUC sub-projects. It will be used by project beneficiaries and project implementing agencies (Project Coordination) to identify socio-environmental impacts and related mitigation measures, if any, and/or to determine requirements for further socio-environmental analysis.

The environmental and social monitoring checklist will allow for the assessment of the level of disturbance of the environment by the sub-project, and consequently to decide on the socio-environmental impact of the sub-project.

The procedure for selecting sub-projects includes: submission of sub-projects; their socio-environmental assessment and approval.

Environmental and Social Management Plan (ESMP)

The Environmental and Social Management Plan sets out in concrete terms how various socio-environmental aspects will be taken into account in the sub-projects, the number, locations and environmental and social characteristics of which are still unknown.

The strategic measures within the project are:

- Capacity building of the Project Management Unit (PMU) staff on the World Bank's environmental and social framework;
- Capacity building for other government agencies on monitoring the implementation of the ESMP;
- Technical assistance to communities ;
- Awareness raising ;
- Carrying out of ESIA's and EISs;
- Carrying out environmental and social audits.

In order to ensure the effectiveness of the implementation of the measures planned within the ESMF, monitoring and evaluation will be based on objectively verifiable indicators.

Several types of conflicts will potentially to arise in the implementation of the PATNUC. In order to prevent and achieve effective management of such environmental and social management complaints and grievances, a mechanism that is based on existing local practices needs to be put in place.

Finally, the overall estimated budget for the implementation of the measures of this Environmental and Social Management Framework is **2 370 300 000 (two billions three hundred and seventy millions three hundred thousand CFAF, i.e 4 389 444 USD)**. It is worthy of note that this cost includes that of other safeguards tools, namely Resettlement Policy Framework (RPF), Indigenous People Planning Framework (IPPF) and Environmental and Social Management System – Financial intermediaries (ESMS – FI)..

Chapitre 1 : INTRODUCTION GENERALE

Dans ce chapitre, sont présentés : le contexte et justification de l'étude, sa classification environnementale, ses objectifs, résultats attendus et sa portée, l'approche méthodologique utilisée, les parties prenantes à l'étude et la structuration du rapport.

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU CGES

Le modèle de croissance du Cameroun reflète une économie certes diversifiée, mais pas suffisamment développée. Malgré une croissance économique soutenue, le taux de pauvreté au Cameroun est resté pratiquement inchangé. En effet, le revenu du pays se trouve à un niveau intermédiaire de la tranche inférieure avec un Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant de 1534 USD (courant)⁴.

Le tissu de développement du pays étant soutenu par les différents marchés dans ses secteurs promoteurs (agriculture, élevage, transport, énergie, santé, éducation et bien d'autres), le développement dans ces secteurs ne s'avère pas fulgurant de manière à satisfaire les besoins des populations à un niveau acceptable. À titre d'exemple, le secteur agricole qui est d'une importance vitale, emploie environ 46% de la population totale (l'emploi des hommes est de 41,2 % et celui des femmes de 51,5 %)⁵. Bien qu'il emploie près de la moitié de la population active, la productivité du secteur est encore loin derrière celle du reste de l'économie. En effet, la contribution moyenne du secteur agricole au Produit Intérieur Brut (PIB) de 1965 était de 21,9%, alors qu'elle était à 14,4% en 2018⁶.

L'un des principaux obstacles au développement de ces différents secteurs d'activités au Cameroun est dû au fait que la contribution du secteur numérique au PIB est encore très faible. Pourtant, associés à des investissements dans les infrastructures, le développement et la promotion d'applications et de services numériques personnalisés peuvent aider à libérer entre autres le potentiel des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, notamment en améliorant la productivité, en réduisant les coûts de commercialisation et en améliorant la compétitivité de ces secteurs.

Cependant, un diagnostic de l'économie numérique camerounaise, réalisé en 2019 dans le cadre de l'initiative *Digital Economy for Africa* (DE4A)⁷, a identifié des faiblesses et principaux goulots d'étranglement auxquels le secteur du numérique est confronté. De ce diagnostic, ressortent les faiblesses suivantes :

- Le Cameroun n'a toujours pas les stratégies, politiques, réglementations sectorielles et intersectorielles, ainsi que la capacité institutionnelle pour stimuler correctement la croissance, favoriser la concurrence, faciliter les investissements et encourager l'innovation dans le secteur numérique. Ces contraintes sont exacerbées par l'incapacité du régulateur du secteur à mettre en œuvre des réformes appropriées sur plusieurs questions réglementaires importantes, telles que le spectre radioélectrique, l'octroi de licences de service et le service universel ;
- Malgré la présence de plusieurs opérateurs de vente au détail concurrents, la croissance du marché internet semble principalement bloquée par des prix de détail relativement élevés qui découlent des prix de gros élevés appliqués à ces acteurs de détail. L'opérateur public fixe, notamment *Cameroon Telecommunications* (CAMTEL), maintient un monopole sur l'accès à l'international du pays (qui comprend plusieurs câbles sous-marins) et

4 Banque mondiale, WDI, 2019, PIB (USD courants) - Cameroun.

<https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD?locations=CM>.

5 La Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (2019). Emploi dans l'agriculture (% de la population) au Cameroun. Récupéré de [https://databank.worldbank.org/Employment-in-agriculture-\(of-population\)-in-Cameroon-2019/id/daca08a2](https://databank.worldbank.org/Employment-in-agriculture-(of-population)-in-Cameroon-2019/id/daca08a2).

6 La Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (2018), Agriculture, foresterie et pêche, valeur ajoutée (% du PIB). Récupéré de <https://data.worldbank.org/indicator/NV.AGR.TOTL.ZS?locations=CM>.

7 Initiative sur l'économie numérique pour l'Afrique (DE4A): <https://www.worldbank.org/en/programs/all-africa-digital-transformation>.

RAPPORT FINAL

d'importants réseaux nationaux de fibre terrestre. Combiné aux faiblesses réglementaires sus-évoquées, les prix de gros élevés imposés aux opérateurs de détail par CAMTEL ont pour conséquence la sous-performance sur les marchés de détail en termes de qualité et de coûts, malgré la présence de marchés concurrentiels de la téléphonie mobile de détail et du haut débit ;

- Certaines zones géographiques restent totalement non-couvertes par le numérique (internet, réseau mobile, etc.) et l'accès à ce dernier reste limité et/ou de mauvaise qualité dans de nombreuses zones rurales, créant un problème concret d'inclusion numérique. En termes de couverture du réseau mobile, les réseaux « Global System for Mobile Communication » (GSM) des trois opérateurs privés⁸ (MTN, Orange et Nexttel/Viettel) atteignaient chacun environ 90% de la population en 2019, tandis que les réseaux 3G et 3.5G de MTN et Nexttel/Viettel atteignaient respectivement 80% et 89% de la population. En 2019, le réseau 4G de MTN couvrait 22 villes et communes (40% de la population), tandis que le réseau 4G d'Orange couvrait 5 villes et 16 des 58 arrondissements⁹. Malgré une couverture haut débit mobile (3G, 3,5G et 4G), seuls 23% des ménages du pays disposaient d'une connexion Internet - mobile ou fixe - en 2019, et ce pourcentage est beaucoup plus faible dans les zones rurales, en particulier la région du Centre, du Nord-ouest et de l'Adamaoua¹⁰.

Face à cette situation le Gouvernement du Cameroun a obtenu, dans le cadre de la Coopération Cameroun - Banque Mondiale, une avance de préparation de projet de l'Association Internationale de Développement (AID) pour la préparation du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC). Les objectifs de développement de ce programme consistent à accroître l'inclusion numérique et l'utilisation de solutions agricoles numériques par certains acteurs de la chaîne de valeur agricole. Pour ce faire, il comporte un certain nombre d'activités à mettre en œuvre (acquisition des équipements, expansion des réseaux numériques dans les zones rurales, formation ciblée et bien d'autres) qui, du point de vue de la loi n°96/12 du 5 août 1996¹¹, sont susceptibles d'avoir des répercussions sur l'environnement. Par conséquent, ce programme doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.

1.2. CLASSIFICATION ENVIRONNEMENTALE DU PATNUC

Suivant les considérations du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale (BM), les risques environnementaux et sociaux du Programme sont de niveau¹² « substantiel »¹³.

Compte tenu du fait que les activités du programme et leurs emplacements ne sont pas encore déterminés, il est envisagé la réalisation du présent Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) qui s'est faite conformément aux termes de référence qui figurent en annexe 1.

Ce CGES est élaboré aux côtés d'autres documents de sauvegardes élaborés dans le cadre du programme qui font chacun l'objet d'un document séparé. Ce sont :

- Le Cadre Politique de Réinstallation (CPR) ;
- Le Système de Gestion Environnementale et Sociale pour les Intermédiaires Financiers ;
- Le Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones ;
- Le Manuel de Procédures de Gestion du Travail (*Labour Management Procedures : LMP*) ;
- Les Procédures d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP).

⁸ CAMTEL a obtenu une concession de téléphonie mobile en mars 2020, mais le nombre d'abonnés CAMTEL est encore négligeable.

⁹ TeleGeography, avril 2020

¹⁰ MINPOSTEL, Annuaire statistique des télécommunications et TIC au Cameroun, Edition 2017.

¹¹ Loi n°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement

¹² Le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale (BM) considère 4 niveaux de risque pour tout projet : élevé, substantiel, modéré et faible.

¹³ Source : Project Appraisal Document of PATNUC

RAPPORT FINAL

Dans cette perspective, l'élaboration de ces documents visait des objectifs spécifiques portant sur des enjeux précis et des propositions de mesures appropriées. Les éléments caractéristiques de ces instruments sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Eléments caractéristiques des autres outils de sauvegarde aux côtés du CGES

Document instrument	Objectif	Axes d'intervention
Cadre Politique de Réinstallation (CPR)	Limiter les désagréments qui pourraient être causés par la réinstallation involontaire, et s'assurer que les conditions de vie des populations affectées soient améliorées ou tout au moins maintenues après la réinstallation	- Mise en place et fonctionnement des Commissions de Constat et d'Evaluation des biens (CCE) ; - Pose des bornes et des panneaux sont à la charge du service ; - Elaboration des Plan Succinct de Réinstallation/Plan d'Action de Recasement; - Suivi du processus de réinstallation ; - Renforcement des capacités des instances impliquées.
Système de Gestion Environnementale et Sociale pour les Intermédiaires Financiers (SGES-IF)	Expliquer comment les IF impliqués dans le projet évalueront et géreront les risques et les impacts environnementaux et sociaux associés aux sous-projets qu'ils financeront, y compris la façon dont ils favoriseront de bonnes pratiques de gestion environnementale et sociale et une saine gestion des ressources	- Renforcement institutionnel ; - Renforcement des capacités et sensibilisation ; - Réalisation des études
Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA)	Accroître l'inclusion numérique et l'utilisation des solutions agricoles numériques par ces groupes d'acteurs	- Participation et Citoyenneté ; - Formation et Insertion socioprofessionnelle des Peuples Autochtones ; - Développement économique ; - Accès à la propriété foncière et aux ressources naturelles ; - Valorisation de la culture et du savoir-faire patrimonial des Peuples Autochtones ; - Promotion de l'accès à l'information.
Manuel de Procédures de Gestion du Travail (LMP)	Mise à disposition d'un outil de référence à la fois opérationnel et pédagogique pour la mise en œuvre du PATNUC, et mise en place des procédures formalisées.	Appui à l'élaboration des différentes procédures
Procédures d'Engagement des Parties Prenantes (SEP).	Soutenir le programme de travail et de la conception de l'instrument, et informer les intervenants pendant la durée de la mise en œuvre du Programme	Appui à l'engagement des parties prenantes

RAPPORT FINAL

Le présent CGES fédère les préoccupations de tous ces documents qui sont récapitulés dans la synthèse du PGES.

1.3. OBJECTIFS, RÉSULTATS ATTENDUS ET PORTÉE DE L'ÉTUDE

1.3.1. Objectifs de l'étude

Conformément aux Termes de Référence (TDR) de l'étude, l'objectif du présent CGES est d'évaluer et d'atténuer les risques et impacts environnementaux et sociaux (E&S) négatifs potentiels du PATNUC conformément aux normes environnementales et sociales (NES) du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale et aux exigences nationales.

1.3.2. Résultats attendus

Il est attendu du présent rapport d'étude, les principaux résultats suivants :

- a) Exigences juridiques et réglementaires nationales pertinentes et les politiques de la Banque mondiale et les normes environnementales et sociales (NES 1, NES 2, NES 3, NES 4, NES 5, NES 6, NES 7, NES 8, NES 9 et NES 10) sont examinées ;
- b) Documentation pertinente et connexe sur la gestion des risques environnementaux et sociaux et les CGES pour les programmes en cours de mise en œuvre dans le secteur des télécommunications et des TIC au Cameroun et dans la sous-région ;
- c) Evaluation des écarts des politiques et réglementations nationales relatives aux normes de sauvegarde environnementale et sociale au Cameroun par rapport aux normes de la Banque Mondiale et aux meilleures pratiques internationales et proposition des mesures sur la manière de combler les écarts identifiés ;
- d) Aperçu des contextes environnementaux et sociaux pertinents pour chaque sous-projet du programme, y compris une analyse des régimes législatifs, réglementaires et administratifs du Cameroun relatifs à la protection des habitats naturels et du patrimoine culturel, à la lutte contre la pollution, à la réinstallation, etc. dans lequel le projet fonctionnera, en mettant l'accent sur les exigences applicables à la planification / conception, à l'approbation et à la mise en œuvre des projets ;
- e) Recueil des informations de base sur l'environnement et la société aux niveaux national, régional, départemental et de l'arrondissement en précisant les informations requises et les études à mener dans un cadre donné ;
- f) Description des procédures pour mener un niveau approprié d'évaluation environnementale et sociale des sous-projets du programme conformément au cadre environnemental et social de la Banque Mondiale et aux directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (EHS) de la Société Financière Internationale (SFI), y compris l'identification des impacts à gérer ou à atténuer ;
- g) Procédures pour identifier et examiner les problèmes environnementaux et sociaux des sous-projets pendant la phase de mise en œuvre du projet (listes de contrôle de sélection et identification des impacts cumulatifs, indirects et induits, conformément aux normes environnementales et sociales pertinentes de la Banque mondiale) ;
- h) Une procédure de cadrage des problèmes environnementaux et sociaux et décrire les instruments de sauvegarde appropriés et requis pour les projets spécifiques au site qui seront identifiés pendant la mise en œuvre du projet, y compris des informations générales sur le type d'instrument de gestion ;
- i) Procédures de préparation et d'approbation des instruments de sauvegarde spécifiques au site ;
- j) Capacité institutionnelle de mise en œuvre du CGES ;
- k) Exigences en matière de consultation avec les communautés locales et les parties prenantes, à la fois pendant la préparation et la mise en œuvre du Programme, conformément au Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) du Programme ;
- l) Mécanisme de règlement des plaintes pour fournir aux parties prenantes et aux communautés et ménages potentiellement affectés des moyens de fournir des commentaires ou des griefs, et recevoir des réponses, en ce qui concerne la mise en œuvre des sous-projets tout au long de la vie du programme ;

RAPPORT FINAL

- m) Exigences en matière de suivi et de supervision du Programme pour garantir que les mesures de gestion sont mises en œuvre de manière satisfaisante ;
- n) Exigences en matière de renforcement des capacités ou de formation jugées appropriées pour le PATNUC ou d'autres agences gouvernementales, impliquées dans la mise en œuvre ou le suivi du CGES ;
- o) Description des exigences en matière d'assistance technique aux communautés, aux prestataires de services et aux institutions du secteur public pour soutenir la mise en œuvre du CGES ;
- p) Mécanisme de gestion des plaintes accessible et réactif aux plaintes sensibles telles que EAS / HS conformément au cadre de gestion des plaintes du Programme.

1.3.3. Portée de l'étude

La portée du présent CGES concerne toute l'étendue du territoire national, notamment toutes les cinq (05) zones agro-écologiques du Cameroun.

1.4. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE UTILISÉE

1.4.1. Méthodologie générale

Le Consultant a utilisé une méthode à trois phases pour réaliser la mission à savoir : la phase préparatoire, la phase de la mission de terrain et la phase de rédaction et validation du rapport.

1.4.1.1. Phase préparatoire

Les activités menées lors de cette phase sont : la réunion de démarrage, la recherche documentaire, la confection des outils de collecte de données et la préparation de la mission de terrain.

1.4.1.1.1. Revue documentaire

Le Consultant a d'abord dans un premier temps consulté la documentation fournie par le Client. Celle-ci a permis d'approfondir la connaissance du Programme. Dans un second temps, il a fait une recherche documentaire sur internet et auprès des institutions telles que l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) et l'Institut National de la cartographie.

1.4.1.1.2. Confection des outils de collecte de données

Il a été question d'élaborer des guides d'entretien et de réunion. Il y a eu un guide de réunion et deux guides d'entretien respectivement pour les services techniques des administrations concernées et les mairies.

1.4.1.1.3. Préparation des missions de terrain

La préparation des missions de terrain consistera à prendre contact avec les autorités administratives et communales, et les services techniques de l'administration à la base des contacts à fournir par le Client.

1.4.1.2. Phase des missions de terrain

Les missions de terrain ont été effectuées dans les sites qui avaient été choisis lors de la réunion de démarrage.

1.4.1.3. Phase d'analyse des données et de rédaction des rapports

Toutes les données collectées ont été dépouillées, compilées et analysées aussi bien dans le cadre des entretiens individuels et consultations publiques, que dans celui de la revue documentaire. L'organisation et la structuration de l'ensemble de ces données ont permis d'élaborer les différents rapports de l'étude conformément aux TDR, notamment le rapport de démarrage, le rapport provisoire et le rapport final.

RAPPORT FINAL

1.4.2. Méthodologie spécifique par rapport aux résultats attendus

- a) *Exigences juridiques et réglementaires nationales pertinentes et les politiques de la Banque Mondiale et les Normes Environnementales et Sociales (NES1, NES2, NES5, NES6, NES7, NES10) sont examinées, y compris toute autre norme pertinente jugée importante par le consultant.*

Sur la base de la formation que nous avons suivie sur le Cadre Environnementale et Sociale de la Banque mondiale et en consultant le document du CES, nous avons passé en revue les normes déclenchées dans le cadre du Programme. Nous les avons examinés et nous avons pris en compte leurs exigences dans l'étude.

Une attention particulière sera portée aux aspects de Violences Basées sur le genre (VBG) et au travail des enfants.

- b) *Documentation pertinente et connexe sur la gestion des risques environnementaux et sociaux et les CGES pour les programmes en cours de mise en œuvre dans le secteur des télécommunications et des TIC au Cameroun et dans la sous-région.*

La documentation dont il est question a été obtenue à travers les recherches menées auprès des instances/platformes spécialisées notamment : le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL), le CARFAD (à travers ses études menées par le passé) et autres bureaux d'études ayant réalisé des études similaires, le cadre environnemental et social de la Banque mondiale, le site internet de la Banque mondiale et le moteur de recherches « Google ».

- c) *Evaluation des écarts des politiques et réglementations nationales relatives aux normes de sauvegarde environnementale et sociale au Cameroun par rapport aux normes de la Banque mondiale et aux meilleures pratiques internationales et proposition des mesures sur la manière de combler les écarts identifiés;*

Conformément au Cadre Environnementale et Sociale de la Banque mondiale, nous avons tout d'abord présenté les normes déclenchées dans le cadre du Programme; puis nous avons présenté la réglementation nationale relative à la gestion environnementale et sociale au Cameroun d'autre part. Par la suite nous avons réalisé une analyse comparative des exigences de la réglementation nationale et de la Banque mondiale pour ressortir les écarts/gaps existants afin de proposer des mesures sur la manière de les combler.

- d) *Aperçu des contextes environnementaux et sociaux pertinents pour chaque sous-projet du programme, y compris une analyse des régimes législatifs, réglementaires et administratifs du Cameroun relatifs à la protection des habitats naturels et du patrimoine culturel, à la lutte contre la pollution, à la réinstallation, etc. dans lequel le projet fonctionnera, en mettant l'accent sur les exigences applicables à la planification/conception, à l'approbation et à la mise en œuvre des projets.*

Pour appréhender les contextes environnementaux et sociaux pertinents, une revue de littérature a été faite. De même, des observations directes ont été faites sur le terrain.

- e) *Recueil des informations de base sur l'environnement et la société aux niveaux national, régional, départemental et de l'arrondissement en précisant les informations requises et les études à mener dans un cadre donné;*

La méthodologie utilisée pour faire l'état de l'environnement dont il est question ici était tout d'abord basée sur la revue documentaire. Les documents consultés provenaient d'internet et des institutions telles que le MINEPDED, l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), l'Institut National de la cartographie etc.

Par la suite, les informations de base sur l'environnement et la société ont été actualisées et complétées à travers les données recueillies lors des missions de terrain.

RAPPORT FINAL

- f) Description des procédures pour mener un niveau approprié d'évaluation environnementale et sociale des sous-projets du programme conformément au Cadre environnemental et social de la Banque mondiale et aux directives EHS de la Banque mondiale, y compris l'identification des impacts à gérer ou à atténuer*

Afin de déterminer un niveau approprié d'évaluation environnementale et sociale des sous-projets du programme, les procédures nationales de screening par complémentarité/correspondance avec les exigences de sauvegardes de la Banque mondiale ont été utilisées.

Nous avons consulté l'Arrêté N°00001/MINEPDED du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une évaluation environnementale stratégique ou à une étude d'impact environnemental ; nous avons également consulté l'Arrêté N°00002 /MINEPDED du 08 février 2016 définissant le canevas type des termes de référence et le contenu de la NIE.

Conformément au cadre environnemental et social de la Banque mondiale, le processus de sélection environnementale et sociale se fera alors par caractérisation et classification environnementale et sociale des sous-projets. Cette caractérisation est en fonction du niveau de risque : élevé, substantiel, modéré, faible.

- g) Procédures pour identifier et examiner les problèmes environnementaux et sociaux des sous-projets pendant la phase de mise en œuvre du Programme (listes de contrôle de sélection et identification des impacts cumulatifs, indirects et induits, conformément aux normes environnementales et sociales pertinentes de la Banque mondiale).*

Conformément aux normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, la méthodologie utilisée pour identifier et examiner les problèmes environnementaux et sociaux des sous-projets pendant la phase de mise en œuvre du Programme seront les suivantes :

- Programme à risque substantiel : Une étude d'impact sommaire sur l'environnement est requise pour la mise en œuvre de ce sous-projet ; également une notice d'impact sur l'environnement est requise et les mesures environnementales doivent être intégrées dans la conception et le budget du sous-projet ;
- Programme à risque modéré : des mesures de gestion sans étude préalable sont requises.
- Programme à risque faible : Aucune mesure particulière n'est requise. Le sous-projet peut être immédiatement réalisé moyennant la prise en compte des mesures/propositions du formulaire.

En outre, les listes de contrôle de sélection et identification des impacts cumulatifs, indirects et induits seront utilisées.

- h) Une procédure de cadrage des problèmes environnementaux et sociaux et décrire les instruments de sauvegarde appropriés et requis pour les projets spécifiques au site qui seront identifiés pendant la mise en œuvre du Programme, y compris des informations générales sur le type d'instrument de gestion.*

Nous avons étudié les données et références disponibles, la nature et l'importance des risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du Programme. En fonction de ces données permettant le cadrage, nous avons défini les instruments de sauvegarde appropriés pour les projets spécifiques (EIES, NIE, audit environnemental, et formulaire socio-environnementale/grille de contrôle).

- i) Procédures de préparation et d'approbation des instruments de sauvegarde spécifiques au site ;*

En fonction du type de projet, la procédure de préparation et d'approbation des instruments de sauvegarde a été décrite.

- j) Capacité institutionnelle de mise en œuvre du CGES ;*

RAPPORT FINAL

Nous avons fait à ce niveau une analyse des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre du CGES. Pour cela, nous avons tout d'abord identifié les différentes institutions concernées par la mise en œuvre du CGES, ensuite nous avons analysé leurs capacités en matière de mise en œuvre des CGES.

- k) Exigences en matière de consultation avec les communautés locales et les parties prenantes, à la fois pendant la préparation et la mise en œuvre du projet, conformément au plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) du Programme.

Pour les consultations effectuées, les communautés locales et les parties prenantes du programme avaient été informées à l'avance. Les consultations avec les communautés locales ont pris en compte l'approche « genre » en prenant en compte les avis et préoccupation de toutes les catégories de personnes (hommes, femmes, jeunes).

- l) Mécanisme de règlement des plaintes pour fournir aux parties prenantes et aux communautés et ménages potentiellement affectés des moyens de fournir des commentaires ou des griefs, et recevoir des réponses, en ce qui concerne la mise en œuvre des sous-projets tout au long de la vie du programme

La formulation d'un mécanisme de règlement des plaintes était basée sur celui déjà existant dans la zone d'étude. Pour ce faire, nous avons :

- déterminé la nature des plaintes et conflits enregistrés dans la zone du Programme ;
- défini les types de conflits et plaintes susceptibles de se produire avec l'avènement du Programme ;
- compris le mécanisme de gestion des plaintes et conflits dans la zone ;
- élaboré un mécanisme adapté pour la gestion des plaintes et conflits.

- m) Exigences en matière de suivi et de supervision du Programme pour garantir que les mesures de gestion sont mises en œuvre de manière satisfaisante.

Conformément au cadre environnemental et social de la Banque Mondiale, en matière de suivi du Programme, nous avons : précisé les objectifs de suivi, présenté les indicateurs pour ce suivi, présenté les acteurs de suivi de la mise en œuvre des mesures de gestion des impacts.

- n) Exigences en matière de renforcement des capacités ou de formation jugées appropriées pour le PATNUC ou d'autres agences gouvernementales, impliquées dans la mise en œuvre ou le suivi du CGES.

Nous avons tout d'abord identifié les différentes institutions concernées par la mise en œuvre ou le suivi du CGES, ensuite nous avons analysé leurs capacités ; en fonction des résultats de cette analyse et des objectifs du CGES, nous avons défini les thèmes de formation et les modalités pratiques pour un renforcement des capacités des institutions concernées pour la mise en œuvre ou le suivi du CGES.

- o) Description des exigences en matière d'assistance technique aux communautés, aux prestataires de services et aux institutions du secteur public pour soutenir la mise en œuvre du CGES.

Sur la base de la formation que nous avons suivie sur le Cadre Environnementale et Sociale de la Banque mondiale et en consultant le document du CES, nous avons passé en revue les normes de la Banque mondiale, nous avons examiné, décrit et pris en compte les exigences en matière d'assistance technique aux communautés, aux prestataires de services et aux institutions du secteur public dans l'étude afin de soutenir la mise en œuvre du CGES.

RAPPORT FINAL

1.5. MAITRE D'OUVRAGE DU PATNuC

Le maître d'ouvrage du PATNuC est le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL). Ce Programme est logé précisément à la Direction de la Réglementation Postale, Télécommunications et TIC.

1.6. STRUCTURATION DU RAPPORT DU CGES

Le rapport présent est structuré ainsi qu'il suit :

- Introduction générale – Chapitre 1 ;
- Description du PATNuC – Chapitre 2 ;
- Cadre politique, juridique et institutionnel – Chapitre 3 ;
- Description de l'état initial de l'environnement récepteur du PATNuC – Chapitre 4 ;
- Synthèse des consultations et analyse des parties prenantes et des capacités institutionnelles – Chapitre 5 ;
- Identification et analyse des risques/impacts environnementaux et sociaux & leurs mesures de gestion – Chapitre 6 ;
- Plan de gestion environnementale et sociale – Chapitre 7 ;
- Conclusion générale – Chapitre 8.

Ce chapitre introductif a principalement permis de comprendre le contexte de l'étude, ses objectifs et résultats attendus ainsi que l'approche méthodologique utilisée pour les atteindre. Le prochain chapitre sera exclusivement consacré à la description du PATNuC.

RAPPORT FINAL

Chapitre 2 : DESCRIPTION DU PATNUC

Ce chapitre est consacré à la description du PATNUC en précisant ses objectifs, en présentant son coût et en décrivant de manière détaillée ses composantes.

2.1. OBJECTIFS DU PATNUC

Le PATNUC désigne le Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun. Il vise à poursuivre les réformes et les politiques dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), à améliorer les compétences numériques des citoyens, à promouvoir le développement d'applications et de services numériques et à accroître la portée et l'utilisation des services numériques pour stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat au Cameroun.

De manière spécifique, le Programme vise à : permettre la mise en place de nouveaux cadres institutionnels, juridiques et réglementaires propices à la croissance du secteur numérique, le renforcement de la confiance numérique, la création de plateformes numériques et l'acquisition d'équipements pertinents pour un développement sécurisé et résilient des services numériques au Cameroun. Par ailleurs, il se concentrera sur la stimulation du marché local en facilitant l'accès à Internet et l'utilisation intégrative des TIC dans le tissu de développement économique du pays.

Le PATNUC comporte quatre principales composantes à savoir :

- Composante 1 : stratégie, politique publique et réglementation numériques pour l'inclusion et la transformation numériques ;
- Composante 2 : connectivité numérique et inclusion ;
- Composante 3 : facilitation de la mise en œuvre de solutions basées sur les données dans le secteur agricole ;
- Composante 4 : gestion du Programme et engagement des citoyens.

Le PATNUC est prévu pour une durée de cinq (05) ans.

2.2. Coût du PATNUC

Le tableau ci-après présente le coût du Programme.

Tableau 2 : Coût du PATNUC

COMPOSANTES	COÛT (en US\$, millions)
Composante 1 : stratégie, politique publique et réglementation numériques pour l'inclusion et la transformation numériques.	15.00
Composante 2 : connectivité numérique et inclusion.	50.00
Composante 3 : facilitation de la mise en œuvre de solutions basées sur les données dans le secteur agricole.	30.00
Composante 4 : gestion du Programme et engagement des citoyens.	5.00
TOTAL	100.00

2.3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPOSANTES DU PATNUC

Les Composantes du PATNUC sont décrites de manière détaillée dans le tableau ci-après :

RAPPORT FINAL

Tableau 3 : description détaillée des composantes du PATNUC

COMPOSANTES	SOUS-COMPOSANTES	ACTIVITÉS
Composante 1 : stratégie, politique publique et réglementation numériques pour l'inclusion et la transformation numériques. Elle vise à permettre la mise en place de nouveaux cadres institutionnels, juridiques et réglementaires propices à la croissance du secteur numérique, à la confiance numérique, création de plateformes numériques et acquisition d'équipements pertinents pour le développement sécurisé et résilient des services numériques au Cameroun	Sous-composante 1.1 : Environnement propice au développement d'un marché dynamique du haut débit. Cette sous-composante fournira un appui à l'examen et au renforcement du cadre juridique, réglementaire et politique qui régit le secteur des télécommunications, une étape cruciale pour accroître l'accès à un haut débit de qualité abordable en remédiant aux défaillances actuelles du marché	- La sélection des Bureaux d'étude /Cabinet pour l'assistance technique ; - La sélection des consultants pour le renforcement des capacités au Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL), Agence de Régulation des Télécommunications (ART) et Agence National des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) ; - L'acquisition d'équipements critiques pour l'ART.
	Sous-composante 1.2 : Environnement propice au développement sûr et résilient des services numériques Cette sous-composante fournira un soutien pour l'examen et le renforcement de l'environnement de confiance en ligne, essentiel pour garantir l'adoption des services numériques.	- La sélection des bureaux d'étude /Cabinet pour l'assistance technique ; - La sélection des consultants pour le renforcement des capacités i) le renforcement des capacités des entités dédiées à la sécurité des réseaux telles que l'Équipe d'intervention en cas d'urgence informatique (CERT) de l'ANTIC ; et ii) la prestation de sessions de formation sur la sécurité informatique aux agences gouvernementales ; - L'acquisition d'équipements critiques pour l'ANTIC, notamment des systèmes d'information dédiés et sécurisés, des plateformes orientées vers la cyber-sécurité.

RAPPORT FINAL

	Sous-composante 1.3 : Renforcement de la structure institutionnelle et des capacités du secteur numérique <i>Cette sous-composante appuiera les efforts du Gouvernement Camerounais à élaborer une vision stratégique globale de la réforme numérique adoptée aux plus hauts niveaux politiques</i>	- Sélection des bureaux d'étude/Cabinet pour l'assistance technique pour: i) l'examen des objectifs, des mandats et du positionnement stratégique de plusieurs parties prenantes clés (par exemple, les institutions de l'État, CAMTEL, les parcs technologiques, les centres de recherche à la recherche d'une vision de la transformation numérique au Cameroun; ii) la réorganisation des arrangements institutionnels du secteur des télécommunications pour clarifier les mandats des différents ministères clés et entités publiques (par exemple, MINPOSTEL, Ministère des Communications, ART, ANTIC); et iii) l'appui aux principales institutions de l'État dans la mise en œuvre de cette vision, en fonction des besoins identifiés ; - Sélection des bureaux d'étude/Cabinet pour l'assistance technique fournie aux niveaux stratégique, organisationnel, opérationnel et marketing pour aider la société d'État CAMTEL à s'adapter au nouvel environnement réglementaire, à adopter l'innovation technologique et à résoudre les difficultés organisationnelles héritées du passé ; - Un soutien ciblé (équipements, renforcement des capacités, etc.) aux entités qui promeuvent les compétences numériques et l'entrepreneuriat numérique (parcs technologiques, centres de formation, incubateurs, etc.), en tirant parti des initiatives existantes ou planifiées menées par le secteur public et / ou privé, et conformément à la vision établie à travers les assistances techniques associées (voir a) ci-dessus). (Bourse d'études) ; - Sélection d'un cabinet pour le renforcement des capacités en transformation numérique des fonctionnaires ; - Sélection des bureaux d'étude/Cabinet pour l'assistance technique pour soutenir l'adoption de plusieurs « technologies de pointe » numériques liées à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets (par exemple, l'éclairage public connecté, le cloud computing, les réseaux intelligents).
Composante 2 : connectivité numérique et inclusion. Son objectif spécifique est de promouvoir l'expansion des réseaux numériques dans les zones rurales en se concentrant sur les localités moins desservies, principalement par le biais de Partenariats Public-Privé (PPP) en vue d'améliorer les offres de haut débit mobile dans ces localités.	Sous-composante 2.1 : Extension des réseaux numériques dans le cadre d'une approche MFD <i>Cette sous-composante vise à combler les lacunes de couverture du réseau dans les infrastructures numériques, notamment dans les zones rurales où les opérateurs de télécommunications et de haut débit ne sont pas disposés ou incapables d'investir sans un soutien public, en se concentrant sur les domaines qui maximisent les impacts sociaux et économiques des investissements</i>	- Réalisation d'une Cartographie/Enquête (la disponibilité accrue d'une connectivité large bande abordable et de bonne qualité sur tout le territoire aidera à soutenir les citoyens et les intervenants d'urgence pendant les crises (par exemple, troubles civils, flambées de maladies comme le COVID-19, catastrophes liées au climat); - Sélection d'un consultant pour la mise en œuvre de la stratégie de couverture des infrastructures et étude de faisabilité ; - Sélection des bureaux d'études/Cabinet pour l'élaboration du Manuel PPP et documents d'appel d'offres sur la base des résultats de l'AT, cette sous-composante aidera ensuite les autorités à élaborer la stratégie détaillée de déploiement de l'infrastructure du numérique par le biais d'un mécanisme d'appel d'offres concurrentiel et d'enchères inversées dans les domaines où la défaillance du marché est confirmée ; - Sélection des consultants pour l'élaboration d'un « Manuel PPP » pour l'utilisation des fonds du Programme, ainsi qu'à préparer les documents d'appel d'offres ;

RAPPORT FINAL

		- Sélection des consultants pour le suivi /contrôle de la mise en œuvre des Projets PPP (Une fois que toutes les interventions d'assistance technique de cette sous-composante (cartographie, stratégie et manuel PPP) seront réalisées, cette activité soutiendra le processus d'appel d'offres et par la suite les phases de mise en œuvre des projets PPP).
	Sous-composante 2.2 : Connexion du « dernier kilomètre » aux entités publiques clés Cette sous-composante soutiendra les connexions numériques d'entités et de sites publics clés dans les zones d'intervention, telles que les centres agricoles, les hôpitaux, les administrations locales telles que les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), les écoles et universités	- Sélection des consultants pour l'élaboration des dossiers d'appel d'offres pour les entités ciblées; - Acquisition d'accès Internet (IRU) (des équipements de télécommunications, des appareils et des abonnements Internet, afin de fournir une solution de connectivité complète aux bénéficiaires); - Acquisition des équipements informatiques pour les entités publiques ; - Acquisition des équipements informatiques des utilisateurs finaux au sein des entités publiques ; - Réalisation des travaux d'alimentation électrique, centre de recharge pour bâtiments publics ; - Supervision/contrôle des travaux sur le terrain.
	Sous-composante 2.3 : Intervention côté demande Cette sous-composante financera des interventions visant à accroître la demande de services à large bande dans les zones ciblées et au-delà	- Subvention des appareils pour les utilisateurs ; - Sélection des consultants pour la formation et le renforcement des capacités des bénéficiaires ; - Production et édition des supports de communication (campagnes de communication) ; - appui aux techno-centres.
Composante 3 : facilitation de la mise en œuvre de solutions basées sur les données dans le secteur agricole. L'objectif de cette composante est de faciliter la mise en œuvre de solutions « <i>data-driven</i> » en agriculture, permettant au Cameroun d'étendre le développement de ses offres numériques et de booster l'innovation dans un secteur économique stratégique.	Sous composante 3.1 : Développement des biens publics et fondements d'une agriculture basée sur les données Cette sous composante appuiera le développement de trois systèmes d'information de gestion numérique de l'agriculture à savoir : (i) les statistiques agropastorales au Cameroun; (ii) une cartographie interactive du système des sols cultivables au Cameroun; et (iii) une plateforme d'information pour l'amélioration de la santé animale au Cameroun.	- Sélection d'un consultant (cabinet) chargé de l'étude diagnostique ; - Sélection d'un consultant pour le développement de systèmes d'informations numériques ; - Acquisition et installation du matériel informatique et logiciels ; - Acquisition des équipements informatiques et logiciels d'exploitation et de maintenance ; - Sélection d'un consultant pour la formation et renforcement des capacités du personnel du MINADER et du MINEPIA, y compris les voyages d'étude.
	Sous-composante 3.2 : Promotion de l'engagement des petits exploitants dans une agriculture numérique axée sur les données et améliorant la productivité	- Sélection d'une agence de gestion des e-voucher ; - Recrutement d'un consultant pour le développement d'un système de chèques agricoles électroniques ;

RAPPORT FINAL

		- Sélection d'un consultant pour la mise en place d'un système électronique de bons agricoles) ; - Sélection des consultants pour la formation et renforcement des capacités des bénéficiaires des bons électroniques ; - Production et édition des supports de communication (campagnes de communication); - sélection des Consultants pour le contrôle et évaluation des activités.
	Sous composante 3.3 : Renforcer l'innovation numérique et la capacité entrepreneuriale	- Sélection d'un cabinet de conseil chargé de l'organisation du Challenge Agri-tech; - Organisation des évènements du Challenge Agri-tech ; - Sélection des consultants pour le développement d'un manuel de contrat basé sur la performance ; - Sélection d'une société de gestion de contrats basée sur la performance ; - Sélection des consultants pour la mise en œuvre du contrat basé sur la performance ; - Sélection des bureaux d'études/Cabinets pour l'Assistance technique des centres régionaux de formation agricole.
Composante 4 : gestion du Programme et engagement des citoyens. Cette composante financera la gestion et la coordination du Programme, y compris la passation des marchés, la gestion financière, le Suivi et l'Évaluation, ainsi que la gestion des sauvegardes environnementales et sociales.	Sous-composante 4.1 : Recrutement du personnel du Programme	Recrutement du personnel
	Sous composante 4.2 : Gestion et coordination	- Souscription des polices d'assurances ; - Fourniture du matériel et équipement de bureau ; - Fourniture et maintenance des véhicules ; - Fourniture des logiciels de comptabilité ; - Fourniture du mobilier de bureau ; - Renforcement des capacités du personnel du PATNUC.
	Sous-composante 4.3 : Fonctionnement	- Sélection d'un consultant pour l'élaboration du manuel de procédures et le manuel d'exécution pour le compte du PATNUC ; - Sélection des cabinets pour les audits externes financiers et comptables du Programme ; - Sélection des consultants individuels pour la réalisation des études de sauvegarde environnementales et sociales ; - Sélection des consultants pour la réalisation des études de genres ; - Sélection des consultants pour la réalisation des enquêtes auprès des bénéficiaires ; - Enquête sur les bénéficiaires du Programme ; - Sélection des consultants pour l'élaboration du manuel du suivi-évaluation; - Mécanismes de gestion de plaintes ; - Séminaires et ateliers ; - Voyages d'études ; - Autres éléments de fonctionnement.

Ce chapitre a permis de décrire le PATNuC. Le prochain chapitre va s'atteler sur le cadre politique, juridique et institutionnel qui régit le présent CGES.

Chapitre 3 : CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Ce chapitre montre le cadre qui régit la présente étude notamment sur les plans politique, juridique et institutionnel. Il présente à cet effet, tour à tour, une analyse du cadre politique, juridique et institutionnel.

3.1. INSTRUMENTS POLITIQUES

Les instruments politiques sont organisés suivant deux grands axes à savoir : les politiques et stratégies transversales, et les politiques et stratégies sectorielles.

3.1.1. Politiques et stratégies transversales

3.1.1.1. Cameroun Vision 2035

Le Gouvernement a entrepris la formulation en 2009 d'une vision à long terme pour le développement du Cameroun à l'horizon 2035. Les objectifs généraux et sectoriels de cette vision ont donné lieu à l'identification et au choix d'un certain nombre d'indicateurs.

En 2002, l'indice d'accès numérique qui mesure la capacité globale des individus à accéder et à utiliser les technologies de l'information et de la Communication a été estimé à 0,16 pour le Cameroun ; ce qui classait le pays dans la dernière catégorie à savoir celle des pays à accès faible. La cible à l'horizon 2035 est de passer au moins à la catégorie d'accès moyen avec un indice d'accès numérique situé entre 0,4 et 0,5.

Dans cette optique, le PATNUC entre en droite ligne avec la Vision 2035 énoncée ci-dessus dans le secteur du numérique.

3.1.1.2. Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30)

Dans son élan de développement, le Cameroun est confronté à de multiples défis parmi lesquels la neutralisation de la fracture numérique. C'est à cet effet que, conscient de ce que la communication a constitué un maillon faible dans la mise en œuvre du DSCE et de son prédécesseur¹⁴, la SND30 qui vient en remplacement du DSCE, dans le but d'implémenter sa stratégie renouvelée dans la période allant de 2020 à 2030, a développé plusieurs axes dans le secteur du numérique, à savoir :

- La reconfiguration de l'écosystème numérique national, notamment par la restructuration du secteur en créant une société de patrimoine de l'infrastructure numérique ;
- La construction de l'infrastructure numérique conséquente ;
- La sécurisation globale des réseaux. En outre, le Gouvernement envisage la création des parcs et technopoles numériques en vue de : i) développer la production des contenus numériques, ii) accroître et diversifier les usages et services numériques, iii) développer la fabrication et l'assemblage des pièces et appareils numériques.

Dans ce contexte, la SND30 est concernée par la présente étude.

3.1.1.3. Politique nationale de décentralisation

Cette politique vise la décentralisation au Cameroun à travers la cession progressive par l'État aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) de compétences non exclusives accompagnées de ressources humaines, techniques, matérielles et financières adéquates.

¹⁴ Source: <https://adi.cm/strategie-nationale-de-developpement-snd30-le-cameroun-se-met-a-jour-pdf/>

RAPPORT FINAL

Le PATNuC a une portée nationale et dans ce cadre, les CTD sont les principaux acteurs de développement local dans leurs circonscriptions respectives.

Et sur le plan du numérique, le Ministère de la décentralisation et du développement local (MINDDEVEL) est engagé dans la digitalisation de ses services et, cela commence par un domaine précis, celui de la digitalisation du fichier de l'état civil, vaste programme baptisé «Le programme de réhabilitation de l'état civil du Cameroun »¹⁵.

Par ailleurs, les communes du Cameroun sont les premiers maillons de la décentralisation chargée de mission générale de développement local, se sont investies depuis quelques années à la modernisation de leurs services à travers l'arrimage aux TIC et l'utilisation des outils numériques pour la comptabilité des communes.

Au regard de ce qui précède, la politique nationale de décentralisation encadre ainsi cette étude.

3.1.1.4. Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT)

Le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire fixe les orientations fondamentales à long terme en matière d'aménagement de l'environnement et de développement durable du territoire national.

Le PATNuC dans sa mise en œuvre nécessitera la mise en place des équipements destinés à satisfaire les besoins des populations en services liés au numérique. Dans cette visée, la mise en place de ces infrastructures doit respecter les schémas définis dans le SNADDT pour un développement planifié et durable, d'où l'intérêt de la prise en compte du SNADDT dans la mise en œuvre du PATNuC.

3.1.2. Politiques et stratégies sectorielles

Les politiques et stratégies sectorielles régissant l'étude sont organisées suivant trois axes fondamentaux à savoir : l'axe de l'environnement ; l'axe du numérique/postes et télécommunications ; l'axe de l'agriculture et du développement rural.

3.1.2.1. Axe de l'Environnement

3.1.2.1.1. Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE)

L'objectif du PNGE élaboré en 1996 et révisé en 2009 est d'améliorer les conditions du cadre socio-économique dans l'optique d'influencer positivement la gestion de l'environnement.

Les interventions du PATNuC qui pourraient comporter des travaux de construction de diverses infrastructures de communication sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle cette présente étude intervient au niveau stratégique. Dans ce contexte, le PNGE encadre l'étude afin de s'assurer de la protection efficace de l'Environnement pendant la mise en œuvre du PATNuC.

3.1.2.1.2. Stratégie 2020 du sous-secteur environnement et protection de la nature

Adoptée en 1993, l'objectif général de cette Stratégie est de « pérenniser et développer les fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts du Cameroun, dans le cadre d'une gestion intégrée qui assure, de façon soutenue et durable, la conservation et l'utilisation des ressources et des écosystèmes forestiers ».

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) peuvent jouer un rôle de sensibilisation des populations sur des questions liées au développement, à l'environnement, etc.¹⁶.

¹⁵ Source: <https://www.prosygma-cm.com/index.php/fr/news/cameroun-le-ministere-de-la-decentralisation-georges-elanga-obam-s'est-engage-dans-une-vaste-operation-de-numerisation>

¹⁶ Source: <https://journals.openedition.org/ere/5349?lang=en>

RAPPORT FINAL

Le PATNUC est susceptible d'avoir des impacts sur l'environnement. Au vu de cela, cette Stratégie encadre la présente étude afin de s'assurer que ses objectifs soient atteints.

3.1.2.2. Axe des postes et télécommunications/numérique

3.1.2.2.1. Plan de Développement du Secteur de l'Électricité Horizon 2030 (PDSE-2030)

Le PDSE-2030 participe à développer un programme d'actions efficaces de croissance et de lutte contre la pauvreté, notamment en replaçant la question de l'accès aux services énergétiques de base au centre du développement économique et social du pays.

Le Programme entend implémenter le numérique en zone rurale. Pour ce faire, il y'a un besoin en énergie électrique, le numérique ne pouvant se faire sans énergie. Dans ce cadre, le PDSE-30 encadre la présente étude pour s'assurer de l'atteinte des objectifs escomptés du PATNUC.

3.1.2.2.2. Plan Stratégique Cameroun Numérique 2020

Mis en œuvre sur une période de cinq ans (2016-2020) les axes prioritaires du Plan Stratégique Cameroun Numérique 2020 sont entre autres :

- Développer les infrastructures large bande ;
- Accroître la production et l'offre des contenus numériques ;
- Accélérer la transformation numérique de l'administration et des entreprises pour accroître leur efficacité, transparence, compétitivité et productivité ;
- Promouvoir la culture du numérique par la généralisation de l'usage des TIC dans la société ;
- Assurer le développement du capital humain et le leadership dans le numérique.

Dans le cadre du PATNuC, il est envisagé de permettre de mettre en place des nouveaux cadres institutionnels, juridiques et réglementaires propices à la croissance du secteur numérique. A cet effet, le Plan Stratégique Cameroun Numérique 2020 n'étant pas encore revu, peut servir de base pour actualiser la réglementation en fonction des réalités actuelles et futures, d'où l'intérêt de la prise en compte de ce plan dans la réalisation de la présente étude.

3.1.2.2.3. Stratégie nationale de développement des technologies de l'information et de la communication

La stratégie nationale de développement des technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans un partage des préoccupations du Gouvernement de voir le secteur des TIC devenir un acteur majeur dans la promotion d'une citoyenneté active et responsable. Cet objectif apparaît aujourd'hui comme une des conditions pour la mise en route d'un vaste programme de développement du secteur des TIC. À travers ce programme, tout soutien financier, national ou étranger, pourra produire un effet d'investissement et induire le développement.

L'accélération de la transformation numérique du Cameroun prend en compte les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). A cet effet, du point de vue de son objectif, la Stratégie nationale de développement des technologies de l'information et de la communication encadre la présente étude.

3.1.2.3. Axe de l'Agriculture et du Développement Rural

3.1.2.3.1. Stratégie 2020 du sous-secteur élevage, pêches et industries animales

La Stratégie du sous-secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales prévoyait en 2011 en termes de stratégies de communication entre autres :

- La facilitation de la diffusion de la stratégie du sous-secteur ;
- La réalisation d'émissions radiophoniques et télévisées.

RAPPORT FINAL

Dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, le Gouvernement entend, entre autres mettre en place pour ce qui concerne le sous-secteur élevage, pêches et industries animale:

- Un système d'information sur le marché intérieur et à l'exportation (prix, normes à l'exportation, critères de qualité, etc.) dans le cadre de la promotion des chaînes de valeurs agropastorales et halieutiques;
- Un système d'information ayant notamment pour mission de promouvoir les technologies les plus efficaces, ceci dans le cadre de la promotion des technologies les plus efficaces et la vulgarisation des résultats de la recherche.

Le PATNuC dans son action se concentrera dans le renforcement des Technologies Agricoles de Rupture (TAR) pour la transformation agricole en intensifiant le développement des solutions TAR pour améliorer les liens commerciaux et la création des valeurs ajoutées grâce à une utilisation accrue des solutions TAR pour les communautés rurales ciblées. Au regard de cela la Stratégie 2020 du sous-secteur élevage, pêches et industries animales encadre cette étude qu'il devrait être actualisé en fonction des réalités actuelles.

3.1.2.3.2. Stratégie de développement du secteur rural (SDSR)

Pour le développement du secteur rural, les différents axes d'intervention de cette stratégie sont entre autres :

- Développement durable des productions et de l'offre agricoles ;
- Développement de mécanismes de financement adaptés ;
- Gestion des risques d'insécurité alimentaire.

De nos jours, les NTIC jouent un rôle très important dans l'économie et le secteur rural est l'un des maillons essentiels de cette économie en tant que secteur de production.

Certaines zones rurales profitent de leur proximité avec les zones urbaines couvertes par les réseaux mobiles mais d'une manière générale, les populations rurales ne profitent que de façon résiduelle des avantages de la téléphonie mobile ; l'acquisition des terminaux (téléphones portables) et le coût des communications restant assez élevés pour leur pouvoir d'achat¹⁷.

Ces axes de développement vont en droite ligne avec la vision du PATNUC. Par ce fait, la présente Stratégie encadre cette étude.

3.1. CADRE JURIDIQUE

Le cadre juridique régissant le présent CGES comprend : les instruments juridiques internationaux ratifiés par le Cameroun, le cadre juridique national ainsi que les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale.

3.1.1. Instruments juridiques internationaux ratifiés par le Cameroun

Les instruments juridiques pertinents ratifiés par le Cameroun sont déroulés ci-après :

- La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques. Cette convention encadre l'étude dans l'optique de s'assurer que le PATNUC prendra des mesures nécessaires pour que les activités qui seront développées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme ne portent pas atteinte au climat ;
- La Convention de Rio sur la Biodiversité signée le 5 juin 1992 à Rio et ratifiée par le Cameroun en octobre 1994. Cette Convention encadre cette étude pour s'assurer que le PATNUC ne portera pas atteinte à la biodiversité/Valeur Universelle Exceptionnelle ;
- La Convention relative aux zones humides d'importance internationale, adoptée à RAMSAR le 02 février 1971. Elle encadre l'étude dans le sens que les zones humides

¹⁷ **Source:** https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/pdf_DSISR9.pdf

RAPPORT FINAL

- devraient être préservées ainsi que la biodiversité qui s'y trouve. Le PATNUC devrait donc prendre des mesures pour s'assurer de cela pendant la réalisation de ses activités;
- La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (convention CITES) ou convention de Washington, signée le 03 mars 1973 et ratifiée par le Cameroun en juin 1981. Elle a pour objectif de veiller à ce que le commerce international des espèces de flore et de la faune ne mette pas en danger leur survie et accorde divers degrés de protection à plus de 33 000 espèces de plantes et d'animaux. Le PATNuC ne devrait pas empiéter sur cet objectif pendant la réalisation de ses activités de terrain notamment à proximité de certaines zones sensibles (Aires protégées) ; dans cette logique, cette Convention régit le présent CGES.
 - Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. Ratifiée par le Cameroun en 1982. Ses objectifs sont essentiellement d'identifier, de protéger et de présenter au public ces biens exceptionnels¹⁸. Elle prescrit entre autres la protection du patrimoine archéologique, culturel matériel et immatériel. Elle met également en place un cadre d'échange d'informations pertinentes sur ces sites et tente d'harmoniser leurs systèmes de gestion¹⁹. Cette convention régit la présente étude afin que dans le cadre de la mise en œuvre du PATNuC, les sites du patrimoine naturel soient identifiés, protégés, conservés, préservés et transmis aux générations futures situés.
 - Convention N°138 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur l'âge minimum d'admission à l'emploi. Cette convention vise dans son ensemble l'interdiction du travail des enfants. Elle encadre cette étude dans la mesure où, dans le cadre du PATNuC, elle permettra de dissuader toute entreprise y compris les sous-traitants à l'utilisation d'une main d'œuvre constituée d'enfants.
 - la Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices de faune sauvage²⁰. La convention de Bonn a pour objectif la conservation des espèces migratrices de la faune sauvage à l'échelle mondiale. La conservation des espèces migratrices nécessite en particulier une coopération internationale pour assurer la protection de l'ensemble de leur aire de répartition²¹. Cette convention encadre la présente étude dans ce sens que dans le cadre du PATNuC, elle permettra de s'assurer que les espèces migratrices qui se trouveraient dans les zones de mise en œuvre du Programme ne feront pas l'objet d'abattage ou de capture.

3.1.2. Cadre juridique national

Le cadre juridique national qui régit le présent CGES rassemble un ensemble de textes réglementaires suivant trois axes : i) le secteur du numérique/poste et télécommunications, ii) le secteur de l'environnement ; iii) le secteur des finances, iv) le secteur du travail, v) le secteur des indemnités, vi) les peuples autochtones.

3.1.2.1. Secteur du Numérique/postes et télécommunications

Le cadre juridique en vigueur dans le secteur des postes et télécommunications se résume par les textes pertinents ci-dessous:

❖ Lois :

- La loi N° 2015/006 du 20 avril 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N° 2010/013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun, laquelle loi (i) visait à promouvoir le développement harmonieux et équilibré des réseaux et services de communications électroniques, en vue d'assurer la contribution de ce secteur au développement de l'économie nationale, et de satisfaire les besoins multiples des utilisateurs et de la population,

¹⁸ **Source:** <https://www.convention-de-l-unesco.org/fr/la-protection-du-patrimoine-mondial-culturel-et-naturel>

¹⁹ **Source:** <https://www.convention-de-l-unesco.org/fr/la-protection-du-patrimoine-mondial-culturel-et-naturel>

²⁰ Les espèces migratrices sont l'ensemble de la population ou toute partie séparée géographiquement de la population de toute espèce ou de tout taxon inférieur d'animaux sauvages, dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale

²¹ <https://www.convention-de-l-unesco.org/fr/la-protection-du-patrimoine-mondial-culturel-et-naturel>

RAPPORT FINAL

(ii) fixait les modalités d'établissement et d'exploitation des réseaux ainsi que de fourniture des services de communications électroniques dans le respect des prescriptions exigées par la défense nationale et la sécurité publique, (iii) encourageait et favorisait la participation du secteur privé au développement des communications électroniques dans un environnement concurrentiel ;

- La loi 98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
- La loi N° 2010/012 du 21 décembre 2010 sur la cyber-sécurité et la cybercriminalité au Cameroun : Elle régit le cadre de sécurité des réseaux de communications électroniques et des systèmes d'information, définit et réprime les infractions liées à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au Cameroun ;
- La loi N° 2005/013 du 29 décembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 98/014 du 14 juillet 1998 régissant les télécommunications au Cameroun, laquelle loi visait à promouvoir le développement harmonieux des réseaux et services de télécommunications en vue d'assurer la contribution de ce secteur au développement de l'économie nationale et de satisfaire les besoins multiples des utilisateurs et de la population ;
- La loi N° 2001/010 du 23 juillet 2001 instituant le service minimum dans le secteur des télécommunications. Cette loi contraint les entreprises, ou organismes de droit public ou de droit privé intervenant dans le secteur des télécommunications au service minimum obligatoire, en cas de grève, d'émeute, de révolte, de révolution, de guerre, de mutinerie, de sabotage, de boycott, de piraterie ou toutes les autres circonstances d'effet équivalent.

❖ **Décrets :**

- Le décret N° 2013/0403/PM du 27 février 2013 fixant les seuils maxima d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques ;
- Le décret N° 2013/0397/PM du 27 février 2013 portant organisation et fonctionnement du comité interministériel d'attribution des bandes de fréquences radio électriques aux services de radio-communication ;
- Le décret N°2012/203 du 20 avril 2012 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Télécommunications ;
- Le décret N° 2012/309 du 26 juin 2012 fixant les modalités de gestion de fonds spécial des activités de la sécurité électronique ;
- Le décret N°2012/1638/PM du 14 juin 2012 fixant les modalités d'établissement et/ou d'exploitation des réseaux et de fourniture des services de communications électroniques soumis au régime de l'autorisation.

❖ **Arrêtés**

L'arrêté conjoint N°005/MINEPDED/ MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 fixant les conditions spécifiques de gestion des équipements électriques et électroniques ainsi que de l'élimination des déchets issus de ces équipements.

3.1.2.2. Secteur de l'environnement

❖ **Loi :**

- La loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin ;
- La loi N°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement qui fixe le cadre juridique général de la gestion de l'environnement au Cameroun et qui stipule en son article 1 que toute personne a le droit d'être informée sur les effets préjudiciables pour la santé de l'homme et l'environnement des activités nocives, ainsi que sur les mesures prises pour prévenir ou compenser ces effets.
- La loi N° 89/027 du 29 décembre 1989 portant sur les déchets toxiques et dangereux qui porte entre autres interdiction de l'introduction, la production, le stockage, la

RAPPORT FINAL

détention, le transport, le transit et le déversement sur le territoire national des déchets toxiques et dangereux ;

❖ **Décret**

- Le décret N° 2013/0171/PM du 14/02/2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social ;

Ce décret définit les modalités de réalisation EIES (le contenu, la procédure d'élaboration et d'approbation, les modalités de surveillance et du suivi environnemental). Il indique également les différents types d'étude environnementale et sociale.

Les autres textes réglementaires régissant le secteur sont entre autres :

- Le décret N° 2013/0403/PM du 27 février 2013 fixant les seuils maxima d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques ;
- Le décret N° 2012/2809/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement, et d'élimination finale des déchets ;
- Le décret N° 2006/1577/PM du 11 septembre 2006 modifiant et complétant le décret N°2012/2808/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions d'exercice des fonctions d'inspecteur et de contrôleur de l'environnement ;
- Le décret N°2011/2582/PM du 23 août 2011 fixant les modalités de protection de l'atmosphère ;
- Le décret N°2011/2583/PM du 23 août 2011 portant réglementation des nuisances sonores et olfactives ;

❖ **Arrêtés**

- L'arrêté N°00001/MINEPDED du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une évaluation environnementale stratégique ou à une étude d'impact environnemental et social ;
- L'arrêté N°00001 MINEP du 13 février 2007 définissant le contenu général des termes de référence des études d'impact environnemental ;
- L'arrêté N° 00004/MINEP du 03 juillet 2007 fixant les conditions d'agrément des bureaux d'études à la réalisation des études d'impact et audits environnementaux ;

3.1.2.3. Secteur des finances

❖ **Loi**

- Loi N° 2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi des finances 2021

La loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi des finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2021 en son article 124 ter accorde certains avantages fiscaux aux « start-up » innovantes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Ce sont :

- a) en phase d'incubation qui ne peut excéder 5 ans : exonération de tous impôts, droits, taxes et redevances à l'exception des cotisations sociales ;
- b) lors de la sortie de la phase d'incubation :
 - i. en cas de cession de la « star- up » : application d'un taux réduit de 10% sur la plus-value de cession ;
 - ii. en cas d'entrée en phase d'exploitation, l'entreprise bénéficie pour une période de cinq (05) ans :
 - de l'exonération de la patente ;
 - de l'exonération des droits d'enregistrement sur les actes de création, de prorogation ou d'augmentation du capital ;
 - de l'exonération de toutes les charges fiscales et patronales sur les salaires versés à leurs employés à l'exception des cotisations sociales ;

RAPPORT FINAL

- de l'application d'un taux réduit de l'impôt sur les sociétés de 15% ;
- de l'application d'un abattement de 50% sur la base de calcul de l'acompte et du minimum de perception de l'impôt sur les Sociétés ;
- d'un crédit d'impôt sur le revenu de 30% des dépenses de recherche et d'innovation plafonné à cent (100) millions de FCFA ;
- de l'application d'un taux réduit de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers de 5%, sur les dividendes versés aux actionnaires et les intérêts servis aux investisseurs.
- Loi n° 99/015 du 22 décembre 1999 portant création et organisation d'un marché financier

Cette loi précise que pour les «prestataires de services d'investissement», les intermédiaires de marché ayant reçu un agrément au titre de la présente loi, assurant la négociation et l'exécution des ordres d'achat et de vente de valeurs mobilières pour le compte de la clientèle.

❖ **Circulaire**

- Circulaire N° 011/MINFI/DGI/LRI/L du 05 mars 2021 précisant les modalités d'application des dispositions fiscales de la loi N° 2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021.

Cette circulaire consacre en son article 124 ter, un régime fiscal de promotion de l'économie numérique. Elle donne entre autre (i) les conditions d'éligibilité au régime de promotion des « start-up »²², (ii) les avantages fiscaux concédés.

3.1.2.4. Secteur du travail

❖ **Loi :**

- La loi N° 92/007 du 14 août 1992 portant code du travail qui régit entre autres les rapports de travail entre les travailleurs et les employeurs ainsi qu'entre ces derniers et les apprentis placés sous leur autorité ;

❖ **Décret**

- Le décret N° 2014/0611/PM du 24 mars 2014 fixant les conditions de recours et d'application des approches à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO).

Ce décret met l'accent sur l'approche HIMO et le travail décent. Ce vaste programme PATNuC cadre parfaitement avec ce texte qui va être fortement sollicité. A cet effet le manuel sur la Gestion de la Main d'œuvre (LMP), qui développe ce volet, est parfaitement indiqué

Les autres textes réglementaires régissant ce secteur sont entre autres :

- Le décret N°2016 /072 du 15 février 2016 fixant les taux des cotisations sociales et la rémunération applicable dans les branches des prestations familiales, d'assurances – pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès, des accidents du travail et des maladies professionnelles gérées par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- Le décret N°2014/2217/PM du 24 Juillet 2014 portant revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ;

❖ **Arrêtés**

- L'arrêté N° 039/MTPS /IMT du 26 novembre 1984 fixant les mesures générales d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail.

3.1.2.5. Secteur des indemnisations

❖ **Loi :**

²² Une start-up est une entreprise innovante nouvellement créée et qui est créditée d'un fort potentiel de croissance économique. Il s'agit de jeunes structures à la recherche d'un business model industrialisable, rentable et permettant la croissance.

RAPPORT FINAL

- La loi N°85-09 du 4 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation qui indique d'une part, les conditions d'une expropriation pour cause d'utilité publique, et d'autre part, les mesures accompagnant l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- La loi N° 2013/003 du 18 avril 2013 régissant le patrimoine culturel au Cameroun.

❖ **Décret**

- Le décret N°2003/418/PM du 25 février 2003 fixant les tarifs des indemnités à allouer au propriétaire victime de destruction pour cause d'utilité publique de cultures et arbres cultivés ;

❖ **Arrêtés**

- L'arrêté N°0832/Y.15.1/MINUH/D000 du 20 novembre 1987 fixant les bases de calcul de la valeur vénale des constructions frappées d'expropriation pour cause d'utilité publique ;

3.1.2.6. Secteur des peuples autochtones

❖ **Loi :**

- La loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin ;
- La loi N°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement qui fixe le cadre juridique général de la gestion de l'environnement au Cameroun et qui stipule en son article 1 que toute personne a le droit d'être informée sur les effets préjudiciables pour la santé de l'homme et l'environnement des activités nocives, ainsi que sur les mesures prises pour prévenir ou compenser ces effets.

Plusieurs dispositions de ces textes visent la protection de ces peuples notamment la loi sur la constitution qui stipule dans son préambule que « *l'Etat assure la protection des minorités et préserve le droit des Populations Autochtones conformément à la loi* ».

Cependant, le Cameroun présente un déficit du cadre juridique spécifique de protection et de promotion des droits des peuples autochtones. Une des raisons pourrait être la difficulté à catégoriser les groupes sociologiques autochtones au sens des instruments juridiques internationaux, appelant ainsi à mettre en œuvre les mécanismes de ces instruments.

3.1.3. Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale déclenchées

L'ensemble des 10 Normes Environnementales et Sociales (NES) de la BM sont déclenchés.

❖ **NES N°1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux**

Cette norme énonce les responsabilités de l'Emprunteur pour évaluer, gérer et surveiller les risques et les impacts environnementaux et sociaux associés à chaque étape d'un Programme financé par la Banque par le biais du Financement des Projets d'Investissement (FPI), afin d'atteindre des résultats environnementaux et sociaux compatibles avec les Normes Environnementales et Sociales (NES).

La NES 1 est déclenchée car les activités du Programme dans le cadre de la composante 2 impliqueront des travaux de construction susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement, tant dans cette phase que dans celle d'exploitation. Dans le cadre de la spécificité de cette Norme, des études seront réalisées notamment les EIES, les NIE et bien d'autres.

RAPPORT FINAL

❖ **NES N°2 : Emploi et conditions de travail**

La NES N°2 reconnaît l'importance de la création d'emplois et de la génération de revenus dans la poursuite de la réduction de la pauvreté et de la croissance économique inclusive. Les Emprunteurs peuvent promouvoir des relations constructives entre les travailleurs d'un Programme et la coordination/gestionnaire, et renforcer les bénéfices du développement d'un projet en traitant les travailleurs de manière équitable et en garantissant des conditions de travail sûres et saines. Il s'agit de travailleurs sous contrat, de travailleurs communautaires, de travailleurs migrants, etc.

Cette norme est pertinente dans le cadre du PATNUC dans ce sens que ce dernier va générer des emplois. Par cette occasion les conditions de travail seront améliorées. Cette NES contribue donc à régir la mise en œuvre du Programme sur ces sujets. Cela a donné lieu au développement d'un document séparé qui fait partie des mesures de protection sociale, il s'agit du Manuel de Procédures de Gestion du Travail (*Labour Management Procedures : LMP*).

❖ **NES N°3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution**

La NES N°3 reconnaît que l'activité économique et l'urbanisation génèrent souvent une augmentation des niveaux de pollution de l'air, de l'eau et du sol, et consomment des ressources limitées d'une manière qui peut menacer les populations, les services des écosystèmes et l'environnement aux niveaux local, régional et mondial. Elle décrit les exigences nécessaires pour traiter l'utilisation rationnelle des ressources, la prévention et la gestion de la pollution tout au long du cycle de vie d'un Programme.

Cette norme est déclenchée car la prévention et la gestion de la pollution, en particulier la gestion des déchets électroniques et électriques, sera une activité particulièrement importante dans le cadre du PATNUC. Les déchets électroniques et les déchets de construction devront être stockés, transportés et éliminés en toute sécurité.

❖ **NES N°4 : Santé et sécurité des populations**

Cette norme traite des risques et des impacts sur la sécurité, la sûreté et la santé des communautés affectées par le Programme, ainsi que de la responsabilité respective des Emprunteurs de réduire ou atténuer ces risques et ces impacts, en portant une attention particulière aux groupes qui, en raison de leur situation particulière, peuvent être vulnérables.

La norme régit la présente étude car dans le cadre du PATNUC, la pose de câbles à fibres optiques sera réalisée en utilisant des tranchées en plus des câbles aériens, et les travaux de construction traverseront les infrastructures publiques, telles que les écoles, les centres de santé, les installations d'arrondissement, ainsi que dans divers contextes (centres commerciaux et fermes au bord des routes, entre autres). Pendant la phase de construction, les communautés peuvent être exposées aux risques divers (accidents de voitures, accidents de travail, absorption des poussières, nuisances sonores, etc.).

❖ **La NES N°5 : Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation forcée**

Cette norme a pour principe de base que la réinstallation involontaire soit évitée. Lorsque la réinstallation involontaire est inévitable, elle doit être limitée, et des mesures appropriées pour minimiser les impacts négatifs sur les personnes déplacées (et les communautés hôtes qui accueillent les personnes déplacées), doivent être soigneusement planifiées et mises en œuvre.

Les activités du PATNUC sont susceptibles de toucher les biens des personnes (biens fonciers, autres biens) consécutivement aux besoins en terres du Programme, ce qui pourrait occasionner les déplacements involontaires. C'est en ceci que cette norme encadre l'étude. Dans ce cadre, les études à mener qui ressortent sont le CPR, le PAR.

RAPPORT FINAL

❖ **NES N°6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques**

Cette norme reconnaît que la protection et la conservation de la biodiversité, et la gestion durable des ressources naturelles vivantes, revêtent une importance capitale pour le développement durable. Elle reconnaît également l'importance de la conservation des fonctions écologiques clés des habitats, notamment les forêts, et la biodiversité qu'ils abritent. La NES°6 se penche également sur la gestion durable de la production primaire et de l'exploitation des ressources naturelles, et reconnaît la nécessité d'examiner les moyens de subsistance des parties affectées par le Programme, y compris les peuples autochtones.

Au vu de cela, la norme régit l'étude car le PATNUC couvrira une vaste zone géographique qui s'étendra à travers le pays. Le Cameroun est doté de ressources naturelles et d'écosystèmes écologiquement sensibles, comme les zones humides, les forêts et les parcs nationaux. Le Programme peut traverser diverses zones humides largement réparties sur le territoire national. Il s'efforcera d'utiliser l'emprise de la route pour les câbles à fibres optiques et la construction de mâts d'antennes afin d'éviter les écosystèmes écologiquement sensibles.

❖ **NES N°7 : Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées**

Cette norme veille à ce que le processus de développement favorise le plein respect des droits humains, de la dignité, des aspirations, de l'identité, de la culture et des moyens de subsistance fondés sur des ressources naturelles des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées. La NES N°7 a également pour objectif d'éviter les impacts négatifs des projets sur les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ou, si cela n'est pas possible, réduire, atténuer et / ou compenser ces impacts.

Le PATNUC entend se développer davantage en zone rurale, notamment au profit des peuples autochtones (les Bakas, les Bagyelis, les Mbororos, les Bedzang, les Bakolas, ...). Il ambitionne d'ailleurs à titre d'exemple, qu'un Baka puisse, vendre son gibier en ligne.

Ces personnes affectées (PA) devront être pleinement informées, consultées et impliquées pendant les phases de conception et de mise en œuvre du Programme. Un cadre de planification pour les peuples autochtones (CPPA) est également en cours d'élaboration.

❖ **NES N°8 : Patrimoine culturel**

La NES N°8 portant sur le patrimoine culturel reconnaît que celui-ci offre une continuité des formes matérielles et immatérielles entre le passé, le présent et le futur. La norme fixe les mesures conçues pour protéger le patrimoine culturel tout au long de la durée de vie d'un Programme.

Le Cameroun étant doté d'un grand patrimoine culturel (matériel et immatériel), cette norme est déclenchée car les activités du PATNUC sont susceptibles d'induire des dommages sur ce patrimoine. La norme encadre donc l'étude notamment dans les directives à prendre pour protéger ce patrimoine.

❖ **NES N°9 : Intermédiaires financiers (IF)**

Cette norme reconnaît que la solidité des marchés intérieurs financiers et de capitaux et l'accès au financement sont des facteurs importants pour le développement économique, la croissance et la réduction de la pauvreté. Les IF sont tenus de : i) surveiller et gérer les risques ainsi que les impacts environnementaux et sociaux de leurs portefeuilles et les sous-projets de l'IF ; ii) surveiller le risque du portefeuille en fonction de la nature du financement convoyé/géré.

RAPPORT FINAL

Cette norme est déclenchée car dans le cadre des sous-projets à mettre en œuvre les IF pourront financer leurs activités. Le Système de Gestion Environnementale et Sociale des Intermédiaires Financiers constitue une étude à mener dans ce contexte.

❖ NES N°10 : Mobilisation des parties prenantes et information

La norme N°10 reconnaît l'importance de la consultation ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes d'un projet, comme un élément essentiel de bonne pratique internationale. La consultation efficace des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, améliorer l'acceptation des projets, et contribuer de manière significative à la conception et la mise en œuvre réussie des projets.

Cette norme est déclenchée du fait que plusieurs acteurs sont mobilisés dans le cadre de la réalisation du PATNUC (MINPOSTEL, Opérateurs privés de téléphonie mobile, écoles universités, administrations, populations rurales, marchands d'intrants agricoles, PME, etc). Les préoccupations et les besoins de ces principales parties prenantes seraient liés à leur pleine participation aux activités du Programme, à l'assistance technique et au partage d'informations.

Compte tenu de la nature multisectorielle de ce Programme, qui implique en particulier les acteurs de l'agriculture et de l'élevage, l'engagement des parties prenantes sera essentiel.

3.1.4. Analyse comparative entre les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale et les dispositions nationales

L'analyse comparative entre les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale et les dispositions nationales est présentée en annexe 2.

3.2. CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre institutionnel porte sur les institutions aux niveaux (i) national, (ii) régional et (iii) local

3.2.1. Institutions au niveau national

3.2.1.1. Institutions de gestion/pilotage du PATNUC

3.2.1.1.1. Unité de Gestion du Programme (UGP)

L'Unité de Gestion du Programme, logé au sein du Ministère des Postes et des Télécommunications (MINPOSTEL) aura la responsabilité globale de la coordination et de la mise en œuvre du Programme.

De manière spécifique, elle sera responsable de :

- la passation des marchés ;
- la gestion financière ;
- la gestion des risques environnementaux et sociaux (E&S) ;
- le suivi et l'évaluation ;

Cette UGP comprendra au minima un Coordonnateur, un Expert en Passation des Marchés, un Expert en Gestion Administrative et Financière, un Gestionnaire Comptable, un Spécialiste en Sauvegardes environnementale, un Spécialiste en Sauvegardes Sociales, des Experts en Télécommunication TIC, des Agroéconomistes et Financiers, un Expert en Suivi-Evaluation et un Expert en Communication relations publiques.

Chaque expert sera appelé à prendre les aspects socio-environnementaux dans le programme chacun en ce qui le concerne. A titre indicatif, les éléments de contenu des termes de référence du spécialiste de sauvegarde environnementale et ceux du spécialiste de sauvegarde sociale figurent respectivement en annexes 13 et 14.

RAPPORT FINAL

Etant donné que le programme sera mis en œuvre suivant le nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, le renforcement des capacités des parties prenantes est nécessaire.

3.2.1.1.2. Comité de pilotage du Programme

Un Comité de pilotage du PATNUC sera créé, avec pour principale responsabilité d'assurer la supervision générale du Programme durant sa phase de mise en œuvre, en plus de fournir des conseils et de donner une orientation stratégique.

Il sera présidé par le Ministre des Postes et Télécommunications notamment les représentants de MINPOSTEL, Premier Ministre, MINEPAT, MINADER, MINEPIA, MINDEVEL, MINFI, MINPROFF, CAA, ART, ANTIC, la Ligue Camerounaise des Consommateurs.

3.2.1.2. Administrations sectorielles

3.2.1.2.1. Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL)

Le MINPOSTEL est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de postes et des télécommunications. Ainsi, le MINPOSTEL élabore et met en œuvre, la politique de sécurité des communications électroniques en tenant compte de l'évolution technologique et des priorités du Gouvernement dans ce domaine.

A ce titre, elle assure entre autres :

- La promotion de la sécurité des réseaux de communications électroniques et des systèmes d'information ainsi que le suivi de l'évolution des questions liées à la sécurité et aux activités de certification ;
- La coordination sur le plan national les activités concourant à la sécurisation et à la protection des réseaux de communications électroniques et des systèmes d'information;
- La veille de la mise en place d'un cadre adéquat pour la sécurité des communications électroniques ;
- Le suivi des activités des sociétés de télécommunication mobiles ou par satellite.

Le MINPOSTEL est le Maître d'Ouvrage du PATNUC. Il est ainsi un acteur clé du Programme.

3.2.1.2.2. Ministère des Finances (MINFI)

Le MINFI est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière financière, budgétaire, fiscale et monétaire.

A ce titre, il est chargé entre autres du contrôle financier des organismes dotés d'un budget annexe et des établissements publics autonomes suivant les règlements propres à chaque organisme ou établissement.

Dans le cadre du PATNuC, le MINFI est l'un des acteurs clés en tant qu'Emprunteur.

3.2.1.2.3. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)

Le MINADER est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'agriculture et du développement rural. Dans le domaine du développement rural, il est chargé du suivi de la réalisation des programmes d'amélioration du cadre de vie en milieu rural.

Le MINADER constitue ainsi un des acteurs clés dans le cadre de la réalisation de la présente étude car, au même titre que le MINPOSTEL, il est aussi une agence d'exécution du PATNUC. Il est donc Co-promoteur.

3.2.1.2.4. Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)

RAPPORT FINAL

Le MINEPDED est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière d'environnement.

A ce titre, il est chargé entre autres de la définition des mesures de gestion rationnelle des ressources naturelles, en liaison avec les ministères et organismes spécialisés concernés.

Le PATNUC est susceptible d'avoir des impacts sur l'environnement qui constitue un domaine dont la tutelle est assurée par le MINEPDED. Le MINEPDED est de ce fait un acteur clé dans le cadre de la réalisation de la présente étude.

3.2.1.2.5. Ministère de l'Élevage, de Pêches et Industries Animales (MINEPIA)

Le MINEPIA a pour mission « l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière d'élevage, des pêches et de développement harmonieux des industries animales ».

L'un des grands buts visés par le PATNuC est de parvenir à faire que les pisciculteurs et éleveurs en milieu rural surtout, au même titre que les agriculteurs, puissent vendre leurs productions en ligne à travers les solutions « Technologies Agricoles de Rupture (TAR) », ce qui fait ainsi du MINEPIA, un des acteurs importants du PATNuC en tant que tutelle du secteur des pêches et de l'élevage.

3.2.1.2.6. Ministère du Commerce (MINCOMMERCE)

Le MINCOMMERCE est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine du commerce.

L'un des buts visés par le PATNuC est de parvenir à mettre la connexion à la disposition des populations aussi bien rurales qu'urbaines à un coût raisonnable. De ce fait, le MINCOMMERCE constitue un des acteurs du PATNuC qui interviendra au niveau de la fixation des tarifs de la connexion.

3.2.1.2.7. Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF)

Le MINDCAF est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière domaniale, cadastrale et foncière.

A ce titre, il est chargé en autres : (i) de la gestion des domaines public et privé de l'Etat ; (ii) de l'acquisition et de l'expropriation des biens immobiliers au profit de l'Etat, des établissements publics administratifs et des sociétés à capital public, en liaison avec le Ministre des Finances et les administrations et organismes concernées.

La mise en œuvre du PATNUC est susceptible d'occasionner des déplacements involontaires et des expropriations pour cause d'utilité publique, toutes choses relevant de la compétence du MINDCAF, d'où son rôle d'acteur clé dans le présent Programme.

3.2.1.2.8. Ministère des Affaires Sociales (MINAS)

Le MINAS est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention, d'assistance et de protection des personnes socialement vulnérables.

Le PATNUC est susceptible de porter atteinte aux populations en général, et à celles dites vulnérables en particulier (personnes handicapées, populations autochtones, femmes, enfants, etc.), atteintes dont le suivi du respect des mesures prévues à cet effet relèvent de la compétence du MINAS, d'où le rôle important que ce département ministériel pourra jouer dans le cadre de la mise en œuvre du PATNUC.

3.2.1.2.9. Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

RAPPORT FINAL

Le MINEPAT est chargé entre autres :

- De l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique économique de la nation ainsi que de l'aménagement du territoire ;
- De l'élaboration des normes et règles d'aménagement du territoire et du contrôle de leur application ;
- Du suivi et du contrôle de la mise en œuvre des programmes nationaux, régionaux ou locaux d'aménagement du territoire, etc.

L'extension des réseaux du numérique sur des sites définis est prévue dans le cadre de la mise en œuvre du PATNuC et cela relève du domaine de l'aménagement du territoire, entre autres. Le MINEPAT constitue donc un acteur important dans le cadre de la présente étude.

3.2.1.2.10. Ministère des Marchés Publics (MINMAP)

Le MINMAP est responsable de l'organisation et du bon fonctionnement des marchés publics. A ce titre il procède en liaison avec les Départements Ministériels et Administrations concernées, au lancement des appels d'offres des marchés publics, à la passation des marchés publics puis en contrôle l'exécution sur le terrain, ainsi que, le cas échéant, au montage financier des marchés publics.

Le MINMAP constitue aussi un des acteurs importants dans le cadre de la réalisation du PATNUC en raison de nombreux matériels et équipements qu'il faudra acquérir pour la mise en œuvre du Programme ainsi que pour le fonctionnement des infrastructures qui seront construites.

3.2.1.3. Opérateurs de réseaux et télécommunications

3.2.1.3.1. Cameroon Telecommunications (CAMTEL)

La CAMTEL a pour objet de posséder, d'opérer et de fournir des infrastructures et des services de télécommunications électroniques dans le cadre des titres à elle octroyés à cet effet par les autorités compétentes. Ainsi, elle assure entre autres l'étude, l'installation, l'exploitation et l'entretien de tout système nécessaire à la fourniture des services de télécommunications sur l'ensemble du territoire national, ainsi qu'à la connexion des réseaux locaux ou nationaux aux réseaux étrangers.

La CAMTEL est un des acteurs importants du PATNUC en tant que principal fournisseur des services de télécommunication et de connexion des réseaux.

3.2.1.3.2. Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC)

L'ANTIC assure entre autres pour le compte de l'Etat, la régulation, le contrôle et le suivi des activités liées à la sécurité des systèmes d'information et des réseaux de communication électroniques ainsi qu'à la certification électronique, en collaboration avec l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART).

Dans le cadre de cette étude liée au numérique, l'ANTIC est donc un acteur important en tant que régulateur, contrôleur et réalisateur du suivi des activités liées à la sécurité des systèmes d'information et des réseaux de communication électroniques ainsi que certificateur électronique.

3.2.1.3.3. Agence de Régulation des Télécommunications (ART)

L'ART est chargée en autres de :

- S'assurer que l'accès aux réseaux ouverts au public s'effectue dans les conditions objectives, transparentes et non discriminatoires ;
- Garantir une concurrence saine et loyale dans le secteur des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Sanctionner les manquements des opérateurs à leurs obligations ainsi que les pratiques anticoncurrentielles ;

RAPPORT FINAL

- Définir les principes devant régir la tarification des services fournis ;
- Garantir la protection des consommateurs.

Le PATNUC vise à renforcer les technologies agricoles de rupture ainsi qu'à stimuler le marché local en facilitant l'accès à l'internet et l'utilisation intégrative des TIC dans le tissu de développement économique du pays, toutes actions dont le contrôle de la mise en œuvre est assuré par l'ART qui de ce fait, constitue un des acteurs de marque dans le PATNUC.

3.2.1.3.4. MTN-Cameroon

MTN-Cameroon a été créée le 15 février 2000. Parmi ses investissements essentiels de cette entreprise figure la connexion du Cameroun au câble sous-marin WACS, une infrastructure stratégique qui permet de nos jours au pays d'avoir accès à l'Internet haut débit.

MTN-Cameroon constitue donc un acteur clé dans la transformation numérique du Cameroun en tant qu'opérateur de réseau mobile et de ce fait constitue un des acteurs importants de collaboration dans le cadre de la mise en œuvre du PATNUC.

3.2.1.3.5. ORANGE-Cameroun

Orange Cameroun est un opérateur de télécommunications camerounais. Le début des activités de cet opérateur intervient en février 2000 sous le nom de Mobilis. Il devient en juin 2002, Orange Cameroun.

En tant qu'opérateur de réseau mobile, l'entreprise ORANGE-Cameroun constitue une partie prenante clé dans le cadre du PATNUC.

3.2.1.3.6. NEXTTEL-Cameroun

L'opérateur de téléphonie mobile NEXTTEL-Cameroun a été créé en 2014 et a commencé ses activités au Cameroun le 12 septembre 2014, deux ans après l'obtention de la troisième licence d'exploitation de la téléphonie mobile au Cameroun.

Dans le cadre du PATNUC, NEXTTEL-Cameroun a un rôle important à jouer car étant un des acteurs majeurs de fourniture des services numériques au Cameroun.

3.2.2. Institutions au niveau régional

Les différentes institutions présentées au niveau national ont leurs représentations au niveau régional et qui sont chargés entre autre de la mise en œuvre effective et du suivi des projets exécutés au niveau régional.

3.2.3. Institutions au niveau local

3.2.3.1. Comité Départemental de suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale

Ce Comité a pour but de suivre tous les plans de gestion environnementale et sociale dans le ressort du Département. Ainsi, il est chargé entre autres de :

- Veiller au respect et à la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale tel qu'approuvé par le Comité Interministériel de l'Environnement (CIE) ;
- Promouvoir et faciliter la concertation entre les promoteurs des projets et les populations, en vue de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale.

Les sous-projets du PATNUC feront l'objet, pour certains, d'EIES aboutissant à la production des PGES dont le suivi de la mise en œuvre sera assuré principalement par le Comité qui de ce fait constitue un acteur important dans le cadre de la présente étude.

3.2.3.2. Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)

RAPPORT FINAL

Les CTD sont régies au Cameroun par la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées. Les CTD au Cameroun sont les Régions et les Communes. Dans le cadre de leurs missions, les CTD peuvent exécuter des projets en partenariat entre elles, avec l'Etat, les établissements publics, les entreprises du secteur public, parapublic et privé, les Organisations de la Société Civile (OSC) ou des partenaires extérieurs.

Les CTD sont concernées dans le cadre du PATNuC à travers la composante 2, compte renforter le numérique dans les infrastructures de proximité telles que les formations sanitaires, les écoles, les télécentres communautaires, etc. ; dont certaines constituent des compétences transférées aux CTD.

3.2.3.3. Chefferies traditionnelles

Les Chefferies traditionnelles sont régies au Cameroun par le décret N°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles. Certaines dispositions de ce décret sont modifiées et complétées par le décret 82/241 du 24 juillet 1982.

Sous l'autorité du Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), les chefs traditionnels ont pour rôle de seconder les autorités administratives dans leurs missions d'encadrement des populations.

Auxiliaires de l'Administration, les chefs traditionnels sont entre autres chargés :

- De transmettre à la population les directives des autorités administratives et d'en assurer l'exécution ;
- De concourir, sous la direction des autorités administratives compétentes, au maintien de l'ordre public et au développement économique, social et culturel de leurs unités de commandement.

Les chefferies traditionnelles des zones du Programme sont concernées par la présente étude en ce sens qu'elles représentent les populations et quelques fois doivent intervenir dans le processus de recrutement de la main d'œuvre locale et même de règlement de certains conflits.

3.2.3.4. Organisations de la Société Civile

Les Organisations de la Société Civile (OSC) comprennent entre autres les Organisations Non-Gouvernementales (ONG), les syndicats, les organisations de populations autochtones, les organismes confessionnels, les associations professionnelles.

Les OSC constituent les médiateurs entre le PATNuC et les populations. Elles ont une bonne connaissance de la zone d'étude parce qu'elles y mènent leurs activités au quotidien. Certaines sont même très proches des populations pour qui elles mènent des activités concourant à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Ce chapitre a permis de fixer le cadre politique, juridique et institutionnel qui régit cette étude. Dans le chapitre suivant, sera faite une présentation de l'état initial de l'environnement récepteur du PATNuC.

Chapitre 4 : DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT RÉCEPTEUR DU PATNUC

L'environnement récepteur du PATNUC sera décrit dans ce chapitre à travers ses milieux physique, biologique, socio-économique et culturel. Dans chacun de ces milieux, nous aurons précisément les Eléments Valorisés de l'Environnement (EVE) qui seront décrits par zone agro-écologique²³ du Cameroun, environnement récepteur du PATNUC.

4.1. APERÇU GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT RÉCEPTEUR DU PATNUC

Le PATNUC sera mis en œuvre dans tout le pays, tant dans les zones urbaines que rurales, bien qu'il soit principalement axé sur les zones rurales. Il se concentrera sur le soutien des réformes du secteur numérique qui favorisent une concurrence saine, l'innovation et l'investissement privé, ainsi que l'extension de la couverture et l'utilisation du haut débit dans les zones rurales. Il se concentrera également sur l'amélioration des résultats agricoles grâce à la promotion et à l'adoption de technologies agricoles numériques avancées.

Au regard de ce qui précède, l'environnement récepteur du PATNUC s'étend sur tout le territoire national camerounais. L'aperçu général de cet environnement récepteur se présentera alors par zone agro-écologique²⁴.

Au Cameroun, on distingue cinq grandes zones agro-écologiques aux caractéristiques spécifiques, il s'agit de :

- (i) **La zone soudano-sahélienne.** Elle se trouve au Nord du pays et est comprise entre le 8^e et 13^e degré de latitude Nord. Elle s'étend de l'Adamaoua aux rives du Lac Tchad sur environ 100 000 km², soit plus du 1/5^e de la superficie du Cameroun. Du point de vue administratif, elle correspond aux régions de l'Extrême-Nord et du Nord ;
- (ii) **La zone de hautes savanes guinéennes.** Elle se situe entre le 4^e et le 8^e degré de latitude Nord. Vaste d'environ 123 000 Km², elle couvre les régions de l'Adamaoua et une partie des régions de l'Est et du Centre ;
- (iii) **La zone des hauts plateaux de l'Ouest.** Cette zone, située entre le 5^e et 7^e degré de latitude Nord et entre le 9°45 et 11°15 de longitude Est, couvre une superficie de 31 192 km². Elle correspond aux régions de l'Ouest et du Nord- Ouest.
- (iv) **La zone forestière humide à régime pluviométrique monomodale.** Encore appelée zone littorale, elle couvre la bande de 364 km qui longe le littoral de la frontière nigériane au nord à la frontière équato-guinéenne au sud. Elle couvre les Provinces du Littoral et du Sud-Ouest ;
- (v) **La zone forestière humide à régime pluviométrique bimodale.** Elle couvre une superficie de 165 770 km et s'étend entre le 2^e et le 4^e degré de latitude Nord. Elle couvre les régions du Centre, Sud et Est.

La figure ci-après illustre la présentation du Cameroun par zones agro-écologiques.

²³ *Zone agro-écologique*: unité cartographique de ressources en terres, définie en termes de climat, de géomorphologie et de sols, et/ou du couvert végétal et possédant un éventail spécifique de potentiels et de contraintes pour l'utilisation des terres.

RAPPORT FINAL

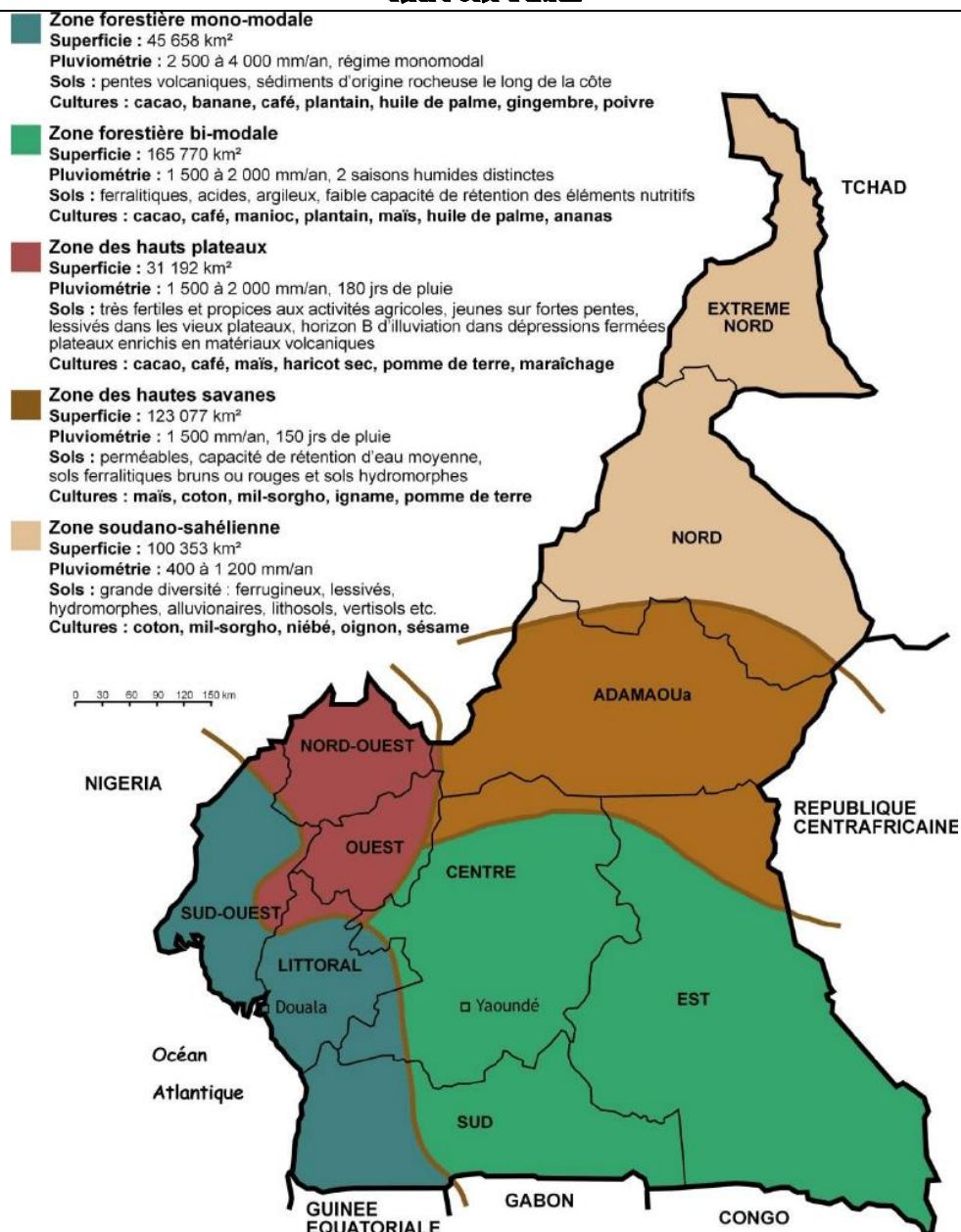


Figure 1: Présentation du Cameroun par Zones agro-écologiques

Source : IRAD, 2000. Zones agro-écologiques du Cameroun.

4.2. ZONE SOUDANO-SAHÉLIENNE

4.2.1. Milieu physique

4.2.1.1. Climat

❖ Précipitations et pluviométrie

Les précipitations annuelles dans cette zone sont concentrées pour l'essentiel sur 4 mois, notamment allant de juillet à octobre. La pluviométrie y varie entre 400-1200 mm/an.

Les prévisions de l'Observatoire National Sur les Changements Climatiques (ONACC)²⁵ montrent qu'il y'a une probabilité élevée que des quantités de précipitations égales à celles enregistrées entre le 13 et le 22 mars 2019, soit entre 0,5 et 3 mm respectivement à Maroua et Garoua dans les régions de l'Extrême Nord et du Nord.

²⁵ ONACC, 2019. Alertes Climatiques Décadales et Impacts Probables Pour La Période Du 22 Au 31 Mars 2019.

❖ Températures

La température varie très faiblement dans la Zone Agro-Ecologique (ZAE) soudano sahélienne. En 2007, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a fait cette observation, notant que l'évolution de la température y est comprise entre environ 0,22 et 0,47°C en trois ou cinq décennies.

4.2.1.2. Relief et sol

D'après le PNGE (1996), Le relief de la zone soudano-sahélienne est constitué d'une alternance de plateaux d'altitude moyenne variant entre 500 et 1000 m, de pénéplaines d'altitude variant entre 200 et 300 m surplombées de quelques massifs montagneux et de plaines inondables ou yaérés parsemées d'inselberg. La zone soudano-sahélienne comprend les "grandes régions écologiques" suivantes : Monts Mandara, plaines de l'Extrême-Nord et une partie de la vallée de la Bénoué.

La zone soudano-sahélienne est caractérisée par une diversité de sols : ferrugineux, hydromorphes, lessivés, alluvionnaires, lithosols, vertisols et bien d'autres. Les sols ici sont généralement très sensibles à l'érosion hydrique et éolienne, accentuée par la disparition du couvert végétal.

4.2.1.3. Hydrographie

Six (06) rivières ou fleuves permanents constituent la base du réseau hydrographique de la zone, à savoir : le Chari, le Logone, le Mayo Kébi, la Bénoué, le Faro et le Mayo Déo. Ce réseau contribue à l'alimentation des bassins du Lac Tchad, de la Bénoué et du fleuve Niger) et de rivières à écoulements saisonniers, appelés "Mayos". Il est soumis à un régime de type tropical sahélien avec des crues annuelles brutales et des étiages très prolongés.

4.2.2. Milieu biologique

4.2.2.1. Flore et végétation

La ZAE soudano-sahélienne est constituée de steppes et prairies au Nord; savanes arborées à arbustives au Sud de la zone. On distingue les grandes formations végétales suivantes dans la zone soudano-sahélienne : les steppes à épineux ; la zone sahélienne périodiquement inondée avec de vastes prairies ou " yaérés " ; les formations soudaniennes d'altitudes, les savanes soudaniennes boisées et les forêts claires sèches soudaniennes.

La surexploitation des ressources ligneuses, les feux de brousse a induit une forte dégradation du couvert végétal, voire leur raréfaction, ainsi que la modification des écosystèmes et une importante perte en biodiversité. Les trajectoires naturelles de ces formations suivent désormais une dynamique régressive.

4.2.2.2. Faune

La faune de la zone soudano sahélienne est constituée de deux types d'animaux :

Les animaux sédentaires. Dans les yaérés, on a la faune résidente typique d'herbivores des Prairies saisonnièrement inondées. Les deux espèces caractéristiques sont le Cobe de Euffon (*Kobus kob kob*) et le Cobe des roseaux (*Redunca redunca*) qui n'ont pas besoin d'un abri végétal arboré. Elles effectuent dans cette zone des déplacements de faible amplitude en fonction des mouvements d'eau d'inondation, les possibilités fourragères et de leur comportement social (période de reproduction).

La savane est l'habitat exclusif de la gazelle à front roux (*Gazella ruffrons*) qui se nourrit exclusivement des petits arbustes qu'elle y trouve. La girafe, les singes et les prédateurs comme les panthères sont très abondamment représentés dans les différents parcs qui s'y trouvent.

RAPPORT FINAL

Les animaux non-sédentaires. Le cas le plus typique est celui de l'éléphant (*Loxodonta africana*) dont les exigences sont très précises : nécessité de points d'eau et couvert végétal arboré pour l'ombrage, qui l'amène à des déplacements quotidiens sur d'assez longues distances pendant la saison sèche.

4.2.2.3. Biodiversité et aires protégées/Valeur Universelle Exceptionnelle

Du point de vue de la biodiversité et aires protégées/Valeur Universelle Exceptionnelle, La ZAE soudano-sahélienne est marquée par : i) la réserve de la biosphère de la Bénoué, dont les limites correspondent à celles du ii) parc national de la Bénoué, les parcs de : iii) Waza, iv) Kalamaloue, v) Mozogogoro, vi) de Bouba-Ndjida. Ce dernier partage une de ses frontières avec le Tchad.

Le site Ramsar de la plaine d'inondation du Waza-Logone composé notamment de 600 000 ha de plaines inondables est l'un des plus importants refuges pour les oiseaux migrateurs d'Afrique²⁶. Toutefois, la pression du braconnage et de l'envahissement du parc par les éleveurs augmente sans cesse depuis quelques années, et la survie des populations de lions (*Panthera leo*) et d'antilopes comme le Kob de Buffon (*Kobus kob*) est sérieusement menacée (Scholte, 2013).

4.2.3. Milieu socio-économique et culturel

4.2.3.1. Activités agricoles/agro-industrielles

Malgré qu'il soit très souvent décrié pour ses effets sur l'environnement, le coton génère plus de 33 milliards de FCFA pour environ 400 000 planteurs²⁷ (Ousman et al, 2002) et demeure le pilier du développement agricole dans les Régions de l'Extrême-Nord et du Nord.

Parallèlement, on assiste, d'une part, au recul de la riziculture et de la culture à grande échelle de l'arachide, et, d'autre part, à l'émergence d'autres filières, à l'instar de celles de l'oignon, de l'igname, du niébé dont la production aurait doublé ces 12 dernières années. En dehors du coton, qui bénéficie de l'appui technique de la SODECOTON, les systèmes de cultures vivrières sont généralement extensifs. Toutefois, Les Monts Mandara se distinguent par leur système de culture en terrasses qui permet d'exploiter intensivement ses fortes pentes.

❖ Elevage

On distingue trois systèmes d'élevage dans la zone : le nomadisme, la transhumance et l'élevage sédentaire (élevage de case). La zone concentrerait 38 % environ du cheptel national (Cabinet Management, 2002). Les éleveurs sont, pour la grande majorité des agro-pasteurs sédentaires, qui confient leurs troupeaux aux bergers lors de la transhumance. La superficie des pâturages s'élevait en 1974 à 7 millions d'hectares pour 160 000 têtes de bovins. Cette superficie, qui inclut les terres hardées où les ressources pastorales sont négligeables, serait réduite à 3,5 millions d'ha pour un effectif de 1,3 millions de têtes de bovins.

4.2.3.2. Habitat

Selon qu'on traverse un milieu urbain ou rural, le type d'habitat et le mode de construction dans cette ZAE varient. Dans les centres urbains (Maroua et Garoua), l'habitat est dense avec un relâchement progressif du noyau central vers la périphérie. En zone rurale, l'habitat est groupé en concessions familiales (Saré).

Toutefois, on retrouve aussi des hameaux d'agriculteurs ou d'éleveurs nomades et sédentaires le long des voies de communication.

²⁶Scholte P., 2006. Waterbird recovery in Waza-Logone (Cameroon), resulting from increased rainfall, flood plain rehabilitation and colony protection. *Ardea* 94 : 109-125.

²⁷ OUSMAN H., SEIGNOBOS C., TEYSSIER A., WEBER J., 2002 : *Eléments d'une stratégie de développement rural pour le Grand Nord du Cameroun. Rapport principal, septembre 2002. CIRAD*

RAPPORT FINAL

4.2.3.3. Genre et populations vulnérables

Les populations vulnérables sont surtout les femmes et les enfants. En effet, les réalités traditionalistes de la zone soudano-sahélienne donnent à constater que l'homme a davantage de droits que des devoirs, ce qui est le contraire chez les femmes et les enfants. Les femmes et les enfants ont alors davantage de devoirs que des droits simplement du fait qu'ils sont des femmes ou des enfants.

De même, les lépreux que l'on retrouve au Cameroun sont majoritairement des ressortissants de cette ZAE. Ils constituent également des populations vulnérables.

4.2.3.4. Us et coutumes

Les us et coutumes de la zone reposent sur des habitudes ancrées au sein des populations dans plusieurs secteurs de leur vie courante. En effet, sur le plan alimentaire, les peuples musulmans dans la zone ne consomment pas la viande du porc ainsi que la bière. Par contre, la consommation de la bouillie de riz, chai, bilibili et bien d'autres est monnaie-courante.

4.2.3.5. Sécurité dans la zone

Au plan sécuritaire, les exactions de la secte Boko Haram dans la zone ont créé un climat d'insécurité marquant et caractérisant désormais la zone, précisément dans la région de l'Extrême-Nord. Aujourd'hui encore on assiste à des attaques, bien que minimales comparativement aux années antérieures.

4.3. ZONE DES HAUTES SAVANES GUINÉENNES

4.3.1. Milieu physique

4.3.1.1. Climat

❖ **Précipitations et pluviométrie**

Dans la zone agro-écologique des hautes savanes guinéennes, Le climat est de type tropical humide, avec l'alternance d'une saison des pluies et d'une saison sèche de durée plus ou moins égale. La pluviométrie moyenne annuelle est de 1 500 mm avec 150 jours de pluies. Elle décroît avec l'altitude: 2000 mm sur le Tchabal Mbabo, 1500 mm dans la fosse du Mbéré (800 m d'altitude). L'évolution des précipitations moyennes annuelles est régressive quoique très faiblement significative.

❖ **Températures**

Dans la zone des hautes savanes guinéennes, les températures moyennes oscillent entre 22° et 24°C; du fait de l'altitude, celles-ci peuvent descendre de 10°C à certaines périodes. La hausse des températures est de 0,4°C par décennie, ce qui conduit à une augmentation des températures de 1,72% par décennie.

4.3.1.2. Relief et sol

Encore appelée plateau de l'Adamaoua, la ZAE des hautes savanes guinéennes constitue une zone tampon entre les savanes soudano-sahéliennes du Nord et les forêts humides du Sud. C'est un Plateau d'altitude moyenne supérieure à 1000 m entaillé par des vallées. Cette zone est surmontée par quelques monts élevés, comme le Tchabal Mbabo (2460 m).

La région comprend des sols hydromorphes, des sols ferrugineux avec des intrusions de sols ferralitiques qui recouvrent les roches basaltiques, granitiques et sédimentaires. Ils sont perméables avec une capacité moyenne de rétention en eau. Ce sont des sols fertiles dans l'ensemble et propices aux activités agricoles

RAPPORT FINAL

4.3.1.3. Hydrographie

Château d'eau du pays sur socle cristallin recouvert de roches granitiques ou basaltiques, la ZAE de hautes savanes guinéennes sépare le Cameroun en deux régions hydrographiques distinctes et deux régimes climatiques.

Malgré l'importance stratégique des sources d'eau de ce plateau, on observe d'importants problèmes d'érosion des berges et d'envasement, liés à la déforestation et la surexploitation des galeries forestières.

4.3.2. Milieu biologique

4.3.2.1. Flore et végétation

La zone comprend la savane d'altitude de l'Adamaoua, les savanes basses du Centre et de l'Est et la Plaine Tikar. Elle correspond à l'unité phytogéographique guinéenne, qui subit les influences soudaniennes dans sa partie méridionale. Ces savanes sont dominées par *Daniellia oliveri* et *Lophira lanceolata*.

Les savanes ici sont fortement influencées par les actions anthropiques, notamment la coupe de bois de chauffage et de service au centre de la lutte contre la désertification dans la zone. Toutefois, contrairement à la zone soudano-sahélienne où la dégradation du couvert végétal est généralisée, elle se limite, surtout, autour des grands centres urbains et le long des axes routiers et autour des barrages de retenue, où on observe une utilisation abusive du bois pour le fumage du poisson.

4.3.2.2. Faune

Les données recueillies auprès des services techniques départementaux du MINFOF de la ZAE montrent que la faune de la région jadis très riche en ressources, est aujourd'hui en nette régression. Ceci est causé par le braconnage et l'élevage extensif des bovins. De même, la pratique de la culture sur brulis constitue également une cause d'éloignement de la faune.

Dans les villages reculés du centre urbain, on rencontre encore quelques mammifères, des oiseaux, des reptiles et des amphibiens. Pour ce qui est des mammifères, les espèces encore abondantes dans ces zones rurales sont constituées en particulier des rongeurs tels que l'athérure, l'aulacaude, l'écureuil géant, le rat de Gambie, des carnivores tels que la civette, des artiodactyles tels que le céphalophe bleu. S'agissant des reptiles et les amphibiens, les espèces encore signalées dans la région comprennent le python et la vipère.

4.3.2.3. Biodiversité et aires protégées/Valeur Universelle Exceptionnelle

La biodiversité/aires protégées dans cette ZAE n'est pas assez dense. En effet, on y trouve le parc national de la vallée du Mbéré. Il s'agit est d'un des parcs nationaux du Cameroun situé dans la région de l'Adamaoua avec une superficie de 777,6 km².

4.3.3. Milieu socio-économique et culturel

4.3.3.1. Activités agricoles/agro-industrielles

La ZAE des hautes savanes guinéennes est à prédominance agricole. Les différentes cultures qui y sont développées comprennent principalement : le maïs, le coton, le mil-sorgho, l'igname, la pomme de terre.

La culture du coton (Département de la Vina) et des céréales (maïs, mil) y est la plus pratiquée. On y retrouve aussi l'élevage des équins, des bovins, des ovins et des caprins regroupés parfois dans des parcs à bétail. C'est également la zone de transhumance des grands troupeaux de bœufs du Nord et de l'Extrême Nord.

4.3.3.2. Habitat

RAPPORT FINAL

La zone est peuplée de façon parsemée. L'habitat est groupé autour des chefferies ou linéaire suivant les côtés de la route. Ces maisons sont construites sur des parcelles de terre non planifiées surtout dans les zones rurales.

La zone est caractérisée par la forte densité de population en zone urbaine et la dispersion plus ou moins prononcée de l'habitat en zone rurale.

4.3.3.3. Genre et populations vulnérables

Les personnes âgées, les orphelins, les handicapés, les femmes, les enfants constituent les personnes vulnérables rencontrées dans la zone, tant dans les villes que dans les villages. Elles subissent très souvent des mauvais traitements et sont considérées comme des charges. Elles sont souvent assistées par les services des affaires sociales dont beaucoup ignorent les types de services à rendre.

4.3.3.4. Us et coutumes

Les populations de la zone sont monothéistes. On y trouve en majorité des musulmans dans l'Adamaoua, les chrétiens et traditionnalistes dans les départements du Mbam et Loum et Djerem. Les chrétiens sont à dominance Evangélique.

Chaque année il existe un culte rendu aux ancêtres appelé KAO. Un individu choisi par ses qualités humaines est désigné par le chef pour se rendre à l'arbre sacré afin de faire des sacrifices. Le contenu des sacrifices est fonction du climat qui règne au village. En cas de crise grave (accidents tragiques, famine, etc.), les sacrifices sont constitués d'animaux (bœuf, chèvres). Si la situation est tranquille, les sacrifices sont constitués de la volaille, d'œufs et de récoltes.

4.3.3.5. Sécurité dans la zone

La zone ne se trouve pas en état d'insécurité nationale. Toutefois, elle est presque à cheval entre les ZAE du Cameroun dans lesquelles l'on trouve des régions chaudes/d'insécurité nationale. Il s'agit de la zone soudano-sahélienne avec BokoHaram à l'Extrême-nord et la zone des hauts-plateaux de l'Ouest avec les ambazoniens au Nord-ouest.

Toutefois, on note des exactions périodiques des groupes armées centrafricains vers la frontière Est du Cameroun, par le banditisme, les prises d'otages et la désorganisation des parcours pastoraux. Le département de Mbéré près de la frontière de la République centrafricaine a été vidé de ses troupeaux au profit de celui de la Vina plus au centre du pays à cause de l'insécurité. Actuellement, la pression du bétail dans le département de la Vina est si forte que certains secteurs sont devenus inexploitable.

4.4. ZONE DES HAUTES TERRES DE L'OUEST

4.4.1. Milieu physique

4.4.1.1. Climat

❖ Précipitations et pluviométrie

La ZAE des hautes terres de l'Ouest connaît un climat tropical montagneux de type subéquatorial perturbé par un relief accidenté et caractérisé par une longue saison des pluies (mars-novembre) et une courte saison sèche de 2 à 4 mois. Les précipitations annuelles varient en moyenne selon le relief, allant de 1500 à 2600 mm.

❖ Températures

Dans les hauts plateaux de l'Ouest, la température moyenne annuelle est de l'ordre de 20 °C. Au-delà de 1800 m d'altitude, les températures nocturnes peuvent atteindre 0 à 5°C. La hausse des températures de 0,4°C par décade, conduit à une augmentation des températures dans les hautes savanes de 1,96% par décennie.

4.4.1.2. Relief et sol

RAPPORT FINAL

La ZAE ici s'articule en jeu de plateaux étagés entre 750 et 3000 m. Ces plateaux se disposent de part et d'autre d'une dorsale volcanique, constituée de grands appareils complexes : Manengouba (2436 m), Bamboutos (2740 m), Oku (3011). À l'est de la dorsale, on distingue : la vallée du Mbam et la plaine Tikar de Mbo-Nso autour de 750 m ; le plateau Bamoun, entre 1100 et 1240 m ; les Grassfields, entre 1300 et 1500 m ; les high Grassfields, qui culminent autour de 1800-2000 m.

Dans la région des Hauts plateaux de l'Ouest, les sols sont très variés eu égard à la multiplicité des substrats géologiques qui les portent. Ils appartiennent aux sols ferralitiques rouges formés sur basalte plus ou moins remaniés et enrichis en matériaux volcaniques. Ils sont généralement fertiles.

4.4.1.3. Hydrographie

Les Hauts Plateaux de l'Ouest sont considérés comme étant le deuxième château d'eau du Cameroun. Les Monts Bamboutos qui séparent les régions du Nord-ouest et de l'Ouest collectent des rivières alimentant les Bassins du Golfe de Guinée à l'Est et du Niger à l'Ouest.

La déforestation des bassins versants et le défrichement des forêts galeries et forêts de raphia au niveau des bas-fonds ont fortement contribué à diminuer la capacité de rétention en eau des sols, entraînant des problèmes de disponibilité d'eau.

4.4.2. Milieu biologique

4.4.2.1. Flore et végétation

Les formations végétales se distinguent nettement en fonction des sous-zones : plateaux, montagnes, plaine à bas-fonds et zone de transition. Selon Letouzey (1985), la strate herbacée est dominée par *Pennisetum purpureum* et *Imperata cylindrica* et le couvert ligneux est fortement anthropisé.

En dehors de zones inaccessibles et des forêts sacrées (elles aussi en diminution malgré les interdictions), il est difficile aujourd'hui de trouver la forêt dans son état naturel. Il existe de nombreuses plantations à dominance d'Eucalyptus, de pins ou de cyprès, qui couvriraient près de 30 % à 40 % des besoins en bois de chauffage dans la région. Le remplacement du couvert naturel et l'exploitation forestière sont, de ce fait, des causes principales de l'appauvrissement des sols et la diversité biologique de la région.

4.4.2.2. Faune

Les hauts plateaux abritent plusieurs espèces dont plusieurs endémiques, notamment chez les oiseaux comme le Turaku. Cependant, le braconnage et la disparition des habitats naturels ont considérablement appauvri la faune. Ces changements menacent également le déplacement de certains animaux, comme les buffles dans la localité de Bangand-Fondji (Koung-Khi) venant de l'Adamaoua.

On signale la disparition des éléphants nains de la réserve de faune de Santchou, dans laquelle on recense 10 villages installés peuplés de près de 4000 personnes. Les buffles nains, le singe magistrat (le Colobe), Sitatunga et le Guib harnaché sont encore présents, mais en voie de disparition et se sont réfugiés dans la partie montagneuse de la réserve.

4.4.2.3. Biodiversité et aires protégées/Valeur Universelle Exceptionnelle

On trouve dans la zone des aires protégées à l'instar des réserves de faune de Santchou et de Kimbi, le sanctuaire à flore de Kilumlim. Les réserves forestières sont également signalées notamment celle de Bamougoum, Fungom et Mbembe Ako.

Ces vastes étendues sont de plus en plus déboisées pour laisser la place aux champs agricoles et aux pâturages.

RAPPORT FINAL

4.4.3. Milieu socio-économique et culturel

4.4.3.1. Activités agricoles/agro-industrielles

L'activité économique qui prédomine dans cette ZAE est l'agriculture (café - en perte de vitalité -, thé, produits maraîchers, céréales, tubercules, etc.). L'élevage du bétail est pratiqué par les Bororos et certaines élites.

4.4.3.2. Habitat

Bafoussam et Bamenda sont les Chefs-lieux de Régions dans cette ZAE. Ils regroupent avec les chefs-lieux de Départements une partie importante de la population avec de fortes densités. En zone rurale, l'espace est occupé par l'habitat qui peut être groupé ou dispersé le long des voies de communication selon les zones ou l'altitude et les zones agricoles.

4.4.3.3. Genre et populations vulnérables

La vulnérabilité des populations dans cette ZAE est surtout d'ordre économique. Les ménages vivent essentiellement d'autoconsommation et d'activités du secteur informel²⁸. Les femmes et les enfants se trouvent vulnérables à cet effet. Toutefois, les populations de cette zone sont très battantes dans le cadre des efforts à faire pour émerger sur le plan économique afin de couvrir leurs besoins.

4.4.3.4. Us et coutumes

La zone des hauts plateaux de l'Ouest constitue une des zones, sinon celle qui a conservé le mieux son caractère traditionnel. Les populations y pratiquent suivant les localités le culte des crânes avec tout ce qui s'en suit.

Sur le plan alimentaire, les plats traditionnels y sont très consommés notamment le taro à la sauce jaune, le nkui, le pilé de pommes de terres, le éru, le hatchu et bien d'autres.

Les terres dans la zone sont très fertiles et l'agriculture y est fortement pratiquée ; surtout les cultures maraîchères en raison de la pluviométrie élevée.

4.4.3.5. Sécurité dans la zone

Une des régions de la zone (Nord-ouest) est fortement colonisée par des « assaillants » mettant la zone en situation d'insécurité nationale. Ces assaillants se font appeler « ambazoniens ».

Selon les dires populaires, ils réclameraient l'indépendance de leur territoire dit « zone anglophone ».

4.5. ZONE DE FORET À RÉGIME PLUVIOMÉTRIQUE MONOMODALE

4.5.1. Milieu physique

4.5.1.1. Climat

❖ **Précipitations et pluviométrie**

Encore appelée zone agro écologique côtière, la ZAE à régime pluviométrique monomodale est caractérisée par des précipitations plus élevées que partout ailleurs. La pluviométrie varie de 2 500 à 4 000 mm/an avec des records de 11 000 mm au Mont Cameroun. Cette zone est sous l'influence d'un climat équatorial océanique chaud et humide à saisons peu différenciées avec une pluviométrie répartie tout au long de l'année (0 à 1 mois sec). On distingue deux saisons : une saison de pluies intensive de mars à octobre et une saison sèche de novembre à février.

²⁸ un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées.

RAPPORT FINAL

Toutefois, on enregistre une baisse globale des précipitations d'environ 40,16%, soit une diminution des précipitations moyennes de 6,69% par décennie au cours de ces six dernières décennies.

❖ Températures

La zone agro écologique côtière à pluviométrie monomodale est marquée des températures moyennes assez stables, de l'ordre de 25°C. Elle se caractérise par une pondération des températures moyennes liées au fait montagnard en dépit d'une augmentation significative et des différences marquées par décennie.

4.5.1.2. Relief et sol

La zone forestière humide à régime pluviométrique monomodale est une zone côtière et maritime caractérisée dans sa partie septentrionale par la présence du Mont Cameroun avec ses édifices volcaniques qui culminent à 4070 m. Dans la partie méridionale, la bande côtière est rocheuse. La largeur des plaines n'y dépasse pas 150 km.

Cette zone de basses terres est constituée de sols ferralitiques sableux et sablo argileux. Les sols subissent une influence des remontées d'eau marine et du balancement des marées à l'origine de l'érosion côtière.

4.5.1.3. Hydrographie

Le réseau hydrographique comprend un ensemble de fleuves qui se jettent dans la mer, à travers des mangroves et large zone estuarienne.

4.5.2. Milieu biologique

4.5.2.1. Flore et végétation

La flore dans la zone est particulièrement caractérisée par de la mangrove qui n'est pas très diversifiée. Elle est composée principalement de Rhizophoras (palétuviers rouges) en contact régulier avec les eaux saumâtres, et d'Avicennia (palétuviers noirs). Cette mangrove, qui fonctionne, entre autres, comme zone de peuplement et de frayère pour plusieurs espèces de poissons et crustacés, est menacée par les activités de pêche et par différentes formes de pollution (impact de l'exploitation pétrolière).

Le parc national d'Ebo, la réserve faunique de Douala-Edéa, le parc naturel de Ndongoré, la réserve du mont Bakossi, le parc de Korup, et bien d'autres sont les habitats sensibles de cette zone.

4.5.2.2. Faune

Les zones de forêt humide à régime pluviométrique monomodale abritent une faune diversifiée d'espèces constituée de petits animaux, de grands animaux, des oiseaux et des reptiles. Elles regorgent plusieurs espèces protégées et placées dans la liste rouge de l'IUCN et du CITES notamment le canard de Hartlaub (*Pteronotus hartlaubii*), Hippopotames (*Hippopotamus amphibius*), l'éléphant (*Loxodonta africana*), les chimpanzés du Nigéria-Cameroun pangolin géant et le crocodile nain (Morgan et al. 2011)

4.5.2.3. Biodiversité et aires protégées/Valeur Universelle Exceptionnelle

On retrouve dans la zone une multitude d'aires protégées : réserve de faune Douala – Edea, réserve de faune de Lac-ossa, et bien d'autres.

4.5.3. Milieu socio-économique et culturel

4.5.3.1. Activités agricoles/agro-industrielles

En dehors de Douala et de Buéa, l'activité agricole dans la zone est dominante dans cette zone et concerne autant les cultures de rente que les cultures vivrières. La zone regorge des

RAPPORT FINAL

plantations agro-industrielles [Cameroon Development Corporation (CDC), Société des Plantations Nouvelles du Penja (SPNP), Plantation du Haut Penja (PHP), Cameroon Tea Estates (CTE)] et des exploitations familiales.

Près de 55 % de la superficie cultivable serait mise en valeur, dont 60 % pour les plantations industrielles de palmiers à huile, hévéa et bananiers.

- La partie nord du littoral est caractérisée par des andosols riches et profonds supportant de grandes plantations industrielles de bananes plantain, hévéa, thé, palmier à huile, et, par ailleurs, les cultures vivrières (tubercules, maïs, niébé) et maraîchères.
- La partie sud est caractérisée, du point de vue plantations industrielles, d'hévéa et de palmiers à huile.

Des plantations villageoises portant sur les mêmes spéculations se sont développées autour de la plupart des exploitations agro-industrielles au sein desquelles elles sont plus ou moins intégrées (SOCAPALM, CDC, HEVECAM). La zone possède de grandes potentialités agricoles en raison du climat, des sols et des moyens de communication.

La zone concentrerait 70 % des activités économiques du pays.

4.5.3.2. Habitat

La zone est le siège de la plupart des industries du pays, localisées à Douala, Limbe.

Tandis que la densité de la population est très élevée dans les centres urbains avec une grande prolifération des bidonvilles et l'occupation des zones non aedificandi, l'habitat en zones rurales est regroupé en hameaux le long des voies de communication.

4.5.3.3. Genre et populations vulnérables

Les populations vulnérables sont essentiellement les femmes, les enfants, les populations autochtones. Elles pourront entre autres être impliquées dans le renforcement des capacités sur l'utilisation des NTIC pour leur permettre de jouir d'une indépendance financière et sortir du cercle de la vulnérabilité.

4.5.3.4. Us et coutumes

La zone des forêts à pluviométrie monomodale constitue une zone dans laquelle les infrastructures du numérique sont bien implantées. Les populations ont majoritairement des habitudes de modernité. Elles utilisent bien les NTIC. C'est le cas de la SILICON MOUNTAIN dans le Sud-ouest.

4.5.3.5. Sécurité dans la zone

Une des régions de la zone (Sud-ouest) est fortement colonisée par des « assaillants » mettant la zone en situation d'insécurité nationale. Ces assaillants se font appeler « ambazoniens ».

Selon les dires populaires, ils réclameraient l'indépendance de leur territoire dit « zone anglophone ».

4.6. ZONE DE FORET HUMIDE À RÉGIME PLUVIOMÉTRIQUE BIMODALE

4.6.1. Milieu physique

4.6.1.1. Climat

❖ Précipitations et pluviométrie

Dans la présente ZAE, le climat est subéquatorial de type congo-guinéen, avec deux saisons sèches alternant avec deux saisons de pluies : une petite saison sèche de juillet à août; une grande saison des pluies de septembre à novembre; une grande saison sèche de décembre à février et une petite saison des pluies de mi-mars à juin. La pluviométrie varie entre 2500 à 4000 mm/an. L'évolution des précipitations moyennes annuelles est régressive mais assez significative

RAPPORT FINAL

Les prévisions climatiques de l'Observatoire National Sur les Changements Climatiques (ONACC)²⁹ montrent qu'il y'a une probabilité élevée qu'il y ait des quantités de précipitations excédentaires par rapport à celles enregistrées du 13 au 22 mars 2019, c'est-à-dire entre 28 mm et 62 mm à Yaoundé dans la région Centre, entre 139 mm et 315 mm à Bertoua à l'Est, et entre 63 et 95 mm dans la région Sud.

❖ Températures

Dans la zone agro écologique forestière bimodale, la température moyenne annuelle est relativement constante, de l'ordre de 23 à 27°C. Ayant 0,45° d'augmentation de température par décennie, la ZAE a une température qui augmente sensiblement de 1,84% par décennie. La température moyenne a oscillé de 23,5 en 1974 à 25,3° en 2005, soit une différence de 1,80°C pour une moyenne annuelle de 24,4°C.

4.6.1.2. Relief et sol

Constituée par un plateau d'altitude moyenne comprise entre 300 et 700 m, elle s'étend de la zone côtière au sud-est à la limite sud de l'Adamaoua.

Les sols de la ZAE sont ferrallitiques, rouges et argileux. Ils sont généralement profonds et riches en matière organique. Cependant, ils sont, fragiles une fois défrichés et souvent dégradés.

4.6.1.3. Hydrographie

Le réseau hydrographique de cette zone forestière est relativement dense. Il est formé de nombreux cours d'eau qui font partie des bassins du Congo et de l'Atlantique.

Ce riche réseau offre d'importantes possibilités d'utilisation (hydroélectricité, avec les Barrages d'Edéa et de Lom Pangar, agriculture irriguée, élevage et pêche).

4.6.2. Milieu biologique

4.6.2.1. Flore et végétation

La ZAE présente une assez grande homogénéité et comprend les forêts dégradées du Centre et les forêts denses humides du Sud et de l'Est. En effet, le couvert végétal est constitué, d'une part, par la forêt dense sempervirente de basse et moyenne altitude et atlantique de moyenne altitude, et, d'autre part, par la forêt dense humide semi-décidue de moyenne altitude où on peut distinguer une partie méridionale (forêt héli-ombrophile congolaise), ainsi que par une frange septentrionale (forêt héli-ombrophile à Sterculiacées). Cette végétation abrite une faune diversifiée constituée de rongeurs, de primates, de reptiles et d'insectivores.

La forêt est inégalement exploitée et/ou dégradée par les sociétés d'exploitations forestières et/ou agro-industrielles et par la pression démographique.

4.6.2.2. Faune

Les zones de forêt humide à régime pluviométrique bimodale abritent une diversité d'espèces constituée de petits animaux, de grands animaux, des oiseaux et des reptiles. Elles regorgent plusieurs espèces protégées et placées dans la liste rouge de l'IUCN et du CITES notamment le canard de Hartlaub (*Pteronetta hartlaubii*), Hippopotames (*Hippopotamus amphibius*), l'éléphant (*Loxodonta africana*), les chimpanzés du Nigéria-Cameroun pangolin géant et le crocodile nain (Morgan et al., 2011).

En ce qui concerne l'avifaune, elle est riche de plus de 187 espèces appartenant à 42 familles. Une partie de cette zone est apparue comme un lieu de passage important (couloir migratoire) des oiseaux migrateurs et mérite une attention particulière. Ces espèces arrivent et repartent vers les autres pays de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest. Les différents couloirs de

²⁹ ONACC, 2019. Alertes climatiques décennales et impacts probables pour la période du 22 au 31 mars 2019.

RAPPORT FINAL

migration sont d'une part la direction du nord et de l'extrême-nord, d'autre part les directions de la République Centrafricaine et celle du Nigéria.

Pour ce qui est de la faune piscicole, sur les 136 espèces strictement d'eau douce qui ont été signalées dans la Sanaga, 26 contribuent de manière significative aux prises de pêche³⁰. Parmi ces dernières on trouve principalement des membres de la famille des Cyprinidae, Alestiidae, Cichlidae, Clariidae, Mormyridae, Mochokidae et Claroteidae. Cependant, le braconnage l'exploitation forestière et la disparition des habitats naturels ont considérablement appauvri la faune³¹.

4.6.2.3. Biodiversité et aires protégées/Valeur Universelle Exceptionnelle

On retrouve dans la zone une multitude d'aires protégées dans la zone : la réserve de biosphère du Dja, la réserve de faune de Ngoyla, le Parc National de Campo-Ma'an et bien d'autres

4.6.3. Milieu socio-économique et culturel

4.6.3.1. Activités agricoles/agro-industrielles

Dans la présente ZAE, les petites exploitations familiales (basés sur des systèmes de culture sur brûlis extensifs et l'association entre cultures vivrières et cultures pérennes (café, palmier à huile, fruitiers) côtoient les grandes exploitations agro-industrielles ainsi que les sociétés d'exploitation forestière, toutes deux fortes consommatrices d'espaces et destructrices des écosystèmes naturels.

La zone accueille le développement des grands projets d'infrastructures (barrages de Lompangar, de Memve'elé et d'hydro-mékin, SUDCAM, etc.) et l'immigration des populations en quête d'opportunités économiques y sévit.

4.6.3.2. Habitat

La zone est un territoire urbain et rural. Au niveau des centres urbains tels que Yaoundé, Bertoua, Ebolowa et bien d'autres, l'habitat est très dense. Par contre, en milieu rural à l'Est et dans le Sud, les lieux de vie sont dispersés, sous forme de villages-rues, d'habitations isolées ou de hameaux.

Par ailleurs, on retrouve aussi les milieux de vie des pygmées, particulièrement dans les Régions de l'Est (Départements du Haut Nyong, Kadey, Boumba et Ngoko) et du Sud (Départements du Dja et Lobo, de l'Océan et de la Vallée du Ntem). Des infrastructures pourront être construites dans le Département dans ces milieux. Il est alors possible que les milieux de vie des pygmées soient affectés.

4.6.3.3. Genre et populations vulnérables

Au Cameroun, les régions du Centre, Sud et Est constituent l'un des derniers bastions des peuples pygmées d'Afrique Centrale. Ces communautés sont généralement marginalisées par leurs voisins bantous par rapport l'accès à la propriété foncière, aux facteurs de production et aux postes de responsabilités dans les groupes associatifs de type mixte ou de développement (GIC, GIE, etc.). Cette marginalisation est due à leur mode de vie nomade et à leur instabilité sur plusieurs terroirs.

Les femmes dans cette zone sont très actives dans le domaine agricole et le petit commerce (vivres et restauration). Elles ont leur champ qu'elles exploitent pour le compte de la famille. Ici les femmes sont parfois chef du village ou notables.

³⁰ *Stiassny et al., 2007. Rehabilitation of the Malagasy Endemic Kuhliasauvagii Regan, 1913 (Teleostei: Perciformes), with the Designation of a Neotype for Centropomus rupestris Lacepède, 1802*

³¹ *Morgan, B.J. et al. 2011. Plan d'action régional pour la conservation du chimpanzé du Nigeria- Cameroun (Pan troglodytes ellioti). Groupe de spécialistes des primates de la CSE/UICN et Zoological Society of San Diego, CA, USA*

RAPPORT FINAL

Quant aux jeunes, ils participent à tous les systèmes de production sans avoir un accès direct aux revenus qui sont gérés par les chefs de famille. Le travail des enfants est généralisé en milieu rural dans tous les secteurs de production et a parfois un impact négatif sur leur cursus scolaire qui s'est aggravé avec la crise économique, les jeunes filles étant les plus défavorisées.

4.6.3.4. Us et coutumes

Chez les Bantous, les populations vivent au rythme de la modernité. Elles sont au cœur de l'utilisation des NTIC au Cameroun.

Chez les populations autochtones (Baka, Bagyéli, etc.), les habitudes et pratiques sont encore traditionnelles. Elles sont assez différentes quoiqu'elles se trouvent assez entérinées chez les Baka, peuple autochtone qui compte près de quarante mille (40 000) personnes et qui occupe 75 000 km² dans le sud-est du pays³².

4.6.3.5. Sécurité dans la zone

La zone n'est pas sous l'emprise des assaillants terroristes. En termes de sécurité nationale, elle peut donc être taxée de zone sécurisée. On y retrouve d'ailleurs les bases des corps armés (garde-présidentielle, Bataillon d'intervention rapide et bien d'autres).

Ce chapitre a permis de présenter la description de l'état initial de l'environnement récepteur du PATNUC suivant ses différentes composantes notamment physiques, biologiques, socio-économiques et culturelles. Les deux chapitres qui suivent permettront respectivement : i) d'énoncer la participation et l'analyse des parties prenantes au processus de la présente évaluation environnementale ; ii) d'identifier et analyser les impacts/risques et leurs mesures de gestion.

³²P. L. BIGOMBE. *Trajectoires de construction progressive de la citoyenneté des « pygmées » au Cameroun*. P.7

RAPPORT FINAL

Chapitre 5 : SYNTHÈSE CONSULTATIONS ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES ET DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES

Ce chapitre présente la synthèse des consultations publiques et l'analyse des parties prenantes.

5.1. SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DES PARTIES PRENANTES

5.1.1. Méthodologie utilisée

La participation des parties prenantes s'est matérialisée par des consultations publiques allant du 19 au 28 mai 2021, et dont la méthodologie globale a consisté à : tenir les réunions de consultations publiques et effectuer des entretiens semi-structurés.

Le programme de consultations (annexe 3), accompagné de la lettre d'introduction du Ministre des Postes et Télécommunications figurent respectivement en (annexe 4). Les outils de collecte des données quant à eux se trouvent en annexe 5.

5.1.2. Résultats des consultations publiques

Les résultats des consultations publiques sont établis suivant deux axes : les réunions de consultations publiques et les entretiens.

5.1.2.1. Résultats des réunions de consultations publiques

Six (6) réunions de consultations publiques ont été tenues parmi lesquelles une (01) dans la région du Sud-ouest, deux (02) dans la région de l'Est, une (01) dans la région du Centre et deux (02) dans la région de l'Ouest.

Les photos ci-après illustrent quelques temps forts des réunions.



Figure 2: réunion de consultations publiques avec les opérateurs spécialisés utilisant le numérique (SILICON MOUNTAIN)

RAPPORT FINAL



Figure 3: Réunion de consultations publiques avec les responsables des établissements scolaires

Les Procès-Verbaux suivis des fiches de présence pour chaque réunion figurent annexe 6.

5.1.2.2. Résultats des entretiens

Les entretiens ont été tenus auprès des Délégations régionales d'administrations sectorielles (MINPOSTEL, MINEPDED, MINAS, MINDCAF, MINADER, MINEPIA, MINPMEESA et MINCOMMERCE), également auprès des opérateurs spécialisés utilisant les NTIC.

Les photos ci-après illustrent quelques temps forts de ces entretiens.



Figure 4: Entretien avec Monsieur le Délégué de la Délégation Régionale du MINPOSTEL _ Sud-ouest



Figure 5: Entretien avec Madame la Déléguée de la Délégation Régionale du MINAS _ Est

La fiche des personnes rencontrées dans le cadre de ces entretiens figure en annexe 7.

Le rapport détaillé des consultations des parties prenantes figure en annexe 8 de même.

RAPPORT FINAL

5.2. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

L'analyse des parties prenantes porte sur les préoccupations/impacts/risques et doléances de chaque catégorie de partie prenante consultée. Ces éléments, entre autres, nous permettront d'identifier de manière efficace les impacts pertinents du PATNUC suivi le ressenti de chaque partie prenante consultée. Cela permettra de proposer des mesures de gestion appropriée.

5.2.1. Délégations régionales de ministères à Buea, région du Sud-ouest

❖ **Préoccupations/impacts/risques**

- Facilitation du travail puisque le numérique rapproche les collaborateurs ;
- Amélioration de la concurrence des PME ;
- Fracture sociale ;
- Augmentation de la cybercriminalité ;
- Éloignement de personnes en termes de relations physiques ;
- Dépravation des mœurs ;
- Détérioration de la santé physique et mentale des utilisateurs et des animaux (abeilles) ;
- Licenciement de main-d'œuvre (perte d'emplois) dans certains secteurs d'activités économiques en raison de l'augmentation de l'utilisation services numérique ;
- Augmentation du taux de production et de commercialisation des produits agricoles ;
- Augmentation de la commercialisation des produits et des services en ligne ;
- L'état dilapidant du matériel informatique et téléphonique en raison de manque de moyen (financier et technique) de maintenance par ces institutions ;
- Les personnels de départements ministériels porteurs du Programme manquent les compétences requises dans le domaine du numérique ;
- Problème de couverture des réseaux téléphoniques et Internet ;
- Réduction de l'exode rurale de jeunes et de la main d'œuvre locale ;
- Amélioration du niveau de vie des paysans ;
- Les populations vulnérables (les aveugles, les sourds-muets) ne sont pas prises en compte dans le programme ;

❖ **Doléances**

- Le Programme devra faire le renforcement des capacités des personnels du département ministériel tutelle du numérique au Cameroun ;
- Les titres fonciers doivent être numérisés pour pallier aux problèmes d'acquisition des terres ;
- La transformation numérique de différents secteurs d'activités économiques du pays va constituer un levier pour l'économie du pays tout entier ;
- Création d'une ligne budgétaire pour la maintenance du matériel numérique les délégations régionales et départementales des ministères
- Le renforcement des capacités des bénéficiaires cibles du programme sur l'utilisation des NTIC et leur fonctionnement
- L'installation des infrastructures numériques dans les zones sécurisées et prévoyant une ceinture de sécurité aux alentours en plus d'une sensibilisation des populations riveraines ;
- Il faut développer les programmes et les logiciels qui sont adaptés et qui prennent en compte l'aspect personne vulnérable et peuple autochtones.

RAPPORT FINAL

5.2.2. Opérateurs spécialisés en NTIC de la SILICON MOUNTAIN à Buea, Région du Sud-ouest

❖ **Préoccupations/impacts/risques**

- Amélioration de l'éducation/apprentissage par les formations à distance/e-learning ;
- Augmentation de la cybercriminalité ;
- Les prix élevés des services et des matériels numériques ;
- La situation de crise socio-économique qui prévaut dans certaines parties du pays ;
- Le problème de confiance entre le client et le prestataire de service ;
- Risque de corruption et de mal gérance des fonds du programme ;
- Les priorités du pays ne sont pas bien spécifiées ;
- augmentation de la cybercriminalité ;
- la crise socio-économique actuelle peut ruiner la réalisation des objectifs fixés du programme ;
- le paiement numérique n'est pas fluide ;
- le coût élevé de la logistique et du transport peut par ricochet augmenter le prix de vente des biens à la livraison ;
- le problème de l'adresse des maisons et des rues constitue une grande difficulté pour la livraison de biens et de services aux clients.

❖ **Doléances**

- les informations actuelles sur le programme devraient être mises à la disposition des personnes intéressées ;
- au moins 30% des contrats devraient être attribués à des startups du domaine du numérique ;
- la première chose à traiter concerne les paiements, car le commerce électronique n'est pas aussi fluide qu'il devrait l'être ;
- la logistique constitue également un enjeu majeur traduit notamment par la question qui supporte les frais de transport ?
- la mise en œuvre de la loi doit être fluide afin de renforcer la confiance entre les personnes ;
- les subventions devraient être accordées sous la forme d'incitations économiques qui font largement défaut pour le moment au Cameroun ;
- le financement doit être mis à disposition et les objectifs clairement définis pour les différents sous-projets du programme.

5.2.3. Coopératives agricoles à Yaoundé, région du Centre

❖ **Préoccupations/impacts/risques**

- mauvaise utilisation de NTIC par les enfants ;
- fracture sociale ;
- coût élevé des différents services numériques et de connexion à l'Internet ;
- coupures intempestives du courant électrique ;
- risque de mauvaise gestion de fonds issus de l'indemnisation ;
- problème de gouvernance dans les indemnisations ;
- marginalisation des populations riveraines dans le recrutement de la main d'œuvre ;
- crainte de réduction des activités du à l'accès rapide à l'internet ;

RAPPORT FINAL

- crainte de fausses promesses (le non-respect d'engagement des différentes parties au Programme) ;
- identification du vrai propriétaire en cas d'indemnisation.

– **Doléances**

- l'appui de des coopératives dans la création d'une plateforme d'échange ;
- renforcement des capacités des coopératives sur l'utilisation des NTIC et leur fonctionnement;
- l'accompagnement des producteurs indemnisés

5.2.4. Populations Baka a Mbandjô par Mayos, région de l'Est

❖ **Préoccupations/impacts/risques**

- les vivres agricoles sont obligés d'être vendus à vil prix car les routes sont mauvaises, les populations sont pauvres et ne sont pas assez intégrés dans le développement ;
- il n'y a pas de routes, ni de réseau, ni Internet ;
- la production agricole est encore artisanale/manuelle. Ce qui réduit les chances de développement des populations de la zone ;
- la culture Baka n'est pas assez valorisée. Elle est en voie de disparition ;
- tout le monde n'aura pas les compétences pour utiliser l'outil informatique ;
- les populations rurales, particulièrement les Baka souffrent de la misère ;
- absence d'eau potable. Les projets par le passé ont construit des forages qui jusqu'aujourd'hui ne fonctionnent pas.

❖ **Doléances**

- besoin de facilitation pour la production ;
- pour avoir une carte SIM permettant l'accès aux réseaux, il faut avoir au préalable une CNI. Mais les populations n'ont pas de Carte Nationale d'Identité (CNI). Il faudra régler cet aspect de citoyenneté chez les populations rurales.

5.2.5. Établissements scolaires (primaires et secondaires) à Bertoua

❖ **Préoccupations/impacts/risques**

- nombre limité voire indisponibilité/absence des outils informatiques (ordinateurs, etc.) dans les établissements scolaires ;
- les élèves de l'éducation de base ne comprennent pas facilement les cours d'informatique car les enseignants eux-mêmes n'ont pas de un bon niveau dans le domaine. Contrairement au secondaire où il y'a un professeur des TIC, l'éducation de base a un seul enseignant qui doit tenir toute les matières, y compris l'informatique qu'il ne maîtrise pas forcément lui-même.
- problème d'énergie électrique. Plus de 80% des établissements de l'éducation de base n'ont pas d'énergie électrique. Alors, s'il n'y a pas d'énergie électrique, à quoi servira la fibre optique qui permet l'accès à internet dans les localités ?
- on peut même doter les cibles du Programme en outil informatique mais s'ils ne savent pas l'utiliser ça ne sert à rien ;
- l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) est un partenaire de certains établissements scolaires. Il aide déjà à travers les dons, les formations et autres, sauf que ces formations ne sont pas souvent contextualisées aux réalités locales ;

RAPPORT FINAL

- si le Programme est mis en œuvre et que par la suite il n'y a pas le suivi, surtout en termes de maintenance, comme cela a été le cas avec les projets d'adduction d'eau dans la zone, il va simplement mourir.

❖ **Doléances**

- en ce qui concerne les études à réaliser, les orientations et les décisions à prendre, le MINESEC et le MINEDUB doivent être pris en compte de manière effective pour que la mise en œuvre du Programme résolve les aspirations profondes des populations (même pour les modules de renforcement des capacités en informatique pour les élèves) ;
- réduire le coût de la connexion Internet ;
- revoir la prime de recherche des Enseignants à la hausse.

5.2.6. Délégations régionales de ministères à Bertoua, région de l'Est

❖ **Préoccupations/impacts/risques**

- problème de disponibilité des réseaux téléphoniques et Internet en ville et pire au village ;
- il y a des conflits internes dans les agences des opérateurs du numérique, ce qui impacte le bas peuple ;
- tout le monde n'a pas la capacité d'utiliser l'outil informatique ;
- réduction de l'exode rural et du taux de chômage ;
- relance des jeunes dans l'agriculture véritablement ;
- amélioration du cadre de vie ;
- la mise en œuvre du Programme va valoriser les cultures locales ;
- augmentation du phénomène du *Scammers* (la cybercriminalité) ;
- réduction des risques de vols, d'accidents et de taxes liés au transport des vivres vers le marché ;
- amélioration de mode de vie ;
- augmentation du taux de scolarisation ;
- baisse des prix de vente des produits car la logistique sera absorbée par le numérique ;
- les agents des eaux et forêts saisissent les biens des populations qui récoltent leurs produits en forêt pour vendre ;
- il n'y a pas une bonne politique de conservation des titres fonciers il faut donc numériser la conservation foncière (titre foncier) ;
- la non indemnisation sur un bien foncier non titré ;
- les populations ne seront pas prêtes à donner leurs produits et attendre l'argent plus tard, s'agissant des transactions en ligne ;
- la qualité des produits proposés en ligne peut être douteuse.

❖ **Doléances**

- il faudra équiper les services techniques en appareils appropriés ;
- il y'a une nécessité de mettre sur pied un organisme par le programme afin de faciliter le transit de la marchandise vendue depuis le champ ;
- il faut tenir des ateliers de renforcement des capacités et de sensibilisation de la personne vulnérable à l'utilisation du numérique ;
- le besoin en renforcement de capacité des géomètres ;

RAPPORT FINAL

- s'il faille construire des télécentres dans les villages, les mairies ou le MINCAF sont aptes à choisir les sites appropriés ;
- il faudra mettre sur pied tout un système solide de sécurité pour lutter contre la cybercriminalité ;
- il faudra réhabiliter les pistes rurales pour désenclaver les bassins de production ;
- il faudra former les personnes dans le cadre du programme à faire des transactions en ligne car tout le monde n'est pas apte à utiliser les NTIC ;
- il faut créer les plateformes par secteur d'activité (piscicultures, agriculture, élevage...).

5.2.7. Populations du village Banekane

❖ **Préoccupations/impacts/risques**

- prendre en compte toutes les couches sociales dans le processus d'indemnisations ;
- recenser toutes les personnes susceptibles d'être impactées par le Programme;
- payer les indemnités aux Personnes Affectées par le Projet (PAP) concernés et non à une quelconque personne ;
- choisir un moyen de paiement fiable et sécurisé pouvant épargner un PAP de l'arnaque, vol et agression ;
- payer les indemnités avant le début effectif des travaux.

❖ **Doléances**

- le paiement des frais d'indemnisations, les populations demandent que ce soit fait avant la prise effective du Programme;
- la constitution locale d'une commission qui sera chargée de réguler le paiement ;
- la franchise dans l'évaluation des biens
- le recensement des personnes à indemniser doit se faire sur tout le couloir défini pour le Programme et ceci en présence des chefs traditionnels ;
- la sensibilisation pour le recensement des biens devrait se faire en respect des délais impartis à cet effet ;
- l'identification des bénéficiaires doit se faire à partir leur carte national d'identité, afin d'éviter toute erreur dans la rédaction des noms ;
- le PATNUC devrait réaliser des projets d'accompagnement des populations.

5.2.8. Populations du village Baïgom, région de l'Ouest

❖ **Préoccupations/impacts/risques**

- introduction des noms fictifs dans la liste des personnes à indemniser par les membres de la CCE ;
- non communication des montants des indemnités aux PAP bénéficiaires par la commission de paiement des indemnisations, ce qui entraîne la distraction d'une partie du montant ;
- distraction des indemnités de certains PAP ;
- démarrage des travaux avant l'indemnisation complète des PAP ;
- manque de moyen de paiement fiable et sécurisé pouvant épargner un PAP de l'arnaque, vol et agression.

❖ **Doléances**

- Pour le paiement des frais d'indemnisations, les populations demandent que ce soit fait avant la prise effective du Programme ;

RAPPORT FINAL

- la constitution d'une commission locale pour le contrôle du respect de paiement dans la totalité du montant dû ;
- que la franchise dans l'évaluation des bien soit de mises ;
- qu'on utilise prioritairement la main d'œuvre locale pour les travaux ;
- qu'on équipe les villages des centres multimédia ;
- qu'on mette tout en œuvre pour que le Programme soit effectif ;
- que la sensibilisation pour le recensement des biens soit faite en respect des délais impartis à cet effet ;
- l'identification des bénéficiaires doit se faire à partir de leur carte national d'identité, afin d'éviter toute erreur dans la rédaction des noms ;
- que le PATNUC réalise des projets d'accompagnement des populations.

Dans ce chapitre il a été question de présenter la synthèse des consultations publiques et l'analyse des parties prenantes. Le prochain chapitre traite de l'identification et analyse des risques/impacts ainsi que leurs mesures de gestion.

Chapitre 6 : IDENTIFICATION ET ANALYSE DES RISQUES/IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX & LEURS MESURES DE GESTION

Ce chapitre traite de l'identification et analyse des risques/impacts d'une part, de l'identification des risques/impacts cumulatifs d'autre part. Les matrices d'interrelations ainsi que celles d'identification des risques/impacts et leurs mesures se trouvent en annexes 9 et 10.

6.1 PHASE DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE

6.1.1 Impacts positifs

6.1.1.1 Création d'emplois ;

Description de l'impact :

Durant la phase de mise en œuvre des ouvrages du projet, les activités prévues nécessiteront la main d'œuvre : ouvriers spécialisés, maçons, ferrailleurs, et bien d'autres. Ceci va permettre d'accroître les revenus des jeunes, d'améliorer les conditions de vie de nombreux ménages, contribuant ainsi à réduire de façon significative les incidences de la pauvreté.

Mesures d'optimisation:

- Mettre en œuvre le plan de gestion de la main d'œuvre ;
- sensibiliser les populations riveraines sur les opportunités d'emplois ;
- assurer la transparence dans la procédure de recrutement des employés ;
- privilégier les locaux dans le recrutement de la main d'œuvre non qualifiée ;
- privilégier les locaux dans le recrutement de la main d'œuvre qualifiée, à compétence égale ;
- sensibiliser les populations riveraines sur l'orientation des enfants vers la formation sur les métiers disponibles dans le projet ;
- impliquer les autorités traditionnelles dans le recrutement des employés ;
- établir des contrats de travail avec tous les employés impliqués dans le projet ;
- inscrire les travailleurs permanents à la caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS).

6.1.1.2 Création des opportunités d'affaires et augmentation des revenus

Description de l'impact :

La présence du personnel de chantier dans les localités traversées par les ouvrages à construire peut constituer un marché pour les populations locales. En effet, celles-ci pourront, en fonction des besoins, vendre des produits/services à la main d'œuvre présente sur leur territoire. Cela constitue donc une opportunité d'affaires pour ces populations locales ; cela induira également une augmentation de leurs revenus.

A titre d'exemple, le projet peut avoir besoin des matériaux de construction qu'il pourra acheter localement (pierre, sable, gravier, latérite, ciment, acier, etc.) De plus, les petits commerces des femmes (vente de nourriture par exemple) sont susceptibles de se développer autour des chantiers.

Mesures :

RAPPORT FINAL

- sensibiliser les populations riveraines sur les opportunités d'affaires offertes par le projet ;
- informer les populations sur la durée de travail des employés ;
- respecter la durée des travaux prévue dans le contrat de l'entreprise ;
- sous-traiter certains travaux aux PME locales.

6.1.1.3 Création de nouvelles solutions pour le développement agricole.

Description de l'impact :

Pendant la mise en œuvre du projet, de nouvelles solutions pour le développement agricole seront créées. A titre d'exemples, il s'agira : des plateformes de vente en ligne (le planteur pourra vendre son produit agricole en ligne), des machines de transformation et d'industrialisation des productions agricoles.

Mesure : accompagner les populations bénéficiaires du Programme dans l'utilisation des nouvelles solutions pour le développement agricole.

6.1.2 Impacts négatifs et risques :

6.1.2.1 Pollution de l'air ;

Description de l'impact :

Pendant les travaux, les défrichements, excavations du sol la circulation des véhicules et engins sont susceptibles de provoquer des émanations de poussières dans l'air. Les véhicules également peuvent être polluants en termes de gaz.

Mesures :

- assurer un bon entretien des engins, des camions et des équipements de captages et de traitement de l'eau et effectuer les visites techniques régulières
- arroser les zones en travaux pour baisser le niveau des envols de poussières;
- procéder au remplacement systématique des éléments filtrants des véhicules, engins et équipements émettant des éléments polluants conformément aux règles du constructeur ;
- éteindre systématiquement les véhicules et engins lorsqu'ils sont à l'arrêt ;
- procéder aux visites techniques conformément aux règles du constructeur

6.1.2.2 Contribution aux changements climatiques

Description de l'impact :

Le fonctionnement des véhicules et engins du chantier pendant les travaux sont susceptibles de libérer des gaz dans l'atmosphère. En s'y accumulant, ces gaz créent un effet de serre, contribuant ainsi aux changements climatiques.

Mesures :

- procéder au remplacement systématique des éléments filtrants des véhicules, engins et équipements émettant des éléments polluants conformément aux règles du constructeur ;
- éteindre systématiquement les véhicules et engins lorsqu'ils sont à l'arrêt ;
- procéder aux visites techniques conformément aux règles du constructeur.
- contribuer à la plantation d'arbres dans la commune.

6.1.2.3 Nuisances sonores

Description de l'impact :

Les travaux de maçonnerie ainsi que le fonctionnement des véhicules et engins durant les travaux de construction entraîneront certainement des bruits qui peuvent s'avérer néfastes pour les populations riveraines et même les employés.

Mesures :

- doter les employés travaillant aux postes émetteurs de bruits des Protecteurs Individuels Contre le Bruit (PICB);
- respecter la fréquence de renouvellement des PICB ;
- sensibiliser les employés travaillant aux postes émetteurs de bruits sur la nécessité de porter les PICB ;
- sanctionner les employés pour le non-port des PICB à eux donnés pour leur protection ;
- doter la base chantier de groupes électrogènes insonorisés ;
- sensibiliser les conducteurs et mécaniciens sur l'extinction systématique des véhicules et engins lorsqu'ils sont à l'arrêt ;
- procéder aux visites techniques des véhicules conformément à la réglementation en vigueur.

6.1.2.4 Pollution des eaux de surface

Description de l'impact :

Pour réaliser les travaux de maçonnerie, l'eau est incontournable et à cet égard, dans les villages les tendances seront portées vers les points d'eau. Or l'eau qui de ces endroits peuvent être les points de ravitaillement des populations pour la consommation directe. Le mode de prélèvement inadaptée de ces eaux par le projet peut occasionner des pollutions. Polluer cette eau reviendrait à porter atteinte à leur santé.

De même, le déversement des carburants et lubrifiants des véhicules et engins, des huiles usées, des eaux issues du lavage des matériaux de travail tels que les bétonneuses sont susceptibles de se retrouver dans les cours d'eau par ruissellement et par conséquent, les polluer.

Mesures :

- élaborer un protocole de gestion des déchets ;
- sensibiliser les employés sur l'hygiène, sécurité-environnement sur le chantier;
- mettre en place un bac de récupération des huiles usées ;
- récupérer les déchets solides et envoyer à une société disposant d'un permis environnemental ;
- signaler tout transport de déchets à l'autorité locale du MINEPDED.

6.1.2.5 Pollution des eaux souterraines

Description de l'impact :

Le déversement sur le sol (accidentel ou pas) des eaux et huiles usées, des carburants et lubrifiants est susceptible de s'infiltrer dans le sol, allant polluer les eaux souterraines.

Mesures :

- élaborer un protocole de gestion des déchets ;
- sensibiliser les employés sur l'hygiène, sécurité-environnement sur le chantier;
- mettre en place un bac de récupération des huiles usées ;
- récupérer les déchets solides et envoyer à une société disposant d'un permis environnemental ;
- signaler tout transport de déchets à l'autorité locale du MINEPDED.

RAPPORT FINAL

6.1.2.6 Érosion du sol

Description de l'impact :

Les fouilles réalisées lors des constructions peuvent fragiliser les sols et, en cas de pluies, il y'a des risques d'érosion de ces sols.

Mesures : réaliser les travaux pendant la saison sèche.

6.1.2.7 Pollution du sol

Description de l'impact :

Les unités d'alimentation auxiliaires pour les installations dans des zones reculées et les unités d'alimentation de secours (générateurs alimentés par batterie ou alimentés au diesel) peuvent entraîner la manutention et l'élimination de matières dangereuses et de déchets, ainsi que la pollution du sol si les déversements ne sont pas gérés correctement.

Mesures :

- élaborer un protocole de gestion des déchets ;
- sensibiliser les employés sur l'hygiène, sécurité-environnement sur le chantier;
- mettre en place un bac de récupération des huiles usées ;
- récupérer les déchets solides et envoyer à une société disposant d'un permis environnemental ;
- signaler tout transport de déchets à l'autorité locale du MINEPDED ;
- bétonner les zones de stockage et de manutention des hydrocarbures

6.1.2.8 Diminution de la porosité du sol

Description de l'impact :

Les travaux de maçonnerie consistant à préparer manuellement le mortier (ciment + sable)/béton (ciment + sable + gravier) tout le long des réseaux numériques à construire peuvent contribuer à laisser ces endroits imperméables à l'infiltration via les couches restantes au sol. Il y'aura alors une diminution de la porosité du sol.

Mesures :

- utiliser les décompacteurs après les travaux du projet afin de mettre en état la structure du sol ;
- éviter de détruire la microfaune par pollution du sol aux hydrocarbures et toute autre matière polluante.

6.1.2.9 Dégradation du paysage

Description de l'impact :

Les fouilles qui seront créées tout le long du tracé pour faire passer les câbles des réseaux numériques contribueront à laisser de manière temporaire un paysage dégradé. S'il advenait que les travaux ne puissent être terminés, cette dégradation du paysage sera d'autant plus marquée.

Mesure : remettre en état la zone du projet après les travaux par reboisement et évacuation de tout déchet non biodégradable

6.1.2.10 Perte du couvert végétal

Description de l'impact :

L'extension des réseaux numériques peut nécessiter la délimitation et libération de l'emprise des travaux ; ce qui impliquera des activités telles que le débroussaillage, le nettoyage et déblai de l'emprise, défrichement, etc. À travers cela, il y'aura une certaine perte du couvert végétal, quoique négligeable.

RAPPORT FINAL

Mesure : végétaliser ailleurs et sur des espaces autorisés de mêmes superficies les espèces déboisés (reboisement)

6.1.2.11 Fragmentation de l'habitat/destruction de la faune/zones d'endémisme

Description de l'impact :

Les travaux de débroussaillage, nettoyage et déblai de l'emprise, défrichement et bien d'autres sont nécessaires pour délimiter et libérer l'emprise des travaux ; effectuer des travaux de décapage et des fouilles. Cependant, ces travaux entraîneront par la même occasion la perte de la végétation ainsi que la dégradation des sols qui constituent des habitats pour la faune.

Mesures :

- limiter les déboisements autour des périmètres définis par le projet ;
- reboiser les espèces détruites sur un autre terrain de même superficie.

6.1.2.12 Risque de prolifération de la COVID-19

Description de l'impact :

La nécessité de travaux de construction pour installer les réseaux numériques oblige dans la zone la présence de la main d'œuvre. Cette dernière qui peut être importée d'autres localités peut constituer un vecteur de transmission du COVID-19 dans les localités dans lesquelles elles travailleront.

Mesures :

- installer les dispositifs de désinfection,
- distribuer les cache-nez,
- contrôle régulier de la contagion par des thermo flashes ;
- prévoir des tests rapides.

6.1.2.13 Augmentation du taux de prévalence des IST/VIH / SIDA

Description de l'impact :

A travers la présence d'une main d'œuvre importée d'autres localités pour réaliser les travaux de construction, des liens peuvent naître avec les filles des localités traversées par le projet. L'accroissement des revenus des ouvriers peut faire naître chez ces derniers l'envie d'entretenir des relations sexuelles avec les jeunes filles des localités abritant les sites de travaux. Ces types de relation avec des partenaires inconnus(es) peuvent favoriser la propagation des IST/VIH/SIDA si l'un ou l'autre des partenaires se trouve être malade.

Mesures :

- sensibiliser les employés et les populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA;
- encourager les employés à connaître leur statut sérologique;
- prendre en charge en toute discrétion les employés déclarés séropositifs;
- rendre disponible les préservatifs et les antirétroviraux (ARV) ;
- organiser des campagnes de distribution gratuite des préservatifs aux filles de la localité et aux employés
- sensibiliser les filles et les employés sur les grossesses non désirées ;
- appuyer les boutiquiers locaux dans la vente des préservatifs

6.1.2.14 Risque d'accidents de travail et d'atteinte à santé des employés (maladies professionnelles)

Description de l'impact :

L'aspect technique des travaux de maçonnerie et de construction des réseaux numériques nécessitera l'utilisation des machines et engins, ainsi que des matériaux spécifique de travail

RAPPORT FINAL

(ciment, pioche, pelle...). On peut donc assister à des accidents de travail liés à l'utilisation de ces outils tels que les chutes, blessures, fractures, et bien d'autres.

De même, l'intensité du travail, l'aspect répétitif des tâches sur le quotidien et l'exposition à des substances chimiques ainsi qu'au bruit de manière régulière sont des éléments qui peuvent entraîner des maladies dites professionnelles. Toutefois, la survenance des maladies professionnelles est peu probable.

Mesures :

- exiger la visite médicale à chaque postulant lors du recrutement ;
- inscrire les employés à la caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS);
- doter le personnel des équipements de protection individuelle (EPI) adéquats (tenue, cache nez, casque antibruit, casque, gangs, etc.);
- remplacer les EPI à intervalle de temps bien spécifié pour chaque équipement ;
- sensibiliser les employés sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail;
- signer une convention de suivi médical avec un médecin de travail;
- intégrer dans le cahier de charges des sous-traitants éventuels l'exigence de doter leur personnel des EPI et de les immatriculer à la CNPS ;
- veiller au suivi médical des personnes travaillant aux postes où le niveau de bruit serait supérieur à 85 db(a), (art. 41 de l'arrêté ministériel n°0039/MTPS/IMT du 26 novembre 1984).

6.1.2.15 Risque d'accidents de circulation

Description de l'impact :

L'utilisation de la route et du chantier par les usagers d'une part et, la circulation des engins et véhicules du chantier d'autre part sont à même de créer des accidents de circulation en cas de maladresse d'une des parties (conducteur de véhicules et engins ainsi que d'autres usagers).

Mesures :

- limiter les vitesses pour les véhicules du chantier ;
- former les chauffeurs du chantier sur la conduite défensive ;
- installer les dos d'ânes temporaires au niveau des écoles le long des routes au niveau du chantier ;
- sensibiliser les élèves des écoles le long des routes au niveau du chantier sur la sécurité routière.

6.1.2.16 Risque de perte des biens

Description de l'impact :

La délimitation des sites de travaux à réaliser peut nécessiter de construire sur la propriété foncière d'untel, voire de détruire ses biens (arbres fruitiers, maisons et bien d'autres) qui y sont implanter. On parlera dans ce cas d'expropriation pour cause d'utilité publique.

De même, les infrastructures du projet dans les zones d'insécurité au plan national peuvent être sabotées par des assaillants.

Mesures :

- interdire l'accès aux riverains aux sites des travaux ;
- Installer les barrières autour des périmètres des travaux ;
- élaborer un Plan d'Action de Recasement ;
- indemniser les personnes affectées suivant le barème prévu par la réglementation en vigueur.

RAPPORT FINAL

6.1.2.17 Risque de destruction du patrimoine culturel et archéologique

Description de l'impact :

À travers les travaux de décapage, fouilles et compactage du sol pour les travaux de construction à réaliser, il est possible d'atteindre sans s'en apercevoir, les vestiges humains des personnes et les détruire. Pourtant ces vestiges constituent un patrimoine culturel et archéologique.

De même, la coupe des végétaux nécessaire pour délimiter l'emprise des travaux peut concerner la destruction d'arbres sacrés.

Mesures :

- effectuer des études géotechniques avant le démarrage de toute activité du projet ;
- faire former le personnel responsable aux techniques d'identification de la présence de toute forme de patrimoine culturel et archéologique;
- signaler aux institutions compétentes tout signe de présence des vestiges archéologiques ou naturels.

6.1.2.18 Augmentation du taux de vol et de la criminalité

Description de l'impact :

Si la population locale n'est pas bien informée, non-associée au projet ou si elle ne mesure pas l'utilité de ces travaux, on peut craindre des actes de vol et même de vandalisme lors de la mise en œuvre du projet.

Mesures :

- sensibiliser les employés et les populations riveraines sur la vigilance et le comportement à tenir en cas d'agressions ;
- sensibiliser les populations sur la sécurisation de leurs ressources financières dans les structures appropriées (établissements de micro-finance, etc.) ;
- mettre en place un service de gardiennage de jour comme de nuit.

6.1.2.19 Risque de conflits

Description de l'impact :

Lors de la mise en œuvre du projet, les conflits peuvent être de trois niveaux :

- conflits entre les employés et l'employeur. Ils sont liés aux conditions de travail des employés ;
- conflits entre le projet et les populations riveraines. Ces conflits peuvent être liés aux indemnités insatisfaisantes de ces populations, à l'atteinte des us et coutumes locales par le personnel du chantier ;
- conflits entre les membres d'une même famille. Ces conflits peuvent être liés à la gestion des indemnités.

Les mesures prévues pour gérer cet impact sont :

Conflits entre les employés et l'employeur :

- afficher le règlement intérieur pour la lecture de tous les employés ;
- doter les chantiers des boîtes de secours de premiers soins.

Conflits entre le projet et les riverains :

- Expliquer aux populations riveraines la méthode de calcul des indemnités;
- Sensibiliser le personnel de chantier sur les us et coutumes locales ;
- Appuyer les populations riveraines dans la gestion des indemnités ;

RAPPORT FINAL

- Mettre sur pied une plateforme de résolution des conflits constituée des représentants du projet et ceux des riverains qui devra se réunir chaque **fois** en cas de besoin pour trouver des solutions aux problèmes qui pourraient naître entre le projet et les riverains.

Conflits entre les riverains ou les membres d'une même famille :

- impliquer le Chef de la localité dans l'identification du propriétaire du site d'emprunt à indemniser ;

Appuyer les populations riveraines dans la gestion des indemnisations.

Mesures :

Conflits entre les employés et l'employeur :

- doter les employés du matériel et équipements adéquats ;
- instituer les primes pour les meilleurs employés ;
- Assurer tous les employés du PATNUC.

Conflits entre le projet et les riverains :

- expliquer aux populations riveraines la méthode de calcul des indemnisations ;
- sensibiliser le personnel du PATNUC sur les us et coutumes locales ;
- privilégier à compétences égales les populations locales dans le recrutement du personnel ;
- appuyer les populations riveraines dans la gestion des indemnisations ;
- accompagner les populations riveraines dans la commercialisation de leurs produits ;
- impliquer les populations riveraines dans les activités du PATNUC ;
- mettre sur pied une plateforme de résolution des conflits constituée des représentants du projet et ceux des riverains.

Conflits entre les membres d'une même famille :

- Indemniser les ménages en présence des deux conjoints ;
- Appuyer les populations riveraines dans la gestion des indemnisations.

6.1.2.20 Augmentation des violences basées sur le genre

Description de l'impact :

Les violences basées sur le genre seront constituées d'actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté. Dans le cadre du PATNUC, elles peuvent se réunir autour de deux axes :

- abus sexuels sur les personnes vulnérables (filles mineures, veuves). Pendant la phase de construction, la venue de la main-d'œuvre étrangère présente un risque pour les personnes vulnérables en termes d'abus sexuels sur des filles mineures et des veuves démunies ;
- risque de développement du travail des enfants. Pendant la phase de construction du projet, il y a le risque de développement du travail des enfants.

Mesures :

- faire prévaloir l'équité genre dans les recrutements et les services offerts par l'entreprise ;
- intégré dans le règlement intérieur de l'entreprise, une disposition relative aux relations affectives entre les employés de l'entreprise ;
- indemniser les ménages en présence des deux conjoints.

6.1.2.21 Dépravation des mœurs

Description de l'impact :

La présence de la main d'œuvre étrangère dans les localités traversées par le projet peut entraîner des influences de cette dernière sur les populations locales en termes d'us et

RAPPORT FINAL

coutumes. En effet, ces populations locales ont des habitudes de vie et des coutumes que la main d'œuvre étrangère peut influencer à travers ses propres coutumes, ce qui contribuera à la dépravation des mœurs.

Mesure : sensibiliser les employés sur les us et coutumes des populations riveraines

6.2 PHASE D'EXPLOITATION

Des matrices d'interrelations et d'identification des risques/impacts, il ressort les impacts ci-après :

6.2.1 Impacts positifs :

6.2.1.1 amélioration de l'environnement stratégique, politique et réglementaire favorisant l'émergence d'une économie numérique, sûre et inclusive

Description de l'impact :

La mise en œuvre du PATNUC prévoit dans ses axes d'interventions de fournir un appui à l'examen et au renforcement du cadre juridique, réglementaire et politique qui régit le secteur des télécommunications. Cela va considérablement améliorer, environnement stratégique politique et réglementaire car l'accès à un haut débit de qualité abordable va permettre de remédier aux défaillances actuelles sur ses différents plans.

Mesure : veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC.

6.2.1.2 Facilitation de l'accès à Internet et de l'utilisation intégrative des NTIC dans le tissu de développement économique du pays

Description de l'impact :

Le tissu de développement du pays est soutenu par un ensemble d'activités des secteurs primaire (productions agricoles), secondaire (transformation/industrie) et tertiaire (transport et services). Cependant dans le secteur primaire les NTIC ne sont pas suffisamment utilisées, voire pas du tout pour son éclosion optimale. Le PATNUC envisage surtout la connectivité des zones rurales où l'enjeu est porté sur l'agriculture/élevage afin que le producteur agricole puisse vendre en ligne ses récoltes. Cela va donc permettre une facilitation de l'accès à internet par les populations qui en étaient dénuées, ainsi qu'une utilisation intégrative des NTIC dans le tissu de développement économique du pays.

Mesure : veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC.

6.2.1.3 Augmentation du taux d'utilisation des NTIC au Cameroun

Description de l'impact :

Le PATNUC prévoit surtout d'apporter les NTIC dans les zones où leur utilisation reste faible, voire nulle. Après la mise en œuvre de ce Programme, il y'aura alors une nette augmentation de l'utilisation de NTIC au Cameroun.

Mesure : veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC.

6.2.1.4 Augmentation des revenus des agriculteurs et des éleveurs due à la vente des produits en ligne

Description de l'impact :

Les producteurs agricoles et éleveurs vendent leurs produits actuellement de manière physique (échanges directs du produit et de la monnaie physique). A travers le PATNUC, ils

RAPPORT FINAL

pourront en plus de cela, effectuer des ventes virtuelles ou en ligne ce qui va considérablement augmenter leurs revenus.

Mesure : veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC.

6.2.1.5 Création d'emplois/réduction du taux de chômage

Description de l'impact :

Après la mise en œuvre du PATNUC, de nouvelles solutions seront apportées en termes de facilitation de l'accès au NTIC ainsi que des ventes. Cette situation va parallèlement générer le développement d'un grand nombre d'initiatives dues à ces facilités et portées sur de nouveaux emplois, ce qui va réduire le taux chômage au Cameroun. Des startups seront développées dans le secteur des NTIC.

Mesure : veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC.

6.2.1.6 Augmentation des recettes fiscales de l'État

Description de l'impact :

L'augmentation des recettes fiscales de l'Etat figure parmi les impacts les plus importants du projet. En effet, le développement du commerce en ligne va accroître les services de transport des colis, autrement dit, les services postaux et leur régulation contribuera à augmenter les recettes fiscales de l'Etat.

Jusqu'en 2019, la quasi-totalité des entreprises impliquées dans les services postaux fonctionnaient dans la clandestinité. A la faveur d'une campagne en vue d'assainir le secteur de régularisation lancée la même année, 9 entreprises sur 141 recensées se sont mises en règle. Cette mise en règle a permis au MINPOSTEL en près de huit (08) mois, de collecter 317, 375 milliards de FCFA.

Mesures :

- Sensibiliser les opérateurs clandestins du secteur postal à se mettre en règle ;
- Renforcer l'assainissement du secteur postal.

6.2.1.7 Amélioration de l'environnement des affaires au Cameroun

Description de l'impact :

La phase d'exploitation du PATNUC sera caractérisée par le haut débit et une utilisation accrue des NTIC. De plus les aspects juridiques et institutionnels qui seront mieux cadrés, ce qui va stimuler une nette amélioration de l'environnement des affaires. Les activités économiques seront davantage efficaces et boostées par le haut débit, des investisseurs dans le domaine du numérique pourront investir au Cameroun.

Mesure : veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC.

6.2.1.8 Amélioration du fonctionnement des institutions nationales et autres structures utilisant le numérique

Description de l'impact :

Plusieurs institutions nationales et autres structures utilisant le numérique sont butées dans leur fonctionnement à cause, entre autres, du débit de connectivité à internet. Le PATNUC entend résorber ce problème en instituant le haut débit ce qui va considérablement améliorer le fonctionnement de ces institutions.

RAPPORT FINAL

Mesure : veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC.

6.2.1.9 Démocratisation des appareils téléphoniques

Description de l'impact :

Le PATNUC vise entre autres à ce que les populations autochtones et rurales puissent vendre leurs productions en ligne or ils n'ont pas toujours assez d'argent pour s'offrir ne serait-ce qu'un téléphone « Android ». Pour cet objectif susmentionné, des solutions seront entreprises dans le sens de la baisse du coût de appareils téléphoniques dits « Android » afin que ces populations aussi puissent jouir des retombées des NTIC. Cette situation va entraîner une démocratisation des appareils téléphoniques, autrement dit ces téléphones seront moins coûteux et davantage accessibles.

Mesure : veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC.

6.2.1.10 Augmentation du taux de scolarisation au Cameroun

Description de l'impact :

A travers le PATNUC, les NTIC vont offrir des débouchés et des emplois directement accessibles aux populations. De même les établissements scolaires vont mettre à jour leur programme d'enseignement de sorte à répondre au besoin sur le marché des NTIC. Cette situation est susceptible d'inciter chez les populations les scolarisations massives en vue d'être formées dans les NTIC afin de jouir de ses avantages en termes d'emploi.

Mesure : veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC.

6.2.1.11 Facilitation des échanges entre les populations

Description de l'impact :

Du point de vue de la facilitation des débits que va entraîner le PATNUC sur l'étendue du territoire national, des startups sont susceptibles d'être créées dans le sens de la facilitation des échanges entre les populations, qu'ils soient d'ordre matériel ou immatériel.

Mesure : veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC.

6.2.1.12 Diminution de l'exode rural

Description de l'impact :

Les populations en zones rurales ont tendance à migrer vers les centres villes à cause, entre autres, des manques d'opportunités, des revenus financiers bas associés au sentiment d'être coupées de la modernisation. Ces populations qui exercent généralement dans l'agriculture et l'élevage ont souvent du mal à écouler leurs produits sinon à travers des « cokseurs » ou intermédiaires à des prix pas très rentabilisant. Le PATNUC va non seulement permettre que les jeunes du monde rural puissent atteindre directement le consommateur à travers les ventes en ligne et à des prix leur permettant de rentabiliser ; mais il va également apporter une certaine modernisation dans ces zones, ce qui va considérablement freiner l'envie chez les jeunes ruraux de migrer vers les métropoles.

Mesure : veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC.

RAPPORT FINAL

6.2.1.13 Diminution des Violences Basées sur le Genre (VBG)

Description de l'impact :

Les activités agricoles sont le plus souvent assurées par les femmes du fait de leur genre (femme). Cette situation prévaut du fait que les exploitations agricoles sont davantage destinées à l'autoconsommation qu'à la vente. Avec les opportunités que le PATNUC est susceptible de générer notamment l'augmentation des revenus à travers les ventes de produits agricoles, la tendance peut s'inverser. En effet, les exploitations agricoles peuvent dorénavant être davantage destinées à la vente qu'à l'autoconsommation ; et l'enjeu y étant plus grand, les activités agricoles peuvent ne plus être majoritairement pratiquées par les femmes, mais beaucoup plus par les hommes, cela va donc contribuer à une diminution des VBG.

Mesure : veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC.

6.2.1.14 Promotion des us et coutumes des populations autochtones

Description de l'impact :

Les populations autochtones ont des us et coutumes très intéressantes et souvent convoitées par les allogènes du monde urbain. Les traitements des maladies, des sorts et autres par les plantes médicinales par exemple constituent des us et coutumes très prisés. Cependant ces populations autochtones sont « coupées du monde » en termes de contact virtuel par le numérique, ce qui ne permet pas une visibilité de leurs pratiques. Avec le PATNUC, ce manque de connectivité au monde sera pallié car les populations pourront désormais surfer sur internet à travers les NTIC. Cette situation est susceptible d'entraîner la promotion de leurs us et coutumes à travers ces NTIC.

Mesure : veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC.

6.2.2 Impacts négatifs :

6.2.2.1 Risque d'intensification nocive de l'utilisation des produits phytosanitaires

Description de l'impact :

Les ventes en ligne des produits d'agriculture et d'élevage constituent un enjeu important du PATNUC. Ces filières (agriculture et élevage) se trouveront donc davantage développées puisqu'elles seront beaucoup plus rentables à travers les ventes en ligne à des clients pouvant se trouver même à l'extérieur du pays. L'enjeu étant plus grand, les défis de productions seront lorgnés ce qui peut favoriser le fait que les producteurs utilisent les produits phytosanitaires de manière intensive non seulement pour protéger leurs productions mais également pour avoir de meilleurs rendements. Cela peut devenir nocif pour la santé des populations du fait des produits chimiques qui seront ingérés à travers la consommation de ces produits d'agriculture ou d'élevage chargés en produits phytosanitaires. Il y'a donc un risque d'intensification nocive de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Mesure : réaliser et mettre en œuvre un Plan de Gestion des Nuisibles (PGN).

6.2.2.2 Pollution par les déchets électronique et électriques

Description de l'impact :

Selon le rapport de l'Union Internationale des Télécommunications 2020, les déchets électriques et électroniques ont été multipliés de 21% en cinq ans. Ces déchets qui avaient un

RAPPORT FINAL

poids estimé à 53,6 millions de tonnes pourraient atteindre 74 millions de tonnes en 2030³³. L'Afrique bien que ne contribuant qu'une infime partie de cette pollution est susceptible d'accroître ses émissions de ces déchets dans le temps.

Le PATNuC qui à travers sa composante 1 va « démocratiser » les prix de téléphone, va accroître la production de ces déchets dont la gestion à l'heure actuelle n'est pas aisée. C'est dans ce sillage que le gouvernement a fait conduire une étude sur la gestion des déchets électriques et électroniques. Ce document a été élaboré dans le cadre du projet de réforme du secteur des technologies de l'information et de la communication (PRSTIC). Projet financé par la Banque mondiale.³⁴

Mesures :

- Organiser la filière de collecte, traitement et valorisation des déchets électriques et électroniques ;
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la collecte, le traitement et la valorisation des déchets électriques et électroniques.

6.2.2.3 Risque d'atteinte au fonctionnement des organismes vivants (hommes, animaux)

Description de l'impact :

Le déploiement de la connectivité dans les zones non desservies par les NTIC va entraîner la mise sur pied d'infrastructures électriques émettant des ondes électromagnétiques susceptibles de causer des atteintes négatives au fonctionnement des organismes vivants s'ils venaient à être placés à leur proximité directe.

Mesure : installer et sécuriser les infrastructures électriques à des endroits isolés loin des habitations.

6.2.2.4 Non-compréhension des Technologies Agricoles de Rupture (TAR)

Description de l'impact :

Une chose est de doter les populations rurales des NTIC, une autre en est leur utilisation. Les téléphones « Androïde », les plateformes de vente en ligne et bien d'autres seront des réalités nouvelles ou presque pour ces populations. De ce fait, il y'a une grande probabilité qu'elles ne puissent pas les utiliser pour atteindre les résultats escomptés.

Mesure : réaliser des campagnes de formations/renforcement des capacités sur l'utilisation des NTIC.

6.2.2.5 Incompatibilité entre les besoins et l'offre en termes de technologie de rupture pour la transformation agricole

Description de l'impact :

Si les décisions de besoins réelles des populations en termes de technologie de rupture pour la transformation agricole et de l'offre pour y pallier se décident au bureau, il y'a une grande probabilité que des incompatibilités ressortent entre ces besoins et offres.

³³Forti V., Balde C.P., Kuehr R. et Bel G., 2020. Suivi des déchets d'équipements électriques et électroniques à l'échelle mondiale pour 2020: quantités, flux et possibilités offertes par l'économie circulaire. Université des Nations Unies (UNU)/Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) – Programme SCYCLE co-administré par l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Association internationale des déchets solides (ISWA), Bonn/Genève/Rotterdam.

³⁴ MINPOSTEL, 2019. Plan de Gestion des Déchets Electriques et Electroniques (PGDEE). Document élaboré dans le cadre du projet de réforme du secteur des technologies de l'information et de la communication (PRSTIC). Projet financé par la Banque mondiale.

RAPPORT FINAL

Mesure : consulter les populations sur leurs besoins et offres à fournir en termes de technologie agricole de rupture.

6.2.3 Analyse des impacts négatifs pertinents

6.2.3.1 Accroissement de la fracture sociale :

Description de l'impact :

La fracture sociale est l'un des impacts négatifs les plus redoutés du PATNuC. La composante 1 permettra de faire les réformes dans le secteur de télécommunications. L'une des conséquences sera la baisse des prix des téléphones, des prix des communications téléphoniques et de l'internet. Tout cela va résulter à une utilisation plus accrue des téléphones par les membres d'une famille. On observe déjà à l'heure actuelle que dans les familles, chacun est scotché à son téléphone. De même, plusieurs familles font déjà des réunions par vidéoconférence contrairement aux rencontres physiques d'antan au cours desquelles il y avait une certaine familiarité. Il y a donc fracture sociale. Le PATNuC contribuera à accentuer ce phénomène.

Mesure : Sensibiliser le public sur l'utilisation rationnelle du téléphone.

6.2.3.2 Augmentation de la délinquance juvénile et dépravation des mœurs

Description de l'impact :

Le développement de l'utilisation des NTIC peut résulter à une mauvaise utilisation par les enfants. Cet impact a été identifié lors de la réunion de consultation publique avec les coopératives de la Région du centre financées dans le cadre du PIDMA. Les responsables de ces coopératives ont relevé que les enfants pourront prendre les téléphones de leurs parents pour consulter des pages qui ne leur conviennent pas (contenu pornographique, contenu violent). En définitive, on pourra aboutir à la délinquance juvénile et à la dépravation des mœurs.

Mesure : Former les bénéficiaires du PATNUC dans l'utilisation des NTIC (verrouillage du téléphone par exemple).

6.2.3.3 Augmentation de l'exercice illégal de l'activité postale

Description de l'impact :

Jusqu'en 2019, sur 141 entreprises recensées dans le secteur postal, aucune n'opérait dans la légalité. L'assainissement de ce secteur a commencé cette année avec l'agrément de neuf (entreprises).

Le développement de l'utilisation des NTIC dans le PATNUC risque accroître l'exercice illégal de l'activité postale. Il pourra se développer une concurrence déloyale entre les opérateurs en règle (qui payent les taxes) et les opérateurs clandestins.

Mesures :

- Sensibiliser les opérateurs clandestins du secteur postal à se mettre en règle ;
- Renforcer l'assainissement du secteur postal.

6.2.3.4 Augmentation de la cybercriminalité

Description de l'impact :

L'un des effets pervers du développement de l'utilisation des NTIC sera l'augmentation de la cybercriminalité. C'est un phénomène qui a déjà cours. Une loi a été adoptée en 2010 pour y faire face, mais elle est faiblement appliquée.

Mesures :

- Confier la lutte contre la cybercriminalité aux opérateurs du digital qui sont les mieux capables de la gérer;

RAPPORT FINAL

- Sensibiliser les utilisateurs des NTIC sur une utilisation responsable;
- Outiller les utilisateurs pour pouvoir détecter des cas d'attaques cybernétiques.
- Vulgariser la loi N°2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cyber sécurité et la cybercriminalité au Cameroun ;
- Former les magistrats sur l'application de la loi sur la cyber sécurité.

6.2.3.5 Marginalisation des populations autochtones ;

Description de l'impact :

A l'heure actuelle, les populations autochtones (Pygmées et Bororo) utilisent très peu les NTIC. Elles vivent généralement dans les zones reculées où le réseau de téléphone n'est pas très présent. Les populations Baka vers la localité de Dimako ont relevé que dans leur localité, il n'y a ni route, ni réseau de téléphone, ni internet. Elles sont donc déjà marginalisées en matière de fourniture des services de TIC. Si rien n'est fait, le PATNuC contribuera à accroître cette marginalisation.

Mesures:

- Faire des sous-projets spécifiques pour la fourniture des services des NTIC aux populations autochtones ;
- Renforcer les capacités des populations autochtones sur l'utilisation des NTIC ;
- Mettre en œuvre le CPPA élaboré dans le cadre du PATNuC dont le coût a été estimé à 1 095 500 000 FCFA.

6.2.3.6 Déplacement involontaire

Description de l'impact :

La réalisation des certaines activités du PATNuC devra avoir des besoins en terres. Dans ce processus, certaines personnes pourraient être affectées par la destruction de leurs biens (cultures, maisons, tombes). Il pourra donc avoir des déplacements involontaires.

Mesures :

- Compenser les biens impactés ;
- Mettre en œuvre le CPR réalisé dans le cadre de cette étude dont le coût a été estimé à 500 000 000 FCFA.

6.2.3.7 Prolifération des violences basées sur le genre

Description de l'impact :

Le PATNuC à travers la composante 1 va «démocratiser » le prix du téléphone et de l'internet, ce qui va faciliter l'utilisation par les populations y compris les femmes et les jeunes filles. Cette utilisation va les rendre facilement accessibles aux hommes, ce qui pourrait augmenter les violences Basées sur le Genre (VBG). Les travailleurs dans les sous-projets, du fait de leur pouvoir d'achat élevé risqueront être parmi les auteurs de ces violences pendant la période de mise en œuvre des activités.

Les violences basées sur le genre seront constituées d'actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté. Dans le cadre du PATNUC, elles peuvent se réunir autour de deux axes :

- abus sexuels sur les personnes vulnérables (filles mineures, veuves). Pendant la phase de construction, la venue de la main-d'œuvre étrangère présente un risque pour les personnes vulnérables en termes d'abus sexuels sur des filles mineures et des veuves démunies ;
- risque de développement du travail des enfants. Pendant la phase de construction du projet, il y a le risque de développement du travail des enfants.

Mesures :

RAPPORT FINAL

- veiller au respect du code de conduite sur les VBG des entreprises impliquées dans les travaux ;
- Sensibiliser les employés des différents projets sur les VBG ;
- Amener les entreprises à se conformer au manuel sur les VBG.
- faire prévaloir l'équité genre dans les recrutements et les services offerts par l'entreprise ;
- intégrer dans le règlement intérieur de l'entreprise, une disposition relative aux relations affectives entre les employés de l'entreprise ;
- indemniser les ménages en présence des deux conjoints ;
- suivre le Mécanisme de Gestion des Plaintes proposé pour le Programme.

6.2.3.8 Création de conflits

Description de l'impact :

La réalisation du PATNuC pourra engendrer des conflits qui sont de quatre ordres :

- internes à l'entreprise en charge des travaux (entre les employés – employeur) ;
- entre l'équipe du programme et les populations ;
- entre les populations et l'Administration en charge des expropriations ;
- entre les membres d'une même famille.

Ces conflits résulteront de plusieurs facteurs, notamment :

Entre les employés et les employeurs :

- le non-respect des contrats de travail (non-respect du délai de paiement des employés) ;
- la prise en charge insuffisante des employés lors des accidents de travail ;
- le non-respect du règlement intérieur par les deux parties.

Entre l'équipe du programme et les populations :

- les contacts sexuels abusifs avec les jeunes filles et femmes mariées ;
- la partialité lors des recrutements ;
- les plaintes pour nuisances diverses générées par les travaux ;
- la pollution des points d'eau potable ;
- les accidents sur les hommes et les animaux domestiques ;
- le non-respect des us et coutumes des localités (ceci peut se manifester par des attaques mystiques, des disputes, des bagarres et les multitudes de plaintes au niveau des autorités administratives locales) ;
- l'infidélité dans le paiement des factures (location de terrain, maisons, etc.).

Pour atténuer ces impacts, il faudra mettre en œuvre les autres outils de sauvegardes élaborés dans le cadre du programme à savoir :

- le cadre politique de réinstallation ;
- le plan de gestion de la main d'œuvre,
- le mécanisme de gestion des plaintes.

A titre indicatif, chaque type de conflit pourra être atténué de la manière suivante :

Entre les riverains et l'Administration en charge des expropriations : le non-respect des clauses d'indemnisations des biens détruits et la non consultation des riverains lors des procédures d'expropriation.

Entre les membres d'une même famille : il pourrait naître des conflits fonciers, des usurpations de propriétés, des scènes de jalousie de la part de ceux qui n'auront pas bénéficié des indemnités. Ceci occasionnera des revendications liées à l'évaluation des biens et aux indemnisations, dues à la destruction des cultures, l'acquisition des terrains destinés à l'installation des chantiers.

Pour atténuer cet impact, les mesures suivantes ont été proposées :

RAPPORT FINAL

Conflits entre les employés et les employeurs :

- afficher le règlement intérieur pour la lecture de tous les employés ;
- doter les chantiers des boîtes de secours de premiers soins.

Conflits relatifs à la mise en œuvre des microprojets et les riverains :

- expliquer aux populations riveraines la méthode de calcul des indemnisations ;
- sensibiliser le personnel de chantier sur les us et coutumes des populations locales ;
- mettre sur pied une plateforme de résolution des conflits constituée des représentants du projet et ceux des riverains qui devra se réunir chaque fois en cas de besoin pour trouver des solutions aux problèmes qui pourraient naître entre les microprojets et les riverains.

Conflits entre les riverains ou les membres d'une même famille :

- payer les indemnisations en présence des deux conjoints.
- appuyer les populations riveraines dans la gestion des indemnisations.

6.2.4 Analyse des risques pertinents

6.2.4.1 Non fiabilité des paiements

Description du risque :

Les systèmes de paiement actuels ne sont pas fiables et sont généralement piratés. Ceci peut véritablement compromettre le commerce en ligne. Lors de la réunion de consultations publique avec les opérateurs de Silicon Mountain, il est ressorti que ce manque de fiabilité des paiements figure parmi les raisons qui auraient fait fermer le e-commerçant Jumia au Cameroun.

Mesures :

Réviser la loi pour permettre aux startups du secteur des NTIC de s'impliquer dans le développement des technologies de paiement en ligne³⁵. Il faudra réduire le montant requis pour s'impliquer dans le paiement en ligne.

6.2.4.2 Non prise en compte des aspects socio-environnementaux par les intermédiaires financiers

Description du risque :

L'un des risques du PATNuC est que les intermédiaires financiers ne prennent pas en compte les aspects socio-environnementaux dans les activités qu'ils financent et contribuent par-là de manière indirecte à la dégradation de l'environnement.

Mesures :

Pour atténuer ce risque, il faudra mettre en œuvre le Système de Gestion Environnemental et Social pour les Intermédiaires Financiers élaboré en document séparé.

6.2.4.3 Non-respect des exonérations fiscales accordées aux startups du secteur des NTIC

Description du risque :

La loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi des finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2021 en son article 124 ter accorde certains avantages fiscaux aux « start-up » innovantes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (voir chapitre 3, articulation 3.1.2.3.).

Ces mesures constituent un environnement favorable pour le développement de ces entreprises. Toutefois, le non-respect de ces exonérations fiscales peut constituer un risque

³⁵ Les opérateurs estiment qu'actuellement pour faire les opérations de paiement en ligne, il faut être une banque, ce qui nécessite un gros capital (500 000 000 FCFA). Cependant, ces derniers qui maîtrisent cette technologie ne peuvent malheureusement pas disposer d'un tel capital.

RAPPORT FINAL

pour le PATNUC. Ceci peut être dû à la méconnaissance de ces dispositions par les entreprises concernées ou par la mauvaise application par les agents véreux de l'administration fiscale.

Mesures:

- Sensibiliser les start-up sur les avantages fiscaux accordés par la loi de finances 2021;
- Exhorter les start-up à dénoncer les cas de mauvaise application de la loi à travers le numéro vert du programme.

6.2.4.4 Ineffectivité d'adressage au Cameroun

Description du risque :

La plupart des villes du Cameroun n'ont pas de système d'adressage. Dans les villes où il y a un début d'adressage, celui-ci ne correspond généralement pas aux indications connues des populations.

Ce système d'adressage constitue un handicap sérieux au développement du e-commerce.

Mesures:

Faire correspondre l'adressage aux adresses vulgairement connues.

6.2.4.5 Abus de confiance

Description du risque :

Il a été relevé lors des consultations publiques que l'abus de confiance peut constituer une entorse au développement du e-commerce. Cela pourra se manifester par des produits livrés qui ne correspondent pas à ceux exposés à la vente.

Mesures :

- Faire prêter serment aux agents des prestataires de service de e-commerce ;
- Appliquer la loi en cas d'abus de confiance en matière de e-commerce.

6.2.4.6 Irrégularité de la fourniture de l'énergie électrique

Description du risque :

L'irrégularité de la fourniture de l'énergie électrique a été identifiée comme l'un des grands risques qui pourrait faire à ce que le PATNUC n'atteigne pas ses objectifs. Lors des consultations publiques, il a été relevé qu'il y a des localités où les coupures d'électricité font souvent des mois. De même dans les localités où les installations sont approvisionnées avec de l'énergie solaire, il y a de sérieux problèmes de maintenance résultant par l'arrêt de fonctionnement de ces installations.

- Mesure : Former les artisans réparateurs pour la maintenance des centrales solaires.

6.2.4.7 Corruption

Description du risque :

Cette corruption peut se manifester par le manque de transparence dans le processus d'attribution des marchés dans le cadre du programme. Cet impact a été particulièrement identifié par les opérateurs de la Silicon Mountain. La corruption pourra faire en sorte que le programme n'atteigne pas ses objectifs.

Le système de gestion du programme à travers le dispositif des avis de non objection de la Banque atténue déjà cet impact, mais les mesures complémentaires peuvent être mises en œuvre.

Mesures :

RAPPORT FINAL

- Sensibiliser les populations sur le Mécanisme de Gestion des Plaintes;
- Mettre en place un numéro de téléphone vert dans le cadre du programme pour des dénonciations des cas éventuels de corruption.

6.3 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES RISQUES/IMPACTS CUMULATIFS

Pour identifier les impacts cumulatifs, les éléments suivants ont été pris en compte :

- l'expérience du consultant ;
- le retour d'expérience des parties prenantes consultées ;
- la considération des activités à mener dans le cadre du PATNuC étudiée en projetant les activités menées dans le cadre des projets passés et en anticipant celles des projets futurs.

Les principaux impacts cumulatifs sont les suivants :

6.3.1 IST/VIH/ SIDA

Malgré la tendance baissière du taux de prévalence du VIH au Cameroun (Il est passé de 4,3 en 2011 à 2,7% en 2018)³⁶, le risque de propagation de ce fléau reste parmi les impacts les plus redoutés de projets de développement, puisque ceux-ci entraînent un déplacement des employés (généralement de sexe masculin) sans leurs conjointes. Ces employés se livrent à des comportements sexuels qui contribuent à la prolifération du SIDA.

Le PATNUC visant à vulgariser davantage la connectivité sur le plan national, il entrainera un brassage de populations sur toute l'étendue du territoire ce qui constitue un risque de contamination de masse des populations. Il s'ensuit donc que le projet aura un effet cumulatif additionnel sur l'augmentation de la prévalence du VIH/SIDA.

La recherche des partenaires via les réseaux sociaux aura un impact sur la vie des adolescents et jeune filles dans les régions désenclavées à cause de la transformation numérique ce qui pourrait conduire ces derniers à entretenir des relations sexuelles précoces, non protégées et par conséquent les exposant au risque de contamination au VIH/SIDA.

6.3.2 Délinquance juvénile et dépravation des mœurs

La délinquance juvénile et la dépravation des mœurs sont causés entre autres par la démission des parents, les carences affectives et la déperdition scolaire. Ces phénomènes sont marqués par une consommation effrénée d'alcool et de drogues qui entraînent des comportements déviants de toutes sortes. C'est ainsi qu'on a observé ce dernier temps des phénomènes de partouzes dans les différents établissements scolaires, des meurtres. La télévision et internet contribuent au développement de ces phénomènes.

Le PATNUC visant à vulgariser davantage la connectivité numérique fait de cet impact un impact cumulatif. Le programme devra donc collaborer avec les services qui luttent déjà contre la délinquance juvénile et la dépravation des mœurs.

6.3.3 Fracture sociale :

La fracture sociale a plusieurs causes dont la plus importante est la TIC. Selon certains experts comme Laura Schlessinger (2013), les nouvelles technologies ont un effet négatif sur la structure familiale. Elle pense, en effet, que les réseaux sociaux ont remplacé les relations intimes qui avaient lieu au sein des familles. D'autres chercheurs pensent que ces nouvelles technologies entravent les capacités de nos enfants à développer des qualités sociales et à nourrir leurs relations interpersonnelles. Les activités familiales sont remplacées par des heures de surf sur internet et, par conséquent, les familles ne profitent plus autant de ce lien spécial qui les uni.

Avec l'arrivée de la COVID – 19 dont la lutte préconise un certain nombre de mesures barrières (interdiction des réunions de plus de 50 personnes, distanciation sociale), la fracture sociale s'intensifie.

³⁶ Agence Cameroun, Presse, 2020. VIH-SIDA au Cameroun: Le plaidoyer doit se poursuivre

RAPPORT FINAL

La mise en œuvre du PATNUC avec une large couverture internet aboutissant à la connexion de toute la famille va exacerber cette fracture sociale faisant de ce phénomène un impact cumulatif.

Ce chapitre a permis d'identifier les impacts génériques pouvant survenir dans les différents sous-projets du programme. Ils guideront les consultants dans la réalisation des instruments de sauvegardes environnementales et sociales. La façon concrète dont ces instruments seront réalisées et mis en œuvre fait partie du chapitre suivant qui porte sur le Plan de Gestion Environnementale et Sociale.

Chapitre 7 : PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Le présent chapitre porte sur le plan de gestion environnementale et sociale. Il est articulé ainsi qu'il suit : i) procédures à suivre pour les sous-projets; ii) arrangements institutionnels et sécuritaires de mise en œuvre du CGES ; iii) programme de renforcement des capacités, assistance technique ; v) réalisation des audits socio-environnementaux et sociaux et autres instruments de sauvegardes environnementale et sociale ; cadre de suivi-évaluation et de supervision du PATNUC ; vi) Mécanisme de gestion des plaintes et des griefs ; budget du PGES.

7.1. PROCÉDURES À SUIVRE POUR LES SOUS-PROJETS

7.1.1. Procédures de préparation et d'approbation des sous projets

Ces procédures mettent en évidence, les différents processus de prise en compte des aspects socio-environnementaux dans les sous-projets.

7.1.1.1. Objectifs

Le processus de prise en compte des aspects socio-environnementaux permet de déterminer grâce à l'examen environnemental et social, la nature et l'importance des impacts environnementaux et sociaux des sous-projets, de les classer selon l'importance dans une catégorie environnementale donnée, de déterminer les mesures d'atténuations appropriées, de les incorporer dans la conception du sous-projet, et enfin de développer et suivre un ensemble d'indicateurs aussi bien pendant l'exécution que l'exploitation du sous-projet.

7.1.1.2. Description détaillée des étapes

En conformité avec le cadre environnemental et social de la BM ainsi que la réglementation nationale, les procédures de préparation et d'approbation des instruments des sauvegardes spécifiques au site comportent six (06) étapes :

- remplissage du formulaire d'examen socio-environnemental ;
- affectation d'une catégorie environnementale en fonction de la nature des impacts identifiés ;
- mise en œuvre des mesures socio-environnementales appropriées, incluant éventuellement la conduite d'une étude d'impact sur l'environnement ;
- consultation du public (à exécuter pendant le processus d'examen et pendant l'étude d'impact) ;
- revue et approbation des résultats du formulaire socio-environnemental et de l'EIES ;
- contrôle, suivi, évaluation et rapportage.

Etape 1: Remplissage du formulaire socio-environnemental du sous-projet

Quel que soit le type de sous-projet, le formulaire devra être sélectionné et rempli de manière rigoureuse. Le remplissage du formulaire est de la responsabilité des maîtres d'ouvrage (MINPOSTEL, MINADER) assistés des agents de développement local. Il devra être rempli au cours d'une réunion de consultation réunissant les personnes susceptibles d'être affectées de manière directe ou indirecte, y compris les communautés bénéficiaires, les associations de femmes, et autres minorités, avec l'appui du prestataire chargé de monter le sous-projet. En particulier, il s'agit de consulter les bénéficiaires directs sur le lieu d'implantation du sous-projet, sur la synthèse des impacts positifs et négatifs du Programme et des mesures d'atténuation correspondantes prenant en compte les préoccupations soulevées par les parties prenantes, ainsi que les coûts associés(Annexe 11).

RAPPORT FINAL

Etape 2: Affectation d'une catégorie environnementale en fonction de la nature des impacts identifiés

Le processus de remplissage devra déboucher sur une classification du sous-projet à la catégorie élevé, substantiel, modéré ou faible. Sur la base des résultats du screening, le MINPOSTEL à travers l'UGP en collaboration avec le Délégué départemental du MINEPDED détermine la catégorie de chaque sous-projet.

En cohérence avec le cadre environnemental et social de la Banque mondiale ainsi que le cadre réglementaire national, les différentes catégories environnementales sont les suivantes :

Programme à risque élevé : un sous-projet est classé dans cette catégorie s'il est susceptible de générer des impacts négatifs significatifs sur l'environnement affectant de grandes superficies et des zones sensibles. Ce sont de grands projets d'infrastructures en matière d'hydraulique, de route, d'autoroutes, des barrages, etc.

Ces types de sous-projets ne sont pas éligibles dans le cadre de ce Programme.

Programme à risque substantiel : les sous-projets de cette catégorie ont des impacts potentiels moins importants sur le milieu humain et naturel que ceux de la catégorie précédente. Ces impacts sont en général localisés, et très peu sont irréversibles.

Toutefois, afin de faciliter la mise en œuvre des sous-projets du PATNUC deux sous catégories seront considérées.

Il s'agit de :

- la 1^{ère} sous-catégorie concerne les sous-projets nécessitant l'application de la Notice d'impact sur l'Environnement ;
- la 2^{ème} sous-catégorie concerne les sous-projets nécessitant une étude d'impact environnemental et social sommaire.

Programme à risque modéré : les sous-projets de cette catégorie concernent ceux qui ne rentrent dans aucune catégorie d'évaluation environnementale fixé par les textes et qui n'ont pas d'impacts significatifs. Les mesures légères identifiées dans le formulaire devront être appliquées pour ce type de sous-projets. Dans ce cas un Plan de Gestion E&S pour le sous projet en question sera nécessaire.

Programme à risque faible : aucune mesure particulière n'est requise. Le sous-projet peut être immédiatement réalisé moyennant la prise en compte des mesures/propositions du formulaire.

Etape 3: Mise en œuvre du type d'évaluation retenue

Conformément aux conclusions de l'étape précédente, en fonction de la catégorie affectée au sous-projet, l'un des trois cas de figure ci-après peut se présenter pour la mise en œuvre des mesures environnementales appropriées. Il s'agit soit de la réalisation (i) l'étude d'impact environnemental sommaire, ii) le Plan de gestion E&S, et (iii) d'aucune mesure particulière.

Etape 3.1 : Réalisation de la notice d'impact environnemental (NIE)

Les sous-projets de la 1^{ère} sous-catégorie des Programmes à risque substantiel feront l'objet de la Notice d'impact sur l'environnement conformément à l'arrêté 00002/MINEPDED du 08 février 2016 définissant le canevas type des termes de référence et le contenu de la notice d'impact environnemental.

À ce niveau, la Commune est l'institution compétente pour valider la NIE. Elle donne ainsi son avis technique, valide la NIE et délivre l'Attestation de Conformité Environnementale (ACE) en collaboration avec la délégation départementale du MINEPDED. Cependant, lorsque l'avis de ce dernier n'est pas favorable, la commune transmet le feedback au promoteur du Programme

RAPPORT FINAL

ainsi que les amendements faits afin que la NIE soit réaménagée en prenant en compte ces amendements.

Le suivi de la réalisation de l'étude sera fait par le responsable environnement de la commune. En plus des honoraires du Consultant, les frais à payer au niveau de la commune sont de 50 000 FCFA pour la validation des TDR et 100 000 FCFA pour la validation du rapport.

Etape 3.2 : Réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental Sommaire (EIES)

Pour les sous-projets de la 2^{ème} catégorie des projets à risque substantiel, ils entrent dans les opérations dont la réalisation est soumise à une étude d'impact environnemental sommaire et qui sont visées par le décret n°2013/071 du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social.

Par conséquent, ils devraient être traités conformément à la réglementation en vigueur. Ainsi, le MINPOSTEL et le MINADER, assisté du cadre chargé des aspects socio-environnementaux au niveau régional, préparera les termes de référence (TDR) de l'étude et les soumettra au MINEPDED pour approbation, moyennant le paiement des frais exigibles de 1 500 000 FCFA. Une fois les TDR approuvés, le maître d'ouvrage procédera au recrutement d'un consultant qualifié pour la réalisation de l'étude proprement dite. Celle-ci sera elle-même, soumise au MINEPDED pour approbation et validation, après le paiement d'un montant de 3 000 000 FCFA. Le plan de gestion de l'environnement de l'étude d'impact environnemental sommaire fera partie intégrante de la requête de financement. Un délai d'au moins quatre (04) mois sera observé pour conduire le processus.

Etape 4 : Prise en compte des mesures du formulaire

Pour les sous-projets (catégorie de Programme à risque faible) non visés ni par la Notice d'impact environnemental, ni par l'étude d'impact environnemental, on devra se limiter aux mesures environnementales contenues dans le formulaire d'examen socio-environnemental (Annexe 11) et reprises dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale du sous-projet considéré qui doivent être intégrés dans le devis quantitatif et estimatif des travaux et du DAO.

Enfin, quel que soit la catégorie du sous-projet, les clauses socio-environnementales adaptées à chaque type de sous-projet seront annexées au contrat des entreprises adjudicataires dans le cadre des opérations du PATNUC pour améliorer la prise en compte des aspects socio-environnementaux.

Etape 5 : Consultation du public

Cette étape a pour but d'informer la population (les personnes affectées directement ou indirectement, les associations de femmes ainsi que les groupes marginalisés, etc.) sur les mesures environnementales proposées en vue d'atténuer les impacts potentiels du sous-projet, y compris les coûts de ces mesures et les responsabilités dans leur mise en œuvre. Les points de vue des populations concernées devront être consignés dans un procès-verbal (PV). Ceux-ci seront annexés et pris en compte dans le montage du sous-projet.

S'agissant de l'étude d'impact sommaire les consultations publiques seront réalisées, tandis que les enquêtes de voisinage seront réalisées pour les notices d'impact environnemental.

Le processus de consultation qui sera fait par le consultant en charge de l'étude devra inclure : l'information du public en langage simple, la coordination des activités avec d'autres agences gouvernementales, la recherche de l'opinion des populations, y compris celles des minorités (populations autochtones vulnérables, groupes de femmes, etc.), la consignation des résolutions des réunions dans des procès-verbal comprenant entre autres les mesures d'atténuation et de bonification convenues, et leur diffusion à toutes les parties prenantes.

Etape 6: Approbation des résultats du formulaire, de la NIE ou de l'EIES

De manière globale, l'approbation pourra se faire à deux niveaux :

RAPPORT FINAL

- Au niveau des sous-projets de la 1^{ère} catégorie des Programmes à risque substantiel ainsi que de la catégorie des Programme à risque modéré, le représentant du MINEPDED au niveau départemental devra marquer son avis technique sur les mesures environnementales préconisées dans le formulaire pour les sous-projets de catégorie à risque modéré, et sur les conclusions ou résultats de la NIE pour les sous-projets de la 1^{ère} catégorie des Programmes à risque substantiel ;
- Au niveau des sous-projets de 2^{ème} catégorie de Programmes à risque substantiel où l'étude d'impact environnemental sommaire est requise, le MINEPDED au niveau central devra revoir et approuver d'abord les termes de référence, puis le rapport de l'étude d'impact sommaire proprement dite.

Etape 7: Suivi et rapportage

Au niveau de chaque sous-projet, quelques indicateurs seront définis et inclus pour être suivis pendant sa mise en œuvre et son fonctionnement. Au moins trois missions de suivi seront organisées pendant les phases critiques de mise en œuvre du sous-projet (implantation, exécution, réception, etc.). Ces missions devraient donner lieu à des rapports. Le plan d'exécution annexé au contrat de l'entrepreneur de chaque sous-projet devra préciser la périodicité de ces missions. Les activités de contrôle, de suivi-évaluation devront se faire au niveau de la commune par l'agent de développement local en collaboration avec le comité de gestion de Programme. Parallèlement, le cadre chargé des aspects socio-environnementaux du Programme et le Délégué départemental du MINEPDED devront procéder au suivi/contrôle des mesures envisagées et fournir des recommandations pour une meilleure prise en compte des aspects socio-environnementaux dans les sous-projets. Les rapports de suivi seront envoyés par trimestre à leurs hiérarchies respectives.

7.1.1.3. Approche genre

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme, les femmes et leurs associations disposent d'atouts certains pour participer pleinement à l'atteinte des objectifs du PATNUC. Il s'agira de développer une stratégie d'intervention du Programme prenant en compte les aspects Genre à travers les mesures suivantes : encourager et inciter les femmes et les associations féminines à s'investir principalement dans le volet transformation des produits d'agriculture et d'élevage ; renforcer les activités d'IEC pour améliorer la qualité de la formation des femmes et l'accès à l'information. La prise en compte du genre devra s'appuyer sur une double démarche visant à : (i) renforcer la dynamique organisationnelle des femmes, afin qu'elles puissent s'orienter vers une spécialisation dans certaines filières agricoles et pastorales ; et (ii) fournir aux femmes un appui/conseil de proximité, en vue de favoriser une gestion performante des activités qu'elles mènent. Dans ce cadre, elles bénéficieront de formations en développant des capacités entrepreneuriales, ainsi qu'en gestion et management de leurs activités économiques.

7.1.1.4. Violences Basées sur le Genre

Les violences basées sur le genre seront constituées d'actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté. Dans le cadre du PATNuC, elles peuvent se réunir autour de trois axes :

- abus sexuels sur les personnes vulnérables (filles mineures, veuves). Pendant la phase de construction, la venue de la main-d'œuvre étrangère présente un risque pour les personnes vulnérables en termes d'abus sexuels sur des filles mineures et des veuves démunies ;
- risque de développement du travail des enfants. Pendant la phase de mise en œuvre du Programme, il y a le risque de développement du travail des enfants dans un contexte où la pauvreté mine la société.
- consultation des pages et documents inappropriés par internet par les enfants: L'exposition des enfants aux méfaits des NTIC constitue une violence.

RAPPORT FINAL

Pour prendre en compte ces aspects de VBG, l'élaboration des documents de sauvegardes environnementales et sociales des sous-projets devra s'inspirer de la note bonnes pratiques en la matière par le personnel de la Banque mondiale visant à lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil³⁷. De même, les clauses sociales sur les VBG seront intégrées dans les DAO de tous les prestataires. Ces clauses sont développées en annexe 12.

7.1.2. Procédures de consultation du public pour les sous-projets et diffusion de l'information

Cette partie porte sur la méthodologie qui devra être utilisée pour la consultation du public lors des études opérationnelles concernant les sous-projets du PATNUC.

7.1.2.1. Procédures de consultation du public

7.1.2.1.1. Objectifs de la consultation du public

La consultation du public vise à assurer l'acceptabilité sociale du PATNuC aux niveaux national, régional, divisionnaire et subdivisionnaire, en mettant tous les acteurs dans un réseau de partage de l'information aussi bien sur l'environnement que sur le projet proprement dit. La méthodologie ambitionne d'amener les acteurs à avoir, à l'échelle des collectivités, une vision commune et des objectifs partagés des actions entreprises par le projet dans une logique tridimensionnelle : avant le projet (phase d'identification et de préparation), en cours de projet (phase d'exécution), après le projet (phase de gestion, d'exploitation et d'évaluation finale).

La méthodologie met l'accent sur le contexte environnemental et social en rapport avec les activités du PATNuC. Le processus de consultation renvoie à la nécessité d'associer pleinement les populations locales dans l'identification des besoins, le suivi des activités et leur évaluation dans une perspective de contrôle citoyen, de partage des informations, de participation et d'efficacité sociale.

7.1.2.1.2. Mécanismes et procédures de consultation

Les mécanismes et procédures pour l'information, la concertation et la négociation à mettre en place devront reposer sur les connaissances de l'environnement des zones d'intervention du projet, et l'acceptabilité sociale du projet. Les outils et techniques de consultations devront se conformer à une logique de communication éducative et de communication sociale.

Le processus de consultation publique devra alors être structuré autour des axes suivants :

- (i) préparation de dossiers de consultations publiques comprenant les rapports d'études (rapports d'évaluation environnementale et sociale), descriptifs des activités déjà identifiées (localisation, caractéristiques, etc.) et des fiches d'enquêtes ;
- (ii) missions préparatoires dans les sites du projet et de consultation ;
- (iii) annonces publiques ;
- (iv) enquêtes publiques, collecte de données sur les sites du projet et validation des résultats.

7.1.2.2. Diffusion de l'information au public

Pendant la mise en œuvre de chaque sous-projet, tous les acteurs et partenaires devront être régulièrement consultés. Au terme des études réalisées, le public devra être informé des résolutions finales adoptées. La diffusion de l'information au public pourra ainsi se faire au niveau local, national et international :

³⁷ Banque mondiale 2020. Note de bonne pratique : Cadre environnemental et social pour les opérations de FPI. Lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil.

RAPPORT FINAL

- au niveau local, en cas de nécessité, il pourra être envisagé la traduction de ces documents en langue locale, ou alors l'implication des Organisations de la Société Civile (OSC) notamment les ONG locales ou animateurs communautaires pour cette sensibilisation de proximité dans le cadre des réunions communautaires ou le porte à porte en fonction de la sensibilité des enjeux E&S.
- au niveau national, le plan de gestion environnementale et sociale de chaque sous-projet devra être mis à la disposition du public, pour des commentaires éventuels, à travers la presse publique et au cours des réunions de sensibilisation et d'information dans les localités où les activités du projet seront réalisées ;
- au niveau international, les rapports finaux devront être publiés dans le site internet du PATNUC et le centre d'information Infoshop de la Banque Mondiale.

7.1.2.3. Cas spécifique des consultations lors de la réalisation des EIES/NIE/Audits E&S

La participation du public au processus d'évaluation environnementale et sociale est énoncée par la Loi 96/12 du 5 août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement. Cette loi est facilitée dans sa mise en œuvre :

- pour les EIES et NIE, par le décret N°2013/0171/PM du 13 février 2013 définissant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social ;
- pour les Audits E&S, par le décret N 2013/0172/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation de l'audit environnemental et social.

La participation du public est également une exigence de NES N°10 du CES de la BM. La consultation du public fait ainsi partie intégrante du processus de conduite d'EIES, NIE et même pour la préparation des Plans d'Action de Réinstallation (PAR).

Selon le type d'Evaluation Environnementale et Sociale, l'autorité responsable ou le promoteur peut être appelé à utiliser différentes approches pour aviser, informer, consulter et faire participer le public. Dans de nombreux cas, une combinaison des approches est essentielle à une participation significative du public.

Pendant la préparation des EIES, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) devra engager une concertation avec toutes les parties prenantes majeures concernées (femmes et jeunes) afin de déterminer la meilleure localisation possible des sous-projets au regard des enjeux environnementaux et sociaux (intérêts, valeurs, sensibilités, opinions des personnes intéressées). Les concertations constituent un facteur déterminant dans la réussite de la planification desdits sous-projets.

Pour les consultations publiques, le Consultant recruté pour réaliser l'EIES devra faire parvenir aux populations à travers leurs représentants, un programme des consultations publiques qui comporte les lieux et dates des réunions, le mémoire descriptif et explicatif du projet et les objectifs des réunions trente (30) jours au moins avant la date de la première réunion. Les réunions d'information devront précéder les réunions de consultation publique qui devront se tenir au niveau des Communes concernées par le sous-projet.

Une large diffusion de ces consultations publiques (communiqués radio-télé, interviews, communiqués, etc.) devra être faite et chaque réunion sanctionnée par un procès-verbal signé par le Spécialiste en Sauvegardes Sociales de l'UGP et les représentants des communautés. Tous les procès-verbaux produits doivent être joints au rapport d'évaluation environnementale. Il est fortement recommandé que le Spécialiste en Sauvegardes Sociales de l'UGP veille à ce que les personnes à risque (femmes et jeunes) participent activement à ces réunions.

Afin d'assurer la conformité avec la NES N°10, le PATNUC devra publier les rapports d'EIES, de NIE, d'Audits E&S et les PAR sur son site web et organiser des ateliers de restitution pour les populations concernées qui n'ont pas accès à internet. Le PATNUC devra également autoriser la Banque mondiale à publier les rapports appropriés sur Info shop.

RAPPORT FINAL

Les différentes approbations (lettre d'approbation des TDR du projet, certificat de conformité environnementale) devront être rendues publiques par le PATNUC et présentées pendant les inspections environnementales.

Les Comités départementaux de suivi des PGES quand ils existent constitueront aussi un moyen de consultation et d'implication du public car ils intègrent entre autres les représentants des populations concernées par le projet.

7.2. ANALYSE DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES

Dans l'optique d'atteindre les objectifs du Programme, il est nécessaire pour les parties prenantes d'avoir des capacités dans la gestion environnementale et sociale du Programme. Mais avant, ces capacités doivent concerner la mobilisation des fonds, la gestion des marchés et la mise en œuvre du Programme. L'analyse des capacités institutionnelles et des acteurs portera donc sur un certain nombre d'aspects.

Au niveau de la mobilisation des fonds (moyens financiers)

Il faudra non seulement doter le PATNUC des moyens financiers nécessaires la bonne réalisation de ses activités, mais aussi, prévoir avec les fonds de contrepartie de l'Etat une indemnité de participation des partenaires techniques et des Ministères intervenant dans le Programme.

Au niveau de la mise en œuvre du Programme

Le MINPOSTEL a l'expérience nécessaire dans la mise en œuvre des projets dans le cadre du numérique. Les projets qu'il a mis en œuvre par le passé sont encadrés par les politiques opérationnelles de la BM. Il s'agit de :

- Le Projet dorsale à fibre optique d'Afrique centrale (CAB) financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- Le Projet de développement de la fibre optique au Cameroun avec la Banque mondiale/ACP-UE ;
- Le Projet de mise en œuvre du Réseau National des Télécommunications d'Urgence avec EXIM BANK OF CHINA.

Cette expérience de l'exécution des projets de la Banque mondiale ainsi que les leçons tirées des projets similaires financés par d'autres partenaires techniques et financiers pourront être capitalisées dans le cadre du PATNuC.

Toutefois, le gouvernement doit faire des progrès dans la mise en place des infrastructures et des compétences adéquates pour le développement d'une industrie viable des TIC et, dans la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation dans le secteur numérique, afin d'avoir un avantage comparatif par rapport aux autres pays de même niveau de développement.

Au niveau de la gestion environnementale et sociale du Programme, les besoins s'articulent autour des aspects ci-après :

- **Ressources humaines.** S'il est avéré que des compétences existent au niveau national pour permettre au Gouvernement Camerounais d'assurer la passation et la gestion des contrats en tenant compte des expériences antérieures, il faudra très tôt mettre en place une Unité de Gestion du Programme comprenant à minima un Coordonnateur, un Expert en Passation des Marchés, un Expert en Gestion Administrative et Financière, un Gestionnaire Comptable, un expert des questions environnemental et social, des Experts en Télécommunication TIC, des Agroéconomistes et Financiers, les Spécialistes Socio-Environnemental, et un Expert de Suivi-Evaluation et un Expert en Communication relations publiques ;
- **Renforcement des capacités.** Le Programme proposé sera mis en œuvre en considération du nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque

RAPPORT FINAL

mondiale, et les agences d'exécution n'auront pas d'expérience pratique dans l'application de ses nouvelles exigences. La capacité à gérer les exigences supplémentaires du CES de la BM est donc limitée. Qui plus est, ce Programme implique de nouveaux acteurs des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'éducation.

Il est donc nécessaire de renforcer les capacités des institutions en gestion environnementale et sociale en considération du nouveau CES de la BM. Il devra également porter sur le suivi de la mise en œuvre des PGES.

De même, l'analyse de la gestion environnementale tirée des programmes antérieurement exécutés a également révélé que les capacités environnementales et sociales des acteurs concernés ou impliqués par le Programme existent pour certaines institutions, essentiellement le MINEPDED qui dispose du personnel ayant des notions sur les procédures, mais les moyens matériels de suivi n'existent pas. Toutefois, en dehors du MINEPDED, les autres acteurs impliqués notamment les Mairies ne disposent pas suffisamment de capacités sur la gestion environnementale et sociale des projets.

En effet, l'expertise en évaluation environnementale et sociale est quasi inexistante. Les Mairies ne disposent pas de services techniques suffisamment performants en matière de NIE et ont des difficultés financières à exercer leurs prérogatives.

La fonction environnementale et sociale nécessite alors d'être renforcée au sein de ces institutions pour garantir la durabilité des activités du Programme. Dans cette perspective, les communes devront désigner des agents dont les capacités devront être davantage renforcées, notamment sur le suivi environnemental et social des activités.

7.3. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU CGES

Pour la mise en œuvre et le suivi des mesures environnementales et sociales, plusieurs catégories d'acteurs interviennent et, il s'avère important de préciser leurs rôles et Responsabilités en phase de travaux et durant la mise en services des ouvrages.

Les étapes de mise en œuvre et de suivi du CGES se résument à travers les rôles/activités et leurs responsables dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : matrice de responsabilité

N	Rôles/Activités	Responsables
1.	Identification de la localisation/site et principales caractéristiques techniques du sous-projet (Filtrage environnemental et social)	UGP
2.	Sélection environnementale (Screening remplissage des formulaires), et détermination du type d'instrument spécifique de sauvegarde (EIES, PAR, Audit environnemental et social, ...)	– Spécialiste en Sauvegardes Environnementales (SSE) ; – Spécialiste en Sauvegardes Sociales (SSS)
3.	Approbation de la catégorisation par l'entité chargée des EIES et la Banque	- Coordonnateur du PATNUC
4.	Préparation de l'instrument spécifique de sauvegarde E&S de sous-projet de catégorie de risque élevé, substantiel, modéré ou faible	UGP
	Préparation et approbation des TDR	
	Réalisation de l'étude y compris consultation du publique	
	Validation du document et obtention du Certificat/Attestation de Conformité Environnementale	– Spécialiste Passation de Marché (SPM); – MINEPDED

RAPPORT FINAL

		- Collectivités territoriales Décentralisée
	Publication du document	- Coordonnateur du projet - Banque mondiale - Media ;
5.	(i) Intégration dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) du sous-projet, de toutes les mesures de la phase des travaux contractualisables avec l'entreprise ; (ii) approbation du PGES entreprise	- Responsable Technique (RT) de l'activité - SSE - SSS - SPM
6.	Exécution/Mise en œuvre des mesures non contractualisées avec l'entreprise de construction	- Entreprises - Agences d'exécution
7.	Surveillance interne de la mise en œuvre des mesures E&S	- SSS - SSS - Agences d'exécution
	Diffusion du rapport de surveillance interne	Coordonnateur du PATNUC
	Surveillance externe de la mise en œuvre des mesures E&S	Comité Départemental de suivi de la mise en œuvre des PGES, en collaboration avec d'autres services techniques
8.	Suivi environnemental et social	- SSE - SSS - Agences d'exécution - Comité Départemental de suivi de la mise en œuvre des PGES, en collaboration avec d'autres services techniques
9.	Renforcement des capacités des acteurs en mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale	- Consultants - Structures publiques compétentes
10.	Audit de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale	- SSES - Agences d'exécution - Consultants
11.	Gestion des plaintes et des Violences Basées sur le Genre (VBG)	- UGP du Projet - Consultants - ONG

7.3.1. Unité de Gestion du Programme (UGP)

L'Unité de Gestion du Programme, logé au sein du Ministère des Postes et des Télécommunications (MINPOSTEL) aura la responsabilité globale de la coordination et de la mise en œuvre du Programme.

De manière spécifique, elle sera responsable de :

- la passation des marchés ;
- la gestion financière ;
- la gestion des risques environnementaux et sociaux (E&S) ;
- le suivi et l'évaluation ;

Cette UGP comprendra au minima un Coordonnateur, un Expert en Passation des Marchés, un Expert en Gestion Administrative et Financière, un Gestionnaire Comptable, un Spécialiste en Sauvegardes environnementale, un Spécialiste en Sauvegardes Sociales, des Experts en Télécommunication TIC, des Agroéconomistes et Financiers, un Expert en Suivi-Evaluation et un Expert en Communication relations publiques.

RAPPORT FINAL

Chaque expert sera appelé à prendre les aspects socio-environnementaux dans le programme chacun en ce qui le concerne. A titre indicatif, les éléments de contenu des termes de référence du spécialiste de sauvegarde environnementale et ceux du spécialiste de sauvegarde sociale figurent respectivement en annexes 13 et 14. Le Spécialiste en Sauvegardes Sociales sera chargé de la mise en œuvre du MGP et de la rédaction des rapports (voir annexe 14 : éléments de contenu des TDR du spécialiste de sauvegardes sociales).

Etant donné que le programme sera mis en œuvre suivant le nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, le renforcement des capacités des parties prenantes est nécessaire.

7.3.2. Comité de pilotage du Programme

Un Comité de pilotage du PATNUC sera créé, avec pour principale responsabilité d'assurer la supervision générale du Programme durant sa phase de mise en œuvre, en plus de fournir des conseils et de donner une orientation stratégique.

Il sera présidé par le Ministre des Postes et Télécommunications notamment les représentants de MINPOSTEL, Premier Ministre, MINEPAT, MINADER, MINEPIA, MINDEVEL, MINFI, MINPROFF, CAA, ART, ANTIC, la Ligue Camerounaise des Consommateurs.

7.3.3. Départements ministériels de tutelle et départements ministériels clés

Les services déconcentrés du MINPOSTEL ainsi que celles du MINADER du MINEPIA auront à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de ce CGES. Le MINPOSTEL en tant que tutelle et le MINADER et le MINEPIA en tant que cotutelles et aux seins desquels seront déployés les points focaux.

Les services déconcentrés du MINDEPDED auront également à jouer un rôle important, notamment lors du remplissage du formulaire socio-environnemental du sous-projet.

Pour une bonne performance dans leurs activités, il conviendrait de leur accorder des primes de performance. Pour cela, ils devront fournir un rapport de suivi approuvé par les SSE et SSS du Programme.

7.3.4. Comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES

Conformément à l'arrêté n 0010 MINEP/DU 03 avril 2013³⁸, les Comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES dans les départements traversés par le PATNuC se chargeront de suivre tous les plans de gestion environnementale et sociale dans le ressort de leur Département.

De manière spécifique, ils vont :

- veiller au respect et à la mise en œuvre des PGES tels qu'ils seront approuvés par le Comité Interministériel de l'Environnement (CIE) ;
- promouvoir et faciliter la concertation entre les promoteurs des projets et les populations, en vue de la mise en œuvre des PGES ;
- accompagner les promoteurs des projets dans la mise en œuvre des PGES et, le cas échéant, faire des recommandations en vue de leur efficacité ;
- examiner les rapports sur l'état de la mise en œuvre des PGES et, au besoin, faire des descentes sur site des projets aux fins de vérification ;
- évaluer le processus de mise en œuvre des PGES chacun dans son Département, et en dresser un rapport au MINEPDED ;
- contribuer à l'appropriation des PGES par les promoteurs des projets ;
- proposer au MINEPDED toute mesure utile en vue de la mise en œuvre des PGES.

³⁸ Arrêté n 0010 MINEP du 03 avril 2013 portant organisation et fonctionnement des Comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale.

RAPPORT FINAL

Il est déplorable de noter que presque tous les comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES ont de sérieux problèmes de capacités pour faire leur travail. De même, la quasi-totalité de ces comités ne sont pas encore opérationnelles.

7.3.5. Communes traversées par le Programme

Le Programme devra demander à chaque commune traversée par le projet de responsabiliser un de ses cadres pour la mise en œuvre des aspects socio-environnementaux. Il aura pour principales fonctions:

- l'appui de la commune dans le suivi de la réalisation et d'approbation des notices d'impact environnemental ;
- la formation des comités de gestion des projets ;
- le suivi environnemental et social des sous-projets ;
- le suivi de proximité de la mise en œuvre des Cahiers de Charges Environnementales (CCE) de toutes les activités de la commune faisant l'objet des NIE.

Dans la prise en compte des aspects socio-environnementaux, le cadre communal ainsi responsabilisé travaillera dans le cadre du PATNUC, mais pourra également aider dans les autres activités environnementales et sociales de la commune, notamment :

- le suivi de la réalisation, de l'approbation et la mise en œuvre des NIE des autres projets ;
- la représentation de la commune dans les comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES.

De même, ces communes traversées par le Programme interviendront pour veiller à la préservation des infrastructures réalisées. Elles devront participer à un certain nombre d'activités à savoir :

- la mobilisation sociale ;
- la sensibilisation des populations ;
- l'adoption et la diffusion de l'information contenue dans les PGES des études opérationnelles à mener.

7.3.6. Les entreprises de travaux

Les entreprises privées chargées de l'exécution des travaux devront :

- préparer et mettre en œuvre leurs propres Plans de Gestion environnementale et Sociale d'Entreprise (PGESE). Ce document doit définir leur méthodologie et stratégie de prise en compte des exigences environnementales et sociales lors des travaux ; et
- respecter les clauses, directives et autres prescriptions environnementales et sociales contenues dans les marchés de travaux. A cet effet, elles devront disposer d'un Responsable Hygiène Sécurité Environnement et d'un Responsable du Système et Politique de Ressources Humains assurant un bon suivi des normes de travail.

7.3.7. Intermédiaires financiers

Les intermédiaires financiers (IF) devront assurer le suivi et la gestion des risques et effets environnementaux et sociaux de leur portefeuille et leurs sous-projets, et de surveiller le risque de portefeuille en fonction de la nature du financement. Le portefeuille de l'IF sera géré de différentes manières, compte tenu d'un certain nombre d'éléments parmi lesquels la capacité de l'IF et la nature et l'importance des financements à octroyer.

De même, les IF auront l'obligation d'adopter et de maintenir, sous la forme d'un système de gestion environnementale et sociale (SGES), des systèmes, des procédures et des capacités d'évaluation, de gestion et de suivi des risques et effets environnementaux et sociaux des

RAPPORT FINAL

sous-projets, ainsi que de gérer le risque de portefeuille global d'une manière responsable. Le SGES a été élaboré sous forme de document

7.3.8. Les ONG environnementales

Des ONG environnementales devront être associées au suivi des travaux à travers leur action au sein des comités de suivi de la mise en œuvre du PATNuC ou de ses sous-projets. De même, ces ONG pourront assurer une sensibilisation que le PATNuC pourrait leur confier pendant les phases d'installation (construction) et d'exploitation.

7.3.9. Bailleurs de fonds

Le Cameroun bénéficiera de l'appui technique et financier des Bailleurs de Fonds traditionnels, notamment la Banque mondiale, pour la réforme du secteur des TIC dans le cadre de projets exécutés dans le secteur de des télécommunications.

7.4. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE

7.4.1. Renforcement des capacités

7.4.1.1. Renforcement des capacités pour PATNUC

Le tableau ci-après présente tour à tour : la désignation de la mesure, ses objectifs, le public cible, les acteurs de suivi, les indicateurs objectivement vérifiables, les moyens et sources de vérification, le calendrier de mise en œuvre et le coût de la mesure (FCFA).

Désignation de la mesure		Renforcement des capacités du personnel de l'UGP et des points focaux centraux des ministères cotutelles
Objectifs		- Imprégner le personnel de l'UGP sur le nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale ; - Outiller les membres de l'UGP pour un suivi efficace de la mise en œuvre du PGES.
Public cible		Personnel de l'UGP. Points focaux centraux des ministères cotutelles.
	Spécialiste des Sauvegardes Environnementales de l'UGP ;	Rédiger les TDR du renforcement des capacités du personnel de l'UGP et des points focaux centraux des ministères cotutelles
	Spécialiste des Sauvegardes Sociales de l'UGP.	
	Personnel de la Banque mondiale	Assurer le renforcement des capacités : Contenu indicatif des modules de formation: - Résumé du processus de réalisation d'une EIES ; - Cadre Environnemental et Social ; - Principaux impacts environnementaux et sociaux/mesures des projets des NTIC ; - Suivi de la réalisation des outils de sauvegardes environnementales et sociales (EIES, PAR, NIE, Audit environnemental et social) ; - Lecture d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale ; - Plan de suivi-évaluation ; - Critères et indicateurs de suivi ; - Coûts des mesures environnementales et sociales ; - Analyse d'un rapport de mise en œuvre du PGES; - Eléments à prendre en compte lors des visites de terrain;

RAPPORT FINAL

		Il y aura une séance de formation qui regroupera une vingtaine de personnes.
Acteurs de suivi	Interne	- Expert en suivi-évaluation de l'Unité de Gestion du PATNuC ; - Spécialiste des Sauvegardes Environnementales de l'UGP ; - Spécialiste des Sauvegardes Sociales de l'UGP.
	Externe	Comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES.
Indicateurs Objectivement Vérifiables		Nombre de personnes formées.
Moyens et sources de vérification		Rapports de formation.
Calendrier de mise en œuvre		Lors de la première année du programme.
Coût de la mesure (FCFA)		PM (coût compris dans le salaire du personnel de la Banque mondial devant assurer la formation)

7.4.1.2. Renforcement des capacités en suivi de la mise en œuvre des PGES

Le tableau ci-après présente tour à tour : la désignation de la mesure, ses objectifs, le public cible, les acteurs de suivi, les indicateurs objectivement vérifiables, les moyens et sources de vérification, le calendrier de mise en œuvre et le coût de la mesure (FCFA).

Désignation de la mesure		Renforcement des capacités dans le suivi de la mise en œuvre des PGES
Objectifs		- Imprégner les membres des comités départementaux du suivi de la mise en œuvre des PGES ainsi que le personnel des ministères clés (MINPOSTEL, MINADER, MINEPIA) pour le suivi efficace de la mise en œuvre des PGES.
Public cible		- Délégués Départementaux du MINEPDED ; - Chef Services Régionaux de suivi des PGES - Points focaux des ministères de tutelle (MINADER, MINEPIA) ; - Délégués Régionaux du MINPOSTEL.
	Coordonnateur de l'UG du PATNUC	Rédiger les TDR du renforcement des capacités des personnes appelées à jouer un rôle important dans le suivi de la mise en œuvre des PGES Lancer l'appel d'offres pour le recrutement des consultants (plusieurs sessions seront organisées en fonction du choix des sites de mise en œuvre du PATNuC).
	Consultant à recruter	<u>Assurer le renforcement des capacités :</u> <u>Contenu indicatif des modules de formation:</u> - Résumé du processus de réalisation d'une EIES ; - Résumé des Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale ; - Lecture d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale ; - Plan de suivi-évaluation ; - Critères et indicateurs de suivi ; - Coûts des mesures environnementales et sociales ; - Analyse d'un rapport de mise en œuvre du PGES; - Éléments à prendre en compte lors des visites de terrain; - Rédaction du rapport d'une session de comité de suivi de mise en œuvre du PGES.

RAPPORT FINAL

		Ce renforcement des capacités se fera en cinq (05) jours par session. En supposant qu'il pourrait avoir 4 unités de coordination régionale, il y aura 2 sessions de formations. Chaque session de formation pourra impliquer 25 à 30 personnes.
Acteurs de suivi	Interne	- Expert en suivi-évaluation de l'Unité de Gestion du PATNUC ; - Spécialiste des Sauvegardes Environnementales de l'UGP ; - Spécialiste des Sauvegardes Sociales de l'UGP.
	Externe	Directeur du Développement des Politiques Environnementales au MINEPDED.
Indicateurs Objectivement Vérifiables		Nombre de personnes formées.
Moyens et sources de vérification		Rapports de formation.
Calendrier de mise en œuvre		Lors de la première année du programme.
Coût de la mesure (FCFA)		60 000 000 (soit 30 000 000 par session) (voir détails en annexe 15).

7.4.2. Assistance technique

L'assistance technique devra être prévue pour les groupes suivants : communautés bénéficiaires, les prestataires de service et les institutions gouvernementales.

Communautés bénéficiaires :

Les communautés qui seront bénéficiaires de certains sous-projets ne pourront pas avoir des capacités à la fois pour la manipulation des NTIC (utilisation d'une page facebook, compte twitter, etc.), la maintenance régulière des ouvrages et sur les sauvegardes environnementales et sociales, d'où la nécessité d'une assistance technique.

L'assistance technique sera faite par les prestataires chargés de mettre en place les ouvrages et services (à travers le Partenariat Public – Privé) dont les communautés seront bénéficiaires.

Dans les contrats des prestataires, il faudra intégrer cette assistance technique. Elle inclura :

- l'utilisation des NTIC ;
- la maintenance des équipements ;
- la gestion environnementale et sociale des équipements (à travers la formation des comités Hygiène Environnement et Sécurité) en particulier pour la gestion des déchets électroniques ;

Plusieurs séances de recyclage devront être prévues avant la fin du programme.

Le coût de cette assistance technique sera intégré dans le coût de la prestation.

Prestataires:

Les prestataires devant intervenir dans le PATNUC seront appelés à disposer d'un personnel HSE dans leurs équipes, mais il n'est pas évident que ce personnel soit au niveau en matière de prise en compte des aspects socio-environnementaux dans leurs travaux.

Une sorte d'assistance technique pourra leur être accordée par les SSE et SSS du programme et consistera à faire une mise à niveau dans la prise en compte des ASE avant le début de la prestation.

Le coût de ce volet de l'assistance technique est intégré dans le salaire du personnel du programme.

Institutions gouvernementales:

RAPPORT FINAL

L'assistance technique pour les services gouvernementaux devra comprendre l'utilisation des NTIC, maintenance des équipements et sauvegardes environnementales et sociales).

Institutions du secteur public bénéficiaires des sous-projets du PATNUC (manipulation des NTIC, maintenance, sauvegardes environnementales et sociales).

Formation des agents sur la maintenance (artisans réparateurs) ; séance de recyclage pendant le Programme.

Comité HSE ;

7.5. RÉALISATION DES AUDITS SOCIO- ENVIRONNEMENTAUX ET DES AUTRES DOCUMENTS DE SAUVEGARDE

7.5.1. Réalisation des audits socio-environnementaux

L'objectif de la réalisation des audits socio-environnementaux est de :

- s'assurer de l'effectivité des mesures environnementales et sociales;
- s'assurer de l'efficacité des mesures environnementales et sociales ;
- proposer des réajustements dans la gestion environnementale et sociale du Programme.

Il est prévu la réalisation de deux (02) audits socio-environnementaux, soit le premier lors de la deuxième année et le deuxième lors de la quatrième année du programme.

Ces audits intègre le suivi de la mise en œuvre de tous les outils de sauvegardes (CGES, CPR, CPPA, SGES-IF et Plan de Gestion de la Main d'œuvre).

7.5.2. Réalisation des autres documents de sauvegarde

Les autres documents de sauvegarde sont les outils de sauvegardes qui seront réalisés et qui sont prévus dans les outils qui sont élaborés aux côtés de ce CGES. Ce sont :

7.5.2.1. Réalisation des PAR/PSR

La réalisation des Plans d'Actions de Réinstallation ou des Plans Succincts de Réinstallation est prévue dans le Cadre Politique de Réinstallation qui est élaboré à côté de ce CGES sous forme de document séparé. Il est considéré dans ce CGES seulement le coût de la réalisation de ces outils. Leur mise en œuvre sera prise en compte par le gouvernement camerounais.

7.5.2.2. Réalisation des PPA

La réalisation des Plans pour les Peuples Autochtones (PPA) et leur mise en œuvre sont prévues dans le Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA) qui est élaboré dans un document séparé. Le coût de la réalisation de ces outils et leur mise en œuvre est pris en compte dans le coût global du CGES.

RAPPORT FINAL

7.5.2.3. Mise en œuvre du Plan de Gestion de la main d'œuvre

Le manuel de procédures de gestion du travail. Il a pour objectif de mettre à la disposition des responsables du projet, un outil de référence à la fois opérationnel et pédagogique pour la mise en œuvre du PATNUC. Il a été élaboré sous forme d'un document séparé.

7.5.2.4. Mise en œuvre du Système de Gestion Environnementale et Sociale pour les Intermédiaire Financiers

Le Système de Gestion Environnementale et Sociale pour les Intermédiaires Financiers est élaboré sous forme de document séparé à côté du CGES. Il est élaboré pour expliquer comment les IF impliqués dans le PATNuC évalueront et géreront les risques et les impacts environnementaux et sociaux associés aux sous-projets qu'ils financeront, y compris la façon dont ils favoriseront de bonnes pratiques de gestion environnementale et sociale et une saine gestion des ressources humaines.

Le coût de mise en œuvre de ce document est repris dans le paragraphe concernant le coût du CGES.

7.6. CADRE DE SUIVI-ÉVALUATION ET DE SUPERVISION DU PATNUC

7.6.1. Programme de suivi-évaluation du PATNuC

7.6.1.1. Objectifs

L'objectif du suivi-évaluation du PATNuC consistera à : garantir que les mesures de gestion sont mises en œuvre de manière satisfaisante pour atteindre les objectifs convenus en matière de protection environnementale et sociale.

De manière spécifique, il consistera à :

- s'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre des mesures prescrites ;
- s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre des mesures prescrites.

Ces objectifs permettront également de s'assurer que le suivi-évaluation des aspects socio-environnementaux qui sera fait dans le cadre des sous-projets sera bien mené.

7.6.1.2. Indicateurs de suivi-évaluation

Les indicateurs des suivi-évaluation du PGES dans le cadre de la présente étude sont les suivants :

- nombre de personnel de l'UGP du PATNUC ayant suivi un renforcement des capacités sur le nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale ;
- nombre de personnel d'autres agences gouvernementales ayant suivi un renforcement des capacités sur le suivi de la mise en œuvre des PGES ;
- Nombre de personnel des communautés, prestataires de service et institutions du secteur privé ayant fait l'objet d'une assistance technique ;
- Nombre de campagnes de sensibilisation effectuées ;
- nombre d'EIES réalisées ;
- nombre de NIE réalisés ;
- nombre de PAR réalisés ;
- nombre de PPA réalisés ;
- nombre d'audits environnementaux et sociaux réalisés ;
- pourcentage des sous-projets ayant fait l'objet de screening socio-environnemental.

7.6.1.3. Acteurs de suivi

Le suivi des aspects socio-environnementaux se fera aussi bien en interne qu'en externe.

- en interne, il sera fait par le SSE et le SSS de l'UGP ;

RAPPORT FINAL

- en externe, le suivi devra être fait par le comité départemental de suivi de la mise en œuvre des PGES.

A partir du moment où ces acteurs ont déjà un salaire, les coûts de cette activité seront liés à la logistique et aux frais de mission de suivi sur le terrain.

7.6.1.4. Rapports de suivi

L'UGP à travers le Spécialiste de Sauvegardes Environnementales et le Spécialiste de Sauvegardes Sociales appuyés par l'expert suivi-évaluation produira un rapport trimestriel de suivi sur les performances sur le plan environnemental, social, de la santé et de la sécurité du programme.

Ce rapport devra comprendre entre autres, le niveau de mise en œuvre du Plan d'Engagement Environnemental et Social ainsi que le niveau de mise en œuvre des outils de sauvegardes y associés.

7.7. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES ET DES GRIEFS

L'élaboration de ce MGP a pris en compte les recommandations de la note de la Banque mondiale sur les bonnes pratiques en matière des Violences Basées sur le Genre (VBG)³⁹. Dans cette articulation, les éléments suivants seront développés : i) types de plaintes, ii) étapes du mécanisme, iii) acteurs et iv) mesures. Le MGP complet se trouve en annexe 16.

7.7.1. Typologie des plaintes

Plaintes liées aux indemnisations concernent : Les désaccords sur les limites des terrains des personnes affectées par le programme (PAP), les désaccords sur le recensement et évaluation des biens des PAP, l'absence d'une pièce d'identité ou d'un titre de propriété, les désaccords sur l'évaluation d'un bien ou sur le recensement des biens ; par exemple refus de comptage des certaines cultures (arbres jeunes, cultures basses et saisonnières), la propriété d'une structure commerciale par exemple : extension de la devanture du commerce par l'exploitant (locataire) et non par le propriétaire, identification de ce dernier comme PAP, donc conflit sur le partage de l'indemnisation, les injonctions de justice sur un espace (conflit sur le bénéficiaire de l'indemnisation), les autres problèmes familiaux, ayant pour résultat des conflits entre héritiers ou membres d'une même famille, sur la propriété, ou sur les parts, d'un bien donné, les désaccords sur le mode d'indemnisation, les conflits entre membres d'un ménage affecté sur le partage de l'indemnisation, les dommages causés par une malfaçon des travaux ou par les manœuvres des engins de chantier, les dépassements des limites d'emprises préalablement définies pendant la libération des emprises et pendant les travaux et nécessité d'expertise additionnelle, etc.

Plaintes liées aux prestataires de service concernent : l'exécution des contrats, le paiement des prestations, les procédures et passation des marchés, la qualité des prestations, les délais d'exécution de prestataire, les délais d'attribution des marchés, etc.

Plaintes liés aux travaux concernent : l'accès à l'emploi, les conditions de travail, la construction des infrastructures de télécommunication, etc.

Plaintes liés à l'intermédiation financière et numériques concernent : la formation et renforcement des capacités, le partenariat avec d'autres institutions, etc.

Plaintes liées aux VBG/EAS/HS/VCE concernent : les plaintes d'exploitation et abus sexuels et divers du personnel des prestataires de service sur les jeunes filles/femmes, les plaintes de discriminations diverses orientées vers le genre tant au niveau des prestataires de service que dans les communautés bénéficiaires et même au sein de l'UGP, les plaintes de refus de participation des femmes aux activités d'autonomisation et d'émancipation des jeunes filles

³⁹ Banque Mondiale, 2020. Note de bonnes pratiques. Cadre environnemental et social pour les opérations de FPI : Lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil.

RAPPORT FINAL

mis en œuvre par le Projet, les plaintes liées au développement de la prostitution dans la zone du Projet, les plaintes d'abandons de foyers au sein des communautés bénéficiaires du projet à cause du personnel des prestataires de service et de l'UGP, les plaintes de violences conjugales dans les foyers à cause du personnel des prestataires de service et de l'UGP, les plaintes de viol ou d'agression sexuelle ; le harcèlement sexuel en milieu de travail (entre collègues ou vers la communauté bénéficiaire du projet), etc.

Plaintes à la gouvernance du programme concernent : les conflits divers, les plaintes de soupçons de corruption dans le programme, les plaintes sur les procédures de recrutement du personnel, les plaintes liées à l'attribution des prestations dans le cadre du programme, etc.

7.7.2.Principales étapes de la gestion des plaintes au PATNUC

Sans excéder un délai maximum de 60 jours, le processus de gestion des plaintes / doléances au PATNuC passera par la collecte et l'enregistrement ; l'accusé de réception et l'information ; le tri et le traitement ; la vérification, l'enquête et l'action ; le feed-back et la clôture. En ce qui concerne les VBG, ce délai pourra être raccourci à moins de 30 jours. Ces 6 étapes sont décrites ci-dessous :

Etape 1 : Collecte/Réception et enregistrement des plaintes / doléances

❖ Collecte/réception

Plusieurs canaux sont déployés pour collecter les doléances liées à la mise en œuvre des activités du Programme, y compris celles en lien avec la VBG. Les canaux de collecte sont évoqués dans le § 0. Plusieurs emplacements de collecte seront éventuellement utilisés, notamment au niveau des villages de mise en œuvre des sous-projets, du village ou quartier (chefferies), de l'UGP régional ou interrégional (UGPR), ou au niveau de l'UGP National (UGPN), etc.

D'autres entités/structures de collecte ou réception des plaintes / doléances peuvent les transférer au PNDP. Elles comprennent les leaders communautaires, les autorités religieuses, les projets, les partenaires techniques et les prestataires, les structures d'aide pour la VBG/EAS/HS, dûment répertoriées lors de l'élaboration de la cartographie des acteurs. Aussi, il sera veillé à ce que les membres féminins à tous les niveaux (village, commune, région et National) soient davantage associés au MGP du PATNuC.

Les personnes associées à la gestion du MGP (points focaux communautaires au niveau des villages, agent communaux, Spécialiste Régional des Sauvegardes Environnementales et Sociale, Spécialiste National des Sauvegardes Sociales (SNSS) et Spécialiste National des Sauvegarde Environnementales) seront formées pour un bon fonctionnement de celui-ci. Mais aussi pour la collecte des plaintes VBG/EAS/HS sur le respect des Principes élémentaires de la prise en charge des VBG qui sont la Sécurité, la Confidentialité, le Respect, la Non-discrimination. Par ailleurs les parties prenantes seront sensibilisées pour comprendre ces principes élémentaires de prise en charge des VBG/EAS/HS, afin de développer leur confiance vis-à-vis du MGP

De façon formelle, le dispositif de collecte s'appuie :

- **Au niveau du village**, sur des points focaux communautaires mis en œuvre par les projets/programmes précédents et qui sont généralement membres du Comité de Concertation (CC). Les femmes membres du CC seront capacitées et associées à la collecte des plaintes VBG/EAS/HS ;
- **Au niveau de la commune**, le MGP existant mise en œuvre par les projets/programmes passés s'appuient sur les agents communaux que sont le CCC ou le CCD le cas échéant. En absence de femmes CCC ou CCD dans une commune, une

RAPPORT FINAL

femme y travaillant sera capacisée pour assurer la collecte des plaintes/doléances VBG/EAS/HS;

- **Au niveau de la région**, sur le Spécialiste Régional des Sauvegardes Environnementales et Sociale (SRSES) en collaboration avec le personnel de l'URGP ;
- **Au niveau national**, sur le Spécialiste National des Sauvegardes Sociales (SNSS) en collaboration avec le Spécialiste National des Sauvegarde Environnementales (SNSE) et l'ensemble du personnel de l'UNGP ;

S'agissant spécifiquement des VBG/EAS/HS, le(s) responsable(s) concerné(e)s suivant le niveau, devra / devront travailler en étroite collaboration, selon le cas avec la Délégation d'Arrondissement, départementale ou régionale du MINPROFF compétente, ainsi que toute autre structure ayant une expertise avérée et répertoriée dans la cartographie des acteurs de VBG/EAS/HS qui pourra être réalisée dans les régions spécifiques d'occurrence de ce fléau. Un cadre spécifique de collaboration sera préparé à cet effet.

❖ Enregistrement et transmission

➤ Plaintes dans le cadre formel

Après réception, les plaintes/doléances sont enregistrées par les personnes dédiées. Il s'agit du point focal au niveau des villages, du CCC/CCD au niveau de la commune, du SRSES au niveau régionale, et du SSS au niveau national.

L'enregistrement se fait dans un registre et des fiches (cas de VBG/EAS/HS) pour les points focaux dans les villages, dans les registres et une base de données par les CCC/CCD au niveau de la commune, et dans les registres et une base de données au niveau régional et national. L'enregistrement comprend les éléments d'identification de l'utilisateur/usagère, l'objet la plainte / doléance, afin de permettre qu'une suite soit réservée au traitement de ladite plainte / doléance.

Un autre canal de collecte des plaintes est le numéro vert qui pourra être mise en place dans la cadre du PATNuC. Il est géré par un call center qui peut être saisi, par tout usager ou usagère et autre bénéficiaire, par téléphone ou sms à travers des appels gratuits. Les appels téléphoniques et les SMS sont reçus par le téléconseiller ou la téléconseillère en ligne. Les doléances/plaintes sont enregistrées dans la base de données laquelle est transmise instantanément à la Cellule de Sauvegarde Sociale et celle Environnementale du PATNuC.

La base de données sera conçue et mise en place par le RNSE. Globalement, les données à collecter comprennent au moins : le nom du requérant si possible, l'âge, le sexe, le lieu d'appel et de résidence, la nature et l'objet de la plainte / doléance, la date de transmission de la plainte / doléance. Des fiches et registres appropriés ont été préparés à l'effet de collecter les données requises pour le traitement des plaintes / doléances. Les griefs doivent être consignés manuellement ou, si les ressources le permettent, en utilisant un système informatisé.

En ce qui concerne spécifiquement les plaintes / doléances relatives aux VBG/EAS/HS, elles seront consignées dans la même base de données en ressortant le type de GBV (nature de l'incident) ; l'auteur présumé des faits (employé,... etc.).

De manière opérationnelle :

- Le point focal, membre du CC ou de la chefferie enregistre les plaintes / doléances **au niveau du village, ou du quartier**, dans les registres / cahiers tracés suivant le canevas élaboré à cet effet. Il/elle portera au verso du registre/cahier les plaintes / doléances relatives aux VBG/EAS/HS. Il/elle les transmet au point focal communal (CCC ou au CCD).
- Le point focal communal recueille des plaintes / doléances **au niveau de la commune** (auprès des points focaux niveau village, des sectoriels notamment le MINPROFF et le MINAS, Structures d'aide pour les VBG/EAS/HS, au bureau, au cours des réunions, des Visites sur le terrain, des descentes à domicile, partenaires, citoyen(ne)s etc.). Il/elle les consigne dans le registre communal. Il transmet les plaintes au SRSES ;

RAPPORT FINAL

- Le SRSES, en collaboration avec le personnel de l'URGP, agit au niveau régional. Il/elle consolide dans la base de données les plaintes / doléances reçues au niveau de l'URGP et celles transmises par les points focaux communaux. Il/elle les consigne dans la base de données. Il/elle transmet les données aux Spécialiste National de Sauvegarde Sociale (SNSS) et Spécialiste National de Sauvegarde Environnement (SNSE) ;
- Le SNSS en collaboration avec le SNSE enregistrent dans la base de données dédiée, aux plaintes / doléances **au niveau national**. Il consolide également les plaintes / doléances venant des régions, mais aussi des prestataires, les partenaires, citoyen, etc.), adressées à la UNGP. Il les consigne dans une base de données

Les plaintes doléances sont traitées au niveau de la commune, de la région et au niveau national. Selon leur degré de complexité, les données du MGP sont consolidées et transmises au niveau supérieur (hiérarchique de la commune pour le niveau régional et du niveau régional au niveau national), suivant une périodicité mensuelle par les niveaux concernés. S'agissant spécifiquement des VBG/EAS/HS, les informations doivent être transmises en urgence au niveau supérieur (SSSN) dans les 24 heures. Le niveau national assure la consolidation et la gestion globale du MGP. Et doit rapporter les cas de VBG/EAS/HS aux partenaires et immédiatement à la Banque Mondiale dans les 72 heures après réception.

La sécurité des données, est un aspect important du MGP. Afin de la garantir, les registres, et les fiches seront gardées de façon sécurisée et seules les personnes en charge pourront y accéder. Afin de faciliter le respect des délais de transmission des informations urgentes sur les VBG/EAS/HS, les plateformes numériques de communication telles que WhatsApp pourront être mises à contribution. La confidentialité devra être de mise tout au long du processus de traitement des plaintes liées au VBG/EAS/HS/VCE.

➤ **Dénonciation anonyme**

Il peut arriver que malgré la présence du MGP fonctionnel, que des dénonciations anonymes soient faites. Celles-ci peuvent être reçues dans des boîtes de suggestion, le numéro vert le cas échéant, les appels anonymes, les courriers anonymes. Ces cas de dénonciations anonymes, doivent être examinés avec sérieux, notamment lorsqu'elles portent sur les VBG/EAS/HS, et suivre le canal de traitement mis en place. Les boîtes à suggestions pourront être mises dans les points stratégiques définis par le PATNuC.

Etape 2 : accusé de réception et information

De prime abord, il faut noter que le dépôt d'une plainte / doléance, quel que soit le canal utilisé (voix orale, courrier, téléphone, SMS, Numéro vert le cas échéant, présentation physique, etc.) doit impérativement donner lieu à une communication avec la/le requérant (e). Suivant le format et le niveau de dépôt de la plainte, l'accusé de réception est transmis par le responsable de l'unité de gestion dédié : le maire au niveau de la commune, le coordonnateur régional au niveau de la région, et le Coordonnateur National au niveau national.

Cependant si la doléance/plainte est complexe, elle est transmise à l'unité de gestion appropriée et le responsable (Maire, Coordonnateur régional, Coordonnateur national) adresse l'accusé de réception. Exception faite pour les incidents de VBG/EAS/HS qui doivent être transmis dans les 24 heures au RSSN puis aux partenaires ; L'entité qui reçoit la doléance a un délai qui n'excède pas dix (10) jours pour un accusé réception. Celui-ci consiste à :

- Confirmer à l'utilisateur/usagère la réception et l'enregistrement de manière appropriée de son dossier, transmis par courrier, ou appel téléphonique. E-mail, etc. ;
- Préciser la procédure qui devra s'appliquer à la plainte / doléance, et de rassurer l'utilisateur/usagère sur la durée du traitement, et qu'il/elle sera informé (e) régulièrement sur l'état d'avancement;
- Prendre l'autorisation auprès des survivant (e)s, pour les cas de VBG/EAS/HS, pour partager des informations sur les incidents tout en gardant la confidentialité, et orienter vers une structure d'aide si cela n'a pas encore été fait.

RAPPORT FINAL

L'accusé de réception pourra permettre de répondre directement ou instantanément aux plaintes / doléances simples dans des délais diligents.

Par ailleurs, la saisine du MGP du PATNuC pour les incidents de VBG/EAS/HS ne dispense pas les auteurs de poursuites pénales.

Etape 3 : Tri et Traitement de la plainte / doléance

Toutes les plaintes/doléances adressées au programme, indépendamment du canal (courriers, e-mail, SMS, numéro vert, voie orale...) sont éligibles pour être traitées par le programme. De manière opérationnelle, en vue du traitement des plaintes / doléances les responsables chargés des Aspects Socio-Environnementaux et du suivi-évaluation aux niveaux national et régional mènent les actions ci-après lorsqu'ils/elles reçoivent une plainte / doléance :

Hypothèse 1 : Si la plainte / doléance n'est pas en lien avec le Projet, ils en informent le plaignant en lui indiquant le service compétent pour traiter de sa plainte / doléance.

Hypothèse 2 : Si la plainte / doléance concerne le programme, c'est à dire des plaintes liées à la mise en œuvre des activités du programme et de ses partenaires (construction des infrastructures de NTIC, réalisation des réseaux, etc.).

Etape 4 : Vérification, enquête et action

Cet aspect vérification, enquête et action du MGP par les services responsabilisés. Il s'agit selon la complexité de la plainte et de sa nature et de l'expertise nécessaire, d'une Equipe de Conformité qui est mise en place le cas échéant pour examiner les faits qui sont portés à l'attention du MGP. Il doit spécifiquement travailler sur :

- La collecte des informations relatives à la plainte / doléance pour en déterminer la validité et pour la résoudre. La validité des griefs doit être jugée objectivement par rapport à des normes clairement définies. D'où la nécessité d'élaborer des codes de conduite, d'éthiques, mais aussi de se référer aux instruments juridiques etc ;
- La résolution diligente des griefs simples en contactant le/la requérant.e ;
- La saisine du niveau supérieur et / ou d'une entité extérieure appropriée, pour vérification et complément d'enquête, en vue du respect du délai de traitement ;
- L'évaluation objective du traitement de la plainte / doléance après retour du dossier par le service concerné, qui a procédé à la vérification du bien-fondé et a mené les enquêtes nécessaires. Ce service (interne ou externe au Programme) devra veiller à l'impartialité des personnes impliquées dans l'enquête ;
- La détermination après investigation des actions et sanctions appropriées, et les responsabilités établies.

Pour les plaintes VBG/EAS/HS, l'Equipe de Conformité en collaboration avec les prestataires de service VBG, est mise à contribution pour déterminer si la plainte est en lien avec les activités du programme.

L'Equipe de Conformité, mène des enquêtes sur la plainte / doléance et, enfin, propose au PATNuC une résolution de la plainte / doléance, ou référera le/la plaignant(e) aux services compétents, le cas échéant.

L'équipe de conformité (EC) tiendra des réunions trimestrielles sur l'état d'avancement de ses activités (de mise à jour des données suivi des cas, suivi, mise en œuvre des activités). Toutefois, elle se réunira en cas de besoin dès signalement d'un incident.

Etape 5 : Feed back et clôture de la plainte / doléance :

❖ Feed back de la plainte / doléance

Comme indiqué, il doit être procédé à l'information du plaignant sur les résultats obtenus à l'issue du traitement de sa plainte / doléance. A ce titre, il faut :

- Contacter les usagers et usagères pour expliquer la suite réservée au traitement de leurs plaintes / doléances

RAPPORT FINAL

- Expliquez toutes les étapes du MGP qui ont été effectivement suivies
- Donner la position par rapport aux investigations si la plainte est fondée, si elle peut être résolue par le MGP
- Faire signer un PV d'acceptation de la résolution au plaignant satisfait
- Expliquer au plaignant insatisfait qu'elle/il peut faire appel de cette décision.

❖ Clôture de la plainte / doléance

- Sanctionner la clôture de la gestion de la doléance, par un acte formel (décision, lettre, site web, Journal du projet le cas échéant, voie d'affichage, émission radio, etc.) ;
- Renseigne la base de données sur le résumé du traitement de la doléance ;
- Archiver et classer de manière rigoureuse la documentation relative au dossier du/de la plaignant
- Documenter les leçons apprises

Les informations sur les VBG/EAS/HS doivent être communiquées dans le respect de la confidentialité et de la dignité des survivant.e.s pour ne pas identifier la/le survivant.e.

La clôture de la doléance en lien avec les VGG peut faire appel à la prise en compte des besoins des survivant.e.s qui se déclinent en terme de santé, bien-être psychosocial, justice, appui matériel renforcement des capacités pour gérer une AGR et autres appuis divers qui peuvent aller au-delà du champ de compétence du PATNuC. Ce programme va investir sur (i) un soutien pour l'accompagnement dans le relèvement des moyens d'existence de la victime et (ii) l'information et l'orientation vers les services compétents pouvant traiter efficacement la VBG

7.7.3. Les acteurs de mise en œuvre du MGP

Le MGP fait appel à plusieurs acteurs dont l'essentiel est constitué des acteurs suivants :

- Le plaignant(e) / Requéant(e) ;
- Le Spécialiste National des Sauvegardes Sociales (SNSS) ;
- Le Spécialiste National des Sauvegarde Environnementale (SNSE) ;
- Le Spécialiste Régional des Sauvegardes Environnementales et Sociales (SRSES) ;
- L'Equipe de conformité au niveau national et régional ;
- Le point focal (Chefferie/Comité de concertation (CC)) au niveau village ;
- Le point focal au niveau de la commune ;
- Le point focal des IF.

7.7.4. Quelques mesures d'accompagnement

Il est essentiel, pour le bon fonctionnement du mécanisme ci-haut décrit, que les acteurs et actrices impliqués.e.s à tous les niveaux y compris le personnel du Programme bénéficient des formations appropriées, sur leur rôle et sur les outils, y compris le rapportage. Dans ce cadre, des thèmes spécifiques liés aux VBG/EAS/HS seront développées en vue d'une appropriation par les acteurs et les actrices à tous les niveaux. Cette formation spécifique sera notamment étendue au personnel du call center.

De même, il sera élaboré un plan de communication pour informer sur la mise en place du MGP auprès des différentes parties prenantes au PATNuC. Ce plan de communication sera étendu au numéro vert en cas de mise en place du dispositif

Pour garantir et améliorer la fonctionnalité du MGP, le PATNuC pourra faire appel en cas de besoin à toute expertise nécessaire pour appui à l'information régulière des usagers/usagère sur l'existence du système, à la formation du personnel sur le processus, ainsi qu'au développement de tout outil devant faciliter la gestion des plaintes / doléances. Une mutualisation des moyens pourra faire l'objet entre le PATNuC et Le MGP existant dans la zone du projet.

7.8. BUDGET DU CGES

Le tableau suivant donne les coûts des mesures proposées dans le CGES ainsi que leur répartition annuelle.

RAPPORT FINAL

Tableau 5 : Coûts indicatifs des mesures du CGES et leur répartition annuelle

N°	DESIGNATION	COUT ANNUEL (FCFA)					TOTAL (FCFA)
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
1. RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL							
1.1.	Salaire du Spécialiste en Sauvegardes Environnementales	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	90 000 000
1.2.	Salaire du Spécialiste en Sauvegardes Sociales	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	90 000 000
1.3.	Forfait pour suivi des aspects socio-environnementaux	1 500 000	2 000 000	3 000 000	2 000 000	1 500 000	10 000 000
1.4.	Prime de performance des Sectoriels pour le suivi des aspects socio-environnementaux	1 200 000	2 400 000	3 600 000	2 400 000	1 200 000	10 800 000
2. RENFORCEMENT DES CAPACITES							
2.1.	Renforcement des capacités pour le personnel du PATNuC	PM	PM	PM	PM	PM	PM
2.2.	Renforcement des capacités en suivi de la mise en œuvre des PGES	60 000 000	60 000 000	0	0	0	120 000 000
2.4.	Assistance technique	PM	PM	PM	PM	PM	PM
3. REALISATION ET MISE EN ŒUVRE DES ETUDES							
3.1.	Réalisation des études d'impact environnemental sommaire (10 études)	60 000 000	240 000 000	0	0	0	300 000 000
3.2.	Réalisation des notices environnementales (10)	0	8 300 000	33 200 000	0	0	41 500 000
3.3.	Réalisation des audits socio-environnementaux	0	30 000 000	0	30 000 000	0	60 000 000
3.4.	Réalisation des PAR7PSR	-	-	-	-	-	500 000 000
3.5.	Mise en œuvre des CPPA ⁴⁰	-	-	-	-	-	1 095 500 000
3.6.	Mise en œuvre du Plan de Gestion de la Main d'Œuvre ⁴¹	PM	PM	PM	PM	PM	PM

⁴⁰ Les détails sur l'estimation des coûts se trouvent dans le document du CPPA élaboré séparément.

⁴¹ La mise en œuvre du Plan de Gestion de la Main d'œuvre consistera essentiellement au suivi de la procédure.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)
Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNuC)

RAPPORT FINAL

3.7	Mise en œuvre du Système de Management Environnemental pour les Intermédiaires Financiers ⁴² .	8 500 000	24 000 000	9 500 000	9 500 000	1 500 000	53 000 000
TOTAL							2 370 300 000

Le coût total du PGES est estimé à **2 370 300 000 (deux milliards trois cent soixante-dix millions trois cent mille) FCFA**, soit **4 389 444 USD⁴³**.

⁴² Le détail de l'estimation de ces coûts se trouve dans le document du SGE-IF élaboré séparément.

⁴³ Le taux de conversion considéré est 1 USD = 540 FCFA (date du 07/06/2021).

Chapitre 8 : CONCLUSION GENERALE

Dans le présent rapport, il était question de réaliser le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC).

Il en ressort que le PATNUC vise à poursuivre les réformes et les politiques dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), à améliorer les compétences numériques des citoyens, à promouvoir le développement d'applications et de services numériques et à accroître la portée et l'utilisation des services numériques pour stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat au Cameroun. Toutefois, à travers ses différentes composantes, ses activités sont susceptibles d'avoir des risques/impacts tant positifs que négatifs sur l'environnement. L'analyse de ces risques/impacts devra ainsi être approfondie dans le cadre des EIES sommaires et NIE des sous-projets à mettre en œuvre. La mise en œuvre des mesures environnementales proposées rendra négligeables les risques/impacts négatifs ainsi que ceux positifs identifiés sur l'environnement. Dans le cadre des EIES sommaires et des NIE à réaliser, ces mesures devront être ajustées, quantifiées et chiffrées.

Les différents indicateurs vont ainsi permettre de faire le suivi-évaluation, afin d'assurer non seulement l'effectivité de la mise en œuvre des mesures proposées dans cette étude, mais également de leur efficacité ainsi que du redressement environnemental et social du Programme. Il faudra donc régulièrement organiser des missions à cet effet, élargies à tous les acteurs identifiés. Mais avant, il s'avère nécessaire de procéder à la mise en place de nouveaux cadres institutionnels, juridiques et réglementaires propices à la croissance du secteur numérique ; un renforcement des capacités sur le cadre environnemental et social de la Banque mondiale, ainsi que sur le suivi de la mise en œuvre des PGES ; une assistance technique sur l'utilisation des NTIC, la maintenance des équipements et les sauvegardes environnementales ; également, la sensibilisation.

En somme, ce rapport élaboré sera un outil de capitalisation pour l'Unité de Gestion du Programme et pour l'ensemble des parties prenantes. La mise en œuvre du PGES du PATNUC coûtera **2 370 300 000 (deux milliards trois cent soixante-dix millions trois cent mille) FCFA**, soit **4 389 444 USD**. La réussite des actions de ce Programme dépendront donc de l'effectivité de mise en œuvre des mesures du présent rapport.

RAPPORT FINAL

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **Agence Cameroun, Presse, 2020. VIH-SIDA au Cameroun: Le plaidoyer doit se poursuivre**
2. **Banque mondiale 2020.** Note de bonne pratique : Cadre environnemental et social pour les opérations de FPI. Lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil.
3. **Banque mondiale, 2018.** Indicateurs du développement dans le monde, Agriculture, foresterie et pêche, valeur ajoutée (% du PIB). Récupéré de <https://data.worldbank.org/indicator/NV.AGR.TOTL.ZS?locations=CM>.
4. **Banque mondiale, 2019.** Indicateurs du développement dans le monde. Emploi dans l'agriculture (% de la population) au Cameroun. Récupéré de [https://databank.worldbank.org/Employment-in-agriculture-\(-of-population\)-in-Cameroon-2019/id/daca08a2](https://databank.worldbank.org/Employment-in-agriculture-(-of-population)-in-Cameroon-2019/id/daca08a2).
5. **Banque mondiale, 2021.** Project Appraisal Document of PATNUC, 84p.
6. **Banque mondiale, WDI, 2019.** PIB (USD courants) - Cameroun.
7. **BIGOMBE P. L.** Trajectoires de construction progressive de la citoyenneté des « pygmées » au Cameroun. P.7
8. **Blank S et Dorf B., 2012.** The Startup Owners Manual. The Step-by-Step Guide for Building a Great Company.
9. **Cameroon Tribune du 19 décembre 2019.**
10. <https://adi.cm/strategie-nationale-de-developpement-snd30-le-cameroun-se-met-a-jour-pdf/>
11. <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD?locations=CM>.
12. <https://journals.openedition.org/ere/5349?lang=en>
13. <https://Objectif+de+la+Convention+de+l'UNESCO+sur+la+protection+du+patrimoine+mondial+culturel+et+naturel>
14. <https://Objectifs+de+la+Convention+de+Bonn+sur+la+conservation+des+esp%C3%A8ces+migratrices+de+faune+sauvage>
15. https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/pdf_DSISR9.pdf
16. <https://www.prosygma-cm.com/index.php/fr/news/cameroun-le-ministere-de-la-decentralisation-georges-elanga-obam-s'est-engage-dans-une-vaste-operation-de-numerisation>
17. <https://www/Convention+de+l%E2%80%99UNESCO+sur+la+protection+du+patrimoine+mondial+culturel+et+naturel>
18. **Initiative sur l'économie numérique pour l'Afrique (DE4A):** <https://www.worldbank.org/en/programs/all-africa-digital-transformation>.
19. **MINEP, 2013.** Arrêté n°0010 MINEP du 03 avril 2013 portant organisation et fonctionnement des Comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale.
20. **MINEPDED, 2013.** Décret n°2013/0171 du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social
21. **MINEPDED, 2015.** Plan National d'Adaptation aux Changements du Cameroun. 154 P
22. **MINPOSTEL, 2017.** Annuaire statistique des télécommunications et TIC au Cameroun, Edition 2017.
23. **Morgan, B.J. et al. 2011.** Plan d'action régional pour la conservation du chimpanzé du Nigeria- Cameroun (Pan troglodytes ellioti). Groupe de spécialistes des primates de la CSE/UICN et Zoological Society of San Diego, CA, USA
24. **ONACC, 2019.** Alertes Climatiques Décennales et Impacts Probables Pour La Période Du 22 Au 31 Mars 2019.
25. **OUSMAN H., SEIGNOBOS C., TEYSSIER A., WEBER J., 2002.** Eléments d'une stratégie de développement rural pour le Grand Nord du Cameroun. Rapport principal, septembre 2002. CIRAD.

RAPPORT FINAL

- 26. Scholte P., 2006.** Waterbird recovery in Waza-Logone (Cameroon), resulting from increased rainfall, flood plain rehabilitation and colony protection. *Ardea* 94 : 109-125.
- 27. Stiassny et al., 2007.** Rehabilitation of the Malagasy Endemic *Kuhlia salvagii* Regan, 1913 (Teleostei: Perciformes), with the Designation of a Neotype for *Centropomus rupestris* Lacépède, 1802
- 28. TeleGeography, 2020.**

ANNEXES

RAPPORT FINAL

Annexe 1 : Termes de référence de l'étude



TERMS OF REFERENCE

INDIVIDUAL CONSULTANT FOR THE PREPARATION OF AN ENVIRONMENTAL AND SOCIAL MANAGEMENT FRAMEWORK (ESMF) FOR THE PROGRAM FOR THE ACCELERATION OF THE DIGITAL TRANSFORMATION OF CAMEROON (PATNUC)

1. INTRODUCTION

The Program for the Acceleration of The Digital Transformation of Cameroon (PATNUC) hereby invites Individual Consultants (environmental and social safeguards specialists) to indicate their interest in the preparation of an Environmental and Social Management Framework (ESMF) for the project. This Environmental and Social Management Framework (ESMF) is developed to support the environment and social due diligence provisions for activities financed by the project.

The objective of the ESMF is to assess and mitigate potential negative environment and social (E&S) risks and impacts of the Project consistently with the Environmental and Social Standards (ESSs) of the World Bank ESF and national requirements. Specific objectives of the ESMF are to: (a) assess the potential E&S risks and impacts of the proposed Project and propose their mitigation measures; (b) establish procedures for the E&S screening, review, approval, and implementation of activities; (c) specify appropriate roles and responsibilities, and outline the necessary reporting procedures, for managing and monitoring E&S issues/concerns related to the activities; (d) identify the training and capacity building needed to successfully implement the provisions of the ESMF; (e) address mechanisms for public consultation and disclosure of project documents as well as redress of possible grievances; and (f) establish the budget requirements for implementation of the ESMF.

2. BACKGROUND

As part of the Cameroon - World Bank Cooperation, the Government of Cameroon has obtained a Project Preparation Advance (PPA) from the International Development Association (IDA) for the preparation of the Program for the Acceleration of the Digital Transformation of Cameroon and intends to use part of the funding to hire an Individual Consultant for the Preparation of an Environmental and Social Management Framework (ESMF). PATNUC aims to pursue reforms and policies in the ICT sector, improve the digital skills of citizens, promote the development of digital applications and services, and increase the reach and use of digital services to stimulate employment and entrepreneurship in Cameroon. The programme is divided into three main components:

Component 1: The specific objective of this component is to enable the establishment of new institutional, legal and regulatory frameworks conducive to the growth of the digital sector, the enhancement of digital trust, creation of digital platforms and procurement of relevant equipment for the secured and resilient development of digital services in Cameroon.

Component 2: The second component will focus on stimulating the local market by facilitating access to the internet and the integrative use of ICTs into the economic development fabric of the country. Its specific objective is to promote the expansion of digital networks into rural areas focusing on less-served localities mainly through Public-Private-Partnerships (PPP) with the view of enhancing mobile broadband offerings in these localities. This component will also enhance “last mile” connectivity to key public entities such as hospitals, schools, local government offices, etc. This component will also look at supply-side interventions such as the purchase of international bandwidth, the acquisition of digital equipment and targeted training for key public entities.

Component 3: The third component will focus on the strengthening of the Disruptive Agricultural Technologies (DAT) for agricultural transformation by scaling the development of DAT solutions to enhance market links and added-value creation through increased use of DAT solutions by targeted rural communities. The component also seeks to strengthen public DAT innovation ecosystems and digital capacity building in rural areas.

The project is prepared and will be implemented according to the requirements of the World Bank's new environmental and social framework. 9 out of

the 10 environmental and social standards are considered relevant for the implementation of the project activities at the current stage of project preparation. As part of the environmental and social safeguarding documentation required to support the loan application, an Environmental and Social Management Framework covering the appraisal, approval and implementation phases of the project is required.

3. SCOPE OF THE ASSIGNMENT

As part of the assignment, the Consultant is required to visit a representative sample of project intervention sites and engage with the relevant stakeholders of the program across the national territory where subprojects will be proposed, approved and implemented. The Consultant is also required to define the principles, rules, guidelines and procedures for assessing environmental and social risks and impacts of the project and comply their findings into an ESMF report that will be used towards managing environmental and social risks arising from subprojects of PATNUC. The Individual Consultant's Scope of Work for the development of the ESMF include the following:

- a) Review relevant national legal and regulatory requirements and World Bank policies and environmental and social standards (ESS1, ESS2, ESS5, ESS6, ESS7, ESS10) including any other relevant standards considered important by the consultant to identify environmental and social risk factors that will govern the project related activities throughout design and project implementation;
- b) Review relevant and related documentation on environmental and social risk management and ESMFs for programmes under implementation within the telecommunications and ICT sector in Cameroon and the sub-region;
- c) Undertake a gap assessment of national policies and regulations relating to environmental and social safeguarding standards in Cameroon with respect to World bank standards and international best practice as well as propose measures on how to fill the identified gaps;
- d) Prepare an overview of the environmental and social contexts relevant to each subproject within the programme, including an analysis of the legislative, regulatory and administrative regimes of Cameroon relating to the protection of natural habitats and cultural heritage, pollution control, resettlement, etc. within which the project will operate, with a focus on requirements applicable to the planning/design, approval and implementation of the projects;
- e) Collect environmental and social baseline information at national, regional, divisional and subdivisional levels with stipulation of required information and studies to be conducted within a given framework;
- f) Outline procedures for conducting an appropriate level of environmental and social assessment of subprojects within the programme consistent with World

RAPPORT FINAL

- Bank's Environmental and Social Framework and World Bank EHS guidelines, including the identification of impacts to be managed or mitigated;
- g) Prepare procedures for identifying and screening environmental and social issues of subprojects during the project implementation phase (screening checklists and identification of cumulative, indirect and induced impacts, in line with relevant World Bank Environmental and social standards). The proposed screening should include:
- Screening of projects for potential environment and social risks and impacts;
 - Identification of relevant environmental and social standards;
 - Determination of the environmental category of each of the subprojects;
 - determine the specific instrument(s) to be prepared for each subproject,
 - Present and describe the screening checklist which should outline the mechanics of its use on each project. The screening checklist should be presented as an Annex of the ESMF
- h) Prepare a procedure for scoping of environmental and social issues and outline appropriate and required safeguarding instruments for site-specific projects that will be identified during project implementation including outline information on the type of management instrument,
- i) Prepare procedures for preparation and approval of site-specific safeguarding instruments. These procedures should include:
- a framework of actions to guide the development of Environmental and Social Management Plans of subprojects inclusive of mitigation measures;
 - the objective of each measure, its specific implementation requirements and responsibilities,
 - its' technical and operational requirements, including timing,
 - the targets to be achieved and performance indicators for monitoring and supervising the adequacy of safeguarding implementation,
 - generic safety measures for infrastructure and construction activities.
- j) Determination of institutional capacity for implementing the ESMF. This should include an analysis of the authority and capability of the relevant institutions at national, regional, divisional and sub-divisional levels and their capacity to manage, monitor and supervise the implementation of the ESMF. A description of the institutional arrangements for the project implementation inclusive of a responsibility matrix for all stakeholders based on points of accountability for specific functions on environmental and social safeguarding. This should include a clear definition of roles and responsibilities of PIU staff and associated agencies with regards to environmental and social review,

RAPPORT FINAL

- preparation and implementation of safeguard instruments, monitoring, and evaluation but also training, staffing, budgeting and financial support.
- k) Outline the requirements for consultation with local communities and stakeholders, both during project preparation and implementation in accordance with the Stakeholder Engagement Plan (SEP) of the project.
 - l) Outline the grievance redress mechanism to provide stakeholders and potentially affected communities and households avenues to provide feedback or grievances, and receive responses, with regards to the implementation of subprojects throughout the life of the programme,
 - m) Outline the requirements for monitoring and project supervision to ensure that the management measures are satisfactorily implemented to achieve agreed targets for environmental and social protection. This should include a supervision plan with guidance on thresholds or triggers for initiating corrective action as well as safeguard performance indicators which can enable the World Bank to evaluate compliance. The proposed measures should include the scope, timing and responsibilities for reporting on the ESMF and specific actions to be taken by the PATNUC to report in a timely manner on failure to implement measures successfully or to meet the desired targets and any remedial actions,
 - n) Where needed, the consultant should outline the requirements for capacity building or training deemed appropriate for PATNUC or other government agencies, involved in the implementation or monitoring of ESMF. This may include the establishment or expansion of an environmental and social management unit within PATNUC. Other elements may include technical cooperation programs, equipment and supplies procurement and organizational changes.
 - o) Where needed, the consultant should outline the requirements for technical assistance to communities, service providers and public sector institutions to support the implementation of the ESMF.
 - p) Prepare a complaint management mechanism that is accessible and responsive to sensitive complaints such as EAS/HS in accordance with the grievance management framework of the project. This should include an action plan for Prevention, Risk Mitigation, and Responses to EAS/HS according to relevant World Bank standards

4. DELIVERABLES

The consultant is expected produce the following deliverables:

RAPPORT FINAL

- An inception report inclusive of a detailed work plan and schedule T0+1 week, in 05 (five) copies inclusive of an electronic version provided via a USB key;
- A draft ESMF which includes the following: (T0+1 weeks) +5 weeks, in 10 copies inclusive of an electronic version provided via a USB key. The content of the report may include:
 - a summary of all findings from the stakeholder analysis, and the impact assessment of the projects in accordance with World Bank environmental and safeguarding standards;
 - recommendations of mitigation measures for adverse impacts;
 - summary of consultations undertaken;
 - screening procedures to be followed for projects;
 - ESMF monitoring plans/programs
- Final ESMF report at (T0+08 weeks), in 15 (fifteen) copies inclusive of an electronic version provided via a USB key.
- Annexes, as applicable, and may include the following:
 - Exclusion list (list of activities that the programme will not finance);
 - Eligibility list;
 - Screening checklist;
 - ESMF implementation timelines tagged to the timeline of PATNUC

All deliverables must be consistent with applicable national guidelines and World Bank ESF and EHS guidelines.

Each report must be produced in 05 (five) copies inclusive of electronic versions in standard formats (Word, Excel, etc). The documents will be produced in English or French with an executive summary in both English and French.

4. CONTRACT EXECUTION PERIOD: 02 months

Under the supervision of the Programme Implementation Unit (PIU) and the World Bank, the hired consultant will have a maximum mandate of two (02) months from the date of notification to submission of final report. The estimated workload is **55 man/days** defined as follows:

- Document review: 14 man/days
- Stakeholder survey: 20 man/days
- Writing of the report: 11 man/days
- Finalization of all deliverables: 10 man/days

5. CONSULTANT QUALIFICATIONS

- a. At least a Master's degree in Environmental Studies, Natural Resource Management, Environmental Policy or a related discipline;

RAPPORT FINAL

- b. A minimum of six (6) years of relevant professional experience in areas related to environmental and natural resource management, environmental assessment, environmental monitoring and environmental stewardship;
- c. Must have produced a minimum of 02 (two) ESMF reports for projects financed by the World Bank;
- d. A good knowledge and experience in developing and managing the implementation of Environmental and Social Impact Assessments (ESIAs), Environmental and Social Management Plans (ESMP), Environmental Management Frameworks, the social aspects of development projects (health and safety aspects, involuntary resettlement and gender issues, etc.), monitoring, evaluation and conformity assessment;
- e. A proven knowledge on safeguards policies, procedures and practices of international development agencies with specific references to the new ESF of the World Bank;
- f. A good knowledge and experience of multi-criteria assessments, stakeholder engagement and consultation, community participation; analytical skills to assess institutional capacity and to design/review practical arrangements for implementing complex projects, particularly in Cameroon or in other sub-Saharan African countries;
- g. Demonstrated ability to work effectively in a multicultural environment and to develop effective working relationships with clients and colleagues;
- h. Have excellent technical and analytical skills, with a proven track record in operational and political work on environmental and social issues;
- i. Have solid practical experience in the evaluation, integration and monitoring of social development concerns at the level of World Bank operations;
- j. Be able to communicate effectively (written and oral) in French or English, preferably with a good working knowledge of the other language.

RAPPORT FINAL

Annexe 2 : Analyse comparative entre les normes environnementales et sociales de la BM et les dispositions nationales

CADRE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA BANQUE MONDIALE		DISPOSITIONS PREVUES PAR LES TEXTES REGLEMENTAIRES NATIONAUX	OBSERVATIONS/ RECOMMANDATIONS
Normes Environnementales et Sociales de la BM déclenchées	Exigences du CES de la Bm		
Norme N°1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux	Outil : En fonction du projet, une gamme de méthodes et d'outils peut être utilisée pour satisfaire l'exigence de la BM et pour documenter les résultats d'une telle évaluation, y compris les mesures d'atténuation à mettre en œuvre, qui refléteront la nature et l'ampleur du projet : - Évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) ; - Audit Environnemental et Social (AES); - Évaluation des dangers ou des risques ; - Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ; - Évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) ; - Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES).	Le décret N°2013/0171/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social prévoit comme outils: - l'EIES (Chapitre 2) ; - l'EESS (Chapitre 3); - le PGES (article 27 du chapitre 4) ; Le décret N°2013/0172/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation de l'Audit Environnemental et Social prévoit l'AES. L'arrêté N°079/CAB/MINIMIDT du 19 juillet 2017 fixant les modalités de réalisation des études de dangers prévoit les études de dangers ou de risques	Les dispositions de la Norme ne sont pas totalement satisfaites. Les textes réglementaires nationaux ne prévoient pas parmi les outils le Cadre de Gestion Environnementale et sociale (CGES). Dans ce cas, la norme de la Bm s'applique pour compléter les textes nationaux. À l'inverse, le Cadre environnemental et social de la

RAPPORT FINAL

		L'arrêté N°00002/MINEPDED du 8 février 2016 définissant le canevas type des termes de référence et le contenu de la Notice d'Impact Environnemental (NIE) bien que prévoyant la NIE, passe sous silence les projets du secteur des télécommunications dans la catégorie des opérations assujetties à la NIE.	BM ne prévoit pas la NIE ; à cette effet, les dispositions nationales s'appliquent, malgré la non prise en compte des projets du secteur des télécommunications dans la catégorie des projets dont la réalisation est assujettie à la réalisation d'une NIE.
	Screening environnemental : Déterminer le type et le niveau spécifiques d'évaluation environnementale et sociale requis pour la sélection et la catégorisation du projet.	Le screening environnemental et la catégorisation sont prévus par l'Arrêté N°00001/MINEPDED du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une évaluation environnementale stratégique ou à une étude d'impact environnemental et de l'Arrêté N°00002/MINEPDED du 08 février 2016 définissant le canevas type des termes de référence et le contenu de la NIE. Mais,	Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux
	Catégorisation des projets : - Catégorie 1 : projet à risque élevé ; - Catégorie 2 : projet à risque substantiel ; - Catégorie 3 : projet à risque modéré ; - Catégorie 4 : projet à risque faible		Les dispositions de la Norme ne sont pas totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux.

RAPPORT FINAL

		l'Arrêté N°00001 du MINEPDED du 08 février 2016 reste muet par rapport aux projets de transport de la fibre optique.	
	Mise en œuvre du projet : Pendant la mise en œuvre du projet, l'équipe du projet (y compris l'agence d'exécution et / ou le ministère technique chef de file) rend compte du respect des mesures	Le décret N°2013/0171/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social prévoit la surveillance et le suivi environnemental du projet pour rendre compte, entre autres, du respect des mesures.	Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux
Norme N°2 : Emploi et conditions de travail	Conditions de travail et d'emploi : - Une documentation et des informations claires et faciles à comprendre seront communiquées aux travailleurs du projet sur leurs conditions d'emploi ; - Les travailleurs du projet seront rémunérés sur une base régulière, conformément à la législation nationale et aux procédures de gestion de la main-d'œuvre ; - Lorsque le droit national ou les procédures de gestion de la main-d'œuvre l'exigent, les travailleurs du projet recevront par écrit un préavis de licenciement et des informations sur leurs indemnités de départ dans les délais prescrits.	La loi N° 92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail prend en compte ces exigences dans ses titres 3, 4 et 5.	Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux

RAPPORT FINAL

	Non-discrimination et égalité des chances Les décisions en matière de recrutement ou de traitement des travailleurs du projet ne seront pas prises sur la base de caractéristiques personnelles sans rapport avec les besoins inhérents au poste concerné. Les travailleurs du projet seront employés selon le principe de l'égalité des chances et du traitement équitable et il n'y aura aucune discrimination dans le cadre d'un aspect quelconque de la relation de travail, que ce soit le recrutement et l'embauche, la rémunération (notamment les salaires et les avantages sociaux), les conditions de travail et les modalités d'emploi, l'accès à la formation, les missions du poste, la promotion, le licenciement ou le départ à la retraite, ou encore les mesures disciplinaires.	La loi N°92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail prend en compte cette exigence dans le Titre 2, chapitre 1, article 4.	Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux
	Organisations de travailleurs Dans les pays où le droit national reconnaît le droit des travailleurs à se constituer en association, à adhérer à une organisation de leur choix et à négocier collectivement sans ingérence aucune, le projet sera mis en œuvre conformément au droit national.	La loi N° 92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail prend en compte cette exigence dans son titre 2 car il reconnaît le droit des travailleurs à se constituer en association, à adhérer à une organisation de leur choix et à négocier collectivement sans ingérence aucune	Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux
	Travail des enfants et âge minimum - 14 ans constitue l'âge minimum d'admission à l'emploi et au recrutement dans le cadre du projet, à moins que le droit national ne prescrive un âge plus élevé ; - Un enfant ayant dépassé l'âge minimum, mais qui n'a pas encore atteint ses 18 ans, ne sera pas employé ou engagé sur le projet dans des conditions pouvant présenter un danger pour lui, compromettre son éducation ou nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social	Les dispositions de la loi N° 92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail ne correspondent pas aux exigences de la Norme (Article 86). L'âge minimum c'est 18 ans.	Les dispositions de la réglementation nationale s'appliquent.

RAPPORT FINAL

	Travail forcé Le projet n'aura pas recours au travail forcé, que l'on peut définir comme tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré.	La loi N° 92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail prend en compte cette exigence dans son titre 1, article 2	Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux
	Mécanisme de gestion des plaintes Un mécanisme de gestion des plaintes sera mis à la disposition de tous les travailleurs directs et contractuels (et de leurs organisations, le cas échéant) pour exprimer leurs préoccupations d'ordre professionnel.	La loi N° 92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail prend en compte cette exigence dans son titre 7, chapitre 1	Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux
	Santé et sécurité au travail (SST) Des mesures relatives à la santé et la sécurité au travail seront appliquées au projet	La loi N° 92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail prend en compte cette exigence dans son titre 6	Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux
	Travailleurs communautaires Les projets peuvent prévoir le recours à des travailleurs communautaires dans un certain nombre de situations distinctes, y compris lorsque la main d'œuvre est mise à disposition par la communauté à titre de contribution au projet ou lorsque les projets sont conçus et réalisés dans le but de favoriser le développement de proximité, en offrant un filet de sécurité sociale ou une assistance ciblée dans les situations de fragilité et de conflit.	La législation nationale ne prend pas en compte cette exigence	Les exigences de la Norme ne sont pas satisfaites par les textes réglementaires nationaux. Les exigences de la Norme complète les dispositions nationales.

RAPPORT FINAL

	Travailleurs contractuels L'Emprunteur fera des efforts raisonnables pour s'assurer que les tiers qui engagent des travailleurs contractuels sont des entités légalement constituées et fiables et ont mis au point des procédures de gestion de la main-d'œuvre adaptées au projet et qui leur permettront d'exercer leurs activités en conformité avec les dispositions de la présente NES.	La loi N° 92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail prend en compte cette exigence dans son titre 3	Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux
Norme N°3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution	Les exigences de cette norme consistent à : – promouvoir l'utilisation durable des ressources, notamment l'énergie, l'eau et les matières premières ; – éviter ou minimiser les impacts négatifs du projet sur la santé humaine et l'environnement en évitant ou en minimisant la pollution provenant des activités du projet ; – éviter ou minimiser les émissions de polluants atmosphériques à courte et longue durée de vie liées au projet ; – éviter ou minimiser la production de déchets dangereux et non dangereux ; – réduire et gérer les risques et effets liés à l'utilisation des pesticides	La loi N°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement prend en compte cette exigence	Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux
Norme N°4 : Santé et sécurité des populations	L'Emprunteur évaluera les risques et effets sur la santé et la sécurité des populations touchées par le projet tout au long de celui-ci, y compris les personnes qui peuvent être considérées comme vulnérables en raison de leur situation particulière L'Emprunteur déterminera ces risques et effets et proposera des mesures d'atténuation suivant le principe de hiérarchie d'atténuation	La loi N°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement prend en compte cette exigence y compris ses textes d'applications à savoir: – Le décret N°2013/0171/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social ;	Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux

RAPPORT FINAL

		– Le décret n°2013/0172/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation de l'Audit Environnemental et Social – L'arrêté 079/CAB/MINIMIDT du 19 juillet 2017 fixant les modalités de réalisation des études de dangers – L'arrêté n°00002/MINEPDED du 8 février 2016 définissant le canevas type des termes de référence et le contenu de la Notice d'Impact Environnemental (NIE) prévoit la NIE	
Norme N°5 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire	Les exigences de cette norme consistent à : – éviter la réinstallation involontaire ou, lorsqu'elle est inévitable, la minimiser en envisageant des solutions de rechange lors de la conception du projet ; – éviter l'expulsion forcée ; – atténuer les effets sociaux et économiques néfastes de l'acquisition de terres ou des restrictions à l'utilisation qui en est faite, grâce aux mesures ci-après: a) assurer une indemnisation rapide au coût de remplacement des personnes spoliées de leurs biens et b) aider les personnes déplacées à améliorer, ou au moins rétablir en termes réels, leurs moyens de subsistance et leur niveau de vie d'avant leur déplacement ou	La loi N° 85-09 du 4 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation prend partiellement en compte ces exigences notamment au niveau des indemnisations et la valeur des réinstallations.	Les dispositions de la Norme sont presque totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux, sauf qu'elles ne tiennent pas compte de la vraie valeur des indemnisations

RAPPORT FINAL

	celui d'avant le démarrage de la mise en œuvre du projet, l'option la plus avantageuse étant à retenir ; – améliorer les conditions de vie des personnes pauvres ou vulnérables qui sont déplacées physiquement en leur garantissant un logement adéquat, l'accès aux services et aux équipements, et le maintien dans les lieux ; – concevoir et mettre en œuvre les activités de la réinstallation involontaire comme un programme de développement durable, en fournissant suffisamment de ressources d'investissement pour permettre aux personnes déplacées de tirer directement parti du projet, selon la nature de celui-ci ; – veiller à ce que l'information soit bien disséminée, que de réelles consultations aient lieu, et que les personnes touchées participent de manière éclairée à la planification et la mise en œuvre des activités de réinstallation.		pour les propriétaires fonciers. De plus, la valeur des réinstallations ne tient pas compte des coûts des matériaux au moment des compensations. De ces faits, les dispositions de la Banque s'appliquent.
Norme N°6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques	Les exigences de la banque consistent à : – protéger et préserver la biodiversité et les habitats ; – appliquer l'approche de la hiérarchie d'atténuation⁴ et le principe de précaution dans la conception et la mise en œuvre de projets susceptibles d'avoir un impact sur la biodiversité ; – promouvoir la gestion durable des ressources naturelles biologiques ; – développer les moyens de subsistance des communautés locales, notamment des peuples autochtones, et assurer un développement économique solidaire par l'adoption de pratiques qui intègrent les besoins de conservation et les priorités en matière de développement.	La loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche prévoit ces dispositions dans son Titre II	Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux
Norme N°7 : Peuples autochtones/Comm unautés locales traditionnelles d'Afrique	Les exigences de la Bm consistent à : – s'assurer que le processus de développement favorise le plein respect des droits, de la dignité, des aspirations, de l'identité, de la culture et des moyens de subsistance reposant sur les ressources naturelles des Peuples autochtones/Communautés locales	La loi n° 96/1 2 du 5 aout 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement prend en compte ces exigences.	Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes

RAPPORT FINAL

subsaharienne historiquement défavorisées	traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ; – éviter les effets néfastes des projets sur les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées, ou les minimiser, les atténuer et/ou les compenser lorsqu'il n'aura pas été possible de les éviter ; – promouvoir les avantages et opportunités du développement durable pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées d'une manière qui permette l'accès et la participation de tous et respecte leur culture – Améliorer la conception de projet et encourager une adhésion locale en nouant et en maintenant une relation durable avec les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées touchés par un projet, sur la base de réelles consultations menées tout au long du cycle de vie de celui-ci ; – Obtenir des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées concernés leur consentement préalable donné librement et en connaissance de cause (CPLCC)³, et ce dans les trois cas de figure décrits dans la présente NES ; – Reconnaître, respecter et préserver la culture, les connaissances et les pratiques des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées, et leur donner la possibilité de s'adapter à l'évolution des circonstances suivant les modalités et les délais qui leur conviennent.		réglementaires nationaux
Norme N°8 : Patrimoine culturel	Les exigences de la Bm consistent à : – protéger le patrimoine culturel des impacts négatifs des activités du projet et en soutenir la préservation ; – considérer le patrimoine culturel comme un aspect à part entière du développement durable ;	La loi n° 96/1 2 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement prend en compte ces exigences à	Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes

RAPPORT FINAL

	– encourager l'organisation de consultations approfondies avec les parties prenantes au sujet du patrimoine culturel ; – promouvoir le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation du patrimoine culturel.	travers les différentes études à réaliser	réglementaires nationaux
Norme N°9 : Intermédiaires financiers	Les exigences de la Bm consistent à : – définir la manière dont les IF vont évaluer et gérer les risques et effets environnementaux et sociaux associés aux sous-projets qu'ils financent ; – encourager de bonnes pratiques de gestion environnementale et sociale dans les sous-projets que les IF financent ; – promouvoir une bonne gestion de l'environnement et des ressources humaines dans le cadre de l'intermédiation financière.	Les dispositions nationales ne prennent pas totalement en compte les dispositions de la Bm	Les dispositions de la Bm s'appliquent.
Norme N°10 : Mobilisation des parties prenantes et information	Les exigences de la Bm consistent à : – établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra aux Emprunteurs de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive ; – évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale • Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ; – s'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée, l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet.	La loi n° 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement prévoit le respect de la consultation du public et publication dans ses articles 9, 72, 73 et 74.	Les dispositions de la Norme sont totalement satisfaites par les textes réglementaires nationaux

RAPPORT FINAL

Annexe 3 : Programme des consultations publiques

PROGRAMME D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU CAMEROUN

CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

PROJET DE PROGRAMME DES REUNIONS DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

Toutes les équipes

DATE	HEURE	LIEU	ACTIVITES/ACTEURS CONCERNES
Mercredi 19/05/2021	9h – 10h	Prise de contact avec le Délégué Régional du MINPOSTEL du Centre	Discussion sur le programme de la mission
	9h -12h	Rencontre du Gouverneur	Prise de contact et explication de la mission
	12h- 15h	Yaoundé	Entretiens avec les délégués régionaux MINEPDED, MINAS, MINDCAF, MINADER, MINEPIA, MINPMEESA, opérateurs de téléphonie (MTN, ORANGE, NEXTEL, CAMTEL), agences de voyage.
Vendredi 21/05/2021	9h – 15h	Yaoundé	Entretiens avec les délégués régionaux MINEPDED, MINAS, MINDCAF, MINADER, MINEPIA, MINPMEESA, opérateurs de téléphonie (MTN, ORANGE, NEXTEL, CAMTEL)
Samedi 22/05/2021	10 – 12 h	Yaoundé (lieu à déterminer)	Réunion avec les agriculteurs utilisant les NTIC dans la région du centre

Consultant principal : Benjamin TCHOFFO, tél. 222 31 08 92/699 95 01 05
benjamintchoffo@yahoo.com

RAPPORT FINAL

Equipe 1 : Benjamin TCHOFFO et TITU BENCHEP Nelly

DATE	HEURE	LIEU	ACTIVITES/ACTEURS CONCERNES
Lundi 24/05/2021	6h – 13h	Voyage Yaoundé - Buea	
	13h -14h	Prise de contact avec le Délégué Régional du MINPOSTEL du Sud-Ouest	Discussion sur le programme de la mission
	14h -15h	Rencontre du Gouverneur	Prise de contact et explication de la mission
	Coucher à Buéa		
Mardi 25/05/2021	9h – 15h	Buéa	Entretiens avec les délégués régionaux MINEPDED, MINAS, MINDCAF, MINADER, MINEPIA, MINPMEESA, MINESEC, MINEDUB, UNIVERSITE DE BUEA)
	Coucher à Buéa		
Mercredi 26/05/2021	9h – 11h	Buéa	Réunion avec les opérateurs (PME) de « SILICON MOUNTAIN » : opérateurs utilisant les NTIC.
	12h – 15h	Buéa	Entretiens avec les délégués régionaux MINEPDED, MINAS, MINDCAF, MINADER, MINEPIA, MINPMEESA, MINESEC, MINEDUB, UNIVERSITE DE BUEA)
	Voyage - Yaoundé		

Consultant principal : Benjamin TCHOFFO, tél. 222 31 08 92/699 95 01 05
benjamintchoffo@yahoo.com

RAPPORT FINAL

Equipe 2 : NDEGOU Joseph et NJEHOYA NLET Ulrich

DATE	HEURE	LIEU	ACTIVITES/ACTEURS CONCERNES
Dimanche 23/05/2021	6h – 12h	Voyage Yaoundé -Bertoua	
		Coucher à Bertoua	
Lundi 24/05/2021	9h -10h	Prise de contact avec le Délégué Régional du MINPOSTEL de l'Est	Discussion sur le programme de la mission
	10h -11h	Rencontre du Gouverneur	Prise de contact et explication de la mission
	12 h – 15h	Bertoua	Entretiens avec les délégués régionaux MINEPDED, MINAS, MINDCAF, MINADER, MINEPIA, MINPMEESA)
		Coucher à Bertoua	
Mardi 25/05/2021	9h – 13h	Bertoua	Entretiens avec les délégués régionaux MINEPDED, MINAS, MINDCAF, MINADER, MINEPIA, MINPMEESA)
	14h – 16h	Bertoua (endroit à déterminer)	Réunion avec les responsables des établissements scolaires (secondaires et primaires)
		Coucher à Dimako	
Mercredi 26/05/2021	10h -12 h	Mayos (à 8 km de Dimako)	Réunion avec les populations Baka
		Voyage Dimako - Yaoundé	

Consultant principal : Benjamin TCHOFFO, tél. 222 31 08 92/699 95 01 05
benjamintchoffo@yahoo.com

RAPPORT FINAL

Annexe 4 : Lettre d'introduction du Ministre des Postes et Télécommunications

REPUBLIC DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie	COOPERATION CAMEROON - THE WORLD BANK CAMEROUN-BANQUE MONDIALE	REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland
MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	Program for the Acceleration of the Digital Transformation of Cameroon	MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS
UNITE DE GESTION DU PROJET	Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNuC)	PROJECT IMPLEMENTATION UNIT

Unité de Coordination du PATNUC

N° 00001762 /MINPOSTEL/PATNUC

Yaoundé, 12 MAI 2021

Le Ministre Des Postes et Telecommunications
À

Madame/Monsieur _____

Objet: Lettre d'introduction

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que mon département ministériel à travers le Programme pour l'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNuC) a été retenu pour conduire une étude sur la préparation d'un cadre de gestion environnementale et sociale (ESMF) pour le compte du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC).

A cet effet, **TCHOFFO Benjamin**, Tél. : (237) 699 95 01 05 est le consultant retenu pour conduire cette prestation entre le mois de mai et juin 2021.

Afin de faciliter le déroulement de la prestation, je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien prendre pour mettre à la disposition de l'intéressé, toutes les informations utiles pour la conduite de cette mission.

Sachant pouvoir compter sur votre bienveillante attention, veuillez agréer, Madame / Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Yaoundé Central Post office, PKI Building, First Floor / Premier étage de immeubles PKI, situé à la Poste Central de Yaoundé

RAPPORT FINAL

Annexe 5 : Outils de collecte des données

• **GUIDE POUR LES RÉUNIONS DE CONSULTATIONS PUBLIQUES AVEC LES POPULATIONS RURALES (syndicats d'agriculteurs, marchands d'intrants agricoles, agriculteurs bénéficiaires, établissements de santé, centres communautaires)**

1. Mot de bienvenue de l'autorité administrative;
2. Présentation du Consultant et des experts d'appui ;
3. Brève description du PATNUC ;
4. Explication du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale ;
5. Objectifs de la réunion de consultations publiques ;
6. Perceptions et visions des participants sur les activités du PATNUC (identification participative des impacts du projet) :
 - 6.1. impacts positifs potentiels et comment les maximiser ;
 - 6.2. impacts négatifs potentiels et comment les éviter/réduire/atténuer/compenser ;
 - 6.3. Préoccupations et doléances ;
7. Rédaction, lecture et signature du procès-verbal de la réunion.

RAPPORT FINAL

**• GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES SERVICES DES ADMINISTRATIONS
SECTORIELLES (MINPOSTEL, MINADER, MINEPDED, MINEPIA, MINPMEESA,
MINEPAT, MINCOMMERCE, MINSANTE, MINEFOP, MINRESI)**

Merci d'avoir bien voulu nous accorder du temps pour cet entretien. Il porte sur le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC). L'objectif de poursuivre les réformes et les politiques dans le secteur des TIC, d'améliorer les compétences numériques des citoyens, de promouvoir le développement d'applications et de services numériques et d'accroître la portée et l'utilisation des services numériques pour stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat au Cameroun.

Le Consultant aimerait, à ce sujet, avoir vos avis, perceptions et préoccupations pour une résolution participative de la situation de développement du numérique au Cameroun.

I. INFORMATIONS GENERALES

Service :
Nom de l'interlocuteur :
Fonction :
Contact :
Autres informations:

II. POLITIQUES

1. En quoi votre politique influence-t-elle le développement sur le plan du numérique au Cameroun ?
2. Quelles difficultés rencontrez-vous pour mener à bien votre politique ?
3. Que suggérez-vous pour que votre politique favorise un meilleur développement du numérique au Cameroun ?

III. REFORME

4. Quelles réformes ont été faites/sont en cours/en prévision pour un développement du numérique au Cameroun durant les dix dernières années ainsi que dans les dix années à venir?

IV. PERCEPTION DES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

5. Selon vous, quels pourraient être les conséquences négatives (impacts négatifs) de la mise en œuvre du PATNUC ?
 - pendant la phase de mise en œuvre ;
 - pendant la phase d'exploitation.
6. Comment peut-on les éviter, ou les réduire, ou les atténuer, ou les compenser selon vous, durant la phase de préparation et la phase de mise en œuvre du PATNUC ?
 - sur le plan technique et technologique;
 - sur le plan institutionnel ;
 - sur le plan juridique et réglementaire ;
 - dans la surveillance et le suivi.
7. Quels pourraient être les avantages (impacts positifs) sur l'environnement, sur les populations et sur les administrations de la mise en œuvre du PATNUC ?

RAPPORT FINAL

- pendant la phase de mise en œuvre ;
 - pendant la phase d'exploitation.
8. Comment peut-on les améliorer selon vous ?
- sur le plan technique et technologique ;
 - sur le plan institutionnel ;
 - sur le plan juridique et réglementaire
 - dans la surveillance et le suivi.
9. Quelles sont les difficultés/contraintes qui peuvent être rencontrées dans la gestion de ces impacts (positifs et négatifs) ?

V. ANALYSE DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES

10. Quelles responsabilités pensez-vous pouvoir assumer dans la mise en œuvre du PGES afin que le projet atteigne son objectif ?
11. Quels sont les besoins en renforcement des capacités de votre personnel pour la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du PATNUC ?
12. Disposez-vous d'un plan de renforcement des capacités ?
13. Quelles sont vos préoccupations par rapport au renforcement des capacités du personnel ?
14. Quelles sont vos suggestions pour améliorer le renforcement des capacités de votre personnel ?

VI. COLLABORATION

15. Quelles sont les institutions avec qui vous collaborez pour le développement du numérique au Cameroun ?
16. Quelles sont les problèmes rencontrés en matière de collaboration pour le développement du numérique au Cameroun ?
17. Que suggérez-vous pour pallier aux problèmes relevés ?
18. Comment peut-on promouvoir l'expansion des réseaux numériques pour améliorer les offres de haut débit mobile dans les zones rurales à travers le Partenariat Public-privé (PPP) ?

VII. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

19. Quelles sont les contraintes qui peuvent exister **dans** la mise en œuvre du PATNUC ?
20. Quelles sont les contraintes qui peuvent exister **pour** la mise en œuvre du PATNUC ?
21. Quels sont les différents projets ayant trait au numérique et qui sont implantés dans la zone ? En quoi consiste chacun d'eux ?
22. Selon vous, quelles sont les conséquences et les retombées que produisent chacun de ces projets dans la zone ?
23. Pour le développement sécurisé et résilient des services numériques au Cameroun, que faut-il faire :
- Sur le plan institutionnel ;
 - Sur le plan juridique et réglementaire ;
24. Selon vous, comment peut-on utiliser le numérique pour développer le secteur de l'agriculture au Cameroun ?

VIII. AUTRES PREOCCUPATIONS ET SUGGESTIONS

25. Le PATNUC vous pose-t-il des préoccupations particulières? Oui ☐ Non ☐
- Si oui, lesquels ? Que proposez-vous pour résoudre ces préoccupations ?

Préoccupations	Solutions proposées
----------------	---------------------

RAPPORT FINAL

--	--

RAPPORT FINAL

• **GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)⁴⁴**

Merci d'avoir bien voulu nous accorder du temps pour cet entretien. Il porte sur le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC). L'objectif de poursuivre les réformes et les politiques dans le secteur des TIC, d'améliorer les compétences numériques des citoyens, de promouvoir le développement d'applications et de services numériques et d'accroître la portée et l'utilisation des services numériques pour stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat au Cameroun.

Le Consultant aimerait, à ce sujet, avoir vos avis, perceptions et préoccupations pour une résolution participative de la situation de développement du numérique au Cameroun.

I. INFORMATIONS GENERALES

Entreprise :
Nom de l'interlocuteur :
Fonction :
Contact :
Autres informations:

II. SECTEUR D'ACTIVITÉS ET NUMÉRIQUE

1. Dans quel secteur d'activités exerce votre structure?
2. Quelles sont les activités que votre structure mène au quotidien ?
3. À travers vos activités, quelle est selon vous, votre contribution dans le développement du secteur du numérique au Cameroun ?
4. Quelles sont les contraintes (liées au numérique) que vous rencontrez dans vos activités quotidiennes ?
5. Selon vous, comment ces contraintes peuvent-elles être résolues de manière durable?

III. PERCEPTION DES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

6. Selon vous, quels pourraient être les conséquences négatives (impacts négatifs) de la mise en œuvre du PATNUC ?
 - pendant la phase de mise en œuvre ;
 - pendant la phase d'exploitation.
7. Comment peut-on les éviter, ou les réduire, ou les atténuer, ou les compenser selon vous?
 - sur le plan technique et technologique;
 - sur le plan institutionnel ;
 - sur le plan juridique et réglementaire ;
 - dans la surveillance et le suivi.
8. Quels pourraient être les avantages (impacts positifs) de la mise en œuvre du PATNUC ?
 - pendant la phase de mise en œuvre ;
 - pendant la phase d'exploitation.
9. Comment peut-on les améliorer selon vous?
 - sur le plan technique et technologique;
 - sur le plan institutionnel ;
 - sur le plan juridique et réglementaire
 - dans la surveillance et le suivi.

⁴⁴ Cela sera déterminé sur le terrain. Les bases de données du PRODEL et du PIDMA seront mises à contribution.

RAPPORT FINAL

10. Quelles sont les difficultés qui peuvent être rencontrées dans la gestion de ces impacts (positifs et négatifs)?

IV. ANALYSE DES CAPACITES

11. Quelles responsabilités pensez-vous pouvoir assumer dans la mise en œuvre du PGES afin que le projet atteigne son objectif?
12. Quels sont les besoins en renforcement des capacités/assistance technique de votre personnel pour une bonne mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du PATNUC ?
13. Disposez-vous d'un plan de renforcement des capacités ?
14. Quelles sont vos préoccupations par rapport au renforcement des capacités du personnel ?
15. Quelles sont vos suggestions pour améliorer le renforcement des capacités de votre personnel?

V. COLLABORATION

16. Quelles sont les structures avec qui vous collaborez dans le cadre du numérique?
17. Comment cette collaboration peut-elle contribuer au développement du numérique au Cameroun ?
18. Quelles sont les problèmes rencontrés en matière de collaboration pour le développement du numérique ?
19. Que suggérez-vous pour pallier aux problèmes relevés ?
20. Comment peut-on promouvoir l'expansion des réseaux numériques pour améliorer les offres de haut débit mobile dans les zones rurales à travers le Partenariat Public-privé (PPP) ?

VI. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

21. Selon vous, et par rapport à votre domaine de compétence, quelles sont les conséquences du sous-développement numérique au Cameroun ?
22. Quelles sont les contraintes qui peuvent exister pour la mise en œuvre du PATNUC ?
23. Quels sont les différents projets ayant trait au numérique et qui sont implantés dans la zone ? En quoi consiste chacun d'eux?
24. Selon vous, quelles sont les conséquences et les retombées que produisent chacun de ces projets dans la zone ?
25. Pour le développement sécurisé et résilient des services numériques au Cameroun, que faut-il faire ?
- Sur le plan institutionnel ;
 - Sur le plan juridique et réglementaire.
26. Selon vous, comment peut-on utiliser le numérique pour développer le secteur de l'agriculture au Cameroun ?

VII. AUTRES PREOCCUPATIONS ET SUGGESTIONS

27. Le PATNUC vous pose-t-il des préoccupations particulières? Oui ☐ N ☐ ☐
Si oui, lesquels ? Que proposez-vous pour résoudre ces préoccupations ?

Préoccupations	Solutions proposées
----------------	---------------------

RAPPORT FINAL

--	--

RAPPORT FINAL

• **GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES ÉCOLES ET UNIVERSITÉS**

Merci d'avoir bien voulu nous accorder du temps pour cet entretien. Il porte sur le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC). L'objectif de poursuivre les réformes et les politiques dans le secteur des TIC, d'améliorer les compétences numériques des citoyens, de promouvoir le développement d'applications et de services numériques et d'accroître la portée et l'utilisation des services numériques pour stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat au Cameroun.

Le Consultant aimerait, à ce sujet, avoir vos avis, perceptions et préoccupations pour une résolution participative de la situation de développement du numérique au Cameroun.

I. INFORMATIONS GENERALES

École/Université :
Nom de l'interlocuteur :
Fonction :
Contact :
Autres informations:

II. SECTEUR D'ACTIVITÉS ET NUMÉRIQUE

1. Quels sont les modules (qui ont trait au numérique) sur lesquels vous formez vos apprenants ?
2. À travers vos activités, quelle est selon vous, votre contribution dans le développement du secteur du numérique au Cameroun ?
3. Au regard de la situation du numérique à l'échelle mondiale, quelles sont les modules qui doivent être enseignés à vos étudiants pour actualiser leurs connaissances et compétences ?
4. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans le numérique (pour dispenser les cours à distance, pour numériser les enseignements, pour faire des recherches en temps réel) ?
5. Que faut-il faire pour pallier à ces difficultés ?

III. PERCEPTION DES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

6. Selon vous, quels pourraient être les conséquences négatives (impacts négatifs) de la mise en œuvre du PATNUC ?
 - pendant la phase de mise en œuvre ;
 - pendant la phase d'exploitation.
7. Comment peut-on les éviter, ou les réduire, ou les atténuer, ou les compenser selon vous ?
 - sur le plan technique et technologique;
 - sur le plan institutionnel ;
 - sur le plan juridique et réglementaire ;
 - dans la surveillance et le suivi.
8. Quels pourraient être les avantages (impacts positifs) de la mise en œuvre du PATNUC ?
 - pendant la phase de mise en œuvre ;
 - pendant la phase d'exploitation.
9. Comment peut-on les améliorer selon vous ?
 - sur le plan technique et technologique;
 - sur le plan institutionnel ;

RAPPORT FINAL

- sur le plan juridique et réglementaire
 - dans la surveillance et le suivi.
10. Quelles sont les difficultés/contraintes qui peuvent être rencontrées dans la gestion de ces impacts (positifs et négatifs)?

IV. ANALYSE DES CAPACITES

11. Quels sont les besoins en renforcement des capacités/assistance technique de votre personnel pour actualiser les connaissances et compétences ?
12. Disposez-vous d'un plan de renforcement des capacités de votre personnel?
13. Quelles sont vos préoccupations par rapport au renforcement des capacités du personnel ?
14. Quelles sont vos suggestions pour améliorer le renforcement des capacités de votre personnel?

V. COLLABORATION

15. Quelles sont les structures avec qui vous collaborez dans le cadre du numérique?
16. Comment cette collaboration peut-elle contribuer au développement du numérique au Cameroun ?
17. Quelles sont les problèmes rencontrés en matière de collaboration pour le développement du numérique ?
18. Que suggérez-vous pour pallier aux problèmes relevés ?
19. Comment peut-on promouvoir l'expansion des réseaux numériques pour améliorer les offres de haut débit mobile dans les zones rurales à travers le Partenariat Public-privé (PPP) ?

VI. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

20. Selon vous, et par rapport à votre domaine de compétence, quelles sont les conséquences du sous-développement numérique au Cameroun ?
21. Quelles sont les contraintes qui peuvent exister pour la mise en œuvre du PATNUC ?
22. Quels sont les différents projets ayant trait au numérique et qui sont implantés dans la zone ? En quoi consiste chacun d'eux?
23. Selon vous, quelles sont les conséquences et les retombées que produisent chacun de ces projets dans la zone ?
24. Pour le développement sécurisé et résilient des services numériques au Cameroun, que faut-il faire ?
- Sur le plan institutionnel ;
 - Sur le plan juridique et réglementaire.
25. Selon vous, comment peut-on utiliser le numérique pour développer le secteur de l'agriculture au Cameroun ?

VII. AUTRES PREOCCUPATIONS ET SUGGESTIONS

26. Le PATNUC vous pose-t-il des préoccupations particulières? Oui ☐ N ☐ ☐
Si oui, lesquels ? Que proposez-vous pour résoudre ces préoccupations ?

Préoccupations	Solutions proposées
----------------	---------------------

RAPPORT FINAL

--	--

RAPPORT FINAL

Annexe 6 : Procès-verbaux des réunions de consultations publiques et leurs fiches de présences

- ❖ Réunion de consultations publiques à Mayos (Est, Cameroun) avec les populations Baka

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC)

REUNION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION AVEC LES POPULATIONS BAKA

Lieu de la réunion : Foyer de la chefferie de Mayos (Mbandjô)

L'an deux mil-vingt-un et le vingt-sixième jour du mois de mai s'est tenue au foyer de la chefferie de Mayos, la réunion de consultations publiques en vue de l'élaboration du cadre de gestion environnementale et sociale du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC). L'ordre du jour a été celui-ci-après :

1. Mot Introductif;
2. Présentation du Promoteur et de l'équipe du Consultant ;
3. Brève description du PATNUC ;
4. Explication du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale et objectifs de la réunion de consultations publiques ;
5. Recueil des préoccupations/perceptions d'impacts ou risques, et leurs mesures ;
6. Rédaction, lecture et signature du procès-verbal de la réunion ;
7. Divers.

Au début de la réunion, M. SIMEKOK Joachim a servi d'interprète pour les populations ne comprenant pas la langue française et pour les autres (les Consultants y compris) ne comprenant pas la langue Baka.

1- MOT INTRODUCTIF

Dans son mot introductif, M. LIMBA PAUL assisté de M. NDEGOU Joseph a remercié les participants à la réunion de leur présence. Il a relevé l'importance de la présente étude et exhortant les uns et les autres à donner des contributions réelles concernant leurs problèmes, avis, préoccupations et suggestions.

2- PRESENTATION DU PROMOTEUR ET DE L'ÉQUIPE DU CONSULTANT

Le Promoteur du Projet et l'équipe du Consultant ont été présentés par M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice, Expert environnementaliste.

En ce qui concerne le Promoteur, il a relevé que les agences d'exécution du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC) sont le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL) et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER).

En ce qui concerne l'équipe du Consultant, elle a été constituée de M. NDEGOU Joseph et M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice, tous Experts en gestion de l'Environnement. Mais avant de présenter cette équipe, l'Expert principal a été présenté, M. Benjamin TCHOFFO (Gestionnaire de l'Environnement).

3- BREVE DESCRIPTION DU PATNUC

La description du PATNUC a été faite par M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice. Cette description a été faite suivant les quatre (04) composantes du PATNUC. Mais avant il a précisé son objectif qui consiste à : poursuivre les réformes et les politiques dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), améliorer les compétences numériques des citoyens, promouvoir le développement d'applications et de services numériques et accroître la portée et l'utilisation des services numériques pour stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat au Cameroun. Pour ce qui est des composantes du projet, il les a présentés ainsi qu'il suit :

Expert principal : M. TCHOFFO Benjamin
Expert associé n°1 : M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice
Experte associée n°2 : Mme TITU BENCHEP



Page 1 sur 4



RAPPORT FINAL

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la
Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC)

REUNION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

- **composante 1 : stratégie, politique publique et réglementation numériques pour l'inclusion et la transformation numériques.** Cette première composante vise à permettre la mise en place de nouveaux cadres institutionnels, juridiques et réglementaires propices à la croissance du secteur numérique, au confiance numérique, création de plateformes numériques et acquisition d'équipements pertinents pour le développement sécurisé et résilient des services numériques au Cameroun ;
- **composante 2 : connectivité numérique et inclusion.** Elle se concentrera sur la stimulation du marché local en facilitant l'accès et l'utilisation intégrative des TIC dans le tissu de développement économique du pays. Son objectif spécifique est de promouvoir l'expansion des réseaux numériques dans les zones rurales en se concentrant sur les localités moins desservies, principalement par le biais de partenariats public-privé (PPP) en vue d'améliorer les offres de haut débit mobile dans ces localités. Cette composante améliorera également la connectivité du dernier kilomètre avec les principales entités publiques telles que les hôpitaux, les écoles et les administrations locales. Cette composante examinera également les interventions du côté de l'offre telles que l'achat de bande passante internationale, l'acquisition d'équipements numériques et formation pour les principales entités publiques ;
- **composante 3 : facilitation de la mise en œuvre de solutions basées sur les données dans le secteur agricole.** L'objectif de cette composante est de faciliter la mise en œuvre de solutions « data-driven » en agriculture, permettant au Cameroun d'étendre le développement de ses offres numériques et de booster l'innovation dans un secteur économique stratégique. Cette composante se concentrera sur le renforcement des Technologies Agricoles de Rupture (TAR) pour la transformation agricole en intensifiant le développement de solutions « TAR » pour améliorer les liens commerciaux et la création de valeur ajoutée grâce à une utilisation accrue des solutions « TAR » par les communautés rurales ciblées. La composante vise également à renforcer les écosystèmes d'innovation « TAR » publics et le renforcement des capacités numériques dans les zones rurales ;
- **composante 4 : gestion du projet et engagement des citoyens.** Cette composante financera la gestion et la coordination du projet, y compris la passation des marchés, la gestion financière, le Suivi et l'Évaluation, ainsi que la gestion des sauvegardes environnementales et sociales.

4- EXPLICATION EN LANGAGE SIMPLE DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) ET OBJECTIFS DE LA REUNION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

M. NDEGOU Joseph a présenté ce point à l'ordre du jour. De son propos, il ressort le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) est un instrument servant à la l'identification des impacts environnementaux et sociaux types potentiels des activités à mettre en œuvre lorsqu'un projet est dans une phase où les activités ne sont pas encore bien définies et bien localisées

Il a souligné le fait que la présente réunion de consultation publique a pour objectifs:

- d'informer les populations et recueillir leurs points de vue, attentes et perceptions sur le projet ;
- d'identifier avec elles les impacts potentiels négatifs et positifs du projet pendant la phase d'implantation et la phase d'exploitation ainsi que des mesures d'atténuation pour les impacts négatifs et d'optimisation pour les impacts positifs.

Expert principal : M. TCHOFFO Benjamin
Expert associé n°1 : M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice
Experte associée n°2 : Mme TITU BENCHEP



Page 2 sur 4

RAPPORT FINAL

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la
Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC)

REUNION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

5- RECUEIL DES PREOCCUPATIONS/PERCEPTIONS D'IMPACTS OU RISQUES ET LEURS MESURES

❖ **Préoccupations/impacts/risques**

N°	Préoccupations/impacts/risques	Mesures
	Il n'y a pas de routes, ni de réseau, ni Internet	Besoin de réhabilitation des routes, de construction des réseaux et faciliter l'accès à internet
	Les populations rurales, particulièrement les Baka souffrent de la misère	—
	Les vivres agricoles sont obligés d'être vendus à vil prix car les routes sont mauvaises, les populations sont pauvres et ne sont pas assez intégrées dans le développement	
	Absence d'eau potable. Les projets par le passé ont construit des forages qui jusqu'aujourd'hui ne fonctionnent pas	Besoin de veille et de suivi pour s'assurer du bien-être des populations
	La production agricole est encore artisanale/manuelle. Ce qui réduit les chances de développement des populations de la zone.	Besoin d'appui pour la mécanisation de la production agricole
	La culture Baka n'est pas assez valorisée. Elle est en voie de disparition.	Il faut mettre en œuvre le projet de manière effective
	Tout le monde n'aura pas les compétences pour utiliser l'outil informatique	Renforcer les capacités des Baka sur l'utilisation des NTIC

❖ **Doléances**

Doléance n° 1 : Besoin de facilitation pour la production

Doléance n° 2 : Pour avoir une carte SIM permettant l'accès aux réseaux, il faut avoir au préalable une CNI. Mais les populations n'ont pas de CNI. Il faudra régler cet aspect de citoyenneté chez les populations rurales.

6- REDACTION, LECTURE ET SIGNATURE DU PROCES-VERBAL

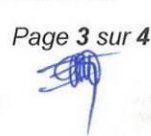
Le Procès-verbal de la présente réunion a été rédigé séance tenante par monsieur NJEHOYA NLET Ulrich Brice, puis lu publiquement à l'intention des participants qui ont approuvé son contenu. Il a par la suite été imprimé en quatre (04) pour les signataires ci-dessous mentionnés.

7- DIVERS

Les divers ont porté sur l'octroi des frais de déplacements aux différents participants à la réunion.

Démarrée à 10h, la réunion a pris fin aux environs de 12h.

Expert principal : M. TCHOFFO Benjamin
Expert associé n°1 : M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice
Experte associée n°2 : Mme TITU BENCHEP



Page 3 sur 4

RAPPORT FINAL

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la
Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC)

REUNION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

Fait à Mayos, le 26 mai 2021

Rapporteur n°1



M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice

Rapporteur n°2



M. KONGO Olinga Judicaël

Pour le Consultant



M. NDEGOU Joseph

Pour la Communauté Baka



M. LIMBA PAUL

RAPPORT FINAL

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNuC)

Mission de consultations publiques dans la région de l'Est avec les populations Baka

FICHE DE PRESENCE

Noms et Prénoms	Structure	Qualité	Localité	Téléphone et adresse e-mail	Signature
Kongo Olinga JUDICAËL	Communauté Baka	Baka Lycée	Mayes		
NALINGA DANIEL	Communauté Baka	Cultivateur	Mayes		
ANDÉ THÉRÈSE	Communauté Baka	Cultivatrice	Mayes		
Bouyèngué Gislin	Communauté Baka	Cultivateur	Mayes		
Limba Paul	Communauté Baka	Cultivateur	Mayes		
RIBELLÉ MARTIN	Communauté Baka	Cultivateur	Mayes		

Lieu de la réunion : Foyer de Paicheffo de Mayes

RAPPORT FINAL

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNuC)

Mission de consultations publiques dans la région de l'Est avec les populations Baka

FICHE DE PRESENCE

Lieu de la réunion : Foyer de la Chiffrière MAYOS

Noms et Prénoms	Structure	Qualité	Localité	Téléphone et adresse e-mail	Signature
WANDER ROGER	Communauté Baka	Cultivateur	Mayos		
ANDÉYA ANGELINE	Communauté Baka	Cultivatrice	Mayos		
BENDI ANGE	Communauté Baka	Cultivatrice	Mayos		
ANBILI JOSEPH	Communauté Baka	menagère	Mayos		
SAKOLD LAURENTINE	Communauté Baka	menagère	Mayos		+
BALLY	Communauté Baka	Naïson	Mayos	697 25 71 85	

Consultant principal : Benjamin TCHOFFO, tél. 222 31 08 92/699 95 01 05 / E-mail : benjaminthoffo@yahoo.com

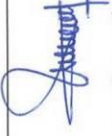
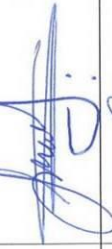
RAPPORT FINAL

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNuC)

Mission de consultations publiques dans la région de l'Est avec les populations Baka

FICHE DE PRESENCE

Lieu de la réunion : Foyer de la Chapelle MAYOS

Noms et Prénoms	Structure	Qualité	Localité	Téléphone et adresse e-mail	Signature
ONDOBO TEHAMA DÉSIRÉ	Communauté Baka	Cultivateur	Mayos	691 52 68 95	
MYON GEORGES	Communauté Baka	Nagon	Mayos	695 65 09 64	
BORIS AVON	Communauté Baka	Nagon	Mayos	694 21 08 30	
YANDOU JULIEN	-/-	Cultivateur	Mayos	661 68 88 48	
EURADÉ	-/-	Cultivateur	Mayos		
Simekha Joachim	-/-	Interprète	Loussou	676 91 47 16 659 11 89 67	

Consultant principal : Benjamin TCHOFFO, tél. 222 31 08 92/699 95 01 05 / E-mail : benjaminchoffo@yahoo.com

RAPPORT FINAL

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC)

Mission de consultations publiques dans la région de l'Est avec les populations Baka

FICHE DE PRESENCE

Lieu de la réunion : Foyer de la Chefferie Mayas

Noms et Prénoms	Structure	Qualité	Localité	Téléphone et adresse e-mail	Signature
NJEMBA NDI URICA BEICE	Consultant	Expert Environnementaliste	Yaoundé	691631516 u.njehouya@yahoo.com	
NDEGOU Joseph	consultant	Expert d'appui Environnementaliste	Yaoundé	696406945 j.ndegou@yahoo.com	

Consultant principal : Benjamin TCHOFFO, tél. 222 31 08 92/699 95 01 05 / E-mail : benjaminntchoffo@yahoo.com

RAPPORT FINAL

- ❖ Réunion de consultations publiques à Bertoua avec les établissements scolaires primaires et secondaires (Est, Cameroun)

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC)

REUNION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION AVEC LES ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES (PRIMAIRES ET SECONDAIRES)**

Lieu de la réunion : Salle de réunion de la Délégation Régionale des Enseignements secondaires de Bertoua

L'an deux mil-vingt-un et le vingt-cinquième jour du mois de mai s'est tenue à la salle des réunions de la Délégation Régionale des Enseignements Secondaires de Bertoua, la réunion de consultation publique en vue de l'élaboration du cadre de gestion environnementale et sociale du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC).

1. Mot Introductif;
2. Présentation du Promoteur et de l'équipe du Consultant ;
3. Brève description du PATNUC ;
4. Explication du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale et objectifs de la réunion de consultations publiques ;
5. Recueil des préoccupations/perceptions d'impacts ou risques, et leurs mesures ;
6. Rédaction, lecture et signature du procès-verbal de la réunion ;
7. Divers

La réunion a été présidée par M. NGANKE Maurice, Sous-Directeur des Affaires Générales de la Délégation Régionale du MINESEC de Bertoua (SDAG/DRES_EST). Il a représenté son Directeur Régional.

1- MOT INTRODUCTIF

Dans son mot introductif, M. NGANKE Maurice a soulevé l'importance de l'étude motivant la présence de l'équipe du Consultant à Bertoua ainsi que l'importance de la réunion en cours. Il a par la suite exhorté les participants à suivre avec beaucoup d'attention les travaux et à y apporter leurs contributions.

2- PRESENTATION DU PROMOTEUR ET DE L'ÉQUIPE DU CONSULTANT

Le Promoteur du Projet et l'équipe du Consultant ont été présentés par M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice, Expert environnementaliste.

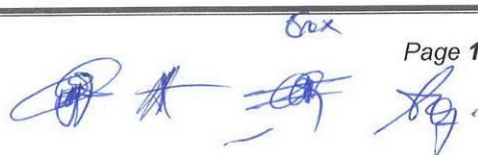
En ce qui concerne le Promoteur, il a relevé que les agences d'exécution du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC) sont le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL) et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER).

En ce qui concerne l'équipe du Consultant, elle a été constituée de M. NDEGOU Joseph et M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice, tous Experts en gestion de l'Environnement. Mais avant de présenter cette équipe, l'Expert principal a été présenté, M. Benjamin TCHOFFO (Gestionnaire de l'Environnement).

3- BREVE DESCRIPTION DU PATNUC

La description du PATNUC a été faite par M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice. Cette description a été faite suivant les quatre (04) composantes du PATNUC. Mais avant il a précisé son objectif qui consiste à : poursuivre les réformes et les politiques dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), améliorer les compétences numériques des citoyens, promouvoir le développement d'applications et de services numériques et accroître la portée et l'utilisation des services numériques pour stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat au Cameroun. Pour ce qui est des composantes du projet, il les a présentés ainsi qu'il suit :

Expert principal : M. TCHOFFO Benjamin
Expert associé n°1 : M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice
Experte associée n°2 : Mme TITU BENCHEP



Page 1 sur 4

RAPPORT FINAL

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la
Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC)

REUNION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

- **composante 1 : stratégie, politique publique et réglementation numériques pour l'inclusion et la transformation numériques.** Cette première composante vise à permettre la mise en place de nouveaux cadres institutionnels, juridiques et réglementaires propices à la croissance du secteur numérique, au confiance numérique, création de plateformes numériques et acquisition d'équipements pertinents pour le développement sécurisé et résilient des services numériques au Cameroun ;
- **composante 2 : connectivité numérique et inclusion.** Elle se concentrera sur la stimulation du marché local en facilitant l'accès et l'utilisation intégrative des TIC dans le tissu de développement économique du pays. Son objectif spécifique est de promouvoir l'expansion des réseaux numériques dans les zones rurales en se concentrant sur les localités moins desservies, principalement par le biais de partenariats public-privé (PPP) en vue d'améliorer les offres de haut débit mobile dans ces localités. Cette composante améliorera également la connectivité du dernier kilomètre avec les principales entités publiques telles que les hôpitaux, les écoles et les administrations locales. Cette composante examinera également les interventions du côté de l'offre telles que l'achat de bande passante internationale, l'acquisition d'équipements numériques et formation pour les principales entités publiques ;
- **composante 3 : facilitation de la mise en œuvre de solutions basées sur les données dans le secteur agricole.** L'objectif de cette composante est de faciliter la mise en œuvre de solutions « data-driven » en agriculture, permettant au Cameroun d'étendre le développement de ses offres numériques et de booster l'innovation dans un secteur économique stratégique. Cette composante se concentrera sur le renforcement des Technologies Agricoles de Rupture (TAR) pour la transformation agricole en intensifiant le développement de solutions « TAR » pour améliorer les liens commerciaux et la création de valeur ajoutée grâce à une utilisation accrue des solutions « TAR » par les communautés rurales ciblées. La composante vise également à renforcer les écosystèmes d'innovation « TAR » publics et le renforcement des capacités numériques dans les zones rurales ;
- **composante 4 : gestion du projet et engagement des citoyens.** Cette composante financera la gestion et la coordination du projet, y compris la passation des marchés, la gestion financière, le Suivi et l'Évaluation, ainsi que la gestion des sauvegardes environnementales et sociales.

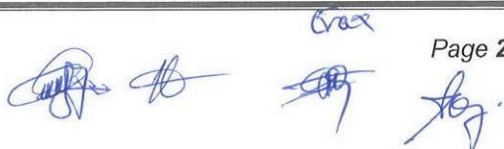
4- EXPLICATION EN LANGAGE SIMPLE DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) ET OBJECTIFS DE LA REUNION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

M. NDEGOU Joseph a présenté ce point à l'ordre du jour. De son propos, il ressort le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) est un instrument servant à la l'identification des impacts environnementaux et sociaux types potentiels des activités à mettre en œuvre lorsqu'un projet est dans une phase où les activités ne sont pas encore bien définies et bien localisées

Il a souligné le fait que la présente réunion de consultation publique a pour objectifs:

- d'informer les populations et recueillir leurs points de vue, attentes et perceptions sur le projet ;
- d'identifier avec elles les impacts potentiels négatifs et positifs du projet pendant la phase d'implantation et la phase d'exploitation ainsi que des mesures d'atténuation pour les impacts négatifs et d'optimisation pour les impacts positifs.

Expert principal : M. TCHOFFO Benjamin
Expert associé n°1 : M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice
Experte associée n°2 : Mme TITU BENCHEP


Page 2 sur 4

RAPPORT FINAL

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la
Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC)

REUNION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

**5- RECUEIL DES PREOCCUPATIONS/PERCEPTIONS D'IMPACTS OU RISQUES ET LEURS
MESURES**

❖ Préoccupations/impacts/risques

N°	Préoccupations/impacts/risques	Mesures
1	Nombre limité voire indisponibilité/absence des outils informatiques (ordinateurs, etc.) dans les établissements scolaires	Doter les établissements à suffisance des outils informatiques
2	Les élèves de l'éducation de base ne comprennent pas facilement les cours d'informatiques car les enseignants eux-mêmes n'ont pas de un bon niveau. Contrairement au secondaire où il y'a un professeur des TIC, l'éducation de base a un seul professeur qui doit enseigner toute les matières, y compris l'informatique qu'il ne maîtrise pas forcément lui-même.	– Former et renforcer les capacités des Enseignants/formateurs ; – Effectuer un suivi de la formation et du renforcement des capacités.
3	Problème d'énergie électrique. Plus de 80% des établissements de l'éducation de base n'ont pas d'énergie électrique. De plus, s'il n'y a pas d'énergie électrique, à quoi sert la fibre optique qui peut servir à favoriser l'accès à internet dans les localités ?	Utiliser les énergies renouvelables pour la production d'énergie électrique. Si cela coûte cher, c'est à cause des prix exorbitants du matériel nécessaire pour la transformation de ces énergies, du fait des taxes à la douane. Il faut donc exonérer ces taxes. De plus, il est préférable de se servir des satellites et des pylônes pour fournir l'accès à internet aux gens et couvrir un maximum de personnes, plutôt que la fibre optique.
4	On peut même doter les cibles du projet en outil informatique mais s'ils ne savent pas l'utiliser ça ne sert à rien.	Renforcer les capacités des utilisateurs réels et former les utilisateurs potentiels à l'utilisation des NTIC.
5	UNICEF est un partenaire de certains établissements scolaires. Il aide déjà à travers les dons, les formations et autres, sauf que ces formations ne sont pas souvent contextualisées aux réalités locales.	
6	Si le projet est mis en œuvre et que par la suite il n'y a pas le suivi, surtout en termes de maintenance, comme cela a été le cas avec la CAMWATER dans la zone, il va simplement mourir.	Effectuer le suivi du projet ; Former les techniciens dans la maintenance informatique ; Mettre les modules de formation en maintenance informatique dans le secondaire ; La qualité de la technologie qu'on apporte doit être en adéquation avec la qualité des équipements et même avec les compétences à avoir.

Expert principal : M. TCHOFFO Benjamin
Expert associé n°1 : M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice
Experte associée n°2 : Mme TITU BENCHEP

Page 3 sur 4

RAPPORT FINAL

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la
Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC)

REUNION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

❖ **Doléances**

Doléance n° 1 : En ce qui concerne les études à réalisation, les orientations et les décisions à prendre, le MINESEC et le MINEDUB doivent être pris en compte de manière effective pour que la mise en œuvre du projet résolve les aspirations profondes des populations (même pour les modules de renforcement des capacités en informatique pour les élèves).

Doléance n° 2 : Réduire le coût de la connexion Internet.

Doléance n° 3 : Revoir la prime de recherche des Enseignants à la hausse.

6- REDACTION, LECTURE ET SIGNATURE DU PROCES-VERBAL

Le Procès-verbal de la présente réunion a été rédigé séance tenante par monsieur NJEHOYA NLET Ulrich Brice, puis lu publiquement à l'intention des participants qui ont approuvé son contenu. Il a par la suite été imprimé en cinq (05) pour les signataires ci-dessous mentionnés.

7- DIVERS

Les divers ont porté sur l'octroi des frais de déplacements aux différents participants à la réunion.

Démarrée à 14h, la réunion a pris fin aux environs de 16h30 min.

Fait à Bertoua, le 25 mai 2021

Rapporteur n°1



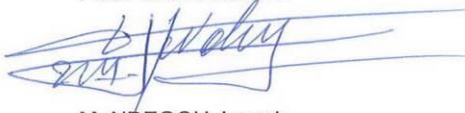
M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice

Rapporteur n°2



M. MVONDO Aimé Eryan

Pour le Consultant



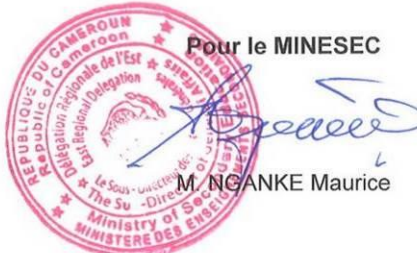
M. NDEGOU Joseph

Pour le MINEDUB



Mme JIOKENG Marthe

Pour le MINESEC



M. NGANKE Maurice

Expert principal : M. TCHOFFO Benjamin
Expert associé n°1 : M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice
Experte associée n°2 : Mme TITU BENCHEP

Page 4 sur 4

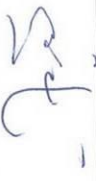
RAPPORT FINAL

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC)

Mission de consultations publiques dans la région de l'Est avec les responsables d'établissements scolaires (primaires et secondaires)

FICHE DE PRESENCE

Lieu de la réunion : Délégation Régionale des Enseignants Secondaires

Noms et Prénoms	Structure	Qualité	Localité	Téléphone et adresse e-mail	Signature
BENJAMIN SIMPLIS	DES / EST	DR	Bertoua	677 66 53 34 637 53 26 47	
NGANKÉ Praxica	DES / EST	SDAG	Bertoua	696 88 92 30	
MVONDO Aimé ERJAN	DES / EST	Inspecteur Régional de Pédagogie	BERTOUA	676 23 84 85 696 21 72 26	
MOAKOU GOU EPRE Kinoua Avelie	DES / EST	Agent de bureau TE	Bertoua	694 92 30 02 aureliamsakougn @ g mail	
DONGMO EKEM ROSTANT	LYCEE SCIENTIFIQUE DE BERTOUA	ENSEIGNANT	BERTOUA	696 86 93 02 670 52 20 00 rostantekem@ yahoo.fr	
BITANA KAHILA	LYCEE BILINGUE DE BERTOUA	ENSEIGNANT	BERTOUA	697 14 04 03 677 04 02 13 benfacebitanekahila@ yahoo.com	

Consultant principal : Benjamin TCHOFFO, tél. 222 31 08 92/699 95 01 05 / E-mail : benjaminthoffo@yahoo.com

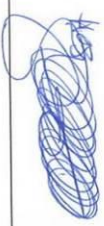
RAPPORT FINAL

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNuC)

Mission de consultations publiques dans la région de l'Est avec les responsables d'établissements scolaires (primaires et secondaires)

FICHE DE PRESENCE

Lieu de la réunion : *Délégation Régionale des Enseignants Secondaires*

Noms et Prénoms	Structure	Qualité	Localité	Téléphone et adresse e-mail	Signature
SOH KENGNE AUBERY	LYCEE MOKOLO 4 BERTOUA	Enseignant	BERTOUA	674 65 18 56 6911 33 45 3 aureng.kengne@gmail.com	
TEDANGRE VENUESLAS	LYCEE TECHNIQUE DE BERTOUA	ENSEIGNANT	BERTOUA	694 46 67 84 674 86 34 37 tedangb.venueslas@yahoo.fr	
MPREZELE ZAMBO FOSTH	LYCEE TECHNIQUE DE BERTOUA KPOKOLUOTA	ENSEIGNANT	BERTOUA	696 43 41 34 zamboedit@gmail.com	
Nine yickang Nanthe	DREB/ICE/EST.	IRP/TE	Bertoua	699 52 91 11 marthe.yickang@gmail.com	
MEGAPTCHÉ Alain Junior	DREB/LD Est	CPD/TE/LD	Bertoua	670 45 34 85 699 79 64 51	
NJETCHOYA NLET ULRICH BRICE	Consultant	Expert Environnementaliste	Younde	691 63 15 16 u.njetchoya@yahoo.com	

Consultant principal : Benjamin TCHOFFO, tél. 222 31 08 92/699 95 01 05 / E-mail : benjamin.tchoffo@yahoo.com

RAPPORT FINAL

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC)

Mission de consultations publiques dans la région de l'Est avec les responsables d'établissements scolaires (primaires et secondaires)

FICHE DE PRESENCE

Lieu de la réunion : *Délégation Régionale des Enseignants Secondaires*

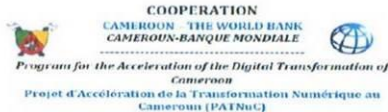
Noms et Prénoms	Structure	Qualité	Localité	Téléphone et adresse e-mail	Signature
NDEGOU Joseph	consultant	Expert d'appui Environnementaliste	Yaoundé	696406945 jndegou@yahoo.com	<i>[Signature]</i>

Consultant principal : Benjamin TCHOFFO, tél. 222 31 08 92/699 95 01 05 / E-mail : benjaminchoffo@yahoo.com

RAPPORT FINAL

- ❖ Réunion de consultations publiques à Buea avec les opérateurs spécialisés utilisant les NTIC -SILICON MOUNTAIN- (Sud-ouest, Cameroun)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS
UNITE DE GESTION DU PROJET



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS
PROJECT MANAGEMENT UNIT

Environmental and Social Management Framework (CGES) of the Programme for the Acceleration of the digital transformation of Cameroon (PATNUC)

**PUBLIC CONSULTATION MEETING WITH THE
STAKEHOLDERS OF THE SILICON MOUNTAIN (BUEA) DEALING
WITH THE DIGITAL
26/05/2021**

MINUTES OF THE MEETING

The year two thousand twenty-one and the twenty-sixth day of May was held in the Conference Hall of ActivSpaces incubator of Buea, the public consultation meeting for the development of the Environmental and Social Management Framework of the Program for the Acceleration of the Digital Transformation of Cameroon (PATNUC).

This meeting brought together the various stakeholders of the Silicon Mountain (Buea) dealing with the digital (startups and incubators) in the South West Region. The meeting witnessed the active participation of the organized yet independent groups that make up Silicon Mountain. The Silicon Mountain is an ecosystem, one of the promoters précised. The various stakeholders of this ecosystem deal with various aspects of the digital domain, ranging from digital rentals, hospital management information system, to the sales of products online, just to name a few. The meeting began with a brief and brilliant presentation of some of the stakeholders that make up the Silicon Mountain and their specialties.

The attendance list of the participants at this meeting is attached to the minutes.

Chaired by Mr. Benjamin TCHOFFO the Consultant retained on the basis of an individual consultancy, the Consultant was assisted in his task by TITU BENCHEP Nelly.

The following points featured on the agenda of the meeting:

1. Welcome address by the Regional Delegate for Post and Telecommunications;
2. Presentation of the Consultant and support experts;
3. Brief description of PATNUC (Programme for the Acceleration of Digital Transformation of Cameroon) ;
4. Explanation of Environmental and Social Management Framework ;
5. Objectives of the Public Consultation meeting ;
6. Perceptions et visions of the participants on the activities of PATNUC (participative identification of the environmental and social impacts/risks of the programme) :
 - Potential positive environmental and social impacts and how to maximize them ;
 - Potential negative environmental and social impacts/risks and how to avoid/reduce/mitigate or compensate them ;
 - Concerns and grievances/wishes ;
7. Drafting, reading and signing of the minutes of the meeting.

RAPPORT FINAL

1- WELCOME ADDRESS

The meeting proper started with a welcome address by the Regional Delegate for Post and Telecommunications of the South West Region, Mr. Mouliom Nchouwat Raymond, who welcomed the participants and thanked them for answering present at the meeting, while lauding their effort and commitment in pursuing their goal of making happen the overseas experience in the country by creating the Silicon Mountain. He thereafter pointed out the importance of PATNUC which is in line with the country's strategy for a digital Cameroon. All this he said, prompted the presence of the Consultant in Buea. He equally stated the importance of the current meeting, which brings the Silicon Mountain stakeholders aiming at getting their views with respect to the project. In the end he declared the working session opened, while urging the participants to be attentive and to participate actively during the various articulations of the meeting.

2- PRESENTATION OF THE PROMOTER

The welcome address was ensued by a brief presentation of the promoter of the programme by the Consultant. The Programme for the Acceleration of the Digital Transformation of Cameroon (PATNUC) he said, is a World Bank financed programme sponsored by the Ministry of Posts and Telecommunications (MINPOSTEL).

The project management unit is the National Community Driven Program known by its French acronym Programme National de Developpement Participatif (PNDP), while the project executing agencies are (i) MINPOSTEL and (ii) Ministry of Agriculture and Rural Development (MINADER).

3- PRESENTATION OF THE CONSULTANT

The Consultant retained for the realization of this Environmental and Social Management Framework (ESMF) is Mr. Benjamin TCHOFFO, Environmental Manager (Major Expert), assisted in this task by Mrs. TITU BENCHEP Nelly (support Expert).

4- BRIEF DESCRIPTION OF PATNUC

The consultant then presented PATNUC which aims to pursue reforms and policies in the ICT sector, improve the digital skills of citizens, promote the development of digital applications and services, and increase the reach and use of digital services to stimulate employment and entrepreneurship in Cameroon. He added that it is a World Bank funded programme to the tune of 100 \$ US for a period of 5years.

The program as a matter of fact includes three (04) main components:

Component 1: The specific objective of this component is to enable the establishment of new institutional, legal and regulatory frameworks conducive to the growth of the digital sector, the enhancement of digital trust, creation of digital platforms and procurement of relevant equipment for the secured and resilient development of digital services in Cameroon.

Component 2: The second component will focus on stimulating the local market by facilitating access to the internet and the integrative use of ICTs into the economic development fabric of the country. Its specific objective is to promote the expansion of digital networks into rural areas focusing on less-served localities mainly through Public-Private-Partnerships (PPP) with the view of enhancing mobile broadband offerings in these localities. This component will also enhance "last mile" connectivity to key public entities such as hospitals, schools, local government offices, etc. This component will also look at supply-side interventions such as the purchase of international bandwidth, the acquisition of digital equipment and targeted training for key public entities.

Component 3: The third component will focus on the strengthening of the Disruptive Agricultural Technologies (DAT) for agricultural transformation by scaling the development of DAT solutions to enhance market links and added-value creation through increased use of DAT solutions by targeted rural communities. The component also seeks to strengthen public DAT innovation ecosystems and digital capacity building in rural areas.

RAPPORT FINAL

Component 4: This component is mainly concerned with Programme management and citizen engagement.

5- EXPLANATION OF THE ENVIRONMENTAL AND SOCIAL MANAGEMENT FRAMEWORK

The Environmental and Social Management Framework (ESMF) was presented by the Consultant as being one of the constituent tools of the environmental assessment recommended by the World Bank (WB)'s Environmental and Social Framework. It complements other environmental assessment instruments prescribed by Cameroon laws and regulations. The ESMF is recommended in this case to give guidelines regarding the carrying out of environmental impact assessments of the activities of the microprojects within the framework of the program under study. The ESMF aims at identifying potential risks/impacts of the programme and thereafter, to propose measures to offset or mitigate potential adverse effects on the environment.

From this presentation, it emerges that, based on Law No.96 / 12 of August 5, 1996 on the framework law relating to environmental management, any project likely to have repercussions on the environment must undergo an environmental assessment. The Consultant went ahead to point out the fact that decree n° 2013/0171 of February 14, 2013 to lay down rules for carrying out environmental and social impact assessments and the environmental classification and for this programme, ranks the current study as that which requires a Strategic Environmental and Social Assessment (SESA). Subsequently, within the framework of this program and with respect to the activities of the microprojects, we may require an ESIA, EIN, as the case may be. Also he added that, the World Bank classification ranks the programme as a Substantial risk programme.

Still in line with the 2013 decree, allows for public consultations of various stakeholders. This is the reason why the participants of the meeting were invited in order to collect their views as well as their proposed measures on how to manage the identified potential risk/impacts of the programme.

6- OBJECTIVES OF THE MEETING OF PUBLIC CONSULTATIONS

In conformity with decree n° 2013/0171 / PM of February 14, 2013 to lay down the rules and procedures for carrying out environmental and social impact assessments, in its article 20 paragraph 1, such assessments must be carried out with the participation of the concerned populations through public consultations meetings and public hearings in order to obtain the opinions of the populations on the programme. Also, the World Bank Environmental and Social Framework in its Environmental and Social Standard n° 10 allows for stakeholder engagement and information disclosure throughout the lifecycle of a project/programme.

The objectives of the public consultation meeting are to:

- to inform stakeholders of the programme PATNUC in this case;
- inform the populations and collect their points of view, expectations and perceptions on the programme;
- identify with them the potential negative and positive impacts of the project and the as well as propose mitigation measures for negative impacts and enhancement measures for positive impacts.

7- PERCEPTIONS AND VISIONS OF PARTICIPANTS ON PATNUC'S ACTIVITIES (PARTICIPATORY IDENTIFICATION OF IMPACTS/RISK OF THE PROGRAMME)

7.1. POTENTIAL POSITIVE IMPACTS AND ENHANCEMENT MEASURES (OPTIMIZATION)

No.	Positive impacts
1.	Enhance bonds among people in communities
2.	Improved education as people/students can follow distant learning programs

RAPPORT FINAL

3.	Creates a larger virtual market place that will boost economic activities
4.	Reliable data will be made available on the buying and selling of goods and services
5.	Farmers will be able to sell their farm produces easily online
6.	Enhance wealth creation as the digital will educate people for their development

7.2. POTENTIAL NEGATIVE IMPACTS/RISKS AND MEASURES OF AVOIDANCE/REDUCTION/ MITIGATION /COMPENSATION

N°.	Concerns /Negative impacts/risks	Avoidance/reduction/mitigation / compensation measures
1	Risk of corruption	- awareness creation about the existing grievance redress mechanisms within the programme ; - accountability in the handling of project funds; - strict rules on awarding contracts should be implemented.
2.	Priorities of the country are not well specified	- priority projects should be identified and tackled one at a time or by order of importance; - core infrastructure should be built or set up around which others will follow.
3.	Increased cyber criminality	- cyber security should be reinforced and it can be better done by the digital dealers themselves; - sensitization of users and service providers on the responsible use of ICTs tools.
4.	Prevailing crisis can ruin the attainment of the set objectives	- security and safety in the area should be ensured.
5.	Payment is not fluid /does not ensue immediately after delivery of goods	- laws should be developed to ease payment.
6.	The issue of trust for quality of goods between clients and service providers	-
7.	The high cost of logistic and transport that may increase selling price of goods	- subsidize the transport cost of goods and services for the dealers in the domain.
8.	Problem of addressing of houses, and streets constitutes a big difficulty for the delivery of good and services to clients.	- identify some startups dealing with addressing and award them the contract; in order to solve the problem of delivery of various goods and services faced by service providers.

7.3. WISHES

- current information on the programme should be made available to interested persons;
- at least 30% of the contracts should be awarded to startups;
- the first thing to address is payments, for e-commerce is not as fluid as it ought to be;
- logistics equally constitute a major challenge especially in terms of who incurs the cost of transport;
- the implementation of the law must be fluid in order to enhance trust between persons;
- grants should be made in terms of economic incentives which is greatly lacking at the moment in Cameroon;
- funding should be made available and goals clearly stated for various micro-projects within the programme.

RAPPORT FINAL

8- WRITING THE MINUTES

The Minutes of this meeting were drafted by Titu Benchep Nelly, then read publicly to the hearing of the participants who approved of it. It was subsequently printed in 3 copies/samples:

- one (01) copy for the Consultant ;
- one (01) copy for the Regional Delegate of Post and Telecommunications ;
- one (01) copy for the representative of the Silicon Mountain stakeholders ;

The meeting started at 10:30am, and ended at 12: 48pm.

Done in Buea, May 26, 2021

The Representative of Silicon Mountain

Drafter



TITU BENCHEP Nelly



Laye MBUNKUR

For the Consultant



Benjamin TCHOFFO

For the Promoter



The Delegate

Mouliom Nchouwat Raymond

Mouliom Nchouwat Raymond
Inspecteur Principal
des Postes et Télécommunication

RAPPORT FINAL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS
UNITE DE GESTION DU PROJET

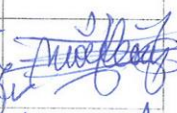
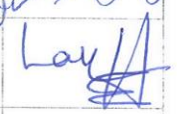
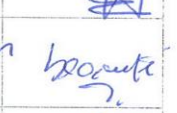
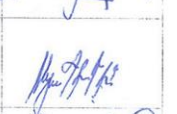
COOPERATION
CAMEROUN - THE WORLD BANK
CAMEROUN-BANQUE MONDIALE
Program for the Acceleration of the Digital Transformation of
Cameroun
Projet d'Accélération de la Transformation Numérique
Cameroun (PATNuC)

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS
PROJECT MANAGEMENT UNIT

**Environmental and Social Management Framework (CGES) of the Programme for the
Acceleration of the digital transformation of Cameroon (PATNUC)**

**PUBLIC CONSULTATION MEETING WITH THE
STAKEHOLDERS OF THE SILICON MOUNTAIN (BUEA) DEALING WITH THE
DIGITAL
26/05/2021**

Attendance list

N°	NAME	NAME OF STRUCTURE/ FUNCTION	ADDRESS AND CONTACT/TEL & E- MAIL	SIGNATURE
1.	NTOUNIOM Relymonde	MINPOSTEL Delegue Regional	Tel: 677 642 757 nouhoum23@yahoo.fr 699948086	
2.	Laye. MBUNKUR	ACTUSPACE	Layembunkur@gmail.com	
3.	TATA EKONGYOK MBONG	HUSLAS Cameroun	tatambong17@gmail.com	
4.	CLAUDIA WANSI KAN RAM	HUSLAS CAMEROON	claudia.wansi@gmail.com	
5.	JOHN ETTA	JONGO HUB	676 000 977 galaxyjones@gmail.com	
6.	MORATE ASHA	JONGO HUB	677 51 79 51 services@jongostudios.com	
7.	Agbor Franklen	Alaigro.com	6511 27926 ayukfrank2@gmail.com	

Nana Fonjix Jr Bohikor.io

699 133 320

nana.fonjix@bohikor.io

EYONG EYONG Thaddeus
699938592

699938592
teddyong33@hotmail

RAPPORT FINAL

8	Otto Beseke Kong	Purus Technologies	657169022 i.beseke@gmail.com	
9	Silas Atia Tchou	Purus Software Ltd	670440183 silas@purus.cm	
10	Nfermi Blandine	Purus Software Ltd	ndehiblandine@gmail.com	
11	Zoferek Clavis	Purus Software Ltd	claviszoferek@purus.cm	
12	Felix Fomengia	CGE Study App (Cameroon GCE Guide)	678463746 felixfomengia@gmail.com	
13	Forku Kelly	Zinger systems limited	672500602 forkukelly@gmail.com	
14	Valery Colong	Zinger Systems	679781059 valery.colong@zingersystems.com	
15	Akwai Aslangndou	XKwa	678059719 aslangndou@xkwatun.cm	
16	Achia Rolence	Bohikor	670030932 achia-rolence@bohikor.io	
17	Tabi-Idris	Zinger Systems	670777165 tabidrigy@gmail.com	
18	Akombo Neille	Zinger System	67234538 akomboneille55@gmail.com	
19	Martin E. Soma	Tango Hub	675580414 somamartin101@gmail.com	
20	NZOMETIAH NERVIS TETSOP	NERVTEK	678528197 nervinhonzometiah@gmail.com	
21	BERNSAH CYRIL N.	telegra.com	cbernsah@gmail.com 670000418	
22	Mofor George	GSPA	670029742	

13

155

RAPPORT FINAL

❖ Réunion de consultations publiques à Yaoundé (Centre, Cameroun) avec les entrepreneurs agricoles

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC)

REUNION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

services numériques pour stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat au Cameroun. Pour ce qui est des composantes du projet, il les a présentés ainsi qu'il suit :

- **composante 1 : stratégie, politique publique et réglementation numériques pour l'inclusion et la transformation numériques.** Cette première composante vise à permettre la mise en place de nouveaux cadres institutionnels, juridiques et réglementaires propices à la croissance du secteur numérique, au confiance numérique, création de plateformes numériques et acquisition d'équipements pertinents pour le développement sécurisé et résilient des services numériques au Cameroun ;
- **composante 2 : connectivité numérique et inclusion.** Elle se concentrera sur la stimulation du marché local en facilitant l'accès et l'utilisation intégrative des TIC dans le tissu de développement économique du pays. Son objectif spécifique est de promouvoir l'expansion des réseaux numériques dans les zones rurales en se concentrant sur les localités moins desservies, principalement par le biais de partenariats public-privé (PPP) en vue d'améliorer les offres de haut débit mobile dans ces localités. Cette composante améliorera également la connectivité du dernier kilomètre avec les principales entités publiques telles que les hôpitaux, les écoles et les administrations locales. Cette composante examinera également les interventions du côté de l'offre telles que l'achat de bande passante internationale, l'acquisition d'équipements numériques et formation pour les principales entités publiques ;
- **composante 3 : facilitation de la mise en œuvre de solutions basées sur les données dans le secteur agricole.** L'objectif de cette composante est de faciliter la mise en œuvre de solutions « data-driven » en agriculture, permettant au Cameroun d'étendre le développement de ses offres numériques et de booster l'innovation dans un secteur économique stratégique. Cette composante se concentrera sur le renforcement des Technologies Agricoles de Rupture (TAR) pour la transformation agricole en intensifiant le développement de solutions « TAR » pour améliorer les liens commerciaux et la création de valeur ajoutée grâce à une utilisation accrue des solutions « TAR » par les communautés rurales ciblées. La composante vise également à renforcer les écosystèmes d'innovation « TAR » publics et le renforcement des capacités numériques dans les zones rurales ;
- **composante 4 : gestion du projet et engagement des citoyens.** Cette composante financera la gestion et la coordination du projet, y compris la passation des marchés, la gestion financière, le Suivi et l'Évaluation, ainsi que la gestion des sauvegardes environnementales et sociales.

4- EXPLICATION EN LANGAGE SIMPLE DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) ET LE CADRE DE POLITIQUE DE RECASUREMENT (CPR) ET OBJECTIFS DE LA REUNION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

M. Benjamin TCHOFFO a présenté ce point à l'ordre du jour. De son propos, il ressort le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) est un instrument servant à la l'identification des impacts environnementaux et sociaux types potentiels des activités à mettre en œuvre lorsqu'un projet est dans une phase où les activités ne sont pas encore bien définies et bien localisées. C'est une sorte d'étude environnementale et sociale stratégique.

Il a souligné le fait que la présente réunion de consultation publique a pour objectifs:

- d'informer les populations et recueillir leurs points de vue, attentes et perceptions sur le projet ;
- d'identifier avec elles les impacts potentiels négatifs et positifs du projet pendant la phase d'implantation et la phase d'exploitation ainsi que des mesures d'atténuation pour les impacts négatifs et d'optimisation pour les impacts positifs.

Expert principal : M. TCHOFFO Benjamin
Expert associé n°1 : M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice
Experte associée n°2 : Mme TITU BENCHEP

Page 2 sur 5

RAPPORT FINAL

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC)

REUNION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

M. Nzesseu Jules Bertin a par la suite donné l'explication simple du CPR l'élaboration duquel l'incombe. Selon lui le Cadre de Politique de Recasement est un document qui se penche sur le mécanisme d'acquisition et d'accès à la terre pour le mécanisme de mise en œuvre du programme. Les entrepreneurs agricoles comme le Consultant l'a souligné sont les utilisateurs de terres pour faire fonctionner leurs activités. Pour un meilleur déploiement du programme, il va falloir que les populations cèdent un espace ou un couloir qui va porter les ouvrages.

Pour ce qui est de l'objectif de réunion de consultation il s'agit d'associer les différentes parties prenantes. Lors d'une telle rencontre il est question de pour ces dernières de d'apporter leur visions sur les conséquences et les implications que peuvent avoir le programme sur leur milieu récepteur environnemental et social.

5- RECUEIL DES PREOCCUPATIONS/PERCEPTIONS D'IMPACTS OU RISQUES ET LEURS MESURES

❖ impacts/risques

N°	Préoccupations/impacts/risques	Mesures
1	Mauvaise utilisation de NTIC par les enfants	Renforcement de capacités à l'utilisation responsable des NTIC
2	Fracture sociale	Sensibilisation des utilisateurs à l'utilisation responsable des NTIC
3	Irrégularité de la fourniture de l'énergie électrique	il faut prévoir un groupe électrogène de relais promouvoir l'utilisation d'autres sources d'énergie (solaire)
4	Risqué de mauvais gestion de fonds issus de l'indemnisation	Accompagner les populations dans le processus dans la gestion de fonds reçus
5	Problème de gouvernance dans les indemnisations	vulgariser la grille d'indemnisation selon le promoteur
6	Marginalisation des riverains dans le recrutement de la main d'œuvre	A compétence égale prioriser le recrutement de la main d'œuvre locale

❖ Préoccupations

- Coupure intempestives du courant électrique
- Cout élevé des différents services numériques et de connexion
- Manque du matériel de NTIC pour la plupart de coopératives
- Manque de moyens pour des coopératives de buster les pages Facebook
- Crainte de réduction des activités du à l'accès rapide à l'internet
- Crainte de fausses promesses (le non-respect d'engagement pris lors des réunions de consultations projets) / il faut mettre en place un numéro vert pour les plaintes
- Insuffisance d'énergie électrique /exploité d'autres sources d'énergies
- Qui a droit à l'indemnisation dans le cadre de ce programme lors qu'une personne demande un lot de terrain au chef pour y habiter par exemple? / toute personne déplacée physiquement et économiquement

❖ Doléances

Expert principal : M. TCHOFFO Benjamin
Expert associé n°1 : M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice
Experte associée n°2 : Mme TITU BENCHEP

Page 3 sur 5

RAPPORT FINAL

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la
Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC)

REUNION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

Doléance n° 1 : l'appui de des coopératives dans la création d'une plateforme d'échange
Doléance n° 2 : renforcement des capacités des coopératives sur l'utilisation des NTIC et leurs
fonctionnement;

Doléance n° 3 : l'accompagnement des producteurs indemnisés

6- REDACTION, LECTURE ET SIGNATURE DU PROCES-VERBAL

Le Procès-verbal de la présente réunion a été rédigé séance tenante par monsieur Mme TITU
BENCHEP Nelly puis lu publiquement à l'intention des participants qui ont approuvé son contenu.
Il a par la suite été imprimé en huit (08) exemplaires pour les signataires ci-dessous mentionnés.

7- DIVERS

Les divers ont porté sur l'octroi des frais de déplacements aux différents participants à la réunion.

Démarrée à 14h 30minutes, la réunion a pris fin aux environs de 16h46 min.

Fait à Yaoundé, le 28 mai 2021

Rapporteur n°1



Mme TITU BENCHEP Nelly

Pour le SCOOPORC

Mme LIYOUCK Mireille



Pour AFMABA COOP-CA EMANA



Mme Nga Epse. ONDOBO Laurentine

Rapporteur n°2



M. NDEGOU Joseph

Pour le SOCOAPACE

Mme NGAZOA Joëlle



Pour le COOPAN COOP/CA



Mme FEGUE MELINGUI Nadine

Expert principal : M. TCHOFFO Benjamin
Expert associé n°1 : M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice
Experte associée n°2 : Mme TITU BENCHEP



Page 4 sur 5

RAPPORT FINAL

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la
Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC)

REUNION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

Pour le COPPROHSA



M. SADONG Daniel Olivier

Pour le Consultant (CPR)



M. Nzesseu Jules Bertin

Pour le Consultant (CGES)



M. Benjamin TCHOFFO

RAPPORT FINAL

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC)

Mission de consultations publiques dans la région du Centre avec les entrepreneurs agricoles
FICHE DE PRESENCE

Lieu de la réunion : CARFAD

Noms et Prénoms	Structure	Qualité	Localité	Téléphone et adresse e-mail	Signature et cachet
NZESSEU Jules Berth		Consultant C.P.R.	Yaoundé	699 62 02 89 julesberth2008@yahoo.fr	
DELINIA ETERE HERESE		Assistante Consultante C.P.R.	Yaoundé	697 19 10 08 bherese685@yahoo.com	
NDEGOU Joseph		Assistant consultant CGES	Yaoundé	696 40 69 45 j.ndegou@yahoo.com	
Titu Bencheop		Assistant Consultant	Yaoundé	670 76 80 54 titunelly@yahoo.com	
YAMFAM NASIETMO YOUSSEUF		Assistant consultant CGES	Yaoundé	999 00 00 00 @yphoo.com	
MOYO ZAMGA JEAN MARXIAL		Assistant Consultant CGES	Yaoundé	moxiamayo@gmail.com	

Consultant principal : Benjamin TCHOFFO, tél. 222 31 08 92/699 95 01 05 / E-mail : benjaminitchoffo@yahoo.com

RAPPORT FINAL

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC)

Mission de consultations publiques dans la région du Centre avec les entrepreneurs agricoles
FICHE DE PRESENCE

Lieu de la réunion : <u>CARTAD</u>						
Noms et Prénoms	Structure	Qualité	Localité	Téléphone et adresse e-mail	Signature et cachet	
NGARUA Jello	SOCAPACE	Directeur	Lobo	jodnrege@yahoo.fr 672 33 59 47		
SABONG DANIEL OLIVIER	COOPRHOA	S. Général	Nanga-Ebo ko	676 31 45 37		
NGA EPE Ondobo Louventine	AFRABSA Coop CA	P-C-A	Betchenga	676 15 44 51 eajmabocopea@gmail.com		
FEGUE NELINGUI Nadine	COOPAN Coop CA	Comptable	Ekominté par Nbandjok	670 91 70 24 699 07 10 79 (W) nadinefegue@gmail.com		
Kiyock Miville	Scoopone Coop CA	Directeur	OBALA	654 36 65 08 kennykiyock@yahoo.fr		
Benjamin Tchoffo	Consultant	Réalisation du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale	Yaoundé	699 95 01 05 benjamin.tchoffo@yahoo.com		
NJEHOYA NUT ULRICH BRICE	Consultant	Expert Environnemental et Sociale	Yaoundé	651 63 15 15 Ulrichjeopace@yahoo.com		

Consultant principal : Benjamin TCHOFFO, tél. 222 31 08 92/699 95 01 05 / E-mail : benjamin.tchoffo@yahoo.com

RAPPORT FINAL

❖ Réunion de consultations publiques à Bangangté (Ouest, Cameroun) avec les populations du village Bamékané

COMPTE RENDU DE LA REUNION MENEES AUPRES DES POPULATIONS DU VILLAGE BAMEKANE

Date : 24 MAI 2021

Lieu : Bangangté- Bamékané

Participants : Autorités traditionnelles du village Bamékané

Objet : Echanges relatifs à l'élaboration du Cadre Politique de Réinstallation (CPR) du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC)

1- INTRODUCTION :

Le 24 mai 2021 le consultant NZESSEU Jules Bertin, Expert en politique de réinstallation et son équipe se sont rendu au foyer du village Bamékané pour une rencontre et échanges avec les populations dudit village. Cette rencontre se situait dans le cadre d'une mission destinée à recueillir auprès des populations des informations relatives à l'élaboration du cadre de politique de réinstallation du projet PATNUC.

En raison des mesures gouvernementales liées à la pandémie du covid-19, le consultant a souhaité avoir une rencontre avec un nombre limité de personnes (le chef et ses notables), soit une dizaine.

2- DEROULEMENT DE LA REUNION- ECHANGES

Arrivée sur les lieux à 16h 30 min l'équipe a été accueillie par les mots de bienvenue du chef, entouré de ces notables, puis la parole a été donnée à l'équipe d'experts. Les échanges se sont déroulés en trois étapes :

- présentation de l'équipe d'expert ;
- présentation de l'objet de la visite ;
- jeux de question - réponse ;
- conclusion et leçons.

Après la présentation de l'équipe d'experts aux participants, qu'il a aussitôt remerciés pour leur prompt mobilisation, Mr. NZESSEU a décliné l'objectif de la rencontre en expliquant que la mise en œuvre du PATNUC pourrait entraîner le déplacement des populations et les priver d'accès à leurs parcelles agricoles pendant la durée du projet. Pour limiter ces effets négatifs, il est question de recueillir auprès des populations des informations utiles sur leur connaissance du projet, leurs craintes et leurs attentes mais surtout leurs propositions pertinentes afin d'élaborer un cadre de politique de réinstallation des populations affectées par le PATNUC. Il a ainsi souhaité savoir si les populations étaient informées du projet. Pour les populations, il s'agit de la toute première fois qu'on leur parle du PATNUC. Ils ont en souvenir le passage de la fibre optique.

Dans l'ensemble il est noté que les populations de Bamékané sont favorables au PATNUC et prêtes à accueillir les sous projets qui pourraient être réalisés dans leur village. Selon eux, ce projet est l'espoir de tous les secteurs d'activités, car la disponibilité et la régularité des moyens efficaces de communication permettra de développer des réseaux de partenariat, de marketing et vente des produits agricoles, pour ce qui est de leur secteur. Il constitue également l'espoir pour plusieurs générations de jeunes actifs dans les Technique de l'Information et de la communication (TIC).

Il ressort des échanges les principaux points suivants :

- prendre en compte toutes les couches sociales dans le processus d'indemnisations ;
- recenser toutes les personnes susceptibles d'être impactées par le projet pendant le recensement ;
- payer les indemnités aux PAP concernés et non à une quelconque personne ;
- choisir un moyen de paiement fiable et sécurisé pouvant épargner un PAP de l'arnaque, vol et agression ;
- payer les indemnités avant le début effectif des travaux.

Les doléances ont porté sur :

- le paiement des frais d'indemnisations, les populations demandent que ce soit fait avant la prise effective du projet ;
- la constitution locale d'une commission qui sera chargée de réguler le paiement ;
- la franchise dans l'évaluation des biens.

S'agissant des attentes, les populations voudraient que :

RAPPORT FINAL

- le recensement des personnes à indemniser se fasse dans toute la superficie ou le couloir défini pour le projet et ceci en présence chefs traditionnelles ;
- la sensibilisation pour le recensement des biens soit fait en respect des délais impartis à cet effet ;
- l'identification des bénéficiaires doit se faire à partir leur carte national d'identité, afin d'éviter tout erreur dans la rédaction des noms ;
- le PATNUC réalise des projets d'accompagnement des populations.

3- CONCLUSION :

Les principales craintes exprimées par les populations tourment autour du recensement des biens, du paiement des indemnisations et de la veille des populations pendant le paiement des indemnisations. L'engouement des populations permet d'être optimiste sur la gestion rationnelle de ce cadre de politique de réinstallation.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)
Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNuC)

RAPPORT FINAL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS UNITE DE GESTION DU PROJET	COOPERATION CAMEROUN - THE WORLD BANK CAMEROUN-BANQUE MONDIALE Program for the Acceleration of the Digital Transformation of Cameroon Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNuC)	REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS PROJECT IMPLEMENTATION UNIT
--	---	--

ELABORATION DU CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION DES (CP) DU PROJET D'ACCELERATION
DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU CAMEROUN (PATNUC)

Réunion de consultation du 24/05/2021 à Bangangte-Bane'Kane'

Fiche de présence

N°	Nom et Prénoms	Institution	Fonction	localité	Contact (tel. Mail)	Signature
1	SM GNA Jean D.		chef de Traditionnel	Fembwe - Netam	677594680	
2	SM Wandji Samuel		chef du quartier	-11-	675035805	
3	Tchatchoua Basile		Agriculteur	-11-	671493717	
4	Ngounou Roger		Agriculteur	-11-	677931554	
5	Noula Sindonné		-11-	-11-	678271200	
6	Fosso Jean Marie		Commerçant	-11-	679310951	
7	Bokuan Roger		Maçon	-11-	679074349	
8	Tchouateun Jean		Agriculteur	-11-	672520203	
9	Alakou Isaac		-11-	-11-		
10	Yomi Jean Claude		chef du quartier	Fembwe	677109862	
11	NKwindjeu Eric		Agriculteur	-11-	677342245	
12	Ndjeundji Gilbert		-11-	Banekane	675919869	
13	Nya Jean Michel		chef du quartier	Banekane	651000024	
14	NZessou Jules Berth	consultant PAK			699620289	
15	Belinga Etienne Thérèse	Assistante consultant			650724610	

RAPPORT FINAL

- ❖ Réunion de consultations publiques à Foubot (Ouest, Cameroun) avec les populations du village BAIGOM

COMPTE RENDU DE LA REUNION MENEES AUPRES DES POPULATIONS DU VILLAGE BAIGOM

Date : 25 MAI 2021

Lieu : Foubot-Baigom

Participants : Autorités traditionnelles du village Baigom

Objet : Echanges relatifs à l'élaboration du Cadre Politique de Réinstallation (CPR) du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNUC)

1- INTRODUCTION :

Le 25 mai 2021 le consultant NZESSEU Jules Bertin, Expert en politique de réinstallation et son équipe se sont rendu à la salle de conférence de la chefferie Baigom pour une rencontre et échanges avec les populations dudit village. Cette rencontre se situait dans le cadre d'une mission destinée à recueillir auprès des populations des informations relatives à l'élaboration du cadre de politique de réinstallation du projet PATNUC.

En raison des mesures gouvernementales liées à la pandémie du covid-19, le consultant a souhaité avoir une rencontre avec un nombre limité de personnes (le chef et ses notables), soit une dizaine. Cependant cela n'a pas empêché la présence d'un effectif important des personnes.

2- DEROULEMENT DE LA REUNION- ECHANGES

Arrivée sur les lieux à 16h00, l'équipe a été accueillie par les mots de bienvenue du représentant du chef, empêché, entouré des notables, puis la parole a été donnée à l'équipe d'experts. Les échanges se sont déroulés en trois étapes :

- présentation de l'équipe d'expert ;
- présentation de l'objet de la visite ;
- jeux de question - réponse ;
- conclusion et leçons.

Après la présentation de l'équipe d'experts aux participants, qu'il a aussitôt remerciés pour leur prompt mobilisation, Mr. NZESSEU a décliné l'objectif de la rencontre en expliquant que la mise en œuvre du PATNUC pourrait entraîner le déplacement des populations et les priver d'accès à leurs parcelles agricoles pendant la durée du projet. Pour limiter ces effets négatifs, il est question de recueillir auprès des populations des informations utiles sur leur connaissance du projet, leurs craintes et leurs attentes mais surtout leurs propositions pertinentes afin d'élaborer un cadre de politique de réinstallation des populations affectées par le PATNUC. Il a ainsi souhaité savoir si les populations étaient informées du projet. Pour les populations, il s'agit de la toute première fois qu'on leur parle du PATNUC. Ils ont en souvenir le passage de la fibre optique.

Dans l'ensemble il est noté que les populations de Baigom sont très favorables au PATNUC et prêtes à accueillir les sous projets qui pourraient être réalisés dans leur village. Comme à Banékané, ce projet est l'espoir de tous les secteurs d'activités, car la disponibilité et la régularité des moyens efficaces de communication permettra de développer des réseaux de partenariat, de marketing et vente des produits agricoles, pour ce qui est de leur secteur. Il constitue également l'espoir pour plusieurs générations de jeunes actifs dans les Technique de l'Information et de la communication (TIC).

Il ressort des échanges les principaux points suivants :

- introduction des noms fictifs dans la liste des personnes à indemniser par les membres de la CCE ;
- non communication des montants des indemnités aux PAP bénéficiaires par la commission de paiement des indemnités, ce qui entraîne la distraction d'une partie du montant ;
- distraction des indemnités de certains PAP ;
- démarrage des travaux avant l'indemnisation complète des PAP.
- manque de moyen de paiement fiable et sécurisé pouvant épargner un PAP de l'amaque, vol et agression ;

Les doléances ont porté sur :

- le payement des frais d'indemnités, les populations demandent que ce soit fait avant la prise effective du projet ;
- la constitution d'une commission locale pour le contrôle du respect de paiement dans sa totalité du montant dû.

RAPPORT FINAL

- la franchise dans l'évaluation des biens.

S'agissant des attentes, les populations voudraient que le projet :

- utilise la main d'œuvre locale pour les travaux ;
- équipe les villages des centres multimédia ;
- mette tout en œuvre pour que le projet soit effectif.
- la sensibilisation pour le recensement des biens soit fait en respect des délais impartis à cet effet ;
- l'identification des bénéficiaires doit se faire à partir de leur carte national d'identité, afin d'éviter tout erreur dans la rédaction des noms ;
- le PATNUC réalise des projets d'accompagnement des populations.

3- CONCLUSION :

Les principales craintes exprimées par les populations tourment autour de la bonne communication pendant le recensement des biens, des mauvaises manœuvres des CCE pendant le recensement et l'évaluation, de l'utilisation des moyens fiables et sécurisés pour le paiement des indemnités, le non-paiement effectif des indemnités avant le début des travaux et de la veille des populations pendant le paiement des indemnités. L'engouement des populations permet d'être optimiste sur la gestion rationnelle de ce cadre de politique de réinstallation.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)
Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNuC)

RAPPORT FINAL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie		COOPERATION CAMEROON - THE WORLD BANK CAMEROUN-BANQUE MONDIALE		REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland
MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS		Program for the Acceleration of the Digital Transformation of Cameroon		MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS
UNITE DE GESTION DU PROJET		Projet d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNuC)		PROJECT IMPLEMENTATION UNIT

ELABORATION DU CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION DES (CP) DU PROJET D'ACCELERATION
DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU CAMEROUN (PATNUC)

Réunion de consultation du 25/05/2024 Foumbot-Baïyem

Fiche de présence

N°	Nom et Prénoms	Institution	Fonction	localité	Contact (tel. Mail)	Signature
1	NGOYA MATHIEU				696357321	
2	MONN BENPOUD-YMOU				692938003	
3	NGIKAM CHOUHIBOU				6988551415	
4	NCHIMOUN SALIFOU				698859145	
5	NCHOUTPNEU ISSA-SADJI				696222606	
6	MEFERE NGOYA-Y				698714763	
7	MBDUMBODO OUSMINE				691763254	
8	NGINBOU IBRAHIM				694814623	
9	NGOYA AICHA				697401792	
10	NGINGBUM MARIA				697436713	
11	CHEICK ZAÏNOU ABIDINE				699041391	
12	MONGBET OUSSENI				696246050	
13	PRINCE MEPEO ANJA ANJA				699510126	
14	MBOMBO EVAARISTE				690848041	
15	MICHIREN ADATION				691521381	
16	IMAM IDRISSOU				697848014	
17	NYOUMIMOU INOUSA				694875979	
18	EL ANJI NGOYA-MARIA				695344964	
19	MONGBET ALASSA				693440651	
20	FONMOU-AMADOU				692830243	
21	NGBOU INOUSA				698954344	
22	IXTOYA IBRAHIM				690352010	
23	NZESSOU JULES B.	Consultant	PAR		697620289	
24	Belinga Etienne Therese	Assistant Consultant	PAR		650724610	

RAPPORT FINAL

Annexe 7 : Fiches des personnes rencontrées

❖ **Personnes rencontrées au Centre et à l'Est**



**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du
Programme d'Accélération de la Transformation
Numérique du Cameroun (PATNUC)**

Mission de consultations publiques

FICHE DE PERSONNES RENCONTRÉES

Noms et prénoms	Structure	Fonction	Contact (Tél et E-mail)	Signature
ABENGA François Xavier	DEAREPOSTEL Centre	Délégué régional	655 01 20 20 677 76 26 77	
MINSO Gixèle Simone	DRADER Centre	Délégué régional	677 76 26 77	
NEK	MINADER	Délégué régional	697 76 26 77 unec@cameroun.net	
PADJARIÉ Jérôme	MINADER	SRDA	699 76 26 77 pajari@cameroun.net	
ELONO LOUIS MARIE	MINADER	Chef de bureau des infrastructures du Centre-Rural	688 32 24 98 louison@cameroun.net	
NOAH Xavier Hervé	MINERD	Contrôleur n°2	696 67 26 77 noah@cameroun.net	
ETELE MBONO Rogier	MINERD DREB-ES	S/DAC	675 54 14 09 etele@cameroun.net	
ALBANKE Maurice	MINES DREB-ES	SRDA	696 67 26 77 albanke@cameroun.net	

Expert principal : M. TCHOFFO Benjamin
Expert associé n°1 : M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice
Experte associée n°2 : Mme TITU BENCHEP

RAPPORT FINAL



**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du
Programme d'Accélération de la Transformation
Numérique du Cameroun (PATNUC)**

Mission de consultations publiques

FICHE DE PERSONNES RENCONTRÉES

Noms et prénoms	Structure	Fonction	Contact (Tél et E-mail)	Signature
IBASDL Eyre BRINGA	MINAS	DRAS	blancheibasa @yahoo.fr	
FOUSA ASSOUA Bienvenu	MINAS	CI SAG DRAS-EST	wellcomeguelan @gmail.com 676 973438	
ITEM Jacques Jannier	MINOCAF	CSAF/DRD CAF/EST	677 5945	
KINOVA Andros	MINERAT	DR MINERAT EST	694027503	
Soulenavon HAMANGA	DR/Commerce EST	Maître technicien Informatique	675 509737	
NGUELE Paul Alain	DR/MINPOSTEL	DR	69306638	
ALONSA Martin Bienvenu	DR/MINPOSTEL EST	DR	699 7083 41 alonsa@yahoo.fr	
MVONDO NKOUNDO Alain Blaise	DR/MINPOSTEL EST DINAKA	S.P.	6700 4948	

Expert principal : M. TCHOFFO Benjamin
Expert associé n°1 : M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice
Experte associée n°2 : Mme TITU BENCHEP

RAPPORT FINAL

❖ **Personnes rencontrées au Sud-ouest**



**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du
Programme d'Accélération de la Transformation
Numérique du Cameroun (PATNUC)**

Mission de consultations publiques

FICHE DE PERSONNES RENCONTRÉES

Noms et prénoms	Structure	Fonction	Contact (Tél et E-mail)	Signature
NGEMBAVE DANIEL	MINAT	IG/SWR	677840282	
MOULOUNG NCHOUAT Raymond	MINPOSTEL	Délégué	6776427 57.	
TCHETEU E. Bernard	MINAS/SW	Délég. Rgl.	675271594 bernardtcheteu@yahoo.fr	
Laye MBUNKUR	ACTIVSPACES Buea	Hub-manager	699948086	
Bake Leene lobe	MINPRESEA	R.D/SWR	699971585	
Emilia Tchalla	TELECOMCAM	chef de service R.D/SW	674103744	
Alexis Boris MEENDE	MINDEAF	R.D/S.W	670802469 677893194	
NGANGUE Jean-Marie	MINADER	S.R.D/SW	677359920	
Mungu Beemian Adusa	MINADER	RCS/AAH	677580585	

Expert principal : M. TCHOFFO Benjamin
Expert associé n°1 : M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice
Experte associée n°2 : Mme TITU BENCHEP

RAPPORT FINAL



**Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du
Programme d'Accélération de la Transformation
Numérique du Cameroun (PATNUC)**

Mission de consultations publiques

FICHE DE PERSONNES RENCONTRÉES

Noms et prénoms	Structure	Fonction	Contact (Tél et E-mail)	Signature
ATUK Godfred Batem	MINEDPA SW	Regional Chief of Annuaire/Prod	674681212	
FONIMGBAN HANS NIGOKA	PD MINEDPA SW	Chief Service ESMP	6770741686	
NJABE LINUS ETEH	DEREPOSTEL SW	Chief of Service Network Security	675040543 697889377 njabetehe@gmail.com	
Charles mefrop	Min - MINEPAT	BlH for mails	677529377	
MESUMBE Clifford A.	MINEPAT / SWRD	CS/Planning	677159633	

Expert principal : M. TCHOFFO Benjamin
Expert associé n°1 : M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice
Experte associée n°2 : Mme TITU BENCHEP

RAPPORT FINAL

❖ **Personnes rencontrées à l'Ouest**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie ----- MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS ----- UNITE DE GESTION DU PROJET		COOPERATION CAMEROON - THE WORLD BANK CAMEROUN-BANQUE MONDIALE ----- Program for the Acceleration of the Digital Transformation of Cameroon ----- Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNuC)		REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland ----- MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS ----- PROJECT IMPLEMENTATION UNIT	
ELABORATION DU CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION DES (CP) DU PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU CAMEROUN (PATNUC)					
Fiche des personnalités rencontrées					
N°	Nom et Prénoms	Fonction	localité	Contact (tel. Mail)	Signature
	IBRAHIMA MUSSA BALLO	Sous-Prefet Bg	Bangangté	675 09 73 60	
	NJEHAWOGE BITJICK Jean R	DDMINEPIEDINIE	Bangangté	12bitjick@gmail 672 00 06 90	
	NKOLIMBA N. Salomon	DDCAF	BGTE	698 29 99 47	
	YOUSSEU Florence	Coordonnatrice APADER	Bangangté	651 87 65 68 696 15 23 53 675 86 86 38	
	TCHOUCHUI BESSANG	DDADER	Bangangté	693 88 70 70	
	LOWE FRANÇOIS	PCA Socoproton	Bangangté	677 70 76 83	
	Jenwith Jean René	membre Socoproton	Bangangté	hanhenejenwith@yahoo.fr	
	Nom Samen ERICK	Socoproton	BANGANGTE	675 21 47 11	
	AWONSANG LOITGAH	DAEP/AFBT	Foumbot	685 13 13 90	
	KUYA NJIKAM Card B	DAADER/AFBT	Foumbot	695 90 83 52	
	NGO NTER Aolele	AFBT	Fbt	651 25 05 39	
	Moundigipa Ibrahim	Directeur COCENOUN	Fbt	699 82 83 61	
	MASSEBE Aïchiéle	Membre COCENOUN	Fbt	695 78 04 58	
	FUAFUNG Johnson	DR/MINPOSTEL	Ouest Bfsm	693 07 27 04	
	EBONGUE David	DR/MINPOSTEL	Ouest Bfsm	697 72 80 11	

RAPPORT FINAL

Annexe 8 : Rapport détaillé des consultations des parties prenantes

RAPPORT DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

1. METHODOLOGIE UTILISEE

La participation des parties prenantes s'est matérialisée par des consultations publiques dont la méthodologie globale a consisté à : tenir les réunions de consultations publiques et effectuer des entretiens semi-structurés.

Dans l'optique de tenir les réunions de consultations publiques pour pouvoir recueillir les avis, suggestions et préoccupations des parties prenantes, il a tout d'abord fallu les planifier et faire connaître (notifier) son programme aux différents participants.

1.1. Planification des consultations publiques

La planification des consultations publiques a consisté à définir les éléments suivants : i) équipes ; ii) date ; iii) heure ; iv) lieu ; et v) activités/acteurs concernés. Cette planification a été sanctionnée par un programme, lequel figure en annexe 2.

1.2. Notification du programme des consultations publiques

En ce qui concerne la notification du programme de consultations publiques, il s'est agi d'adresser à chaque partie prenante à consulter : le programme de consultations accompagné de la lettre d'introduction du Ministre des Postes et Télécommunications, l'outil de collecte des données et les TDR.

1.3. Tenue des réunions de consultations publiques et des entretiens

Les réunions de consultations publiques se sont tenues dans les régions du Centre, de l'Est, du Sud-ouest et de l'Ouest.

2. RESULTATS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les résultats des consultations publiques sont établis suivant deux axes : les réunions de consultations publiques et les entretiens.

2.1. Résultats des réunions de consultations publiques

Six (6) réunions de consultations publiques ont été tenues parmi lesquelles une (01) dans la région du Sud-ouest, deux (02) dans la région de l'Est, une (01) dans la région du Centre et deux (02) dans la région de l'Ouest.

Dans la région du Sud-ouest, cette réunion s'est tenue dans la ville de Buea avec les opérateurs spécialisées utilisant le numérique (SILICON MOUNTAIN). Elle a précisément eu lieu dans la salle de conférence de l'incubateur numérique « ActivSpaces ». Elle a regroupé vingt-huit (28) participants. Les membres de l'équipe du Consultant ayant tenu cette réunion sont M. Benjamin TCHOFFO et Mme TITU BENCHEP. La photo ci-après illustre les temps forts de cette réunion.

RAPPORT FINAL



Figure 6: réunion de consultations publiques avec les opérateurs spécialisés utilisant le numérique (SILICON MOUNTAIN)

Dans la région de l'Est, les deux (02) réunions se sont tenues respectivement à Bertoua et à Mayos. Les membres de l'équipe du Consultant ayant tenu cette réunion sont M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice et M. NDEGOU Joseph.

La première réunion s'est tenue dans la salle des réunions de la Délégation Régionale des Enseignements Secondaires de Bertoua avec les responsables d'établissements scolaires (primaires et secondaires). Elle a regroupé treize (13) participants. La photo ci-après illustre les temps forts de cette réunion.



Figure 7: Réunion de consultations publiques avec les responsables des établissements scolaires

La deuxième réunion s'est tenue avec les communautés Baka au foyer de la chefferie Mayos, à 8 km de Dimako. Elle a regroupé vingt (20) participants. La photo ci-après illustre les temps forts de cette réunion.

RAPPORT FINAL



Figure 8: réunion de consultations publiques avec les populations Baka

Dans la région du Centre, la réunion s'est tenue dans la ville de Yaoundé avec les entrepreneurs agricoles. Elle a eu lieu dans la salle de réunion du Centre Africain de Recherches Forestières Appliquées et de Développement (CARFAD). Elle a regroupé treize (13) participants. Les membres de l'équipe du Consultant ayant tenu cette réunion sont M. Benjamin TCHOFFO, M. NJEHOYA NLET Ulrich Brice, M. NDEGOU Joseph et Mme TITU BENCHEP. La photo ci-après illustre les temps forts de cette réunion.



Figure 9: réunion de consultations publiques avec les entrepreneurs agricoles

Dans la région de l'Ouest, les réunions se sont tenues à Foumbot- Baigom (24 participants) et à Bagangté-Banékané (15 participants).

2.2. Résultats des entretiens

Les entretiens ont été tenus auprès des Délégations régionales d'administrations sectorielles (MINPOSTEL, MINEPDED, MINAS, MINDCAF, MINADER, MINEPIA, MINPMEESA et MINCOMMERCE), également auprès des opérateurs spécialisés utilisant les NTIC.

Dans la région du Sud-ouest quatorze (14) personnes ont été entretenus. Les figures ci-après illustrent ces séances d'entretien.

RAPPORT FINAL



Figure 10: Entretien avec Monsieur le Délégué de la Délégation Régionale du MINPOSTEL _ Sud-ouest

Dans la région de l'Est, seize (16) personnes ont été entretenus. Les figures ci-après illustrent ces séances d'entretien.



Figure 11: Entretien avec le Chef Service Production Animale de la Délégation Régionale du MINEPIA _ Sud-Ouest



Figure 12: Entretien avec Madame le Délégué de la Délégation Régionale du MINAS _ Est



Figure 13: Entretien avec Monsieur le Sous-Directeur des Affaires Générales de la Délégation Régionale du MINEDUB _ Bertoua

Annexe 9 : Matrices d'interrelations

❖ Matrice d'interrelations pendant la phase de mise en œuvre du PATNUC

N°	Désignation	Milieu physique						Milieu biologique					Milieu socio-économique													
	Éléments Valorisés de l'Environnement Activités sources d'impacts	Air	Climat	Environnement acoustique	Eaux de surface	Eaux souterraines	Sol	Paysage	Flore et végétation	Faune	Biodiversité	Habitat faunique	Emploi	Économie locale	Santé publique	Infrastructures sociales	IST/VIH SIDA	Sécurité au travail	Accès, transport et déplacements	Sécurité des personnes	Patrimoine culturel et archéologique	Économie nationale	Cohésion sociale	Populations	Us et coutumes	Mode de vie
Interrelations du Projet sur l'Environnement																										
1	Recrutement de la main d'œuvre												x			x								x		
2	Délimitation et libération de l'emprise des travaux (débroussaillage, nettoyage et déblai de l'emprise, défrichement, etc.) / construction des routes d'accès	x			x				x	x	x	x						x		x	x					
3	Installation du chantier, des équipements et de la base-vie	x	x	x			x											x								
4	Travaux de décapage, fouilles, compactage et installation des réseaux numériques (y compris présences des fouilles)	x	x	x	x		x	x		x	x	x						x	x	x	x					
5	Travaux de maçonnerie			x	x		x		x	x	x	x						x		x						
6	Utilisation des véhicules et engins du chantier (pelles excavatrices, niveleuses, compacteurs, camions, bétonnières, etc.) et/ou des carburants et lubrifiants	x	x	x	x	x												x		x						

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)
Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNuC)

RAPPORT FINAL

7	Présence de la main d'œuvre															x	x		x											x	x	x
Interrelation de l'Environnement sur le Projet																																
8	Pluies																	x														
9	Management (financier, humain)																	x														

RAPPORT FINAL

❖ **Matrice d'interrelations pendant la phase d'exploitation**

Désignation	Milieu physique	Milieu Biologique	Milieu socio-économique et culturel												
Éléments Valorisés de l'Environnement Activités sources d'impacts	Paysage	Fonctionnement des organismes vivants	Utilisation des NTIC	Sécurité numérique	Activités économiques	Economie nationale	Emploi	Economie locale/niveau de vie	Productivité agricole	Environnement des affaires	Fonctionnement institutionnel	Taux de scolarisation	Exode rural	Genre et populations vulnérables	Us et coutumes
Fonctionnement du PATNUC	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

RAPPORT FINAL

Annexe 10 : Matrice d'identification des impacts et leurs mesures

❖ Matrice d'identification des impacts et leurs mesures pendant la phase de construction

ELEMENTS DU MILIEU		ACTIVITES SOURCES D'IMPACTS	IMPACT	N°	NATURE DE L'IMPACT	PHASE	MESURES ENVIRONNEMENTALES
IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT							
MILIEU PHYSIQUE	Air	Mise en œuvre PATNUC	Pollution de l'air	1.	-	Co	- assurer un bon entretien des engins, des camions et des équipements de captages et de traitement de l'eau et effectuer les visites techniques régulières - arroser les zones en travaux pour baisser le niveau des envols de poussières; - procéder au remplacement systématique des éléments filtrants des véhicules, engins et équipements émettant des éléments polluants conformément aux règles du constructeur ; - éteindre systématiquement les véhicules et engins lorsqu'ils sont à l'arrêt ; - procéder aux visites techniques conformément aux règles du constructeur

RAPPORT FINAL

	Climat	Mise en œuvre PATNUC	Contribution aux changements climatiques	2.	-	Co	– procéder au remplacement systématique des éléments filtrants des véhicules, engins et équipements émettant des éléments polluants conformément aux règles du constructeur ; – éteindre systématiquement les véhicules et engins lorsqu'ils sont à l'arrêt ; – procéder aux visites techniques conformément aux règles du constructeur. – contribuer à la plantation d'arbres dans la commune.
	Environnement acoustique	Mise en œuvre PATNUC	Nuisances sonores	3.	-	Co	– doter les employés travaillant aux postes émetteurs de bruits des Protecteurs Individuels Contre le Bruit (PICB); – respecter la fréquence de renouvellement des PICB ; – sensibiliser les employés travaillant aux postes émetteurs de bruits sur la nécessité de porter les PICB ; – sanctionner les employés pour le non-port des PICB à eux donnés pour leur protection ; – doter la base chantier de groupes électrogènes insonorisés ; – sensibiliser les conducteurs et mécaniciens sur l'extinction systématique des véhicules et engins lorsqu'ils sont à l'arrêt ; – procéder aux visites techniques des véhicules conformément à la réglementation en vigueur.

RAPPORT FINAL

	Eaux de surface	Mise en œuvre PATNUC	Pollution des eaux de surface	4.	-	Co	– élaborer un protocole de gestion des déchets ; – sensibiliser les employés sur l'hygiène, sécurité-environnement sur le chantier; – mettre en place un bac de récupération des huiles usées ; – récupérer les déchets solides et envoyer à une société disposant d'un permis environnemental ; – signaler tout transport de déchets à l'autorité locale du MINEPDED.
	Eaux souterraines	Mise en œuvre PATNUC	Pollution des eaux souterraines	5.	-	Co	– élaborer un protocole de gestion des déchets ; – sensibiliser les employés sur l'hygiène, sécurité-environnement sur le chantier; – mettre en place un bac de récupération des huiles usées ; – récupérer les déchets solides et envoyer à une société disposant d'un permis environnemental ; – signaler tout transport de déchets à l'autorité locale du MINEPDED.
	Sol	Mise en œuvre PATNUC	Erosion du sol	6.	-	Co	– réaliser les travaux pendant la saison sèche.

RAPPORT FINAL

			Pollution du sol	7.	-	Co	– élaborer un protocole de gestion des déchets ; – sensibiliser les employés sur l'hygiène, sécurité-environnement sur le chantier ; – mettre en place un bac de récupération des huiles usées ; – récupérer les déchets solides et envoyer à une société disposant d'un permis environnemental ; – signaler tout transport de déchets à l'autorité locale du MINEPDED ; – bétonner les zones de stockage et de manutention des hydrocarbures.
			Diminution de la porosité du sol	8.	-	Co	– utiliser les décompacteurs après les travaux du projet afin de mettre en état la structure du sol ; – éviter de détruire la microfaune par pollution du sol aux hydrocarbures et toute autre matière polluante.
	Paysage	Mise en œuvre PATNUC	Dégradation du paysage	9.	-	Co	Remettre en état la zone du projet après les travaux par reboisement et évacuation de tout déchet non biodégradable

RAPPORT FINAL

MILIEU BIOLOGIQUE	Flore végétation et	Mise en œuvre PATNUC	Perte du couvert végétal	10.	-	Co	Végétaliser ailleurs et sur des espaces autorisés de mêmes superficies les espèces déboisés (reboisement)
	Habitat faunique	Mise en œuvre PATNUC	Perte des habitats fauniques	11.	-	Co	— limiter les déboisements autour des périmètres définis par le projet ; — reboiser les espèces détruites sur un autre terrain de même superficie.

RAPPORT FINAL

MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE	Emploi	Mise en œuvre PATNUC	Création d'emplois	12.	+	Co	– sensibiliser les populations riveraines sur les opportunités d'emplois ; – assurer la transparence dans la procédure de recrutement des employés; – privilégier les locaux dans le recrutement de la main d'œuvre non qualifiée ; – privilégier les locaux dans le recrutement de la main d'œuvre qualifiée, à compétence égale ; – sensibiliser les populations riveraines sur l'orientation des enfants vers la formation sur les métiers disponibles dans le projet ; – impliquer les autorités traditionnelles dans le recrutement des employés ; – établir des contrats de travail avec tous les employés impliqués dans le projet; – inscrire les travailleurs permanents à la caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS).
	Économie locale	Mise en œuvre PATNUC	Création des opportunités d'affaires et augmentation des revenus	13.	+	Co	– sensibiliser les populations riveraines sur les opportunités d'affaires offertes par le projet ; – informer les populations sur la durée de travail des employés ; – respecter la durée des travaux prévue dans le contrat de l'entreprise ; – sous-traiter certains travaux aux PME locales.

RAPPORT FINAL

	Santé publique	Mise en œuvre PATNUC	Risque de prolifération du COVID-19	14.	-	Co	– installer les dispositifs de désinfection, – distribuer les cache-nez, – contrôle régulier de la contagion par des thermo flashes ; – prévoir des tests rapides.
	IST/VIH SIDA	Mise en œuvre PATNUC	Augmentation du taux de prévalence des IST/VIH / SIDA	15.	-	Co	– sensibiliser les employés et les populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA; – encourager les employés à connaître leur statut sérologique; – prendre en charge en toute discrétion les employés déclarés séropositifs; – rendre disponible les préservatifs et les antirétroviraux (ARV) ; – organiser des campagnes de distribution gratuite des préservatifs aux filles de la localité et aux employés – sensibiliser les filles et les employés sur les grossesses non désirées ; – appuyer les boutiquiers locaux dans la vente des préservatifs

RAPPORT FINAL

	Sécurité au travail	Mise en œuvre PATNUC	Risque d'accidents de travail et d'atteinte à santé des employés (maladies professionnelles)	16.	-	Co	– exiger la visite médicale à chaque postulant lors du recrutement ; – inscrire les employés à la caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS); – doter le personnel des équipements de protection individuelle (EPI) adéquats (tenue, cache nez, casque antibruit, casque, gangs, etc.); – remplacer les EPI à intervalle de temps bien spécifié pour chaque équipement ; – sensibiliser les employés sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail; – signer une convention de suivi médical avec un médecin de travail; – intégrer dans le cahier de charges des sous-traitants éventuels l'exigence de doter leur personnel des EPI et de les immatriculer à la CNPS ; – veiller au suivi médical des personnes travaillant aux postes où le niveau de bruit serait supérieur à 85 db(a), (art. 41 de l'arrêté ministériel n°0039/MTPS/IMT du 26 novembre 1984).
--	---------------------	----------------------	--	-----	---	----	--

RAPPORT FINAL

	Accès, transport et mobilité	Mise en œuvre PATNUC	Risque d'accidents de circulation	17.	-	Co	– limiter les vitesses pour les véhicules du chantier ; – former les chauffeurs du chantier sur la conduite défensive ; – installer les dos d'ânes temporaires au niveau des écoles le long des routes au niveau du chantier ; – sensibiliser les élèves des écoles le long des routes au niveau du chantier sur la sécurité routière.
	Sécurité des personnes/biens	Mise en œuvre PATNUC	Risque de perte des biens	18.	-	Co	– interdire l'accès aux riverains aux sites des travaux ; – Installer les barrières autour des périmètres des travaux ; – élaborer un Plan d'Action de Recasement ; – indemniser les personnes affectées suivant le barème prévu par la réglementation en vigueur.
	Patrimoine culturel et archéologique	Mise en œuvre PATNUC	Risque de destruction du patrimoine culturel et archéologique	19.	-	Co	– effectuer des études géotechniques avant le démarrage de toute activité du projet ; – faire former le personnel responsable aux techniques d'identification de la présence de toute forme de patrimoine culturel et archéologique; – signaler aux institutions compétentes tout signe de présence des vestiges archéologiques ou naturels.

RAPPORT FINAL

	Cohésion sociale	Mise en œuvre PATNUC	Augmentation du taux de vol et de la criminalité	20.	-	Co	– sensibiliser les employés et les populations riveraines sur la vigilance et le comportement à tenir en cas d'agressions ; – sensibiliser les populations sur la sécurisation de leurs ressources financières dans les structures appropriées (établissements de micro-finance, etc.) ; – mettre en place un service de gardiennage de jour comme de nuit.
			Risque de conflits	21.	-	Co	Conflits entre les employés et l'employeur : – doter les employés du matériel et équipements adéquats ; – instituer les primes pour les meilleurs employés ; – assurer tous les employés du PATNUC. Conflits entre le projet et les riverains :

RAPPORT FINAL

							– expliquer aux populations riveraines la méthode de calcul des indemnisations ; – sensibiliser le personnel du PATNUC sur les us et coutumes locales ; – privilégier à compétences égales les populations locales dans le recrutement du personnel ; – appuyer les populations riveraines dans la gestion des indemnisations ; – accompagner les populations riveraines dans la commercialisation de leurs produits ; – impliquer les populations riveraines dans les activités du PATNUC; – mettre sur pied une plateforme de résolution des conflits constituée des représentants du projet et ceux des riverains. Conflits entre les membres d'une même famille : – – Indemniser les ménages en présence des deux conjoints ; – – Appuyer les populations riveraines dans la gestion des indemnisations.
--	--	--	--	--	--	--	--

RAPPORT FINAL

	Populations vulnérables/genre	Mise en œuvre PATNUC	Violences Basées sur le Genre	22.	-	Co	– faire prévaloir l'équité genre dans les recrutements et les services offerts par l'entreprise ; – intégré dans le règlement intérieur de l'entreprise, une disposition relative aux relations affectives entre les employés de l'entreprise ; – indemniser les ménages en présence des deux conjoints.
	Us et coutumes	Mise en œuvre PATNUC	Dépravation des mœurs	23.	-	Co	sensibiliser les employés sur les us et coutumes des populations riveraines
IMPACTS DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE PROJET							
	Infrastructures sociales	Mise en œuvre PATNUC	Sabotage des travaux réalisés sur site	24.	-	Co	réaliser les travaux pendant la saison sèche

RAPPORT FINAL

❖ Matrice d'identification des impacts et leurs mesures pendant la phase d'exploitation

ELEMENTS DU MILIEU		ACTIVITES SOURCES D'IMPACTS	IMPACTS	N°	NATURE DE L' IMPACT	PHASE	MESURES ENVIRONNEMENTALES
MILIEU PHYSIQUE	Paysage	Fonctionnement du PATNUC	Enlaidissement du paysage par les déchets électroniques	25.	-	Ex	- Organiser la filière de collecte, traitement et valorisation des déchets électriques et électroniques ; - Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la collecte, le traitement et la valorisation des déchets électriques et électroniques.
MILIEU BIOLOGIQUE	Fonctionnement des organismes vivants	Fonctionnement du PATNUC	Risque d'atteinte à la au fonctionnement des organismes vivants (hommes, animaux)	26.	-	Ex	installer et sécuriser les infrastructures électriques à des endroits isolés loin des habitations
MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE	Utilisation des NTIC	Fonctionnement du PATNUC	Facilitation de l'accès à Internet et de l'utilisation intégrative des NTIC dans le tissu de développement économique du pays	27.	+	Ex	veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC
			Augmentation du taux d'utilisation des NTIC au Cameroun	28.	+	Ex	veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC

RAPPORT FINAL

Sécurité numérique	Fonctionnement du PATNUC	Augmentation de la cybercriminalité	29.	-	Ex	– Confier la lutte contre la cybercriminalité aux opérateurs du digital qui sont les mieux capables de la gérer; – Sensibiliser les utilisateurs des NTIC sur une utilisation responsable; – Outiller les utilisateurs pour pouvoir détecter des cas d'attaques cybernétiques. – Vulgariser la loi N°2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cyber sécurité et la cybercriminalité au Cameroun ; – Former les magistrats sur l'application sur l'application de la loi sur la cyber sécurité.
Activités économiques	Fonctionnement du PATNUC	Développement des activités agricoles et autres activités économiques	30.	+	Ex	veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC
Economie nationale	Fonctionnement du PATNUC	Augmentation des recettes fiscales de l'État	31.	+	Ex	– Sensibiliser les opérateurs clandestins du secteur postal à se mettre en règle ; – Renforcer l'assainissement du secteur postal.
Emploi	Fonctionnement du PATNUC	Création d'emplois/réduction du taux de chômage	32.	+	Ex	veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC
Economie locale/niveau de vie	Fonctionnement du PATNUC	Augmentation des revenus/niveau de vie des populations	33.	+	Ex	veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC
Productivité agricole	Fonctionnement du PATNUC	Augmentation de la productivité agricole au Cameroun	34.	+	Ex	veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC
Environnement des affaires	Fonctionnement du PATNUC	Amélioration de l'environnement des affaires au Cameroun	35.	+	Ex	veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)
Programme d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun (PATNuC)

RAPPORT FINAL

	Fonctionnement institutionnel	Fonctionnement du PATNUC	Amélioration du fonctionnement des institutions nationales et autres structures utilisant le numérique	36.	+	Ex	veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC
	Taux de scolarisation	Fonctionnement du PATNUC	Augmentation du taux de scolarisation au Cameroun	37.	+	Ex	veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC
	Exode rural	Fonctionnement du PATNUC	Diminution de l'exode rural	38.	+	Ex	veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC
	Genre et populations vulnérables	Fonctionnement du PATNUC	Diminution des violences basées sur le genre	39.	+	Ex	veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC
	Us et coutumes	Fonctionnement du PATNUC	Promotion des us et coutumes des populations autochtones	40.	+	Ex	veiller à la mise en œuvre effective et efficace du PATNUC

RAPPORT FINAL

Annexe 11 : Formulaire de sélection environnementale et sociale des sous-projets

Date de remplissage	
---------------------	--

Le présent formulaire de sélection a été conçu pour aider dans la sélection initiale des sous-projets devant être exécutés dans le cadre du PATNUC.

Partie A : Informations de base

Intitulé du sous-projet :

Domaine/secteur (numérique, agriculture, élevage, pêche, etc.) :

Localisation :

Principales caractéristiques du milieu biophysique (sols, air, végétation, cours d'eau, etc.) :

Brève description du sous-projet (objectifs, principales activités, coût estimatif, propriété foncière, nombre de bénéficiaires directs et indirects, superficie du site, situation socioprofessionnelle des bénéficiaires, existence ou non d'un comité de gestion du sous-projet)

Partie B : Identification des impacts environnementaux et sociaux

Préoccupations environnementales et sociales	oui	non	Observation
Ressources du secteur			
Le sous-projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, fer, bois de chantier, etc.) ?			
Nécessitera-t-il un défrichement important			
Diversité biologique			
Le sous-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel			
Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le sous-projet? zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières)			
Zones protégées			
La zone du sous-projet comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, site de patrimoine mondial, etc.)			
Si le sous-projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ? (P.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères)			
Géologie et sols			
Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?			
Y a-t-il des zones à risque de salinisation ?			
Paysage / esthétique			
Le sous-projet aurait-il un effet adverse sur la valeur esthétique du paysage ?			
Sites historiques, archéologiques ou culturels			
Le sous-projet pourrait-il changer un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?			
Perte d'actifs et autres			

RAPPORT FINAL

Préoccupations environnementales et sociales	oui	non	Observation
Est-ce que le sous-projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitat, de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques ?			
Pollution			
Le sous-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?			
Le sous-projet risque –t-il de générer des déchets solides et liquides ?			
Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination			
Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?			
Le sous-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable			
Le sous-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)			
Mode de vie			
Le sous-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?			
Le sous-projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?			
Le sous-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?			
Santé sécurité			
Le sous-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?			
Le sous-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?			
Le sous-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?			
Revenus locaux			
Le sous-projet permet-il la création d'emplois ?			
Le sous-projet favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres ?			
Préoccupations de genre			
Le sous-projet prend-t-il en charge les préoccupations des personnes vulnérables et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?			

Consultation du public

La consultation et la participation du public ont-elles été recherchées?

Oui____ Non____

Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet.

Partie C : Mesures environnementales et recommandations

Pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises à cet effet.

Partie D : Classification des sous-projets et instruments spécifiques de sauvegardes

Sur la base des résultats de l'examen socio-environnemental ci-dessus, entourez la catégorie à laquelle appartient le sous-projet à l'étude. Les différentes catégories et les recommandations associées se présentent comme suit :

RAPPORT FINAL

- Projet à risque faible : Aucune mesure particulière n'est requise. Le sous-projet peut être immédiatement réalisé moyennant la prise en compte des mesures/propositions du formulaire.
- Projet à risque modéré : des mesures de gestion sans étude préalable sont requises.
- Projet à risque substantiel : Une étude d'impact sommaire sur l'environnement est requise pour la mise en œuvre de ce sous-projet ; également une notice d'impact sur l'environnement est requise et les mesures environnementales doivent être intégrées dans la conception et le budget du sous-projet.
- Projet à risque élevé : Une étude d'impact détaillé sur l'environnement est requise pour la mise en œuvre de ce sous-projet.

Si le sous-projet ne rentre pas dans ces différentes catégories, il doit être redimensionné ou rejeté.

Si rejet, synthèse des motifs :

Signature du répondant du promoteur du sous-projet, Signature du responsable départemental du MINEPDED

RAPPORT FINAL

Annexe 12 : Clauses sur les violences basées sur le genre et le travail des enfants

Les présentes clauses sociales basées sur les violences basées sur le genre et le travail des enfants seront à intégrer dans les DAO de tous les prestataires.

Préambule

La personne humaine est sacrée dans sa dignité et ne peut faire l'objet d'un traitement inhumain, cruel et dégradant sous aucune forme. Par conséquent, les actes de barbarie suivants sont sévèrement réprimés :

Du Harcèlement moral

Aucun Employé et apprenant de l'Entreprise, ses sous-traitants ainsi que ses partenaires sécuritaires et autres ne doivent subir ou faire subir des agissements répétés de harcèlement moral ayant pour objet ou effet une dégradation des conditions de travail susceptibles de porter atteinte aux droits et à la dignité, d'altérer sa santé physique ou compromettre son avenir professionnel.

Aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir subi ou refusé de subir les agissements définis ci-dessus ou pour avoir témoigné de tels agissements ou les avoir relatés.

Est donc passible d'une sanction disciplinaire tout Employé et apprenant de l'Entreprise, ses sous-traitants ainsi que ses partenaires sécuritaires qui aura commis de tels actes répréhensibles.

Des violences physiques

Aucun Employé et apprenant de l'Entreprise, ses sous-traitants ainsi que ses partenaires sécuritaires et autres ne doivent subir ou faire subir des violences physiques, sous toutes ses formes, des voies de faits, des coups et blessures volontaires, des mutilations physiques à l'endroit de tout être humain ou ses biens personnels.

De proxénétisme, harcèlement et violences sexuels et pédophilie

Conformément aux textes nationaux, régionaux et internationaux sur le proxénétisme, le harcèlement et les violences sexuelles contre les femmes, la pédophilie et le respect des us et coutumes des populations et des relations humaines d'une manière générale, tout acte de proxénétisme, harcèlement, abus, violences sexuelles (violences basées sur le genre/VBG), pédophilie (cfr : (i) Résolution 48/104 des Nations Unies relative à la déclaration sur l'élimination des violences contre les femmes et (ii) Résolution 2011/33 sur la prévention, la protection et la coopération internationale contre l'utilisation des nouvelles technologies d'information pour abuser et/ou exploiter les enfants) sera immédiatement sanctionné par un licenciement dès la première constatation de la faute, avec transmission des éléments caractéristiques de la faute pour les poursuites judiciaires par l'autorité publique compétente s'il y a échec.

De l'exploitation des enfants

Conformément aux textes nationaux, régionaux, et internationaux : ((i) Résolution 2011/33 sur la prévention, la protection et la coopération internationale contre l'utilisation des nouvelles technologies d'information pour abuser et/ou exploiter les enfants et (ii) Résolution 44/25 du 20 novembre 1989 sur les droits des enfants), l'emploi et l'exploitation des enfants sont strictement interdits au sein de l'entreprise.

RAPPORT FINAL

Comment les programmes de mobilisation communautaire peuvent traiter la violence basée sur le genre

- Soutenir les activités qui intègrent la mobilisation communautaire sur la VBG aux programmes existants de santé et de développement.
- Soutenir les activités qui cherchent à réduire la tolérance de la violence au niveau communautaire, en impliquant les garçons et les hommes
- Soutenir les programmes qui mobilisent une large section représentative de la communauté à la base.
- Soutenir les efforts visant à créer des partenariats entre les dirigeants communautaires, les représentants officiels du gouvernement et les ONG dans la lutte contre la VBG au niveau communautaire.
- Soutenir la mobilisation communautaire pour améliorer l'accès des survivantes aux services
- Apporter un soutien financier à long terme pour que les activités de mobilisation communautaire aient suffisamment de temps pour effectuer des changements et que les résultats soient visibles.

Normes Minimales pour la Prévention et la Réponse à la Violence basée sur le Genre dans les situations d'urgence

➤ **Participation**

Les communautés, notamment les femmes et les filles, sont engagées comme partenaires actifs pour mettre fin à la VBG et promouvoir l'accès aux survivantes des services.

➤ **Systèmes nationaux**

Les actions de prévention, d'atténuation et de réponse à la VBG dans les situations d'urgence permettent de renforcer les systèmes nationaux et les capacités locales.

➤ **Genre et normes sociales**

Le programme de préparation en situation d'urgence, de prévention et de réponse favorise la promotion du genre et des normes sociales pour traiter la VBG.

➤ **Autonomisation socio-économique**

Les femmes et les adolescentes ont accès à des moyens de subsistance pour atténuer le risque de VBG ainsi que l'accès à l'assistance socio-économique dans le cadre d'une réponse multisectorielle.

➤ **Systèmes d'orientation**

Les systèmes d'orientation sont développés pour relier les femmes, les filles et les autres groupes à risque vers les services appropriés multisectoriels de prévention et d'intervention VBG en temps opportun et en toute sécurité.

➤ **Intégration**

L'atténuation des risques VBG et le soutien apporté au survivant sont intégrés dans tous les secteurs humanitaires à toutes les étapes du cycle du programme et tout au long de l'intervention d'urgence.

Six domaines d'action

- Protection des enfants contre la Violence sexuelle et sexiste ;
- Lutte contre la pratique du sexe de survie comme mécanisme d'adaptation dans les situations de déplacement ;
- Implication des hommes et des garçons ;
- Fourniture d'un environnement sécurisé et d'un accès sûr à l'énergie domestique et aux ressources naturelles.

RAPPORT FINAL

Annexe 13 : Eléments de contenu des TDR du spécialiste de sauvegardes environnementales

Sous l'autorité du coordinateur de l'UG du PATNUC, l'expert assurera la coordination et le suivi des études environnementales et sociales. En particulier, il sera également responsable de la mise en œuvre opérationnelle des aspects environnementaux des activités liées au programme. Il sera chargé du suivi du processus de préparation des instruments de sauvegarde en conformité avec la réglementation nationale et celle de la Banque mondiale. Il appuiera en outre le projet dans la conception et la mise en œuvre d'outils et de procédures de gestion environnementale.

PRINCIPALES TÂCHES

Il sera chargé en particulier des tâches suivantes :

- Contribuer à la réalisation du screening environnemental (conjointement avec le spécialiste de sauvegardes sociales et les sectoriels compétents du MINEPDED) des sous-projets ;
- Rédiger les termes de référence pour le développement ou la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux du Programme, tels que prescrits par les différents outils de sauvegarde sociale, notamment le CGES, SGES-IF
- Contribuer à la rédaction des termes de référence et suivre la réalisation des éventuelles études d'impact environnemental et social et notices environnementales des sous-projets, ainsi que pour les audits socio-environnementaux du Programme;
- Suivre la mise en œuvre du CGES (Audits socio-environnementaux, EIES/NIE, PPA, SGE-IF, plan de gestion des nuisibles) ;
- Contribuer à la formation des bénéficiaires directs et indirects, ainsi que des acteurs impliqués dans la chaîne de mise en œuvre du Programme ;
- Travailler en collaboration avec le Spécialiste en Passation des Marchés pour s'assurer que tous les documents de passation de marché et de consultation des différents prestataires intègrent les préoccupations sociales conformes aux documents du "Programme
- Assurer le suivi, évaluation et la supervision des différents aspects environnementaux du Programme et du PGES et de leur insertion dans les différents rapports du programme, en rapport avec le Spécialiste du suivi-évaluation du projet;
- Identifier les problématiques et défis sociaux, liés aux activités et objectifs du projet et proposer des solutions techniques, en collaboration avec les partenaires concernés ;
- Participer aux missions d'appui à la mise en œuvre du programme.

PROFIL RECHERCHE

L'Expert devra justifier les expériences et aptitudes suivantes :

- Titulaire d'un diplôme universitaire au moins BAC+5 dans une science de l'environnement (écologie, sciences naturelles, droit, aménagement du territoire, géographie, etc.) avec au minimum sept (07) ans d'expérience ;
- Expérience dans la réalisation ou le suivi ou coordination des évaluations environnementales (CGES, EIES, Audit d'Environnement) de projets ;
- Expérience dans la gestion des questions environnementales et sociales des projets ;
- Expérience dans la formation et l'information des acteurs sur les questions environnementales serait un atout,
- Connaissance des Normes Environnementales Sociales de la banque mondiale ;

RAPPORT FINAL

- Assurer le suivi, évaluation et la supervision des différentes activités sociales du Programme et du PGES et de leur insertion dans les différents rapports du programme, en rapport avec le Spécialiste du suivi-évaluation du projet;
- Identifier les problématiques et défis sociaux, liés aux activités et objectifs du projet et proposer des solutions techniques, en collaboration avec les partenaires concernés ;
- Participer aux missions d'appui à la mise en œuvre du programme.
- des lois et réglementations nationales des Etudes d'impact Environnementales
- Expérience dans des projets financés par l'IDA.
- Expérience dans la tenue de consultations publiques et facilité à s'exprimer et à restituer de manière simple et claire ;

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- aptitude d'encadrer une équipe pluridisciplinaire et faire preuve de leadership pour la mise en œuvre des activités du projet ;
- bonne connaissance des enjeux environnementaux ;
- habilité à travailler de façon indépendante sous haute pression ;
- bonne capacité de rédaction et de synthèse ;
- maîtrise des outils d'informatiques (Word, Excel, Power Point) ;
- maîtrise du français et de l'anglais.

DUREE DE LA MISSION

La mission du consultant est prévue pour une durée d'une année renouvelable, après évaluation satisfaisante de ses performances

RAPPORT FINAL

Annexe 14 : Eléments de contenu des TDR du spécialiste de sauvegardes sociales

Sous l'autorité du coordinateur de l'UG du PATNUC, l'expert assurera la coordination du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des documents de sauvegardes (Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), Plan de gestion de la main d'œuvre, Prise en compte des VBG, Cadre de Politique Pour les Populations Autochtone (CPPA). Il sera également responsable principal de la mise en œuvre opérationnelle des aspects sociaux des activités liées au programme.

PRINCIPALES TÂCHES

Il sera chargé en particulier des tâches suivantes :

- Contribuer à la réalisation du screening social et environnemental (conjointement avec le spécialiste de sauvegardes environnementales et les sectoriels compétents des sous-projets ;
- Rédiger les termes de référence pour le développement ou la prise en compte des aspects sociaux du Programme, tels que prescrits par les différents outils de sauvegarde sociale, notamment le CPR, CPPA, Plan de Gestion de la main d'œuvre et mécanisme de gestion des plaintes ;
- Rédiger les volets sociaux des termes de référence et suivre la réalisation des éventuelles études d'impact environnemental et social et notices environnementales des sous-projets, ainsi que des audits socio-environnementaux;
- Développer et mettre en œuvre des codes de bonne conduite pour éviter/réduire les Violences basées sur le Genre dans le cadre du Programme,) ;
- Contribuer à la revue ou à l'actualisation des documents de de sauvegardes sociales du Programme, avant leur approbation par les instances compétentes ;
- Contribuer à la formation des bénéficiaires directs et indirects, ainsi que des acteurs impliqués dans la chaîne de mise en œuvre du Programme ;
- Suivre les prestataires mobilisés pour la conception, le développement et la mise en œuvre du volet social, y compris la formation;
- Travailler en collaboration avec le Spécialiste en Passation des Marchés pour s'assurer que tous les documents de passation de marché et de consultation des différents prestataires intègrent les préoccupations sociales conformes aux documents du "Programme ;
- Suivre la mise en œuvre du MGP ;
- Assurer le suivi, évaluation et la supervision des différentes activités sociales du Programme et du PGES et de leur insertion dans les différents rapports du programme, en rapport avec le Spécialiste du suivi-évaluation du projet;
- Identifier les problématiques et défis sociaux, liés aux activités et objectifs du projet et proposer des solutions techniques, en collaboration avec les partenaires concernés ;
- Participer aux missions d'appui à la mise en œuvre du programme ;
- Rédiger des rapports à soumettre à la Banque mondiale sur la mise en œuvre du MGP..

PROFIL RECHERCHE

L'Expert devra justifier les expériences et aptitudes suivantes :

- Titulaire d'un diplôme universitaire au moins BAC+5 en sciences sociales ou environnementales (sociologie, anthropologie, géographie, droit, environnement) avec au moins cinq (05) ans d'expérience;

RAPPORT FINAL

- Expérience dans la réalisation ou le suivi ou coordination des volets sociaux des évaluations environnementales (Avoir réalisé ou suivi au moins 02 CPR, PAR, CGES, EIES, NIE, Audit d'Environnement) de projets ;
- Expérience dans la formation et l'information des acteurs sur les questions sociales serait un atout,
- Connaissance des Normes Environnementales Sociales de la banque mondiale ;
- Maîtrise des lois et réglementations nationales des Etudes d'impact Environnementales ;
- Bonne connaissance des Violences Basées sur le Genre (VBG) ;
- Expérience dans des projets financés par l'IDA.
- Expérience dans la tenue de consultations publiques et facilité à s'exprimer et à restituer de manière simple et claire.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- aptitude d'encadrer une équipe pluridisciplinaire et faire preuve de leadership pour la mise en œuvre des activités du projet ;
- bonne connaissance des enjeux sociaux ;
- habilité à travailler de façon indépendante sous haute pression ;
- bonne capacité de rédaction et de synthèse ;
- maîtrise des outils d'informatiques (Word, Excel, Power Point) ;
- maîtrise du français et de l'anglais.

DUREE DE LA MISSION

La mission du consultant est prévue pour une durée d'une année renouvelable, après évaluation satisfaisante de ses performances.

RAPPORT FINAL

Annexe 15 : Calcul du coût du renforcement des capacités en suivi de la mise en œuvre des PGES

N°	Désignation	Unité	Quantité	Coût/unité	Coût total
1	Location de la salle de formation	Jour	5	100000	500000
2	Cérémonie protocolaire	ff	1	1000000	1000000
3	Honoraires des consultants clé (3 consultants pendant 15 jours)	Homme-jour (HJ)	15	400000	6000000
4	Honoraire du personnel d'appui (Forfait pour 3 personnels pendant 5 jours)	Homme-jour (HJ)	15	150000	2250000
5	Kit du participant	U	25	20000	500000
6	Pause - café (2 pause-café/jour pendant 5 jours pour 30 participants)	U	300	5000	1500000
7	Repas de midi (2 repas/jour pendant 15 jours pour 30 personnes)	U	750	10000	7500000
8	Location de véhicule pour les descentes de terrain	Jour	15	200000	3000000
9	Acquisition des chasubles pour les descentes de terrain	U	25	3000	75000
10	Hébergement de 25 personnes pendant 5 jours	jour	125	40000	5000000
11	Transport des participants	ff	25	75000	1875000
12	Divers	ff	1	800000	800000
Total/session					30000000
TOTAL POUR LES DEUX QUATRE SESSIONS					120 000 000

RAPPORT FINAL

Annexe 16 : Fiche de plaintes

I-IDENTIFICATION DU REQUERANT

Nom et prénom : _____
Sexe : _____
Date et lieu de naissance : _____
Statut matrimonial : (marié, célibataire, veuf/veuve, divorcé) _____
N° Carte Nationale d'Identité : _____
Village d'origine : _____ Lieu de résidence : _____ N° de ménage : _____
N° de boutique / stands : _____

II. MOTIF DE LA PLAINTE (descriptif des griefs)

III. ATTENTES

Dressée le (Date) : _____
Signature : _____

IV. VISA DE LA COMMISSION DE CONSTAT ET D'EVALUATION

Reçu le : _____
Transmis au comité local de réinstallation le : _____
Signature : _____

V. AVIS DU COMITE LOCAL DE REINSTALLATION

Date : _____
Signatures du responsable du comité local de réinstallation : _____

VI. REGLEMENT DE LA PLAINTE : AVIS DE LA COMMISSION DE CONSTAT ET D'EVALUATION

Date : _____
Signature : _____
Signature du Président de la Commission de Constat et d'évaluation : _____

Annexe 17 : Mécanisme de Gestion des Plaintes

1. Introduction

1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la coopération Cameroun - Banque mondiale, le Gouvernement du Cameroun a obtenu une avance de préparation de projet (PPA) de l'Association internationale de développement (IDA) pour la préparation du Programme d'accélération de la Transformation numérique du Cameroun (PATNUC).

Le PATNUC vise comme objectif de poursuivre les réformes et les politiques dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), à améliorer les compétences numériques des citoyens, à promouvoir le développement d'applications et de services numériques et à accroître la portée et l'utilisation des services numériques pour stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat au Cameroun.

Ce programme s'appuie sur cinq (05) composantes :

- **Composante 1:** mise en place de nouveaux cadres institutionnels, juridiques et réglementaires propices à la croissance du secteur numérique, au renforcement de la confiance numérique, à la création de plateformes numériques et à l'acquisition d'équipements pertinents pour le développement des services numériques au Cameroun ;
- **Composante 2:** stimulation du marché local en facilitant l'accès à Internet et l'utilisation intégrative des TIC dans le tissu de développement économique du pays ;
- **Composante 3:** renforcement des technologies agricoles de rupture (DAT) pour la transformation agricole en intensifiant le développement de solutions DAT pour améliorer les liens commerciaux et la création de valeur ajoutée grâce à une utilisation accrue des solutions DAT par les communautés rurales ciblées ;
- **Composante 4 :** gestion du projet et engagement des citoyens. Cette composante financera la gestion et la coordination du projet, y compris la passation des marchés, la gestion financière, le Suivi et l'Évaluation, ainsi que la gestion des sauvegardes environnementales et sociales.
- **Composante 5 :** composante d'intervention d'urgence est ajoutée à la structure du projet pour permettre un décaissement rapide des soldes non engagés en tant que mesure de réponse à la crise pour cette situation COVID-19 ou toute autre situation future.

Dans le cadre de la mise en œuvre future de ce programme, il est impérieux de mettre en œuvre le mécanisme de gestion des plaintes déclenché par la Norme Environnementale et Sociale (NES) N° 10 de la Banque mondiale, objet du présent rapport.

1.2 OBJECTIF DU MGP

L'objectif global du MGP est de favoriser la mise en œuvre harmonieuse du programme avec l'ensemble des parties prenantes.

De manière spécifique, ce mécanisme vise à :

- Informer les personnes et les groupes affectés ou autres parties prenantes de leurs droits de communiquer leurs préoccupations à l'Unité de Gestion du projet (UGP) ;
- Encourager la libre expression des requêtes, griefs, des réclamations, des problèmes et des préoccupations se rapportant au programme par les communautés et les personnes affectées ;
- Mettre à la disposition des individus et des communautés un dispositif accessible et culturellement acceptable pour leur permettre d'exprimer leurs plaintes/doléances de manière transparente ;

RAPPORT FINAL

- Favoriser dans la mesure du possible le recours aux procédés non judiciaires pour les questions liées au programme ;
- Traiter de manière efficace, juste, impartiale et transparente les requêtes et plaintes des personnes affectées par le programme ;
- Documenter les plaintes/griefs/Doléances/requêtes afin d'y apporter des réponses

2 Dispositif de gestion des plaintes / doléances

2.1 TYPOLOGIE DES PLAINTES

Plaintes liées aux indemnisations concernent : Les désaccords sur les limites des terrains des personnes affectées par le programme (PAP), les désaccords sur le recensement et évaluation des biens des PAP, l'absence d'une pièce d'identité ou d'un titre de propriété, les désaccords sur l'évaluation d'un bien ou sur le recensement des biens ; par exemple refus de comptage des certaines cultures (arbres jeunes, cultures basses et saisonnières), la propriété d'une structure commerciale par exemple : extension de la devanture du commerce par l'exploitant (locataire) et non par le propriétaire, identification de ce dernier comme PAP, donc conflit sur le partage de l'indemnisation, les injonctions de justice sur un espace (conflit sur le bénéficiaire de l'indemnisation), les autres problèmes familiaux, ayant pour résultat des conflits entre héritiers ou membres d'une même famille, sur la propriété, ou sur les parts, d'un bien donné, les désaccords sur le mode d'indemnisation, les conflits entre membres d'un ménage affecté sur le partage de l'indemnisation, les dommages causés par une malfaçon des travaux ou par les manœuvres des engins de chantier, les dépassements des limites d'emprises préalablement définies pendant la libération des emprises et pendant les travaux et nécessité d'expertise additionnelle, etc.

Plaintes liées aux prestataires de service concernent : l'exécution des contrats, le paiement des prestations, les procédures et passation des marchés, la qualité des prestations, les délais d'exécution de prestataire, les délais d'attribution des marchés, etc.

Plaintes liés aux travaux concernent : l'accès à l'emploi, les conditions de travail, la construction des infrastructures de télécommunication, etc.

Plaintes liés à l'intermédiation financière et numériques concernent : la formation et renforcement des capacités, le partenariat avec d'autres institutions, etc.

Plaintes liées aux VBG/EAS/HS/VCE concernent : les plaintes d'exploitation et abus sexuels et divers du personnel des prestataires de service sur les jeunes filles/femmes, les plaintes de discriminations diverses orientées vers le genre tant au niveau des prestataires de service que dans les communautés bénéficiaires et même au sein de l'UGP, les plaintes de refus de participation des femmes aux activités d'autonomisation et d'émancipation des jeunes filles mis en œuvre par le Projet, les plaintes liées au développement de la prostitution dans la zone du Projet, les plaintes d'abandons de foyers au sein des communautés bénéficiaires du projet à cause du personnel des prestataires de service et de l'UGP, les plaintes de violences conjugales dans les foyers à cause du personnel des prestataires de service et de l'UGP, les plaintes de viol ou d'agression sexuelle ; le harcèlement sexuel en milieu de travail (entre collègues ou vers la communauté bénéficiaire du projet), etc.

Plaintes à la gouvernance du programme concernent : les conflits divers, les plaintes de soupçons de corruption dans le programme, les plaintes sur les procédures de recrutement du personnel, les plaintes liées à l'attribution des prestations dans le cadre du programme, etc.

2.2 LES ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DU MGP

Le MGP fait appel à plusieurs acteurs dont l'essentiel sont les suivants :

- Le plaignant(e) / Requérant(e) ;
- Le Spécialiste National des Sauvegardes Sociales (SNSS) ;

RAPPORT FINAL

- Le Spécialiste National des Sauvegarde Environnementale (SNSE) ;
- Le Spécialiste Régional des Sauvegardes Environnementales et Sociales (SRSES) ;
- L'Equipe de conformité au niveau national et régional ;
- Le point focal (Chefferie/Comité de concertation (CC)) au niveau village ;
- Le point focal au niveau de la commune ;
- Le point focal des IF ;

2.3 LES CANAUX DE REMONTEE ET DE FEEDBACK DES DOLEANCES

Les canaux des plaintes / doléances peuvent être faites par :

- Voie orale peut se faire par appel téléphonique avec les responsables de l'UGP ou avec le personnel du call center qui pourrait être mis en place ;
- Correspondance écrite à travers des courriers physiques (lettres, requêtes, registres de doléances, boîtes à suggestion, etc.)
- Les correspondances électroniques à travers les courriers numériques à travers la messagerie électronique, Facebook, Twitter...y compris les messages SMS ;
- Présentation physique du plaignant/requérant au niveau des points de collecte ;
- D'autres canaux peuvent être mis sur pieds pour des groupes vulnérables tels que les registres de doléance au sein des communautés cibles.

3 Les principales étapes de la gestion des plaintes au PATNUC

Sans excéder un délai maximum de 60 jours, le processus de gestion des plaintes / doléances au PNDP passe par la collecte et l'enregistrement ; l'accusé de réception et l'information ; le tri et le traitement ; la vérification, l'enquête et l'action ; le feed-back et la clôture. En ce qui concerne les VBG, ce délai pourra être raccourci à moins de 30 jours. Ces 6 étapes sont décrites ci-dessous :

3.1 ETAPE 1 : COLLECTE/RECEPTION ET ENREGISTREMENT DES PLAINTES / DOLEANCES

3.1.1 Collecte/réception

Plusieurs canaux sont déployés pour collecter les doléances liées à la mise en œuvre des activités du Programme, y compris celles en lien avec la VBG. Les canaux de collecte sont évoqués dans le § 0. Plusieurs emplacements de collecte seront éventuellement utilisés, notamment au niveau des villages de mise en œuvre des sous-projets, du village ou quartier (chefferies), de l'UGP régional ou interrégional (UGPR), ou au niveau de l'UGP National (UGPN), etc.

D'autres entités/structures de collecte ou réception des plaintes / doléances peuvent les transférer au PNDP. Elles comprennent les leaders communautaires, les autorités religieuses, les projets, les partenaires techniques et les prestataires, les structures d'aide pour la VBG/EAS/HS, dûment répertoriées lors de l'élaboration de la cartographie des acteurs. Aussi, il sera veillé à ce que les membres féminins à tous les niveaux (village, commune, région et National) soient davantage associés au MGP du PATNuC.

Les personnes associées à la gestion du MGP seront formées pour un bon fonctionnement de celui-ci. Mais aussi pour la collecte des plaintes VBG/EAS/HS sur le respect des Principes élémentaires de la prise en charge des VBG qui sont la Sécurité, la Confidentialité, le Respect, la Non-discrimination. Par ailleurs les parties prenantes seront sensibilisées pour comprendre ces principes élémentaires de prise en charge des VBG/EAS/HS, afin de développer leur confiance vis-à-vis du MGP

De façon formelle, le dispositif de collecte s'appuie :

RAPPORT FINAL

- **Au niveau village**, sur des points focaux communautaires mis en œuvre par les projets/programmes précédents et qui sont généralement membres du Comité de Concertation (CC). Les femmes membres du CC seront capacitées et associées à la collecte des plaintes VBG/EAS/HS ;
- **Au niveau de la commune**, le MGP existant mise en œuvre par les projets/programmes passés s'appuient sur les agents communaux que sont le CCC ou le CCD le cas échéant. En absence de femmes CCC ou CCD dans une commune, une femme y travaillant sera capacitée pour assurer la collecte des plaintes/doléances VBG/EAS/HS;
- **Au niveau de la région**, sur le Spécialiste Régional des Sauvegardes Environnementales et Sociale (SRSES) en collaboration avec le personnel de l'URGP ;
- Au niveau national, sur le Spécialiste National des Sauvegardes Sociales (SNSS) en collaboration avec le Spécialiste National des Sauvegarde Environnementales (SNSE) et l'ensemble du personnel de l'UNGP ;

S'agissant spécifiquement des VBG/EAS/HS, le(s) responsable(s) concerné.e.s suivant le niveau, devra / devront travailler en étroite collaboration, selon le cas avec la Délégation d'Arrondissement, départementale ou régionale du MINPROFF compétente, ainsi que toute autre structure ayant une expertise avérée et répertoriée dans la cartographie des acteurs de VBG/EAS/HS qui pourra être réalisée dans les régions spécifiques d'occurrence de ce fléau. Un cadre spécifique de collaboration sera préparé à cet effet.

3.1.2 Enregistrement et transmission

Plaintes dans le cadre formel

Après réception, les plaintes/doléances sont enregistrées par les personnes dédiées. Il s'agit du point focal au niveau des villages, du CCC/CCD au niveau de la commune, du SRSES au niveau régionale, et du SSS au niveau national.

L'enregistrement se fait dans un registre et des fiches (cas de VBG/EAS/HS) pour les points focaux dans les villages, dans les registres et une base de données par les CCC/CCD au niveau de la commune, et dans les registres et une base de données au niveau régional et national. L'enregistrement comprend les éléments d'identification de l'utilisateur/usagère, l'objet la plainte / doléance, afin de permettre qu'une suite soit réservée au traitement de ladite plainte / doléance.

Un autre canal de collecte des plaintes est le numéro vert qui pourra être mise en place dans la cadre du PATNuC. Il est géré par un call center qui peut être saisi, par tout usager ou usagère et autre bénéficiaire, par téléphone ou sms à travers des appels gratuits. Les appels téléphoniques et les SMS sont reçu par le téléconseiller ou la téléconseillère en ligne. Les doléances/plaintes sont enregistrées dans la base de données laquelle est transmise instantanément à la Cellule de Sauvegarde Sociale et celle Environnementale du PATNuC.

La base de données sera conçue et mise en place par le RNSE. Globalement, les données à collecter comprennent au moins : le nom du requérant si possible, l'âge, le sexe, le lieu d'appel et de résidence, la nature et l'objet de la plainte / doléance, la date de transmission de la plainte / doléance. Des fiches et registres appropriés ont été préparés à l'effet de collecter les données requises pour le traitement des plaintes / doléances. Les griefs doivent être consignés manuellement ou, si les ressources le permettent, en utilisant un système informatisé.

En ce qui concerne spécifiquement les plaintes / doléances relatives aux VBG/EAS/HS, elles seront consignées dans la même base de données en ressortant le type de GBV (nature de l'incident) ; l'auteur présumé des faits (employé,... etc.).

De manière opérationnelle :

RAPPORT FINAL

- Le point focal, membre du CC ou de la chefferie enregistre les plaintes / doléances **au niveau du village, ou du quartier**, dans les registres / cahiers tracés suivant le canevas élaboré à cet effet. Il/elle portera au verso du registre/cahier les plaintes / doléances relatives aux VBG/EAS/HS. Il/elle les transmet au point focal communal (CCC ou au CCD).
- Le point focal communal recueille des plaintes / doléances **au niveau de la commune** (auprès des points focaux niveau village, des sectoriels notamment le MINPROFF et le MINAS, Structures d'aide pour les VBG/EAS/HS, au bureau, au cours des réunions, des Visites sur le terrain, des descentes à domicile, partenaires, citoyens (nes) etc.). Il/elle les consigne dans le registre communal. Il transmet les plaintes au SRSES ;
- Le SRSES, en collaboration avec le personnel de l'URGP, agit au niveau régional. Il/elle consolide dans la base de données les plaintes / doléances reçues au niveau de l'URGP et celles transmises par les points focaux communaux. Il/elle les consigne dans la base de données. Il/elle transmet les données aux Spécialiste National de Sauvegarde Sociale (SNSS) et Spécialiste National de Sauvegarde Environnement (SNSE) ;
- Le SNSS en collaboration avec le SNSE enregistrent dans la base de données dédiée, aux plaintes / doléances **au niveau national**. Il consolide également les plaintes / doléances venant des régions, mais aussi des prestataires, les partenaires, citoyen, etc.), adressées à la UNGP. Il les consigne dans une base de données

Les plaintes doléances sont traitées au niveau de la commune, de la région et au niveau national. Selon leur degré de complexité, les données du MGP sont consolidées et transmises au niveau supérieur (hiérarchique de la commune pour le niveau régional et du niveau régional au niveau national), suivant une périodicité mensuelle par les niveaux concernés. S'agissant spécifiquement des VBG/EAS/HS, les informations doivent être transmises en urgence au niveau supérieur (SSSN) dans les 24 heures. Le niveau national assure la consolidation et la gestion globale du MGP. Et doit rapporter les cas de VBG/EAS/HS aux partenaires et immédiatement à la Banque Mondiale dans les 72 heures après réception.

La sécurité des données, est un aspect important du MGP. Afin de la garantir, les registres, et les fiches seront gardées de façon sécurisée et seules les personnes en charge pourront y accéder. Afin de faciliter le respect des délais de transmission des informations urgentes sur les VBG/EAS/HS, les plateformes numériques de communication telles que WhatsApp pourront être mises à contribution. La confidentialité devra être de mise tout au long du processus de traitement des plaintes liées au VBG/EAS/HS/VCE

Dénonciation anonyme

Il peut arriver que malgré la présence du MGP fonctionnel, que des dénonciations anonymes soient faites. Celles-ci peuvent être reçues dans des boîtes de suggestion, le numéro vert le cas échéant, les appels anonymes, les courriers anonymes. Ces cas de dénonciations anonymes, doivent être examinées avec sérieux, notamment lorsqu'elles portent sur les VBG/EAS/HS, et suivre le canal de traitement mis en place. Les boîtes à suggestions pourront être mis dans les points stratégiques définis par le PATNuC.

3.2 ETAPE 2 : ACCUSE DE RECEPTION ET INFORMATION

De prime abord, il faut noter que le dépôt d'une plainte / doléance, quel que soit le canal utilisé (voix orale, courrier, téléphone, SMS, Numéro vert le cas échéant, présentation physique, etc.) doit impérativement donner lieu à une communication avec la/le requérant (e). Suivant le format et le niveau de dépôt de la plainte, l'accusé de réception est transmis par le responsable de l'unité de gestion dédié : le maire au niveau de la commune, le

RAPPORT FINAL

coordonnateur régional au niveau de la région, et le Coordonnateur National au niveau national.

Cependant si la doléance/plainte est complexe, elle est transmise à l'unité de gestion appropriée et le responsable (Maire, Coordonnateur régional, Coordonnateur national) adresse l'accusé de réception. Exception faite pour les incidents de VBG/EAS/HS qui doivent être transmis dans les 24 heures au RSSN puis aux partenaires ; L'entité qui reçoit la doléance a un délai qui n'excède pas dix (10) jours pour un accusé réception. Celui-ci consiste à :

- Confirmer à l'utilisateur/usagère la réception et l'enregistrement de manière appropriée de son dossier, transmis par courrier, ou appel téléphonique. E-mail, etc. ;
- Préciser la procédure qui devra s'appliquer à la plainte / doléance, et de rassurer l'utilisateur/usagère sur la durée du traitement, et qu'il/elle sera informé(e) régulièrement sur l'état d'avancement;
- Prendre l'autorisation auprès des survivant (e)s, pour les cas de VBG/EAS/HS, pour partager des informations sur les incidents tout en gardant la confidentialité, et orienter vers une structure d'aide si cela n'a pas encore été fait.

L'accusé de réception pourra permettre de répondre directement ou instantanément aux plaintes / doléances simples dans des délais diligents.

Par ailleurs, la saisine du MGP du PATNuC pour les incidents de VBG/EAS/HS ne dispense pas les auteurs de poursuites pénales.

3.3 ETAPES 3 : TRI ET TRAITEMENT DE LA PLAINTES / DOLEANCE

Toutes les plaintes/doléances adressées au programme, indépendamment du canal (courriers, e-mail, SMS, numéro vert, voie orale...) sont éligibles pour être traitées par le programme. De manière opérationnelle, en vue du traitement des plaintes / doléances les responsables chargés des Aspects Socio-Environnementaux et du suivi-évaluation aux niveaux national et régional mènent les actions ci-après lorsqu'ils/elles reçoivent une plainte / doléance :

Hypothèse 1 : Si la plainte / doléance n'est pas en lien avec le Projet, ils en informent le plaignant en lui indiquant le service compétent pour traiter de sa plainte / doléance.

Hypothèse 2 : Si la plainte / doléance concerne le programme, c'est à dire des plaintes liées à la mise en œuvre des activités du programme et de ses partenaires (construction des infrastructures de NTIC, réalisation des réseaux, etc.).

3.4 ETAPES 4 : VERIFICATION, ENQUETE ET ACTION

Cet aspect vérification, enquête et action du MGP par les services responsabilisés. Il s'agit selon la complexité de la plainte et de sa nature et de l'expertise nécessaire, d'une Equipe de Conformité qui est mis en place le cas échéant pour examiner les faits qui sont portés à l'attention du MGP. Il doit spécifiquement travailler sur :

- La collecte des informations relatives à la plainte / doléance pour en déterminer la validité et pour la résoudre. La validité des griefs doit être jugée objectivement par rapport à des normes clairement définies. D'où la nécessité d'élaborer des codes de conduite, d'éthiques, mais aussi de se référer aux instruments juridiques etc ;
- La résolution diligente des griefs simples en contactant le/la requérant.e ;
- La saisine du niveau supérieur et / ou d'une entité extérieure appropriée, pour vérification et complément d'enquête, en vue du respect du délai de traitement ;
- L'évaluation objective du traitement de la plainte / doléance après retour du dossier par le service concerné, qui a procédé à la vérification du bien-fondé et a mené les enquêtes nécessaires. Ce service (interne ou externe au Programme) devra veiller à l'impartialité des personnes impliquées dans l'enquête ;

RAPPORT FINAL

- La détermination après investigation des actions et sanctions appropriées, et les responsabilités établies.

Pour les plaintes VBG/EAS/HS, l'Equipe de Conformité en collaboration avec les prestataires de service VBG, est mise à contribution pour déterminer si la plainte est en lien avec les activités du programme.

L'Equipe de Conformité, mène des enquêtes sur la plainte / doléance et, enfin, propose au PATNuC une résolution de la plainte / doléance, ou réfère le/la plaignant (e) aux services compétents, le cas échéant.

L'équipe de conformité (EC) tiendra des réunions trimestrielles sur l'état d'avancement de ses activités (de mise à jour des données suivi des cas, suivi, mise en œuvre des activités). Toutefois, elle se réunira en cas de besoin dès signalement d'un incident.

3.5 ETAPE 5 : FEED BACK ET CLOTURE DE LA PLAINTE / DOLEANCE :

3.5.1 Feed back de la plainte / doléance

Comme indiqué, il doit être procédé à l'information du plaignant sur les résultats obtenus à l'issue du traitement de sa plainte / doléance. A ce titre, il faut :

- Contacter les usagers et usagères pour expliquer la suite réservée au traitement de leurs plaintes / doléances
- Expliquez toutes les étapes du MGP qui ont été effectivement suivies
- Donner la position par rapport aux investigations si la plainte est fondée, si elle peut être résolue par le MGP
- Faire signer un PV d'acceptation de la résolution au plaignant satisfait
- Expliquer au plaignant insatisfait qu'elle/il peut faire appel de cette décision;

3.5.2 Clôture de la plainte / doléance

- Sanctionner la clôture de la gestion de la doléance, par un acte formel (décision, lettre, site web, Journal du projet le cas échéant, voie d'affichage, émission radio, etc.) ;
- Renseigner la base de données sur le résumé du traitement de la doléance ;
- Archiver et classer de manière rigoureuse la documentation relative au dossier du/de la plaignant
- Documenter les leçons apprises

Les informations sur les VBG/EAS/HS doivent être communiquées dans le respect de la confidentialité et de la dignité des survivant.e.s pour ne pas identifier la/le survivant.e. La clôture de la doléance en lien avec les VGG peut faire appel à la prise en compte des besoins des survivant.e.s qui se déclinent en terme de santé, bien-être psychosocial, justice, appui matériel renforcement des capacités pour gérer une AGR et autres appuis divers qui peuvent aller au-delà du champ de compétence du PATNuC. Ce programme va investir sur (i) un soutien pour l'accompagnement dans le relèvement des moyens d'existence de la victime et (ii) l'information et l'orientation vers les services compétents pouvant traiter efficacement la VBG.

4 Suivi-évaluation et Accompagnement du dispositif

4.1 SUIVI-EVALUATION ET INDICATEURS

4.1.1 Suivi-évaluation du MGP

Le suivi et l'évaluation sont essentiels au succès de tout processus de MGP. Comme relevé plus haut, le dispositif fait référence aux acteurs et outils mis en place, pour la collecte, l'accusé de réception, le tri et les opérations de traitement de toutes les plaintes / doléances. Les rapports trimestriels et semestriels du Programme aux niveaux régional et national devront comprendre une section présentant la synthèse des activités réalisées dans le MGP

RAPPORT FINAL

au cours de la période. Dans le rapport semestriel sur la mise en œuvre du programme les données sur la gestion MGP est partagé avec la banque mondiale

Par ailleurs, en cas de mise en œuvre d'un numéro vert, l'opérateur associé à ce mécanisme met à la disposition du Programme, une interface web configurée sur la base de ses activités et par laquelle un suivi des doléances traitées est effectué, permettant de fournir toutes les semaines les statistiques sur le traitement des doléances.

Au niveau national, le SNSS en collaboration avec le SNSE est sous la coordination du Coordinateur National du PATNuC, responsable de la gestion globale du système. De ce fait, il procède à l'analyse des données du système (les tendances), documente les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées en vue de proposer les ajustements éventuels et nécessaires pour améliorer le système. Par ailleurs, il tient la base de données de gestion des plaintes / doléances, dans le respect de l'ensemble des modalités présentées.

4.1.2 Quelques indicateurs de suivi-évaluation

Sans être exhaustif, les indicateurs de suivi-évaluation comprendront entre autres : (i) le nombre de plaintes / doléances enregistrées à tous les niveaux de mise en œuvre, (ii) le niveau de respect des délais pour accusé de réception, (iii) le niveau de respect du délai de traitement, (iv) la proportion de plaintes / doléances traitées, etc.

En rapport avec les VBG/EAS/HS, on captera entre autres : (i) le nombre de plaintes VBG/EAS/HS reçues (sans cible), (ii) la proportion de VBG/EAS/HS traités, (iii) les délai de réponse moyen apporté aux plaintes VBG/EAS/HS;

Par ailleurs, Par ailleurs, les résultats d'enquêtes des cas de VBG seront publiés (site web, Echos du PNDP, voie d'affichage, etc.) afin d'assurer la visibilité du MGP.

4.2 QUELQUES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Il est essentiel, pour le bon fonctionnement du mécanisme ci-haut décrit, que les acteurs et actrices impliqués à tous les niveaux y compris le personnel du Programme bénéficient des formations appropriées, sur leur rôle et sur les outils, y compris le rapportage. Dans ce cadre, des thèmes spécifiques liés aux VBG/EAS/HS seront développées en vue d'une appropriation par les acteurs et les actrices à tous les niveaux. Cette formation spécifique sera notamment étendue au personnel du call center.

De même, il sera élaboré un plan de communication pour informer sur la mise en place du MGP auprès des différentes parties prenantes au PATNuC. Ce plan de communication sera étendu au numéro vert en cas de mise en place du dispositif

Pour garantir et améliorer la fonctionnalité du MGP, le PATNuC pourra faire appel en cas de besoin à toute expertise nécessaire pour appui à l'information régulière des usagers/usagère sur l'existence du système, à la formation du personnel sur le processus, ainsi qu'au développement de tout outil devant faciliter la gestion des plaintes / doléances. Une mutualisation des moyens pourra faire l'objet entre le PATNuC et Le MGP existant dans la zone du projet.

RAPPORT FINAL

Processus de gestion des plaintes

